

Auteur ou collectivité : Exposition universelle. 1900. Paris

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Auteur secondaire : Martin, Henry

Titre : Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900 :
procès-verbaux et mémoires

Adresse : Paris : H. Welter, 1901

Collation : 1 vol. ([6]-267 p.) ; 24 cm

Cote : CNAM-BIB 8 Xae 494

Sujet(s) : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Bibliothécaires -- Europe -- 1870-1914 --
Congrès

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE494>

CONGRÈS INTERNATIONAL
DES BIBLIOTHÉCAIRES

TENU A PARIS DU 20 AU 23 AOUT 1900

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

1^o 700

8^o 2ae 494

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

BIBLIOTHÉCAIRES

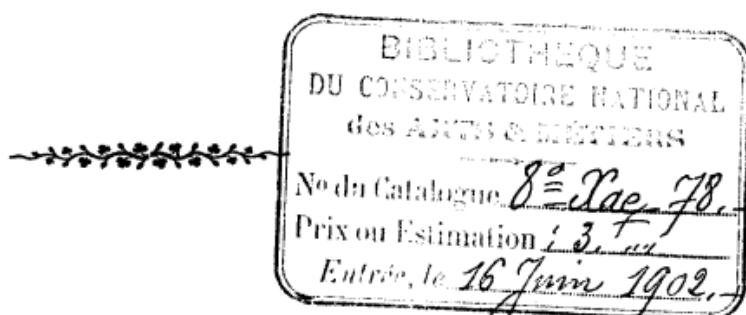
TENU A PARIS DU 20 AU 23 AOUT 1900

PROCÈS-VERBAUX ET MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

HENRY MARTIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS



PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

4, RUE BERNARD-PALISSY, 4

MÊME MAISON A LEIPZIG, SALOMONSTRASSE, 16

1901

Le 19 janvier 1900, la Commission d'organisation du Congrès international des Bibliothécaires, instituée par un arrêté de M. le Commissaire général de l'Exposition universelle, procédait à l'élection de son Bureau; le 27 mars, elle arrêtait les termes d'une circulaire, d'un règlement et d'un programme qui sont reproduits ci-après. Le lundi 20 août, le Congrès s'ouvrait à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, pour se terminer le jeudi 23 août. Enfin, le 8 décembre suivant, la Commission d'organisation décidait qu'il serait publié un volume renfermant les procès-verbaux des séances ainsi que les mémoires présentés au Congrès. C'est ce volume qui paraît aujourd'hui.

N. B. La Commission d'organisation du Congrès croit devoir rappeler qu'elle ne prend pas la responsabilité des doctrines émises par les auteurs des mémoires ou par les membres du Congrès qui ont pris part aux discussions.

RÈGLEMENT ET PROGRAMME
DU
CONGRÈS INTERNATIONAL
DES BIBLIOTHÉCAIRES¹

(PARIS, 20-23 AOUT 1900)

Paris, le 27 mars 1900.

Monsieur,

Les questions que soulève le régime des bibliothèques sont si nombreuses, si complexes et si embarrassantes, qu'il a paru opportun de profiter de l'Exposition universelle internationale de 1900 pour réunir à Paris un Congrès de bibliothécaires français et étrangers.

Le Comité chargé d'organiser le Congrès a pensé qu'il devait faire un appel non seulement aux bibliothécaires, mais encore à tous les hommes de bonne volonté dont le concours est nécessaire pour faire rendre aux bibliothèques les services qu'on est en droit de leur demander aussi bien pour faciliter les travaux scientifiques et littéraires de l'ordre le plus élevé, que pour aider au développement de l'instruction publique à tous les degrés et pour satisfaire la légitime curiosité des différentes classes de la société dans toutes les branches de l'activité humaine.

Les idées qui s'échangeront dans ce Congrès ne sauraient manquer d'aboutir à des résultats importants. Aussi espérons-nous que notre appel sera entendu dans chacun des pays qui se sont donné rendez-vous à l'Exposition de 1900, et nous remercions d'avance tous les coopérateurs dont l'expérience sera mise à profit soit pour perfectionner et

1. Ce règlement et ce programme sont ceux qui ont été distribués aux mois d'avril et de mai 1900. Ils sont reproduits ici tels qu'ils ont été imprimés à cette époque.

ajeunir les anciennes bibliothèques, soit pour former des collections nouvelles répondant aux besoins du xx^e siècle.

La Commission d'organisation a arrêté les termes d'un règlement et d'un programme que vous trouverez ci-après. Ce programme, qui comprend quatre grandes divisions, ne doit être considéré que comme une base d'études. On y a joint, à titre d'exemple, quelques questions se rapportant à chacune de ces divisions ; mais la Commission sera heureuse d'accueillir tous les travaux qui pourraient donner lieu à des discussions intéressantes, pourvu que ces mémoires remplissent les conditions stipulées dans le règlement.

La Direction des chemins de fer de l'État français et la Compagnie du chemin de fer du Nord ont bien voulu assurer aux membres du Congrès des bibliothécaires une réduction de 50 % sur le prix des places. Les personnes qui, à l'occasion du Congrès, auront à emprunter, pour se rendre à Paris, les lignes des réseaux de l'État ou du Nord, sont priées de nous adresser leur adhésion et leur cotisation avant le 20 juin 1900, *dernier délai*. Il est en outre indispensable, si l'on désire profiter de la réduction, de nous indiquer la *gare de départ*. Pour les parcours à effectuer sur les Chemins de fer de l'État, la réduction ne sera valable, en ce qui concerne les trajets communs avec les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest, qu'autant que la distance la plus courte entre la gare de départ et celle de destination s'obtiendra par les voies du réseau de l'État.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la Commission d'organisation :

Le Secrétaire général,
HENRY MARTIN.

Le Président,
LÉOPOLD DELISLE.

Les Secrétaires :
D. BLANCHET,
PAUL MARAIS,
CHARLES MORTET.

Les Vice-Présidents :
ÉMILE PICOT,
J. DENIKER.

Le Trésorier.
J. COURAYE DU PARC.

COMMISSION D'ORGANISATION

BUREAU.

PRÉSIDENT.

M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Émile PICOT, membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

J. DENIKER, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Henry MARTIN, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l' Arsenal.

SECRÉTAIRES.

MM. D. BLANCHET, conservateur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Paul MARAIS, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine.

Charles MORTET, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé de cours à l'École nationale des chartes.

TRÉSORIER.

M. J. COURAYE DU PARC, bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, chef du bureau du Catalogue.

MEMBRES.

MM. le prince Roland BONAPARTE.

le vicomte Henri DE BORNIER, membre de l'Académie française, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

J. DE CHANTEPIE DU DÉZERT, conservateur de la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris.

Émile CHATELAIN, conservateur adjoint à la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, directeur de la *Revue des bibliothèques*.

Raoul CORDIER, bibliothécaire de l'École nationale des ponts et chaussées.

Léon DOREZ, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, directeur de la *Revue des bibliothèques*.

Paul DORVEAUX, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

A. DUREAU, bibliothécaire de l'Académie de médecine.

Alfred FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine.

Frantz FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

le docteur HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine de l'Université de Paris.

Paul LACOMBE, inspecteur général des Bibliothèques et Archives.

Paul LE VAYER, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

J. Y. W. MAC ALISTER, bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres, directeur de la revue *The Library*.

P. MARCHAL, conservateur du département des imprimés de la Bibliothèque nationale.

Paul MEYER, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des chartes, professeur au Collège de France.

Eugène MüNTZ, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et des collections de l'École des beaux-arts.

Henri OMONT, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

- M. Alphonse PASSIER, chef du 6^e Bureau (Bibliothèques) de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
- M^{me} M. PELLECHET, bibliothécaire honoraire au Département des imprimés de la Bibliothèque nationale.
- MM. Bernard PROST, inspecteur général des Bibliothèques et Archives.
Alfred RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut de France.
- Ulysse ROBERT, inspecteur général des Bibliothèques et Archives.
- Ch.-Émile RUELLE, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- Henri STEIN, archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne*.
- Maurice TOURNEUX, homme de lettres.
- Georges VICAIRE, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, directeur du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*.
- Paul VIOLET, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de l'Université de Paris.
- N. Weiss, bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français.
-

RÈGLEMENT

DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES BIBLIOTHÉCAIRES

ARTICLE PREMIER. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international des bibliothécaires.

ART. 2. — Ce Congrès s'ouvrira le 20 août à la Sorbonne. Sa durée sera de quatre jours.

ART. 3. — Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au Secrétaire général de la Commission d'organisation avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci, et qui auront acquitté la cotisation dont le montant, fixé à *dix francs*, devra être envoyé au Trésorier de la Commission.

ART. 4. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation.

Ces cartes sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

ART. 5. — Le Bureau de la Commission d'organisation fera procéder, lors de la première séance, à la nomination du Bureau du Congrès.

ART. 6. — Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

ART. 7. — Le Congrès comprend des séances et des visites à des établissements scientifiques.

ART. 8. — Les membres du Congrès ont seuls le droit de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

ART. 9. — Les mémoires qui serviront de point de départ aux discussions devront être communiqués à la Commission avant le 15 juillet 1900.

ART. 10. — La langue officielle du Congrès est le français. Toutefois les travaux en latin seront admis. Il en sera de même des mémoires écrits en allemand, en anglais, en espagnol et en italien ; mais ces derniers devront être accompagnés d'un résumé ou de conclusions rédigées en langue française.

ART. 11. — Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

ART. 12. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au Secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un court résumé, en langue française ou en langue latine, de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

ART. 13. — La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés ; elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

ART. 14. — Des procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux membres du Congrès le plus tôt possible après la session.

ART. 15. — Indépendamment de ces procès-verbaux, il sera publié un volume comprenant, avec la liste des adhérents au Congrès, les mémoires et communications dont la Commission aura décidé la publication. L'étendue de ce volume se trouvera subordonnée aux ressources mises à la disposition de la Commission.

ART. 16. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Henry MARTIN, Secrétaire général de la Commission d'organisation, à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, à Paris.

PROGRAMME

PREMIÈRE DIVISION

Histoire, Législation, organisation des bibliothèques publiques.
Dépôt légal, copyright, etc.

QUESTIONS PROPOSÉES

- I. Résumer les renseignements *nouveaux* qu'on peut avoir sur l'histoire des bibliothèques, depuis les origines jusqu'aux temps modernes.
- II. Étudier et comparer les lois qui régissent les bibliothèques dans les divers pays.
- III. Échanges internationaux.
- IV. Rapports des bibliothèques avec les administrations : État, municipalités, corporations, etc. ; autonomie des bibliothèques.
- V. De la meilleure organisation des bibliothèques populaires.
- VI. Recrutement du personnel des bibliothèques ; conditions exigées ou à exiger des candidats aux fonctions de bibliothécaires ; situation faite à ces fonctionnaires.

DEUXIÈME DIVISION

Bâtiments, mobilier, aménagement des bibliothèques.

QUESTIONS PROPOSÉES

- I. Étudier l'aménagement des bibliothèques au moyen âge.
- II. Exposer les meilleurs moyens à employer pour installer les livres dans une bibliothèque nouvelle et pour améliorer l'installation d'une bibliothèque ancienne.
- III. Indiquer les perfectionnements réalisés ou projetés dans les bibliothèques les plus récemment installées.
- IV. Indiquer particulièrement les précautions à prendre pour mettre les bibliothèques à l'abri de l'incendie.

TROISIÈME DIVISION

Traitements des manuscrits, livres imprimés, cartes de géographie, estampes, photographies, etc. — Acquisition de volumes. — Enregistrement. — Estampillage. — Inventaires, catalogues et réertoires. — Moyens de conservation. — Restauration. — Reliure.

QUESTIONS PROPOSÉES

- I. Indiquer les mesures qui ont été récemment reconnues comme les plus propres à dresser le catalogue d'une bibliothèque nouvelle ou à améliorer les catalogues d'une bibliothèque ancienne.
- II. Application à la bibliothéconomie des divers systèmes de classification bibliographique.
- III. Des catalogues collectifs.
- IV. Utilisation des éléments de répertoire publiés à l'état de fiches ou des bulletins imprimés joints par les éditeurs aux volumes.
- V. Traitement à appliquer aux pièces volantes et aux documents parlementaires et administratifs qu'il importe de conserver, mais qui ne peuvent être immédiatement catalogués.
- VI. Avantages et inconvénients de la constitution des recueils factices, aussi bien de ceux qui ont été formés anciennement que de ceux qui sont à constituer.
- VII. De l'utilité des réécollements et des meilleurs moyens d'y procéder.
- VIII. De l'hygiène des livres. Par quels moyens peut-on le mieux les préserver des divers agents de destruction ?
- IX. Mesures à prendre pour la conservation et la restauration des objets composant une bibliothèque : palimpsestes, papyrus, manuscrits, manuscrits à peintures, livres imprimés, cartes de géographie, estampes, etc.

QUATRIÈME DIVISION

Usage des livres à l'intérieur et à l'extérieur des bibliothèques.

QUESTIONS PROPOSÉES

- I. Sous quelles conditions le prêt des livres peut-il être autorisé dans les différentes catégories de bibliothèques ?
- II. Comment doivent être réglées les communications des volumes imprimés et manuscrits d'une bibliothèque à une autre ?
- III. De la responsabilité des bibliothécaires pour la communication et le prêt des livres confiés à leur garde.
- IV. Des dangers de transmission des maladies contagieuses par les livres des bibliothèques publiques et des moyens d'y remédier.

BUREAU DÉFINITIF DU CONGRÈS

PRÉSIDENT

M. Léopold DELISLE (France).

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Guido BIAGI (Italie).	MM. James MAVOR (Canada).
le prince Roland BONAPARTE (France).	Fernando Ferrari PEREZ (Mexique).
J. DENIKER (France).	Émile PICOT (France).
le docteur Wilhelm ERMAN (Allemagne).	Herbert PUTNAM (États-Unis d'Amérique).
le docteur Ladislas ESZTEGAR (Hongrie).	Gustave SAIGE (principauté de Monaco).
Domingo FIGAROLA-CANEDA (Cuba).	Gustave SERVOIS (France).
Henri HYMANS (Belgique).	Andreas Sch. STEENBERG (Danemark).
E. KOVALEVSKY (Russie).	A. TYPALDO-BASSIA (Grèce).
Sidney LEE (Grande-Bretagne).	Al. TZIGARA-SAMURCASI (Roumanie).
le docteur Bernhard LUNDSTEDT (Suède).	F. VANDER HAEGHEN (Belgique).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Henry MARTIN (France).

SECRÉTAIRES

MM. D. BLANCHET (France).
Paul MARAIS (France).
Charles MORTET (France).

SECRÉTAIRE ADJOINT

M. Marc RAYNAUD (grand-duché de Luxembourg).

TRÉSORIER

M. J. COURAYE DU PARC (France).

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

ALLEMAGNE

- MM. BRESLAUER (Martin), libraire, Leipzigerstrasse, 136, à Berlin.
DIETRICH (Félix), bibliographe et éditeur, Glockenstrasse, 11¹, à Leipzig.
ERMAN (Dr Wilhelm), Director der Königlichen Universitäts-Bibliothek, zu Berlin, Vice-Président du Congrès, Fichtestrasse, 30, à Steglitz, près Berlin.
GEBHARDT (Prof. Dr Oscar von), Oberbibliothekar der Universitäts-Bibliothek, Beethovenstrasse, 4, à Leipzig.
GEIGER (Dr Karl), Oberbibliothekar der Universitäts-Bibliothek, à Tübingen, Wurtemberg.
GÉNY (Jos.), bibliothécaire-archiviste de la ville, à Schlestadt, Alsace-Lorraine.
KEMKE (Dr Johannes), Bibliothekar an der Königlichen Bibliothek zu Berlin, Lützowstrasse, 12^{me}, à Berlin.
KISTNER (Otto), représentant de la librairie F. A. Brockhaus, Schleussigerweg, 1 a, à Leipzig.
MILKAU (Dr Fritz), Oberbibliothekar an der Universitäts-Bibliothek, Hülfsarbeiter im Kultus-Ministerium, Schöneberger Ufer, 31, à Berlin.
PETERMANN (Louis-Théodore), Director der Bibliothek der Gehe-Stiftung, Kleine Brüdergasse, 21, 1, à Dresde.
ROSENTHAL (Jacques), libraire, Karlstrasse, 10, à Munich.
SCHULTZE (Dr Ernst), Bibliothekar der Oeffentlichen Bücherhalle, Gabelsbergerstrasse, 5¹, Hamburg-Eimsbüttel.
TROMMSDORFF (Paul), Dr phil., assistant an der Universitäts-Bibliothek, à Berlin.

AUSTRALIE

- MM. ADAMS (J. R. G.), librarian, Public Library, à Adélaïde.
BOYS (Robert Douglass), bachelor of arts, senior assistant-librarian, Public Library of Victoria, Swanston street, à Melbourne, Victoria.

AUTRICHE

MM. BOECK (Ludwig), Scriptor der Wiener Stadtbibliothek, *Délégué officiel de la Bibliothèque de la ville de Vienne*, xv, Neubaugürtel, 26, à Vienne.

MENGER (Charles), professeur d'économie politique à l'Université de Vienne, membre de la Chambre des seigneurs, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), Währinger, 12, à Vienne.

PRUSIK (Borivoj), docteur ès lettres, Amanuensis de la Bibliothèque impériale et royale (tchèque et allemande) de Prague, membre de la Société des écrivains tchèques « Máj », *Délégué de l'Académie tchèque des sciences, lettres et arts de Prague*, vi, Palackého náměstí, 357, III, à Prague (Bohême).

BELGIQUE

MM. BERGMANS (Paul), docteur en philosophie et lettres, second sous-bibliothécaire de l'Université de Gand, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.

CLOQUET (Louis), ingénieur-architecte, professeur à l'Université de Gand, *Délégué officiel de la Belgique*, rue Saint-Pierre, 2, à Gand.

DE SMEDT (Le R. P. Charles), président de la Société des Bollandistes, recteur du Collège Saint-Michel à Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.

HOCQUET (Adolphe), bibliothécaire de la ville, Chaussée de Willemeau, 35, à Tournai.

HYMANS (Henri), conservateur à la Bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France (Académie des beaux-arts), *Délégué officiel de la Belgique, Vice-Président du Congrès*, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

LA FONTAINE (Henri), directeur de l'Office international de bibliographie, rue des Deux-Églises, 41, à Bruxelles.

LOSSÉAU (Léon), avocat, docteur en sciences politiques, rue de Nimy, 37, à Mons.

LUERQUIN (Victor), bibliothécaire du Ministère de l'intérieur et

de l'instruction publique, rue Vanden Boogaerde, 46, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles.

MM. OTLET (Paul), avocat près la Cour d'appel, secrétaire général de l'Institut international de bibliographie, rue de Florence, 13, à Bruxelles.

VAN DEN BERGHE (Raphaël), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Gand, rue du Jambon, 87, à Gand.

VANDER HAEGHEN (F.), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, **Vice-Président du Congrès**, Fossé d'Othon, 2, à Gand.

CANADA

Mgr HAMEL (Thomas-Étienne), protonotaire apostolique, licencié ès sciences mathématiques, bibliothécaire de l'Université Laval, à Québec.

M. MAVOR (James), professeur d'économie politique à l'Université de Toronto, *Délégué officiel du Canada, Vice-Président du Congrès*, à Toronto.

CHILI

M. MONTT (Luis), director de la Biblioteca nacional de Santiago de Chile, Plaza de O'Higgins, à Santiago.

CUBA

M. FIGAROLA-CANEDA (Domingo), *Délégué officiel de Cuba, Vice-Président du Congrès*, rue Bergère, 23, à Paris.

DANEMARK

MM. GIGAS (Émile), docteur en philosophie, bibliothécaire à la Bibliothèque royale de Copenhague, Kochs Vej, 25, à Copenhague. SCHMIDT (Dr Valdemar), professeur à l'Université de Copenhague, Frederiksholm Canal, 12, à Copenhague.

STEEENBERG (Andreas Sch.), professeur et bibliothécaire au Lycée de Horsens, membre du Comité d'État danois pour la subvention des bibliothèques populaires, *Délégué officiel du Danemark, Vice-Président du Congrès*, à Horsens.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

MM. ANDREWS (Clement W.), A. M., librarian, John Crerar Library, à Chicago, Illinois.

- MM. ARCHER (Arthur E.), administrateur délégué pour l'Europe de la « Johnston Foreign Patents Company. Ltd », rue des Capucines, 24, à Paris.
- BEER (William), bibliothécaire de la Howard Memorial Library et de la Fisk Free and Public Library, rue Camp, 1003, à La Nouvelle-Orléans, Louisiane.
- BÖCHER (Ferdinand), professeur à la Harvard University, à Cambridge, Massachusetts.
- BROWN (Arthur Newton), professor, librarian, U. S. Naval Academy, Annapolis, State Circle, 42, à Annapolis, Maryland.
- BROWNNE (John S.), resident librarian of the New York Academy of medicine, 17 W. 43rd Street, à New-York.
- COLE (George-Watson), member of the Bibliographical Society of London, ex-librarian, bibliographer, 501 West 113th Street, à New-York.
- HARRISON (J. L.), librarian of the Providence Athenæum, à Providence, Rhode Island.
- HASTINGS (C. H.), assistant, Library of the University of Chicago, Park street, 75, West Roxbury, Massachusetts.
- HODGES (Nathaniel Dana Carlile), librarian, Public Library of Cincinnati, Reading Road, 2927, à Cincinnati, Ohio.
- JOHN CRERAR LIBRARY (The), à Chicago, Illinois.
- JOHNS HOPKINS UNIVERSITY, à Baltimore, Maryland.
- Miss KANE (Florence), librarian of the Bryn Mawr College, à Bryn Mawr, Pensylvanie.
- Miss LEIPZIGER (Pauline), librarian, Aguilar Free Library, *Déléguée officielle des États-Unis d'Amérique*, 113 E 59th Street, à New-York.
- M. LITTLE (George Thomas), Litt. D., librarian of Bowdoin College, à Brunswick, Maine.
- Miss MOFFET (Jeannette TODD), Westlawn, Watertown, New-York.
- NEW-YORK PUBLIC LIBRARY (The).
- Miss PLUMMER (Mary Wright), director of Libraries, Pratt Institute, à Brooklyn, *Déléguée officielle des États-Unis d'Amérique*, Saint-James Street, 80, à Brooklyn, New-York.
- MM. PUTNAM (Herbert), Litt. D., librarian of Congress, *Délégué officiel des États-Unis d'Amérique*, Vice-Président du Congrès, à Washington, D. C.
- RICHARDSON (Ernest-Cushing), librarian, Princeton University, à Princeton, New-Jersey.

- MM. ROWELL (Joseph C.), librarian, University of California, *Délégué de l'Université de Californie*, à Berkeley, Californie.
- STROBEL (Arthur R.), représentant de la maison G. E. Stechert de New-York, rue de Rennes, 76, à Paris.
- TUCKERMAN (Alfred), Ph. D. (Scientific Bibliographies, Smithsonian Inst. Miscell. Pub.), Broadway, 1123, à New-York.
- VAN NAME (Addison), librarian of Yale University, à New-Haven, Connecticut.

FRANCE

- MM. ADVIELLE (Victor), ancien bibliothécaire, passage Dauphine, 28, à Paris.
- ALLEMAGNE (Henry D'), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue des Mathurins, 30, à Paris.
- AMIOT (Gustave-François), bibliothécaire archiviste de la ville de Cherbourg, rue Sainte-Honorine, 2 bis, à Cherbourg, Manche.
- AUDE (Édouard), conservateur de la Bibliothèque Méjanes, rue du Lycée, 1, à Aix-en-Provence.
- BARRINGER (George-Alfred), bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Milton, 29, à Paris.
- BARROUX (Marius), archiviste adjoint de la Seine, quai de Bourbon, 55, à Paris.
- BAUDRIER (Julien), rue Bellecour, 3, à Lyon, Rhône.
- BEAUREPAIRE (Edmond), bibliothécaire à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, rue de Courbevoie, 30 bis, à La Garenne-Colombes, Seine.
- BERTHET (Paul), bibliothécaire de la ville d'Alençon, à Alençon, Orne.
- BERTRAND (Pierre), bibliothécaire du Ministère des affaires étrangères, *Délégué officiel du Ministère des affaires étrangères*, boulevard Arago, 51, à Paris.
- BESSE (Dom J.-M.), religieux bénédictin, à l'abbaye de Ligugé, Vienne.
- BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles de la Bibliothèque nationale, secrétaire général du Congrès international de numismatique, boulevard Péreire, 164, à Paris.
- BLANCHET (D.), conservateur adjoint au département des imprimés.

- més de la Bibliothèque nationale, **Secrétaire du Congrès**, rue Éblé, 12, à Paris.
- BONAPARTE** (Prince Roland), **Vice-Président du Congrès**, avenue d'Iéna, 10, à Paris.
- BORNIER** (V^{te} Henri de), membre de l'Académie française, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris. [Décédé le 28 janvier 1901.]
- MM. **BROCARD** (Henri), bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, de la Société de géographie de l'Est (section Meusienne) et de la Commission météorologique de la Meuse, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc, Meuse.
- BRUCKER** (Joseph), prêtre de la rédaction de la revue *Les Études*, rue Monsieur, 15, à Paris.
- M^{me} **BUVIGNIER-CLOÜET** (M.), membre de la Société d'histoire littéraire de la France, de la Société des études historiques, etc., rue Saint-Maur, 11, à Verdun, Meuse.
- MM. **CANGARDEL** (François), avocat, bibliothécaire de la ville de Cahors, rue des Élus, 1, à Cahors, Lot.
- CAPET** (Eugène), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue de Houdan, 138, à Sceaux, Seine.
- CHAMBON** (Félix), sous-bibliothécaire à la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, boulevard Diderot, 58, à Paris.
- CHAMPION** (Honoré), libraire éditeur, quai Voltaire, 9, à Paris.
- CHANTEPIE DU DÉZERT** (J. de), conservateur de la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, à la Sorbonne, à Paris.
- CHATELAIN** (Émile), conservateur adjoint à la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, directeur de la *Revue des bibliothèques*, avenue d'Orléans, 71, à Paris.
- CHOPPY** (Maurice), stagiaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Sainte-Beuve, 8, à Paris.
- COLAS** (Paul), conservateur de la bibliothèque de la ville, rue de la Corderie, 15, à Lorient, Morbihan.
- COLLON** (Gaston), bibliothécaire de la ville, à la Bibliothèque municipale, à Tours, Indre-et-Loire.
- CORDIER** (Henri), professeur à l'École des langues orientales vivantes, rue Nicolo, 54, à Paris-Passy.

- MM. CORDIER (Raoul), bibliothécaire de l'École nationale des ponts et chaussées, rue des Saints-Pères, 28, à Paris.
- COSTE (Dr Louis), bibliothécaire de la ville, à Salins, Jura.
- COTTIN (Paul), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Miromesnil, 81, à Paris.
- COUDERC (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, 20, à Paris.
- COURAYE DU PARC (Joseph), bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, chef du bureau du Catalogue, Trésorier du Congrès, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.
- CRÉDIT LYONNAIS (Archives du service des Études financières du), boulevard des Italiens, 19, à Paris.
- MM. CRESSON (Félix), sous-bibliothécaire municipal de Boulogne-sur-Mer, rue de Maquétra, 30, à Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais.
- CROIZIER (M^{is} de), membre du Conseil supérieur des colonies, président de la Société académique indo-chinoise de France, boulevard de la Saussaye, 10, à Neuilly, Seine.
- CUISSARD (Charles), bibliothécaire de la ville d'Orléans, rue Guillaume-Prousteau, 2, à Orléans, Loiret.
- DARCEL (Alphonse), capitaine commandant au 12^e régiment d'artillerie, rue Edmond-Adam, 4, à Mustapha-Alger.
- DARUTY, baron de GRANDPRÉ (Jean-Émile, marquis), homme de lettres, rue Salneuve, 3, à Paris.
- DAUZE (Pierre), directeur de la *Revue biblio-iconographique*, rue du Faubourg-Poissonnière, 9, à Paris.
- DELAVILLE-LE ROULX (Joseph), docteur ès lettres, archiviste-paléographe, rue de Monceau, 52, à Paris.
- DELISLE (Léopold), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale, Président du Congrès, rue des Petits-Champs, 8, à Paris.
- DENIKER (Joseph), bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, Vice-Président du Congrès, rue de Buffon, 2, à Paris.
- DEPREZ (Michel), conservateur honoraire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Fleurus, 2, à Paris.
- DESLANDRES (Paul), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Verneuil, 62, à Paris.
- Congrès des Bibliothécaires.*

- MM. DESNOYERS (Alfred), bibliothécaire municipal (Mairie du VIII^e arrondissement, rue d'Anjou, 11), rue Tronchet, 13, à Paris.
- DOBY (L'abbé Auguste), chanoine, premier vicaire de Saint-Roch, rue Saint-Roch, 24, à Paris.
- DOREZ (Léon), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, directeur de la *Revue des bibliothèques*, rue Littré, 10, à Paris.
- DORVEAUX (Dr Paul), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, avenue de l'Observatoire, 4, à Paris.
- DUBRANDY (Félix-Joseph-Noël), docteur en médecine, membre de la Commission des musées et bibliothèque (Délégué à la bibliothèque), avenue Gambetta, 1, à Hyères, Var.
- DU BROEUILLE (Édouard LELIÈVRE), receveur de l'enregistrement en retraite, bibliothécaire de la ville, rue de l'Union, 10, à Hesdin, Pas-de-Calais.
- DUREAU (Dr A.), bibliothécaire de l'Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.
- FARCISET (Charles), ancien chef du personnel au Ministère de l'Intérieur, rue de la Néva, 3, à Paris.
- FARCY (Louis de), place du Parvis Saint-Maurice, 3, à Angers, Maine-et-Loire.
- FAVIER (J.), conservateur de la bibliothèque publique de Nancy, rue Jeanne d'Arc, 2, à Nancy, Meurthe-et-Moselle.
- FÉCAMP (Albert), bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire, professeur adjoint à la Faculté des lettres, rue Pitot, 44, à Montpellier, Hérault.
- FEER (Léon), conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Félicien-David, 6, à Paris.
- FORMIGNY DE LA LONDE (Robert ROUXELIN de), au château de La Londe, par Caen, Calvados.
- FRANKLIN (Alfred), administrateur de la Bibliothèque Mazarine, quai Conti, 23, à Paris.
- FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Délégué de la Société des études historiques*, rue de Sully, 1, à Paris.
- GAUDISSART (Edmond), bibliothécaire de la ville de Noyon, rue de Gruny, 6, à Noyon, Oise.
- GÉRARD (Alfred), rue Simon, 26, à Reims, Marne.

- MM. GERBAUX (Fernand), archiviste aux Archives nationales, rue Monsieur-le-Prince, 20, à Paris.
- GINOT (Émile), bibliothécaire-archiviste de la ville de Poitiers, rue de la Tranchée, 16, à Poitiers, Vienne.
- GODEFROY (Maurice), bibliothécaire de la Faculté des sciences de Marseille, allées des Capucines, à Marseille, Bouches-du-Rhône.
- GOUJAT (Jean-Louis), bibliothécaire de la ville, Grande-Rue, 68, à Fontainebleau, Seine-et-Marne.
- GRAND (E.-Daniel), ancien archiviste de la ville de Montpellier, A. M. (Harv.), place des Vosges, 10, à Paris.
- GRAVE (Victor-Eugène), archiviste de la ville de Mantes, membre non résidant des Comités des beaux-arts, correspondant du Ministère de l'instruction publique, rue Chrestien, à Mantes, Seine-et-Oise.
- GUERNE (B^{on} Jules de), bibliothécaire de la Société de géographie de Paris, rue de Tournon, 6, à Paris.
- GUYON (L.), sous-bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Angers, rue Ménage, 7, à Angers, Maine-et Loire.
- HAIIN (Dr Louis), bibliothécaire de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, rue de l'École-de-Médecine, 12, à Paris.
- HIRIART (C.-Léon), bibliothécaire-archiviste de la ville, rue de la Cathédrale, 14, à Bayonne, Basses-Pyrénées.
- HOLTORP (Hiero von), rue Boileau, 30, à Paris-Auteuil.
- JADART (Henri), bibliothécaire de la ville, secrétaire général de l'Académie de Reims, rue du Couchant, 15, à Reims, Marne.
- JORDELL (D.), bibliographe, rue de Rivoli, 248, à Paris.
- LABANDE (Léon-Honoré), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet de la ville d'Avignon, rue Petite-Fusterie, 2, à Avignon.
- LACOMBE (Paul), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, avenue du Marché, 5, à Charenton, Seine.
- LANGLOIS (L'abbé M.), bibliothécaire-archiviste de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, directeur de la Bibliographie d'Eure-et-Loir, secrétaire général du Congrès archéologique de France (67^e session, Chartres, 1900), rue des Vieux-Rapporteurs, 6, à Chartres, Eure-et-Loir.
- LATIEULE (Pierre-Paul), bibliothécaire-archiviste de la ville d'Autun, rue de la Grille, 24, à Autun, Saône-et-Loire.

- MM. LAUDE (Jules), bibliothécaire de l'Université, à Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.
- LECLERC (Henri), libraire, rue Saint-Honoré, 219, à Paris.
- LEHIC (Arthur), bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, avenue de Neuilly, 136 bis, à Neuilly-sur-Seine, Seine.
- LE VAYER (Paul), inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, membre de la Commission supérieure rétrospective des beaux-arts et arts décoratifs, rue Bargue, 25, à Paris.
- LEVESQUE (L'abbé Eugène), bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, 9, à Paris.
- LORIQUET (Henri), archiviste honoraire du Pas-de-Calais, conservateur chef du service de la bibliothèque de Rouen, *Délégué de la ville de Rouen*, à Rouen, Seine-Inférieure.
- Louis (Eugène), conservateur de la bibliothèque municipale et du musée de La Roche-sur-Yon, rue Lafayette, 11, à La Roche-sur-Yon, Vendée.
- LUÇAY (C^{te} de), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques, membre de la Commission supérieure des Archives, rue de Varenne, 90, à Paris.
- MALLOIZEL (Godefroy-Alexandre), sous-bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, rue de l'Estrapade, 11, à Paris.
- MARAIIS (Paul), conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, *Secrétaire du Congrès*, quai Conti, 23, à Paris.
- MARCHAL (P.), conservateur du département des imprimés de la Bibliothèque nationale, avenue de Villiers, 101, à Paris.
- MARTIN (Henry), conservateur adjoint à la Bibliothèque de l' Arsenal, *Secrétaire général du Congrès*, rue de Sully, 1, à Paris.
- MASSON (J.), bibliophile, rue Victor-Hugo, 46, à Amiens, Somme.
- MÉYER (Paul), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École nationale des chartes, professeur au Collège de France, avenue de la Bourdonnais, 16, à Paris.
- MICHEL (Adrien), conservateur des bibliothèques de la ville de Roanne, rue Bourgneuf, 1, à Roanne, Loire.
- MONLEZUN (Jules-Frédéric), lieutenant-colonel du 4^e Tirailleurs algériens, à Sousse, Tunisie.
- MORTET (Charles), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Gene-

- viève, chargé de cours à l'École nationale des chartes, **Secrétaire du Congrès**, rue Labordère, 6, à Neuilly-sur-Seine, Seine.
- MM. MORTET (Victor), bibliothécaire à la bibliothèque des Facultés des lettres et des sciences de l'Université de Paris, avenue de Neuilly, 31, à Neuilly-sur-Seine, Seine.
- MOUTON (Léo), sous-bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue du Bac, 44, à Paris.
- MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque et des collections de l'École des beaux-arts, rue de Condé, 14, à Paris.
- OMONT (Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 17, à Paris.
- PAOLI (Louis), bibliothécaire universitaire, rue Michelet (Écoles supérieures d'Alger), à Alger.
- PASCAL (Jean-Louis), membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte de la Bibliothèque nationale, inspecteur général des Bâtiments civils, boulevard Saint-Denis, 8, à Paris.
- PASSIER (Alphonse), chef du 6^e Bureau (Bibliothèques) de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique, rue Vauquelin, 28, à Paris.
- PELAY (Édouard), bibliophile, rue de Crosne, 74, à Rouen, Seine-Inférieure.
- M^{me} PELLECHET (Marie), bibliothécaire honoraire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Blanche, 30, à Paris. [Décédée le 11 décembre 1900.]
- MM. PELLETIER (Edmond), secrétaire général de la Société artistique et littéraire de l'Ouest, rue Saint-Sulpice, 24, à Paris.
- PÉRY (Dr G.-M.-A.-G.), bibliothécaire universitaire, section de médecine, à la Faculté de médecine, place d'Aquitaine, à Bordeaux, Gironde.
- PICOT (Émile), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des langues orientales vivantes, **Vice-Président du Congrès**, avenue de Wagram, 135, à Paris.
- PILLON-DUFRESNES (Victor-Adrien), bibliothécaire au départe-

- ment des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Soufflot, 3, à Paris.
- MM. PLUYETTE (E.), bibliothécaire de l'École nationale supérieure des mines, boulevard Saint-Michel, 60, à Paris.
- POËTE (Marcel), conservateur de la bibliothèque publique, à Besançon, Doubs.
- POIRÉE (Élie), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon, 6, à Paris.
- POLAIN (Louis), rue Madame, 60, à Paris.
- PROST (Bernard), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, avenue Rapp, 7, à Paris.
- QUENTIN (Henri) [Paul d'Estrée], homme de lettres, rue Saint-Paul, 43 (passage Saint-Paul, 5), à Paris.
- RAHIR (Édouard), libraire (Librairie ancienne), passage des Panoramas, 55, à Paris.
- RÉBELLIAU (Alfred), bibliothécaire de l'Institut de France, quai Conti, 23, à Paris.
- RIDDER (Gustave de), des *Cent bibliophiles*, notaire, rue Perrault, 4, à Paris.
- ROBERT (Ulysse), inspecteur général des Bibliothèques et Archives, avenue Quichou, 30, à Saint-Mandé, Seine.
- ROUVEYRE (Édouard), éditeur, rue de Seine, 76, à Paris.
- RUELLE (Ch.-Émile), administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon, 6, à Paris.
- SCHICKLER (Bon Fernand de), président de la Société de l'histoire du protestantisme français, place Vendôme, 17, à Paris.
- SCHWAB (Moïse), bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue de Provence, 29, à Paris.
- SEBERT (G^{al} Hippolyte), membre de l'Institut (Académie des sciences), rue Brémontier, 14, à Paris.
- SERÉ-DEPOIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, rue Charles-Laffitte, 56, à Neuilly-sur-Seine, Seine. [Décédé le 14 janvier 1901.]
- SERVOIS (Gustave), directeur des Archives, Vice-Président du Congrès, rue des Francs-Bourgeois, 60, à Paris.
- SOLON (Louis), bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire de Lille, rue de Courtrai, 15, à Lille, Nord.
- SOULICE (L.), bibliothécaire-archiviste de la ville, rue Lamothe, 14, à Pau, Basses-Pyrénées.

- MM. STEIN (Henri), archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne*, rue Gay-Lussac, 38, à Paris.
- SUSTRAC (Charles), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue de la Station, 30, au Vésinet, Seine-et-Oise.
- SWARTE (Victor de), trésorier général des finances du Nord, rue d'Anjou, 2, à Lille, Nord.
- TERQUEM (Em.), rue Scribe, 19, à Paris.
- TISSIER (Jean-Joseph), bibliothécaire de la ville de Narbonne, à la mairie, à Narbonne, Aude.
- M^{me} TOURNEUX (Maurice).
- MM. TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, quai de Béthune, 34, à Paris.
- VANRYCKE (Paul), sous-bibliothécaire de la bibliothèque universitaire de Lille, rue de Denain, 1, à Lille, Nord.
- VICAIRE (Georges), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, directeur du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, rue Scheffer, 51, à Paris.
- VIDIER (Alexandre), sous-bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la revue *Le Moyen Âge*, rue Bréda, 26, à Paris.
- VIENNOT (William), bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, boulevard Saint-Germain, 202, à Paris.
- VILNET (Paul), sous-bibliothécaire à la Chambre de commerce de Paris, avenue du Maine, 46, à Paris.
- VIOLET (Paul), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École nationale des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de l'Université de Paris, rue Cujas, 5, à Paris.
- VUACHEUX (Ferdinand), publiciste, rue du Champ-de-Foire, 68, au Havre, Seine-Inférieure.
- WEISS (N.), bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue des Saint-Pères, 54, à Paris.
- WELTER (Hubert), libraire, rue Bernard-Palissy, 4, à Paris.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

- MM. ANDREW (E. J.), Winckley Square, 30, à Preston, Lancashire.
- BRAMWELL (William Storey), chief librarian, Free public Libraries and Museum, à Preston, Lancashire.

MM. CLARKE (Archibald Leycester), sub-librarian of the Royal medical and chirurgical Society, Heath street, 118, Hampstead, Londres, N. W.

HAMILTON (John Crook), chairman of Committee, Free public Library, à Preston, Lancashire.

Miss HANNAM (Agnes), I. R. S. L., secretary and librarian of the obstetrical Society of London, Hanover Square, 20, à Londres, W.

MM. LEE (Sidney), editor of the Dictionary of National Biography and biographer of Shakespeare, **Vice-Président du Congrès**, Lexham Gardens, 108, Kensington, Londres.

MAC ALISTER (J. Y. W.), F. S. A., F. R. G. S., bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres, directeur de la revue *The Library*, Hanover Square, 20, à Londres, W.

PETHERICK (Edward Augustus), F. L. S., F. R. G. S., etc., Hop-ton Road, 85, Streatham, Londres, S. W.

PLUNKETT (Count George Noble), B. L., M. R. I. A., Upper Fitzwilliam street, 26, à Dublin.

ROBERTS (William), homme de lettres, rédacteur à l'*Athenæum*, au *Times*, etc., Lansdowne Gardens, 47, Clapham, Londres, S. W.

GRÈCE

MM. CARAPANOS (Constantin), député au Parlement hellénique, ancien ministre des finances, correspondant de l'Institut de France (Académie des beaux-arts), rue du Stade, à Athènes.

TYPALDO-BASSIA (A.), député au Parlement hellénique, avocat à la Cour suprême, professeur agrégé de l'Université, *Délégué officiel de la Grèce*, **Vice-Président du Congrès**, à Athènes.

HONGRIE

MM. ESZTEGÁR (Dr Ladislas), conservateur adjoint de la bibliothèque du Musée national hongrois, *Délégué officiel de la Hongrie*, **Vice-Président du Congrès**, à Budapest.

FERENCZI ZOLTÁN (Dr), directeur de la bibliothèque universitaire de Budapest, place Ferencziektere, 5, à Budapest.

RÉCSEY (Dr Victor), directeur de la bibliothèque de l'archi-abbaye des Bénédictins de Pannonhalma (Martinsberg), Györ-Szent Marton.

ITALIE

MM. ADAMI (Giovanni Battista), sottobibliotecario nella R. Biblioteca Casanatense, à Rome.

BIAGI (Prof. Dr Guido), directeur de la R. Bibliothèque Mediceo Laurentienne et de la R. Bibliothèque Riccardiana de Florence, directeur de la *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, Vice-Président du Congrès, à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

FUMAGALLI (Giuseppe), bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale de Brera, à Milan, vice-président de la Société bibliographique italienne, à la Bibliothèque nationale de Brera, à Milan.

MASCARETTI (Dr Carlo), sottobibliotecario nella Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele, rue Nazionale, 18, à Rome.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE)

M. RAYNAUD (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Délégué officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Secrétaire adjoint du Congrès*, rue Dupont-des-Loges, 3, à Paris.

MEXIQUE

MM. CHABERT (Maximiliano), secrétaire au Ministère du commerce, de l'industrie et de l'agriculture du Mexique, sous-bibliothécaire au même Ministère, *Délégué officiel du Mexique*, à Mexico.

PEREZ (Fernando Ferrari), ingénieur, bibliothécaire en chef au Ministère du commerce, de l'industrie et de l'agriculture du Mexique, chef de la section d'histoire naturelle de la Commission d'exploration géographique du Mexique, professeur de technologie agricole à l'École d'agriculture de Mexico, *Délégué officiel du Mexique, Vice-Président du Congrès*, à Mexico.

MONACO (PRINCIPAUTÉ DE)

M. SAIGE (Gustave), conseiller d'État, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco, correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), *Délégué officiel de la principauté de Monaco, Vice-Président du Congrès*, villa Plati, à Monaco, et rue Pigalle, 22, à Paris.

PAYS-BAS

M. VAN HAARST (J. W. G.), bibliothécaire en chef de la bibliothèque universitaire de Groningue, Heereweg, 73, à Groningue.

PORTUGAL

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE COÏMBRE (Dr Francisco MARTINS, bibliothécaire).

ROUMANIE

MM. CUTIANA (Cristu G.), sous-bibliothécaire de la Bibliothèque de l'État, secrétaire-archiviste et avocat de l'Académie roumaine, rue Cămpineanu, 49, à Bucarest.

TZIGARA-SAMURCASI (Al.), bibliothécaire de la Fondation universitaire Carol I^{er}, *Délégué officiel de la Roumanie, Vice-Président du Congrès*, à Bucarest.

RUSSIE

MM. KOVALEVSKY (E.), conseiller de Cour, fonctionnaire pour missions spéciales près du Ministre de l'instruction publique, *Délégué officiel de la Russie, Vice-Président du Congrès*, à Saint-Pétersbourg.

RAËVSKY (Alexandre), archiviste aux Archives du Ministère de l'instruction publique de Russie, collaborateur de la Commission archéographique du même Ministère, membre actuel de l'Institut archéologique de Saint-Pétersbourg et de la Société

bibliologique russe, de la Société historique près l'Université de Saint-Pétersbourg, membre correspondant de la Société paléographique à Saint-Pétersbourg, précepteur du Collège catholique de l'église de Sainte-Catherine, bibliothécaire de la Société bibliologique russe, *Délégué de la Société bibliologique russe*, Demidoff péréoulok, 1, à Saint-Pétersbourg.

ROUBINSKY (Constantin), bibliothécaire de l'Université impériale de Kharkov.

SCHOKALSKY (Jules de), lieutenant-colonel de la Marine impériale russe, bibliothécaire au Ministère de la marine, Canal Catherine, 144, à Saint-Pétersbourg.

SUÈDE

MM. ANDERSSON (Dr L. Aksel), sous-chef de la bibliothèque de l'Université d'Upsal.

LUNDSTEDT (Dr Bernhard), conservateur à la Bibliothèque royale de Stockholm, *Délégué officiel de la Suède, Vice-Président du Congrès*, Apelbergsgatan, 44^u, à Stockholm.

WARBURG (Karl), professeur à la Faculté des lettres de Gothenbourg, directeur désigné de la bibliothèque de l'Institut Nobel, à Stockholm.

SUISSE

MM. DUFOUR (Théophile), directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève, boulevard Pasteur, 59, à Paris.

FIELD (Dr Herbert Haviland), rector Concilii bibliographici opibus complurium nationum instituti, membre de la Société des bibliothécaires suisses, à Zurich.

GARDY (Frédéric), conservateur à la Bibliothèque publique de Genève.

Dans sa séance du 28 juillet 1900, la Commission d'organisation, sur la proposition de son Bureau, adopta l'ordre suivant pour les séances du Congrès et les visites des congressistes. Cet ordre du jour, adressé le 1^{er} août à tous les membres du Congrès, fut suivi de point en point.

ORDRE DU JOUR

ADOPTÉ PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION

Lundi 20 Août. 9 h. 1/2. Séance d'ouverture à la Sorbonne. — Nomination du Bureau. — Règlement de l'ordre du jour.

2 h. Séance à la Sorbonne pour les communications.

Mardi 21 Août. 9 h. Séance à la Sorbonne pour les communications. 2 h. Visite de la bibliothèque de S. A. le Prince Roland Bonaparte, avenue d'Iéna, n° 10. — Visite à l'exposition de l'American Library Association, au Palais de l'Économie sociale et des Congrès. — Visite à l'exposition rétrospective du Livre, au Champ de Mars.

Mercredi 22 Août. Visite du château et des collections de Chantilly. Départ de Paris à *midi 45 minutes*, gare du Nord.

Jeudi 23 Août. 9 h. Rendez-vous à la Bibliothèque nationale. — Visite de la Bibliothèque. 2 h. Séance à la Sorbonne pour les communications et séance de clôture.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PREMIÈRE SÉANCE

LUNDI MATIN 20 AOUT

Le 20 août 1900, à 9 heures et demie du matin, le Congrès international des Bibliothécaires a ouvert sa session, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, sous la présidence de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président de la Commission d'organisation.

Le Congrès est composé de 241 membres.

Plusieurs gouvernements étrangers se sont fait représenter par des délégués officiels. Ce sont : la Belgique, par M. Henri HYMANS, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, et M. Louis CLOQUET, ingénieur-architecte, professeur à l'Université de Gand ; le Canada, par M. James MAVOR, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto ; Cuba, par M. Domingo FIGAROLA-CANEDA ; le Danemark, par M. Andreas Sch. STEENBERG, professeur et bibliothécaire au lycée de Horsens, membre du Comité d'État danois pour la subvention des bibliothèques populaires ; les États-Unis d'Amérique, par M. Herbert PUTNAM, Litt. D., librarian of Congress, à Washington, Miss Mary W. PLUMMER, bibliothécaire de Pratt Institute, à Brooklyn (New-York), et Miss Pauline LEIPZIGER, librarian, Aguilar Free Library, à New-York ; la Grèce, par M. A. TYPALDO-BASSIA, député au Parlement hellénique, avocat à la Cour suprême, professeur agrégé de l'Université, à Athènes ; la Hongrie, par M. le docteur Ladislas ESZTEGÁR, conservateur adjoint de la bibliothèque du Musée national hongrois, à Budapest ; le grand-duc de Luxembourg, par M. Marc RAYNAUD, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal ; le Mexique, par M. Fernando Ferrari PEREZ, ingénieur, professeur de technolo-

logie agricole à l'École nationale d'agriculture de Mexico, chef de la section d'histoire naturelle de la Commission d'exploration géographique du Mexique, et M. Maximiliano CHABERT, secrétaire au Ministère de Fomento du Mexique; la principauté de Monaco, par M. Gustave SAIGE, conseiller d'État, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco, correspondant de l'Institut de France; la Roumanie, par M. Al. TZIGARA-SAMURCASÍ, bibliothécaire de la Fondation universitaire Carol I^{er}, à Bucarest; la Russie, par M. E. KOVALEVSKY; la Suède, par M. le docteur Bernhard LUNDSTEDT, conservateur à la Bibliothèque royale de Stockholm.

D'autres délégués représentent officiellement des administrations ou des sociétés. On peut citer : pour la France, M. Pierre BERTRAND, bibliothécaire et délégué du Ministère des affaires étrangères; M. Henri LORIQUET, conservateur chef du service de la bibliothèque de Rouen, délégué de la ville de Rouen; M. Frantz FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, délégué de la Société des études historiques; pour l'Autriche, M. Ludwig BOECK, scriptor der Wiener Stadtbibliothek, délégué de la ville de Vienne (Autriche); M. le docteur Bořivoj PRUSÍK, de la Bibliothèque impériale et royale (tchèque et allemande) de Prague, délégué de l'Académie tchèque des sciences, lettres et arts de Prague; pour les États-Unis d'Amérique, M. Joseph C. ROWELL, librarian, University of California, à Berkeley (Californie), délégué de l'Université de Californie; pour la Russie, M. Alexandre RAËVSKY, archiviste aux archives du Ministère de l'instruction publique de Russie, bibliothécaire de la Société bibliologique russe, précepteur du Collège catholique de l'église de Sainte-Catherine, délégué de la Société bibliologique russe de Saint-Pétersbourg.

Après avoir fait connaître le nombre des membres du Congrès, ainsi que les noms des délégués officiels des gouvernements, administrations et sociétés, M. le Président de la Commission consulte l'assemblée sur la constitution de son bureau. L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir le bureau de la Commission d'organisation comme bureau définitif du Congrès. M. le Président propose la nomination de plusieurs vice-présidents et d'un secrétaire-adjoint choisis parmi les délégués officiels des gouvernements étrangers. Il propose, en outre, d'appeler à la vice-présidence les membres du Congrès dont les noms suivent : MM. le docteur Guido BIAGI, directeur de la R. Bibliothèque Mediceo-Laurentienne et de la R. Bibliothèque Riccardiana, de Florence; le prince Roland BONAPARTE; le docteur

Wilhelm ERMAN, directeur de la bibliothèque de l'Université royale de Berlin; Sidney LEE, éditeur du *Dictionary of National Biography*, à Londres; Gustave SERVOIS, directeur des Archives, à Paris; F. VANDER HAEGHEN, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand.

Ces propositions ayant été adoptées à l'unanimité, le bureau du Congrès se trouve définitivement constitué comme il est indiqué page 10.

M. LE PRÉSIDENT déclare alors le Congrès ouvert; puis, prenant la parole pour prononcer le discours d'ouverture¹, il commence par souhaiter la bienvenue aux membres du Congrès, et présente quelques observations générales ayant pour objet de montrer combien il reste à faire pour que les bibliothèques françaises rendent tous les services qu'on est en droit d'exiger d'elles.

Avant de lever la séance, M. LE PRÉSIDENT consulte l'assemblée sur la question de savoir si la session du Congrès sera suivie d'un banquet, comme l'ont demandé quelques membres. L'assemblée décide qu'il y aura un banquet, et que ce banquet aura lieu le jeudi 23 août, à 7 heures du soir.

La séance est levée à 10 h. 45.

DEUXIÈME SÉANCE

LUNDI SOIR 20 AOÛT

Présidence de M. L. DELISLE, président, puis de M. É. PICOT, vice-président.

MM. Émile PICOT, le docteur Wilhelm ERMAN, le docteur Ladislas ESZTEGÁR, Henri HYMANS, le docteur Bernhard LUNDSTEDT et A. TYPALDO-BASSIA prennent place au bureau comme vice-présidents.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

M. Paul COLAS, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Lorient (Morbihan), donne lecture d'un mémoire intitulé *De l'activité*

1. Voy. plus loin *Mémoires présentés au Congrès*, I.

*des bibliothécaires de bibliothèques publiques; comment elle peut être secondée utilement et pratiquement*¹.

M. Andreas Sch. STEENBERG, délégué officiel du Danemark, lit une *Étude sur les efforts faits en Danemark pour établir des bibliothèques populaires dans les petites communes*². Cette œuvre est due principalement au *Comité pour la subvention des bibliothèques populaires*, qui distribue les fonds et organise les bibliothèques, et au *Comité pour le développement de l'instruction populaire* qui dirige la publication des livres destinés à ces bibliothèques.

M. le docteur Victor RÉCSEY, directeur de la bibliothèque de l'archi-abbaye de Pannonhalma (Martinsberg), en Hongrie, communique un mémoire intitulé *Notice sur la bibliothèque de Mathias Corvin, suivie de la description d'un incunable inconnu, provenant de cette bibliothèque, et conservé dans celle de l'archi-abbaye de Pannonhalma*³.

(Cf. *infra*, séance du jeudi soir 23 août, communication de M. Ulysse Robert.)

M. Louis DE FARCY, d'Angers, communique une note, accompagnée de plans, sur la *Librairie de la cathédrale d'Angers au XV^e siècle*⁴.

M. Henry MARTIN, secrétaire général du Congrès, lit un *Mémoire sur l'utilité qu'il y aurait à créer dans chaque ville capitale une bibliothèque centrale des journaux*⁵. Il montre les divers avantages qu'offrirait la fondation de ces bibliothèques, dans lesquelles pourraient trouver place non seulement les journaux proprement dits, mais en général toutes les publications périodiques, et il propose de désigner ces établissements nouveaux sous le nom d'*Hémérothèques*.

La lecture de cette communication donne lieu à un échange d'observations entre l'auteur du Mémoire et MM. L. POLAIN, L. DELISLE, H. HYMANS, B. LUNDSTEDT, L. ESZTEGÁR, A. DUREAU et Ch. MORTET.

M. L. POLAIN demande si ces bibliothèques recueilleraient tous les périodiques ou seulement les journaux politiques. Il estime que la presse scientifique ne devrait pas être isolée des livres; mais il croit,

1. Voy. *Mémoires*, II.

2. *Ibid.*, III.

3. *Ibid.*, IV.

4. *Ibid.*, V.

5. *Ibid.*, VI.

au contraire, qu'il y aurait tout avantage à enlever les journaux politiques aux bibliothèques de livres.

M. L. DELISLE fait observer que les journaux politiques sont, en réalité, des documents historiques et qu'il est nécessaire de les conserver dans les bibliothèques pour qu'ils y soient mis à la disposition des historiens. Quant au mouvement scientifique, c'est surtout dans les publications périodiques qu'il se produit. Il ne faut donc pas chasser les périodiques des bibliothèques. Il serait assurément désirable de constituer une grande Bibliothèque de journaux, sans rien changer au régime qui amène un exemplaire de chaque périodique à la Bibliothèque nationale; mais, pour mettre ce projet à exécution, il faudrait des sommes considérables. Si, d'autre part, on enlevait à la Bibliothèque nationale les périodiques qu'elle ne peut pas se dispenser de recueillir, et si elle se voyait forcée de les acquérir, son budget devrait être augmenté dans de très grandes proportions.

M. H. HYMANS reconnaît qu'il faudra bien un jour ou l'autre débarrasser les bibliothèques des journaux qui sont fort encombrants. Mais, continue l'orateur, il ne faut pas oublier que les journaux sont, en effet, des documents historiques et qu'on ne peut les séparer des livres. Ce qu'il y aurait de mieux à faire actuellement serait de créer un département spécial pour les journaux dans les bibliothèques déjà existantes. Cela n'empêcherait pas la fondation des établissements nouveaux, demandés par M. Henry MARTIN, qui recevraient un exemplaire des périodiques, sans enlever celui qui aujourd'hui va aux bibliothèques de livres. M. HYMANS fait encore observer que plusieurs bibliothèques de Parlements (Londres, Bruxelles, etc.), sont, en réalité, des bibliothèques spéciales de journaux.

En Suède, dit M. Bernhard LUNDSTEDT, les trois principales bibliothèques publiques, la Bibliothèque royale de Stockholm et celles des Universités d'Upsal et de Lund, possèdent depuis longtemps des collections presque complètes de tous les journaux publiés dans le pays. Ces journaux y sont entrés par suite des versements des imprimeurs, qui sont obligés, en vertu de la loi de 1812 sur la presse, de déposer dans ces bibliothèques, avant la fin de juin, un exemplaire de tous les imprimés (avec toutes les planches et cartes y appartenant) sortis de leurs presses pendant l'année précédente. La plupart des imprimeurs effectuent ces versements avec exactitude. Ils ont le droit d'adresser directement aux bibliothèques, par la poste et franco de port, les exemplaires de leurs publications; ces versements se font, soit en une seule fois, soit par deux envois dans l'année. Les grands journaux

Congrès des Bibliothécaires.

3

sont reliés aussitôt que possible, à raison de 200 à 300 numéros par volume. A la Bibliothèque royale on a affecté à la conservation des journaux un local situé dans le sous-sol; ils y sont placés horizontalement sur les tablettes, ordinairement deux l'un sur l'autre. Ce local se trouve immédiatement au-dessous de la salle de lecture, avec laquelle il communique, non seulement par un escalier, mais aussi par un ascenseur. Dans cet ascenseur on peut faire glisser une table roulant sans aucun bruit sur des roues revêtues de caoutchouc. Lorsqu'un lecteur demande communication d'un de ces grands journaux, la table est poussée jusqu'au rayon où se trouve le volume; celui-ci y est déposé, la table remonte sur l'ascenseur et, sans qu'on ait entendu le moindre bruit, roule jusqu'à la place occupée par le lecteur. Par ce procédé on évite la détérioration, inévitable autrement, dans le maniement fréquent de ces grands et lourds volumes. La lumière solaire, ainsi que les variations de température, ayant une influence délétère sur le papier des journaux, le sous-sol est éclairé à la lumière électrique, et seulement lorsque les journaux sont demandés en communication. L'air de ce sous-sol est absolument exempt d'humidité, chauffé qu'il est pendant l'hiver par l'eau chaude circulant dans des tuyaux placés sur le plancher au long des murs extérieurs. Grâce à cet aménagement, on a pu, dans les salles de lecture de la Bibliothèque royale, mettre sans inconvénient à la disposition du public les grands journaux politiques et d'annonces. Ces journaux y sont consultés de plus en plus chaque année, surtout depuis qu'a commencé à paraître la *Bibliographie de la littérature périodique de la Suède*¹, c'est-à-dire depuis 1895.

M. le Dr Ladislas ESZTEGÁR, délégué officiel de la Hongrie, expose qu'au Musée national hongrois les journaux forment aussi un département spécial dans la bibliothèque.

M. le Dr DUREAU ne voit aucun inconvénient à appuyer le vœu de M. Henry MARTIN¹; il regarde comme désirable la fondation d'une bibliothèque de journaux, qu'on placerait soit dans la Bibliothèque nationale, soit à proximité de cet établissement.

M. Charles MORTET pense que l'on pourrait appliquer le vœu de M. H. MARTIN aux seuls journaux politiques quotidiens.

M. L. POLAIN exprime l'avis que la création de ces bibliothèques spéciales deviendra nécessaire dans un avenir prochain; il appuiera donc le vœu de M. H. MARTIN, tout en admettant parfaitement qu'on

1. Cet ouvrage a pour auteur M. le Dr Bernhard Lundstedt lui-même.

veuille conserver dans les bibliothèques de livres certaines catégories de périodiques.

Finalement, le Congrès adopte, sous la forme suivante, le vœu proposé par M. H. MARTIN :

Le Congrès international des bibliothécaires émet le vœu que des efforts soient tentés pour arriver à la création, dans les grandes villes, de bibliothèques spéciales chargées de recueillir les journaux politiques et d'annonces.

M. H. HYMANS, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ayant proposé au Congrès d'examiner la question du meilleur système de chauffage et d'éclairage à employer dans les bibliothèques, M. B. LUNDSTEDT, conservateur à la Bibliothèque royale de Stockholm, expose brièvement le système suivi dans cette Bibliothèque (chauffage à l'eau chaude, éclairage à l'électricité) et déclare, ainsi qu'il a déjà eu occasion de le faire il y a quelques instants, que ce système donne des résultats tout à fait satisfaisants.

M. Archibald CLARKE, sous-bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres, communique, d'après le livre publié en 1870, à Copenhague, par Ch. W. BRUUN, une *Esquisse de la vie de Frédéric Rostgaard [1671-1745], de Copenhague* [archiviste, puis secrétaire principal du roi de Danemark et possesseur d'une bibliothèque célèbre], accompagnée d'une notice sur ses travaux dans les bibliothèques [particulièrement à la Bibliothèque du Roi à Paris]¹.

M. F. DIETRICH, éditeur à Leipzig, expose l'économie générale du répertoire annuel des articles de fond insérés dans les journaux de langue allemande, qu'il publie depuis 1897 sous le titre de *Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur*, signale les principales critiques qui en ont été faites, et montre comment on pourrait l'améliorer².

A ce propos, M. F. CHAMBON, sous-bibliothécaire de l'Université de Paris, fait remarquer combien serait désirable la publication d'un répertoire rétrospectif des articles insérés dans les revues périodiques françaises, dont beaucoup n'ont pas de tables générales ; il n'existe actuellement de répertoire de ce genre que pour les mémoires publiés par les Académies et Sociétés savantes de France.

1. Voy. *Mémoires*, VII.

2. *Ibid.*, VIII.

M. Fr. FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, lit une note sur l'*Utilité des bibliographies critiques dans les bibliothèques*, et dépose sur le bureau du Congrès les premiers fascicules de la collection de *Bibliographies critiques* publiées par la *Société des études historiques*¹.

M. F. VUACHEUX, publiciste au Havre, donne lecture d'un mémoire sur une *Bibliothèque de réserve*², que l'on pourrait constituer avec les doubles des bibliothèques publiques françaises, et qui serait principalement destinée à enrichir les dépôts provinciaux. — Il lit ensuite une note sur la *Bibliothèque des religieux Pénitents de la paroisse d'Ingouville*, qui constitue l'un des fonds les plus anciens de la bibliothèque municipale du Havre.

M. B. LUNDSTEDT dépose sur le bureau du Congrès une brochure intitulée *Aperçu de la principale littérature bibliographique de la Suède*, rapport fait au Congrès international de bibliographie, à Paris (août 1900).

La séance est levée à 5 heures.

TROISIÈME SÉANCE

MARDI MATIN 21 AOUT

La séance, ouverte à 9 heures, est présidée d'abord par M. H. HYMANS, vice-président, puis par M. L. DELISLE, président.

M. E. GINOT, bibliothécaire de la ville de Poitiers, lit un rapport succinct sur le déménagement de la bibliothèque de cette ville, effectué du 23 au 28 avril dernier, et signale deux procédés particuliers qu'il a employés pour que, dans le transport des volumes non numérotés, l'ordre de placement n'en fût pas dérangé³.

1. Voy. *Mémoires*, IX.

2. *Ibid.*, X.

3. *Ibid.*, XI

A ce propos, M. LATIEULE, bibliothécaire-archiviste de la ville d'Autun, donne quelques explications sur la façon dont il a procédé au déménagement de la bibliothèque de cette ville, composée de 20,000 volumes. Ce travail a été fait à l'aide d'un tapis roulant improvisé au moyen de deux tonneaux et d'une toile sans fin.

M. L. HIRIART, bibliothécaire de la ville de Bayonne, lit une *Note sur les insectes qui ravagent les bibliothèques*¹, particulièrement sur ceux du genre *Anobium*, qui s'attaquent surtout à la basane des reliures ; il indique les principales mesures employées par lui pour préserver de ces insectes les livres de sa bibliothèque.

Cette communication provoque, de la part de M^{lle} PELLECHET, de MM. HYMANS, DENIKER, É. PICOT, POLAIN, ADVIELLE, DORVEAUX, GRAVE, DUREAU, TYPALDO-BASSIA, WEISS, BARROUX, H. MARTIN, ERMAN et GRAND, une série d'observations.

M. H. HYMANS recommande de mélanger à la colle employée pour la reliure une certaine quantité de sublimé corrosif. C'est, dit-il, un excellent moyen préventif contre l'invasion des insectes.

M^{lle} M. PELLECHET estime que dans cette question il serait bon de connaître quels sont les insectes qui s'attaquent aux livres vieux, aux livres neufs, au cuir, au bois. Sont-ce les mêmes ? A Nice, on s'est vu forcé, à la bibliothèque municipale, de supprimer les séances du soir, à cause d'une invasion tout à fait alarmante de papillons. M^{lle} PELLECHET a vu, d'autre part, employer divers moyens pour combattre les insectes. C'est ainsi qu'à la bibliothèque d'Arras les livres sont nettoyés au pétrole ; à Orléans, on expose aux vapeurs du soufre, sans dommage pour les volumes, non seulement les livres imprimés, mais les manuscrits même. Quant au sublimé corrosif, M^{lle} PELLECHET ne pense pas qu'il puisse suffire pour rendre la colle des reliures impu-trescible. Quel moyen faudrait-il donc employer ? L'alun rend la colle cassante. Jusqu'à présent, c'est, semble-t-il, le salicylate, qui a donné les meilleurs résultats.

M. J. DENIKER, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle de Paris, vice-président du Congrès, préconise le naphtol contre les ravages des insectes. Cette substance est employée avec succès au Muséum pour la conservation des collections, notamment des collections entomologiques. Pour empêcher la corruption de la colle, M. DENIKER conseille, d'après son expérience personnelle, l'emploi

1. Voy. *Mémoires*, XII.

à dose convenable du sublimé corrosif, qui, outre son efficacité, a l'avantage de n'être nullement dangereux, puisqu'il est employé pour les herbiers qui sont maniés autant que les volumes.

M. É. PICOT, vice-président du Congrès, pense à soumettre les livres à l'influence des vapeurs sèches.

M. L. POLAIN estime qu'il importe de faire deux parts bien distinctes dans la question dont s'occupe le Congrès. Premièrement, pour les livres anciens il serait désirable qu'il fût procédé à des études rétrospectives spéciales ; mais, en second lieu, il ne serait pas moins utile qu'un appel pressant fût adressé aux fabricants de papier, aux tanneurs, aux relieurs, etc., afin de les engage^r à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne conservation de leurs produits. Enfin, il fait part au Congrès d'une observation qu'il a faite dans la bibliothèque du comte Riant ; l'enduit déposé à l'extérieur même des volumes était mangé par les insectes.

M. V. ADVIELLE n'est pas partisan du pétrole pour le nettoyage des livres. Il en signale les inconvénients et fait observer que beaucoup de relieurs attribuent l'envahissement des bibliothèques par les insectes au bois employé pour le rayonnage.

M. le Dr P. DORVEAUX, bibliothécaire de l'École de pharmacie de Paris, qui a pu faire des observations à la bibliothèque universitaire d'Alger, pense que les insectes des livres sont en général les mêmes que ceux qui ravagent les herbiers. Il expose que le sulfure de carbone, convenablement employé, débarrasse bien les livres des insectes. Malheureusement le sulfure de carbone, très inflammable, est d'un usage dangereux.

M. Eug. GRAVE, archiviste de Mantes, dit qu'il s'est bien trouvé de l'emploi de la benzine ; mais cette substance n'est pas non plus sans danger. Il conseille, comme l'un des meilleurs moyens d'éloigner les insectes, de manier chaque volume séparément le plus souvent possible.

M. le Dr A. DUREAU, bibliothécaire de l'Académie de médecine, a observé beaucoup d'insectes aussi bien dans sa propre bibliothèque qu'à la bibliothèque de l'Académie de médecine, située au-dessous d'une des salles de l'hôpital de la Charité. Le seul moyen qui lui ait complètement réussi pour éloigner les insectes est le battage des volumes. Au reste, dit-il, les insectes des livres sont très variés. Comme leurs mœurs sont différentes, leurs goûts aussi sont très divers : ceux-ci apprécient plus particulièrement la colle, ceux-là préfèrent le cuir. On voit parfois tel tome d'un ouvrage dévoré quand tous les autres sont

indemnes. Mais les liquides provenant des hôpitaux constituent pour les insectes un mets qu'ils recherchent tous avec une égale avidité. L'orateur a pu en faire l'expérience dans la bibliothèque de l'Académie. Au début, quand un livre a été mouillé, ajoute M. DUREAU, quelle que soit la provenance de l'humidité, l'étuve sèche est tout indiquée.

M. Eug. GRAVE estime que le bois employé pour le rayonnage des bibliothèques est la principale cause de la propagation des insectes. Il conseille, pour les chasser, de passer les bois au sulfate ou à l'acétate de cuivre.

M. le Dr A. DUREAU objecte qu'à son avis les insectes qui viennent du bois sont très peu nombreux.

M. A. TYPALDO-BASSIA, délégué officiel de la Grèce, fait remarquer qu'à la Bibliothèque d'Athènes on a absolument renoncé au bois. C'est le marbre qui a fourni la principale matière employée dans la construction de cet établissement.

A une question de M. H. HYMANS, demandant si les bibliothèques où le bois a été supprimé sont à l'abri de l'invasion des insectes, plusieurs membres du Congrès répondent négativement, et M. L. HIRIART fait remarquer que les insectes des livres sont très variés et qu'il n'est pas douteux que les plus dangereux naissent dans les volumes mêmes.

M. N. WEISS, bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français, pense, comme M. Dureau, que le battage des livres est une excellente mesure de précaution, mais qui n'est évidemment pas applicable aux manuscrits. Il rappelle que feu M. du Rieu (de Leyde) employait avec succès et sans danger pour les manuscrits l'huile de naphte.

M. M. BARROUX, archiviste adjoint de la Seine, signale le danger des boîtes de bois pour la conservation des papiers d'archives.

M. H. HYMANS demande si l'on a remarqué que des manuscrits ou des incunables enfermés dans des étuis de bois aient été attaqués par des insectes venus de ces étuis.

M. Henry MARTIN cite un manuscrit exécuté en 1481 et conservé depuis cette époque dans un étui de bois en forme de livre¹. La reliure du volume, contemporaine aussi du manuscrit, est en bois couvert de velours rouge. L'étui a été en maint endroit perforé par les

1. Ce manuscrit exécuté par Francesco Florio pour Tristan de Salazar, archevêque de Sens, se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il est coté 1183.

vers ; mais le manuscrit lui-même est intact, et, chose singulière, le bois de la reliure n'a subi non plus aucune attaque.

M. Eug. GRAVE dit qu'il est bien difficile d'établir d'une façon précise si le bois favorise la propagation des insectes : cela dépend des essences de bois qui sont employées. Il signale les avantages et les inconvénients de certains bois, cèdre, camphrier, etc., et fait observer que les cuirs de Russie ne sont jamais attaqués.

M. L. POLAIN estime qu'il reste, en somme, à faire dans ces questions des expériences précises et variées. Il appelle l'attention du Congrès sur le danger que font courir aux livres certains champignons.

M. le Dr Wilhelm ERMAN, directeur de la bibliothèque de l'Université royale de Berlin, n'a observé, soit à Berlin, soit à Leipzig, que peu de dégâts commis dans les livres par les insectes. Ces ennemis des bibliothèques sont certainement beaucoup moins à redouter dans les pays du Nord. Le sublimé employé par M. le Dr ERMAN lui a donné de bons résultats.

M^{lle} PELLECHET partage absolument l'opinion de M. le Dr ERMAN, et constate que les bibliothèques de Nice et de Bayonne sont ravagées par les insectes, tandis que ces parasites sont presque inconnus dans certaines bibliothèques de nos départements du Nord.

M. Daniel GRAND dit qu'il a employé avec succès les feuilles de tabac frais et il en recommande l'usage pour éloigner les insectes.

M. le Dr DUREAU ne pense pas que l'emploi des feuilles de tabac frais soit très efficace : car, dit-il, certains insectes aiment le tabac ; le procédé n'est donc pas parfait.

Si l'on résume toutes ces observations, on doit conclure que les insectes dangereux pour les livres sont très divers ; que les uns naissent dans le bois des rayons ou des reliures anciennes, les autres dans le livre même ; que ceux-ci sont friands de colle, ceux-là de cuir ou de papier ; qu'ils se développent plus ou moins, suivant les influences climatériques, rares dans les dépôts du Nord, nombreux dans ceux du Midi ; que parmi les remèdes préventifs déjà essayés (naphtol, benzine, sublimé corrosif mélangé à la colle, rayons de bois imbibés de sulfate ou d'acétate de cuivre, rayonnage métallique substitué au rayonnage en bois), il n'y en a pas qui soient d'une efficacité générale, et qu'il faudrait étudier de près les mœurs de chaque catégorie d'insectes pour découvrir la précaution spéciale qu'il convient d'opposer ; que les procédés actuellement employés pour débarrasser les livres infestés (battage des volumes, vapeurs de sulfure de car-

bone) ne sont pas sans inconvénients pour la conservation des volumes imprimés et sont le plus souvent inapplicables aux manuscrits; qu'en somme il reste encore, dans cette question complexe, beaucoup de points obscurs, et que les remèdes empiriques employés jusqu'à présent ont donné des résultats très insuffisants. En conséquence, sur la proposition de M. Ch. MORTET, le Congrès émet le vœu :

Que des études expérimentales, conduites avec toute la rigueur des méthodes scientifiques et dues au concours de bibliothécaires, de chimistes et de naturalistes, soient faites sur le mode de production et de propagation des divers insectes qui nuisent aux livres, sur les moyens de remédier à leurs ravages, et sur les précautions à recommander, d'une part, aux industriels qui préparent le papier et le cuir destinés à l'impression et à la reliure des volumes, d'autre part, aux architectes qui choisissent les matériaux destinés aux planchers, rayons et autres meubles des bibliothèques.

M. Borivoj PRUSIK, de la Bibliothèque impériale et royale de Prague, lit un *Rapport sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohême*¹, [notamment des bibliothèques de l'Université de Prague, du Musée tchèque, de la Société royale des sciences, de la ville de Prague et du couvent de Strahov, dans la même ville].

M. É. PICOT, membre de l'Institut, vice-président du Congrès, saisit cette occasion d'exprimer son admiration pour la bibliothèque du Musée tchèque, et en particulier pour les collections de Šafařík et de Palacký, si magnifiquement installées aujourd'hui.

M. le Dr DUREAU, bibliothécaire de l'Académie de médecine, dans une communication verbale, exprime le désir qu'en attendant la publication de leurs catalogues généraux, les bibliothèques publiques de Paris s'entendent pour imprimer un bulletin collectif donnant tous les mois la liste de leurs plus récentes acquisitions. La Bibliothèque nationale est actuellement la seule des grandes bibliothèques de Paris qui publie un bulletin de ce genre. Il ne serait pas difficile que l'épreuve du fascicule de ce bulletin, qui paraît chaque mois, fût communiquée en placards à chacune des autres grandes bibliothèques : Arsenal, Sainte-Geneviève, Mazarine, Sorbonne, Institut, Académie de médecine, Faculté de médecine, Muséum, etc. La cote des bibliothèques qui auraient reçu les ouvrages déposés à la

1. Voy. *Mémoires*, XIII.

Bibliothèque nationale serait ajoutée simplement à la suite de la cote de celle-ci; quant aux ouvrages qui seraient entrés dans une bibliothèque et ne seraient pas indiqués sur le placard (il s'agirait certainement, dans ce cas, d'ouvrages de date ancienne, en dehors du dépôt légal du mois précédent), ils seraient ajoutés par chacune des bibliothèques intéressées avec la cote donnée par elles.

Les frais de ce bulletin collectif (impression, etc.) seraient supportés par chacune des bibliothèques, au prorata des ouvrages indiqués par elles ou au prorata du nombre d'exemplaires qu'elles demanderaient.

M. É. Picot présente au Congrès, de la part de l'auteur, M. Edw. Aug. PETHERICK, une livraison-spécimen d'un grand répertoire bibliographique dont il a entrepris la publication, et qui a pour titre *A Bibliography of Australasia and Polynesia*.

M. Edward Augustus Petherick, dit M. Picot, a consacré trente années de sa vie à réunir les livres, brochures et journaux relatifs à l'Australie et à la Polynésie. Sa collection a été le point de départ d'une grande bibliographie, que l'auteur a complétée par des recherches poursuivies en Australie même et dans les différents pays de l'Europe.

M. Petherick a divisé son ouvrage en treize sections, dont chacune comporte un certain nombre de subdivisions. Le premier chapitre de la VIII^e section, qui a été imprimé à titre de spécimen, et dont quelques exemplaires ont été déposés sur le bureau, est tout entier consacré à la Nouvelle-Galles du Sud. Grâce au format adopté, grâce à une justification des plus compactes, les 32 pages que nous avons sous les yeux contiennent un nombre considérable de notices. L'auteur ne s'est pas borné à transcrire les titres des livres ou des articles dispersés dans les encyclopédies, les relations de voyages ou les périodiques, il a joint aux principaux titres une foule de renseignements historiques et littéraires qui rendront sûrement les plus grands services.

Vous vous unirez à moi, Messieurs, j'en suis certain, dit en terminant M. Picot, pour souhaiter que M. Petherick puisse mener bientôt à bonne fin sa vaste entreprise. Vous le féliciterez encore plus quand vous saurez qu'il a libéralement offert sa collection à la fédération des colonies australiennes, et que cette collection doit former le premier noyau d'une grande bibliothèque océanienne.

La séance est levée à 11 heures.

VISITES ET EXCURSIONS

Les séances du Congrès ont été alors interrompues, depuis l'après-midi du mardi 21 août jusqu'à l'après-midi du jeudi 23, pour les visites et excursions prévues au programme fixé par la Commission d'organisation.

Conformément à ce programme, le mardi 21 août, à 2 heures, les membres du Congrès, suivant la gracieuse invitation qui avait été faite, ont été reçus à l'hôtel de l'avenue d'Iéna par S. A. le prince Roland BONAPARTE, vice-président du Congrès, qui leur a fait visiter en détail sa riche et somptueuse bibliothèque, dont l'installation doit être proposée comme un modèle. De là, les congressistes se sont rendus place de l'Alma, au palais de l'Économie sociale et des Congrès, où, sous la conduite de Miss Mary W. PLUMMER, déléguée officielle des États-Unis d'Amérique, ils ont visité la très intéressante exposition de l'American Library Association; puis, MM. Henri LAFONTAINE, directeur, et Paul OTLET, secrétaire général, ont expliqué aux membres du Congrès le fonctionnement et l'utilité de l'Office international de bibliographie de Bruxelles. L'exposition rétrospective du Livre, au Champ-de-Mars, a reçu ensuite la visite des bibliothécaires. Toutes les dispositions avaient été fort aimablement prises par M. François CARNOT, délégué aux Musées centennaux, pour que les congressistes fussent mis à même d'admirer à l'aise les merveilles exposées. MM. Henri SARRIAU et Gaston DUVAL, attachés aux Musées centennaux, ont reçu les visiteurs à leur arrivée, et l'un des exposants, M. GRUEL fils, a bien voulu leur faire examiner minutieusement les belles reliures contenues dans les vitrines. Enfin, après une station à l'exposition suédoise de l'Enseignement, dont M. le docteur B. LUNDSTEDT, délégué officiel de la Suède, fait ressortir tout l'intérêt, M. Fernand GERBAUX, archiviste aux Archives nationales, conduit les membres du Congrès à l'exposition rétrospective du Papier, et met sous leurs yeux de curieux spécimens de marques de papetiers anciens.

Le lendemain (22 août), les congressistes prenaient place, à midi 45, dans le train de Chantilly, où trois wagons de 1^{re} classe avaient été

mis à leur disposition par la Compagnie du Nord. A leur arrivée au château, les voyageurs étaient reçus par M. L. DELISLE, et la visite des salles, des collections incomparables, commençait immédiatement, sous la direction de MM. Léopold DELISLE, ÉMILE PICOT et G. MACON, qui n'épargnaient rien pour que les congressistes pussent emporter de leur excursion le meilleur souvenir. A 3 heures, un lunch était offert aux visiteurs par M. et M^{me} Léopold DELISLE. Après des toasts chaleureux portés aux aimables hôtes de Chantilly, les voyageurs reprenaient le chemin de Paris.

Enfin, pour clore cette série de visites et d'excursions, le jeudi 23 août, à 9 heures du matin, les membres du Congrès étaient reçus à la Bibliothèque nationale par M. L. DELISLE, administrateur général, assisté de MM. P. MARCHAL, conservateur du département des imprimés, H. OMONT, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits, D. BLANCHET, conservateur adjoint du département des imprimés, etc. ; et, ainsi guidés, il leur était donné d'admirer les trésors inestimables du grand dépôt national de la France.

QUATRIÈME SEANCE

JEUDI SOIR 23 AOUT

La séance, ouverte à 2 heures, est présidée par M. L. DELISLE, président. MM. J. DENIKER, D. FIGAROLA-CANEDA, E. KOVALEVSKY, F. F. PEREZ, É. PICOT et G. SAIGE, vice-présidents, prennent place au bureau.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL informe le Congrès qu'un de ses membres, qui désire garder l'incognito, offre une somme de 1.500 francs pour récompenser, par un premier prix de 1.000 francs et un second prix de 500 francs, les deux meilleurs mémoires qui seront présentés, avant le 31 décembre 1901, sur *Les insectes qui s'attaquent aux livres et les*

meilleurs moyens à employer pour leur destruction. La juridiction à qui sera confié le soin de juger les mémoires sera déterminée par la Commission d'organisation du Congrès. Si les mémoires présentés à la date du 31 décembre 1901 ne semblent pas au jury d'un mérite suffisant pour obtenir les récompenses offertes, le concours sera prorogé jusqu'au 31 décembre 1902. Si, à cette date encore, aucun mémoire digne d'être récompensé n'avait été présenté, le concours serait prorogé une seconde fois jusqu'au 31 décembre 1903; mais, après ces deux prorogations, le concours serait annulé.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait connaître aussi qu'un autre membre du Congrès, qui veut également rester anonyme, met une somme de 1.000 francs à la disposition de la Commission pour fonder un prix en faveur du meilleur mémoire relatif à *l'étude et à la destruction des insectes ennemis des livres, mais spécialement de ceux qui attaquent les reliures.*

M. LE PRÉSIDENT remercie, au nom du Congrès, les deux généreux donateurs, dont les offres sont acceptées.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. le marquis DARUTY DE GRANDPRÉ fait hommage au Congrès de plusieurs exemplaires de son ouvrage intitulé *Vade-mecum du bibliothécaire ou Règles pratiques pour la rédaction des catalogues et le classement des volumes, suivies d'une Instruction raisonnée sur le format des livres*, 1897, 64 pages.

M. DENIKER offre, au nom de M. le docteur Karl Geiger, directeur de la bibliothèque de l'Université de Tubingue, une brochure relative aux échanges internationaux, intitulée *Über Vermehrung der Bibliotheken durch den Austausch amtlicher Publikationen*, 1900, 16 pages. [Extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen*.]

M. BROCARD, bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse), communique une note sur l'*Emploi d'étiquettes de couleur pour désigner certaines catégories d'ouvrages*¹.

Miss Mary W. PLUMMER, bibliothécaire de Pratt Institute, à Brooklyn (New-York), lit un mémoire sur la *Coopération des bibliothèques publiques et des écoles publiques aux États-Unis*². Ce travail a pour

1. Voy. *Mémoires*, XIV.

2. *Ibid.*, XV.

objet principal de montrer que, dans la démocratie américaine, les bibliothécaires se préoccupent autant de leur rôle pédagogique et social que de la technique de leur profession, et que depuis quelques années, sous l'impulsion de l'Association des bibliothèques américaines (A. L. A.), de l'Association nationale d'éducation et du Bureau central d'éducation, les bibliothèques publiques, fondées dans près de 4,000 localités, coopèrent activement avec les écoles publiques à l'œuvre de l'éducation populaire : l'instituteur, d'une part, conduisant ses élèves à la bibliothèque pour les guider dans leurs lectures et compléter la leçon théorique par la leçon de choses, et le bibliothécaire, d'autre part, disposant ses livres et dirigeant ses acquisitions en vue de seconder et de développer l'enseignement de l'instituteur.

M. Al. VIDIER, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, donne lecture d'un mémoire sur les *Catalogues imprimés d'anonymes*¹. Après avoir, dans la première partie de sa communication, défini et apprécié les différents catalogues usités dans les bibliothèques, il propose, dans la seconde partie, de classer les anonymes aux noms de personne, de lieu ou de personne morale qui est indiqué ou qui peut être supplié dans le titre de ces ouvrages ; quant aux anonymes dont le titre ne comporte aucun de ces noms, il pense qu'il faut les classer par le premier mot du titre, quel qu'il soit, abstraction faite seulement des proclitiques sans valeur qu'il est d'usage de négliger dans ce genre de répertoire.

M. H. STEIN, archiviste aux Archives nationales, communique une note sur le *Dépôt légal français*², dont il signale les imperfections résultant, soit de l'inobservation de la loi actuelle, soit de l'insuffisance de cette loi, qui notamment prescrit le dépôt à l'imprimeur et non à l'éditeur, fixe un délai trop court pour les réclamations et fait passer les exemplaires déposés par une série d'intermédiaires qui en retardent ou en compromettent l'entrée dans les collections publiques. Il conclut en formulant les réformes qui devraient, selon lui, être introduites dans une nouvelle réglementation du dépôt légal.

M. L. POLAIN présente, au sujet de cette lecture, un certain nombre d'observations. Les imprimeurs, eux aussi, demandent une réforme de la loi sur le dépôt légal. Les raisons de police qui, en 1810, ont

1. Voy. *Mémoires*, XVI.

2. *Ibid.*, XVII.

poussé Napoléon à prescrire le dépôt à l'imprimeur ont cessé d'exister. Depuis lors, toutes les conditions ont été changées. Combien de livres paraissant à Paris, c'est-à-dire publiés par un éditeur parisien, sont imprimés en province, et, contre toute raison, doivent être déposés, non pas à Paris, mais dans une préfecture, une sous-préfecture, à la mairie d'une petite ville. Ce sont là de très mauvaises conditions pour la régularité du dépôt. Certains ouvrages sont même imprimés en partie ou en totalité à l'étranger pour des éditeurs français; aucun dépôt n'est effectué pour ces livres-là et ne peut être exigé avec la législation actuelle. Aujourd'hui le but essentiel du dépôt légal est, d'une part, l'accroissement du domaine national, et, d'autre part, la protection de la propriété littéraire. Il serait, en outre, tout à fait équitable de rendre responsable du dépôt, non pas l'imprimeur, mais l'éditeur qui possède les exemplaires *marchands*, c'est-à-dire complets et en condition de vente. M. POLAIN conclut en demandant que le dépôt légal soit fait par l'éditeur, et qu'il soit effectué, sans intermédiaire et avec la franchise postale, à la Bibliothèque nationale. Cet établissement donnerait décharge aux éditeurs au moyen d'une quittance détaillée d'un registre à souches.

M. L. DELISLE, président du Congrès, fait remarquer combien cette question du dépôt légal est complexe. Les critiques adressées à la législation actuelle ont été très exagérées. Il n'est pas douteux qu'il se produit là, comme dans toute administration, des retards inévitables; mais ces retards sont bien moins considérables et moins fréquents qu'on ne le suppose. En somme, les ouvrages imprimés en province arrivent, en général, très vite à la Bibliothèque nationale, plus vite même parfois que ceux qui sont imprimés à Paris. On a demandé que l'éditeur soit substitué à l'imprimeur pour effectuer le dépôt; mais il y a une très grosse difficulté. Beaucoup de pièces, en effet, n'ont pas d'éditeur. Or, qu'arriverait-il si l'éditeur seul était responsable du dépôt? C'est que toutes ces pièces échapperait fatalement aux bibliothèques publiques. La Commission instituée en 1898 au Ministère de l'instruction publique pour étudier la question a reconnu le danger qu'il y aurait à soumettre l'éditeur, au lieu de l'imprimeur, à l'obligation du dépôt. Il faut donc maintenir cette obligation à l'imprimeur, auquel la loi pourra imposer certaines conditions, sauf à prescrire, dans des cas déterminés, un recours contre celui qui fait imprimer, éditeur ou auteur. Mais ce qu'il faut surtout s'efforcer de faire comprendre aux éditeurs et aux auteurs, c'est que leur intérêt bien entendu demande que les exemplaires de leurs publications destinés à

être conservés dans les bibliothèques publiques soient dans un état convenable, qu'ils soient pourvus de leurs gravures, que ce soient enfin des exemplaires de vente.

M^{me} PELLECHET insiste sur les inconvénients très grands qu'offre le dépôt légal effectué dans les chefs-lieu de départements. C'est de là surtout que proviennent les retards et l'irrégularité dans le dépôt.

M. V. ADVIELLE affirme qu'on exagère les critiques adressées au service du dépôt légal dans les préfectures. Certaines pièces, il est vrai, tels que les pamphlets, sont retenues à la préfecture ; mais, en général, on ne peut pas dire qu'il y ait négligence dans l'envoi des livres au Ministère de l'intérieur. L'honnêteté des fonctionnaires des préfectures est au-dessus de tout soupçon.

M. Ulysse ROBERT, inspecteur général des Bibliothèques et Archives, communique alors au Congrès diverses observations personnelles. Il vient d'être longuement parlé, dit-il, des livres qui n'arrivent pas à la Bibliothèque nationale parce qu'ils ne sont pas déposés. Permettez-moi de vous dire quelques mots de ceux qui sont déposés et qui n'y arrivent pas davantage. Il y en a, et le nombre des fuites est peut-être plus considérable qu'on ne pense. Cela tient à ce qu'il y a trop d'intermédiaires entre les imprimeurs et la Bibliothèque. Si un livre est imprimé à Paris, il n'y en a que deux : le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'instruction publique ; s'il est imprimé dans un chef-lieu de département, il s'en ajoute un troisième, la préfecture ; très souvent, il y en a un quatrième, la sous-préfecture ; enfin il peut y avoir un cinquième agent de transmission, la mairie, quand l'ouvrage est publié dans un chef-lieu de canton, comme c'est le cas, par exemple, à Lagny, où il y a un établissement typographique important. Avant de parvenir à la Bibliothèque nationale, un volume sorti des presses de Lagny doit passer par Meaux, puis par Paris pour être déposé à la préfecture de Seine-et-Marne, à Melun, pour de là revenir à Paris, au Ministère de l'intérieur d'abord, à celui de l'instruction publique ensuite. En vérité, c'est excessif. Sans parler des lenteurs qui en résultent, et du retard dans l'arrivée à la Bibliothèque nationale, un tel système de transmission offre de multiples chances de pertes dans les bureaux, en chemin de fer, au camionnage et dans les diverses manipulations qui en sont la conséquence. M. Advielle a tout à l'heure protesté de la parfaite honnêteté des fonctionnaires des préfectures et de l'impossibilité presque absolue de tout détournement dans les bureaux. Cette honnêteté, personne ne songe à la contester, mais il faut bien faire la part d'oubli et d'erreurs possibles, et il y en a. Pas

plus tard qu'hier, au retour de Chantilly, un des membres de ce Congrès me disait, ou plutôt disait à plusieurs d'entre nous, qu'il avait enrichi la bibliothèque locale dont il avait la conservation de livres provenant du dépôt légal, qui avaient été relégués dans les combles de la préfecture du chef-lieu où il était alors en fonctions. Je pourrais citer un autre département où un fonctionnaire du même ordre se livrait à cette pratique, croyant faire œuvre pie. Je suis sûr du fait, car il m'a été avoué ingénûment par son auteur. Aussi ai-je cru devoir en avertir M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale. Un autre fait plus grave est parvenu à ma connaissance, il y a si longtemps d'ailleurs qu'il y aurait prescription, si toutefois il y a prescription en pareil cas, ce que j'ignore. Quant aux pertes en cours de route, elles sont réelles. Notamment pour les auteurs en vogue, il y a, sur les rayons de la Bibliothèque, beaucoup de lacunes dans la suite des éditions de leurs œuvres. Il vous serait facile de vous en assurer en parcourant le premier volume du catalogue des imprimés, au mot *About* (Edmond), par exemple. Je ne veux pas rechercher la cause ou l'origine de ces pertes ; elle est certainement le résultat des défectuosités de notre système de dépôt légal.

Avec tous les bons esprits qui se sont occupés de la question, je pense que si l'on veut faire rendre au dépôt légal tout ce qu'il peut donner d'utile, il faut le réformer de fond en comble. Lors d'un voyage que j'ai fait en 1898 en Suisse, en Autriche et en Allemagne, j'ai voulu savoir comment ce service fonctionne, — dans les pays où il fonctionne. C'est en Bavière que j'ai à cet égard trouvé, pour ainsi dire, la perfection absolue. Aussi me suis-je empressé d'en faire connaître, dans des *Souvenirs de voyage* que j'ai publiés, l'économie, qui est admirable de simplicité.

En Bavière, l'organisation du dépôt légal était autrefois calquée sur la nôtre, à peu de choses près : les sous-directeurs et directeurs de cercles, les gouverneurs de provinces et le Ministère servaient d'intermédiaires, et sans doute, comme en France, il y eut des abus, au moins des inconvenients. On coupa court à ceux-ci en supprimant dans l'espèce les intermédiaires quels qu'ils fussent. Maintenant tout livre publié en Bavière est envoyé directement en deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque royale de Munich, l'autre à la bibliothèque de l'Université de la province où le volume a été imprimé. De la sorte, les pertes en cours de route sont nulles ou presque nulles ; de plus, les travailleurs ont l'avantage inappréciable de pouvoir consulter dans les bibliothèques bénéficiaires les ouvrages aussitôt qu'ils ont paru.

Congrès des Bibliothécaires.

4

Ce qui a été fait si heureusement en Bavière ne saurait-il l'être en France ? Pourquoi pas ? Nos sous-préfets et préfets ne tiennent peut-être pas outre mesure au rôle de « transmetteurs » auquel ils sont présentement astreints. Reste le Ministère de l'intérieur, qui consentirait probablement avec plus de déplaisir à la *diminutio capitis* qu'à première vue la réforme, basée sur le système en vigueur en Bavière, semblerait devoir entraîner. Mais il y aurait deux moyens de tout concilier : ce serait de forcer par une loi tout imprimeur ou tout éditeur, l'un solidaire de l'autre, à envoyer *directement* et en franchise, avec la mention *dépôt légal*, les deux premiers exemplaires de toute publication nouvelle : 1^o au Ministère de l'intérieur ; 2^o à la Bibliothèque nationale, — un troisième exemplaire pourrait être adressé à la bibliothèque du chef-lieu ; — ou encore de détacher près la Bibliothèque nationale le bureau compétent, dont les attributions resteraient les mêmes et qui continuerait à dépendre du Ministère de l'intérieur. L'accusé de réception servirait à l'éditeur de permis de mettre en vente. Mais de toute façon l'intermédiaire préfectoral serait aboli ; de toute façon aussi le second exemplaire provenant du dépôt serait, comme actuellement, laissé à la disposition du Ministère de l'instruction publique pour les besoins du service des bibliothèques secondaires de Paris et des grands établissements scientifiques.

MM. L. POLAIN, E. CAPET et A. TYPALDO-BASSIA présentent un certain nombre d'observations.

Finalement, le Congrès, sans se prononcer sur la question de savoir si le dépôt devrait être fait plutôt par l'éditeur que par l'imprimeur, émet, sur la proposition de M. Ch. MORTET, le vœu :

Que la législation relative au dépôt légal soit revisée le plus promptement possible et fasse prévaloir les deux principes suivants : 1^o chaque volume ou fascicule doit être déposé complet et dans l'état de vente ou de distribution ; 2^o les exemplaires déposés doivent être adressés directement et sans intermédiaire à un bureau central bibliographique, où se fera la répartition entre les collections publiques qui bénéficient de ces exemplaires.

Ce vœu était déjà adopté par le Congrès quand M. Pierre BERTRAND, délégué du Ministère des affaires étrangères, a présenté au Bureau quelques observations, qui, formulées plus tôt, eussent pu amener certaines modifications dans la rédaction du vœu relatif au dépôt légal. — On n'a pas observé, dit M. P. BERTRAND, que le dépôt légal n'a pas seulement pour objet l'accroissement de nos dépôts publics, mais encore et surtout la protection du droit des auteurs. Ce n'était peut-être pas

là le but initial, mais les choses sont ainsi aujourd'hui. Et cela, parce que le dépôt légal comporte deux opérations : 1^o la déclaration ; 2^o le dépôt des deux exemplaires. Or, la déclaration est faite par l'imprimeur et il est utile qu'il continue à en être ainsi dans l'intérêt des auteurs. Ceux-ci sont, en effet, protégés par la déclaration de l'imprimeur contre les erreurs de chiffres pouvant provenir de l'éditeur. C'est un moyen de contrôle auquel il serait imprudent de renoncer. Il me semble donc, ajoute M. P. BERTRAND, que la proposition pourrait être scindée et que l'on pourrait demander que la déclaration du chiffre du tirage continuât à être faite par l'imprimeur au Ministère de l'intérieur, qui, dans ce cas, serait un simple organe d'enregistrement, tandis que le dépôt des deux exemplaires serait fait par l'éditeur au principal dépôt littéraire du pays, en France la Bibliothèque nationale, dont le droit de réclamation serait imprescriptible. La Bibliothèque nationale garderait un exemplaire et enverrait l'autre soit à l'une des bibliothèques secondaires de Paris, soit aux établissements scientifiques suivant leur spécialité.

M. Ch.-E. RUELLE, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, lit une note sur les *Échanges de livres entre bibliothèques publiques d'un même pays*¹, dans laquelle il demande que les bibliothèques de l'État, notamment en France, soient plus librement admises à échanger entre elles, sur l'initiative de leur chef et sous le contrôle de l'administration supérieure, les volumes doubles qu'elles n'ont pas d'intérêt à garder pour les besoins du service, et que, dans cette vue, elles mettent en circulation la liste des doubles dont elles proposent l'échange.

A la suite de cette communication et des observations dont elle est l'objet de la part de M. LE PRÉSIDENT et de quelques membres, le Congrès émet le vœu :

Que toute facilité soit accordée pour favoriser l'échange des doubles entre les bibliothèques d'un même pays.

M^{me} M. PELLECHET, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, communique une courte note sur la création à la bibliothèque municipale de Bordeaux, par les soins de M. Céleste, bibliothécaire, d'une salle de travail de douze places, ouverte de 8 heures du matin à 10 heures du soir et spécialement réservée à quelques travailleurs pri-

1. Voy. *Mémoires*, XVIII.

vilégiés¹. De brèves observations sont faites à ce sujet par M. LE PRÉSIDENT et M. DENIKER.

M. Maurice GODEFROY, bibliothécaire de la Faculté des sciences de Marseille, lit un mémoire sur *l'Utilisation des fiches imprimées pour le cataloguage*², dans lequel il signale l'inconvénient que présente, en pratique, l'impression sur papier pelure de listes de titres destinés à être découpés et collés sur cartes, comme, par exemple, les catalogues de thèses et écrits académiques provenant des Universités françaises et étrangères, et demande qu'à l'avenir les titres de ces publications universitaires soient directement imprimés sur des fiches de dimension uniforme que les bibliothécaires puissent intercaler dans leurs catalogues respectifs.

Cette communication donne lieu, de la part de MM. DENIKER, L. DELISLE et Ch. MORTET, à plusieurs observations, d'où il résulte qu'il faut souhaiter que les titres imprimés soient de plus en plus substitués aux titres manuscrits dans les catalogues de bibliothèques, mais que, pour y arriver, le procédé consistant à imprimer sur fiches des *bibliographies* telles que la *Bibliotheca belgica* de M. Vander Haeghen et la *Bibliotheca zoologica* de M. H. H. Field, dans lesquelles chaque bibliothécaire doit chercher les titres correspondant aux ouvrages qu'il veut cataloguer, n'est pas vraiment pratique, parce que ces bibliographies sur fiches sont encombrantes et peu maniables; qu'un autre procédé, employé déjà par quelques éditeurs et qui consiste à joindre à *chaque exemplaire d'un ouvrage*, au moment de sa publication, plusieurs reproductions imprimées du titre, que le bibliothécaire peut utiliser pour ses divers catalogues en y ajoutant le mot d'ordre et la cote, présente beaucoup plus d'avantages, et qu'il serait désirable que cette dernière pratique fût généralisée, soit par le bon vouloir des éditeurs, soit par une nouvelle réglementation du dépôt légal.

A la suite de ces observations, le Congrès, sur la proposition de MM. DENIKER et Ch. MORTET, émet le vœu :

Que la pratique se répande parmi les éditeurs de livres et de périodiques de joindre à chaque exemplaire de leurs publications au moins quatre reproductions typographiques du titre, rédigé suivant un type uniforme à déterminer par le Cercle de la librairie et s'adaptant sans difficulté aux dimensions habituelles des fiches dans les bibliothèques françaises.

1. Voy. *Mémoires*, XIX.

2 *Ibid.* XX.

M. Ulysse ROBERT, inspecteur général des Bibliothèque et Archives, lit une note se rapportant à la communication faite dans la séance du lundi soir 20 août par M. le docteur V. Récsey sur la *Bibliothèque de Mathias Corvin*¹ et de laquelle il résulte que la bibliothèque de la ville de Besançon possède deux manuscrits (n°s 166 et 170 du catalogue de Castan) qui ont été certainement faits pour Corvin et deux autres (n°s 431, 481) qui semblent avoir appartenu à ses collections.

M. Léon DOREZ, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, présente au Congrès quelques exemplaires du dernier numéro de la *Revue des bibliothèques* (avril-juin 1900) qui contient une importante étude de M. J. LAUDE, bibliothécaire de l'Université de Clermont-Ferrand, sur l'*Organisation des bibliothèques universitaires allemandes*.

Sont encore offerts au Congrès par M. Luis MONTT, directeur de la Bibliothèque nationale de Santiago du Chili, les ouvrages dont les titres suivent :

Anuario de la Prensa Chilena, publicado por la Biblioteca nacional, années 1886-1897, 10 volumes ;

Biblioteca nacional. Lectura á domicilio. Santiago, 1887-1889, 4 volumes ;

Biblioteca nacional de Santiago. Bibliografía musical : 2^a parte, 1886-1889. Santiago, 1898, in-8° ;

Biblioteca nacional. Catálogo de autores griegos y latinos. Santiago, 1898, in-8 ;

Biblioteca nacional. Catálogo del archivo de la real audiencia de Santiago. Tomo primero. Santiago, 1898, in-8° ;

Catálogo de los manuscritos relativos a los antiguos Jesuitas de Chile, que se custodian en la Biblioteca nacional. Santiago, 1891, in-8° ;

Ministerio de instrucción publica. Reglamento de la Biblioteca nacional. Decreto de 12 de Junio de 1890. Santiago, 1891, in-12, 16 pages.

Faute de temps, le Congrès ne peut entendre la lecture des communications suivantes :

1^o M. J. FAVIER, conservateur de la bibliothèque municipale de

1. Voy. *Mémoires XXI*.

Nancy.— *Les bibliothèques publiques et les sociétés savantes* ¹. [D'après l'expérience faite à la bibliothèque de Nancy, il serait bon, à tous les points de vue, de déterminer les Sociétés savantes des départements à verser leurs collections de livres, soit à titre de don, soit à titre de dépôt, dans les bibliothèques municipales des villes où elles ont leur siège.]

2^o M. Marius BARROUX, archiviste adjoint du département de la Seine.— *Des imprimés qu'il y aurait lieu d'assimiler aux manuscrits au point de vue des règles à suivre pour leur conservation* ². [Il s'agit des pièces administratives, judiciaires et autres qui se distinguent du livre proprement dit en ce qu'elles n'ont pas une page spéciale affectée au titre; beaucoup de ces pièces se rencontrent dans les dépôts de manuscrits, et il y aurait avantage, afin d'en éviter la dispersion et de les mieux conserver, à les retirer, dans les bibliothèques publiques, des séries affectées aux livres imprimés, pour en former des recueils qui seraient classés dans la section spéciale des manuscrits.]

3^o M. Ch. GUSSARD, bibliothécaire de la ville d'Orléans. — *Note sur un moyen de désinfection des volumes prêtés à domicile* ³. [Dépôt du volume dans une boîte où il est soumis à une pulvérisation anti-septique, spécialement composée par un médecin d'Orléans, et dont l'expérience, sans danger pour le livre, a donné de bons résultats au point de vue hygiénique.]

4^o M. Victor ADVIELLE, ancien bibliothécaire, à Paris. — *Vœux sur l'organisation des bibliothèques publiques* ⁴.

5^o M. le docteur Ernst SCHULTZE, directeur de la Bibliothèque populaire publique [Oeffentliche Bücherhalle] de Hambourg.— *Note comparative sur le nombre des livres affectés au prêt à domicile ou à la seule communication sur place dans les bibliothèques populaires d'Allemagne, d'Angleterre et de France* ⁵.

6^o M. Henri QUENTIN (Paul d'ESTRÉE), publiciste, à Paris. — *Vœu pour une révision des règlements relatifs à l'« enfer » des bibliothèques* ⁶.

7^o M. H. H. FIELD. — *Le concilium bibliographicum de Zurich* ⁷.

1. Voy. *Mémoires*, XXII.

2. *Ibid.*, XXIII.

3. *Ibid.*, XXIV.

4. *Ibid.*, XXV.

5. *Ibid.*, XXVI.

6. *Ibid.*, XXVII.

7. *Ibid.*, XXVIII.

[Note sur le Bureau international de bibliographie des sciences zoologiques fondé à Zurich en 1895 et sur ses publications dirigées par M. H. H. Field.]

8^o M. Luis MONTT, directeur de la Bibliothèque nationale de Santiago (Chili). — *Notice historique sur la Bibliothèque nationale de Santiago*¹.

9^o M. Pierre DAUZE, publiciste, à Paris. — *De la conservation du papier dans les bibliothèques publiques et privées*².

10^o M. E.-Daniel GRAND, archiviste paléographe. — *Sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques des États-Unis d'Amérique*³.

M. Eugène GRAVE, archiviste de la ville de Mantes (Seine-et-Oise), se lève alors, et, prenant la parole au nom des congressistes, prononce l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Au moment de nous séparer pour longtemps peut-être, après tant de séances si assidûment suivies et si activement employées, ne pensez-vous pas qu'il nous reste à remplir un devoir étroit autant qu'agréable auquel pas un de nous ne songerait à se soustraire.

Les savants et dévoués organisateurs de ce très intéressant *Congrès international des bibliothécaires*, nous pouvons le proclamer bien haut, ont tenu toutes leurs promesses. Ils nous ont permis d'entendre mille choses excellentes sur le goût, sur l'amour des livres et la science si complexe de leur classification et de leur conservation. Par eux, nous avons pu assister ou prendre part à de très importantes discussions, j'allais dire passionnantes. Ils nous ont guidés, et vous avez pu voir avec quel jugement éclairé, à travers des merveilles dont nos yeux sont encore éblouis. Enfin, au milieu d'étrangers et de Français réunis pour de si pacifiques études, laissez-moi le dire avec un patriote orgueil, ils nous ont fourni l'occasion de montrer à des étrangers éminents notre beau, notre bon pays de France, sous un jour peut-être trop méconnu et qui est fait tout de séduction.

1. Voy. *Mémoires*, XXIX.

2. *Ibid.*, XXX.

3: *Ibid.*, XXXI.

Vous m'approuverez grandement, j'en suis sûr, si en notre nom à tous, nous simples congressistes, je vous demande de leur adresser nos remerciements pour les efforts qu'ils ont faits, pour la peine qu'ils se sont donnée.

Nous remercions donc bien vivement et avec une infinie reconnaissance M. Léopold DELISLE, le savant, le respecté maître qui a présidé nos séances avec une autorité si universellement incontestée ; qui nous a ouvert toutes grandes des portes plus ordinairement fermées, et nous a offert une hospitalité si aimable dans l'incomparable Musée que l'Institut, c'est-à-dire la France, doit à la munificence du très grand français que fut S. A. le duc d'Aumale. Notre promenade de ce matin à la Bibliothèque nationale, sous sa direction, reste pour nous une inoubliable leçon.

Notre vice-président, M. Émile PICOT, a droit à toute notre gratitude. A Chantilly, qu'il connaît si bien, il nous a, pendant deux heures, étonnés, charmés et surtout instruits, par un savoir profond, d'un goût très sûr et d'une critique absolument impeccable.

La visite chez S. A. le prince Roland BONAPARTE a été presque un événement pour la plupart d'entre nous. Nous ne pourrons oublier ni l'infatigable travailleur, ni la bonne grâce parfaite avec laquelle il nous a fait les honneurs de son admirable bibliothèque.

M. DENIKER, notre vice-président; notre secrétaire général, M. Henry MARTIN; nos secrétaires, MM. D. BLANCHET, Paul MARAIS et Charles MORTET, et notre trésorier, M. J. COURAYE DU PARC, ont droit aussi à nos meilleurs remerciements. Par leur patiente obligeance, par les renseignements qu'ils nous ont fournis, par les présentations qu'ils ont faites, ils nous ont servi de traits d'union et ont facilité dès le premier jour nos amicales relations.

Enfin, et pour terminer, si, en sortant d'ici, nous emportons de bons et profitables souvenirs, nous ne manquerons jamais d'y associer notre Bureau tout entier. »

Au nom du Bureau, M. Léopold DELISLE répond à M. E. GRAVE en le remerciant des sentiments qu'il a exprimés à l'adresse des organisateurs du Congrès; puis il signale les importants services que M. GRAVE a rendus à la cause des archives et des bibliothèques, cause à laquelle se dévouent avec tant de désintéressement les bibliothécaires de nos provinces.

Se faisant ensuite l'interprète des membres du Congrès, M. LE

PRÉSIDENT adresse ses remerciements à M. GRÉARD, vice-recteur de l'Académie de Paris, qui a bien voulu mettre l'un des amphithéâtres de la Sorbonne à la disposition des congressistes.

Enfin, sur la proposition de MM. A. TYPALDO-BASSIA et Louis POLAIN, le Congrès décide à l'unanimité que les bibliothécaires se réuniront dorénavant en Congrès international tous les cinq ans et donne mandat à son Bureau de préparer ces futures réunions.

La séance est levée à 5 h. 45.

Le 23 août, à 7 heures du soir, un banquet réunissait les congressistes au restaurant des Congrès, place de l'Alma. Au dessert, des allocutions chaleureuses et empreintes de la plus franche cordialité ont été prononcées par MM. Émile PICOT, membre de l'Institut, vice-président du Congrès, présidant le banquet en l'absence de M. Léopold DELISLE; Henri HYMANS, délégué officiel de la Belgique; Henry MARTIN, secrétaire général du Congrès; J. DENIKER, vice-président; E. KOVALEVSKY, délégué officiel de la Russie. M. le docteur Bernhard LUNDSTEDT, délégué officiel de la Suède, a porté un toast à la France; puis ont pris encore successivement la parole, au milieu des applaudissements, MM. Frantz FUNCK-BRENTANO, délégué de la Société des études historiques, Edw. Aug. PETHERICK, de Londres, et Fernando Ferrari PEREZ, délégué officiel du Mexique.

S. A. le prince Roland BONAPARTE, vice-président du Congrès, qui déjà, dans l'après-midi du mardi 21 août, avait accueilli de la façon la plus cordiale les membres du Congrès international des bibliothécaires, avait bien voulu les convier encore à prendre part à la soirée offerte le jeudi soir 23 août. A 9 heures 1/2, un grand nombre de congressistes, répondant à l'aimable invitation du prince, arrivaient à l'hôtel de l'avenue d'Iéna où ils recevaient l'accueil le plus empressé.

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

I

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LE PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

En vous souhaitant la bienvenue, en vous remerciant cordialement d'avoir répondu à notre appel, avec l'espoir que vous n'aurez pas à regretter les journées consacrées à notre Congrès, je crois devoir, pour ménager un temps précieux, vous communiquer de courtes observations sur plusieurs points dont nous aurons à nous occuper dans nos entretiens et sur lesquels il importe que des hommes compétents comme vous appellent l'attention du public et fassent comprendre à qui de droit combien il reste à faire pour mettre nos bibliothèques à la hauteur de la mission qu'elles ont à remplir et pour leur faire rendre tous les services qu'on est en droit d'en exiger.

Insister sur l'utilité des bibliothèques serait développer un lieu commun; il ne serait pas moins oiseux de s'étendre sur les progrès réalisés dans leur administration pendant la seconde moitié du xix^e siècle; mais il y a lieu d'envisager courageusement l'énorme travail qu'il faut s'imposer, pour ne pas s'arrêter dans

la voie du progrès, pour appliquer des innovations dont l'expérience a démontré les avantages, pour tirer le meilleur parti des richesses amassées par nos prédecesseurs, pour combler des lacunes dont chaque jour nous fait reconnaître l'étendue et surtout pour prévenir de véritables calamités dont nous sommes menacés.

Les défauts de notre organisation tiennent en grande partie à la fausseté des idées qui ont généralement cours sur le caractère des bibliothèques publiques. Ces idées pouvaient être justes au moment où elles ont pris naissance; mais elles ne répondent plus ni à notre état social, ni aux conditions actuelles du travail scientifique. On ne comprend guère encore chez nous les différences essentielles qui doivent exister entre les bibliothèques affectées à différentes catégories de lecteurs.

Les bibliothèques populaires ont un rôle bien défini, et si toutes ne sont pas conformes au type idéal qu'on peut s'en former, et qui d'ailleurs doit varier suivant les habitudes locales et les besoins des populations, il serait facile d'en améliorer le fonctionnement pour atteindre le but qu'on s'est proposé en les instituant.

Le rôle des bibliothèques spéciales, rattachées pour la plupart à des écoles, à des académies, à des musées, à des corporations, n'est pas moins parfaitement déterminé, et l'usage auquel chacune d'elles est destinée a fixé, au moins en principe, les règles qui doivent y présider au recrutement, au classement et à la communication des livres.

Il n'en est pas de même des bibliothèques générales, dans la formation desquelles le hasard a, presque partout en France, tenu la plus grande place, et qui, dans beaucoup d'endroits, sont à la fois des cabinets littéraires et des bibliothèques d'érudition. Il n'en saurait être autrement dans les petites villes, et nous sommes heureux de pouvoir constater que beaucoup d'entre elles

ont trouvé des bibliothécaires instruits, actifs et obligeants, qui, secondés par les municipalités et les commissions d'inspection, réussissent à satisfaire à la fois les goûts de ce qu'on est convenu d'appeler le grand public et les légitimes curiosités des véritables savants, race qui n'est pas disparue et qui, Dieu merci, ne disparaîtra jamais de certaines localités d'une importance tout à fait secondaire.

C'est dans les grandes villes que règne la confusion dont nous avons droit de nous plaindre, quand nous voyons soumises à des régimes différents et placées dans des locaux distincts, souvent éloignés les uns des autres, d'une part, des collections de livres d'une grande richesse pour la période antérieure à 1789 et d'une déplorable pauvreté pour la période postérieure ; d'autre part, des collections formées de nos jours à grands frais, bien pourvues des ouvrages qui ont renouvelé et qui renouvellent chaque jour l'état de nos connaissances scientifiques et littéraires, mais d'où sont et seront éternellement absents beaucoup d'anciens volumes et d'anciens recueils auxquels il faut et faudra toujours recourir, surtout pour les recherches historiques, philologiques et artistiques.

A Paris même, sous d'autre formes, se perpétuent et s'aggravent des abus du même genre. Nos grandes bibliothèques, la Mazarine, Sainte-Geneviève, l'Arsenal et jusqu'à la Bibliothèque nationale, tendent à devenir de véritables cabinets de lecture, dans lesquels on vient demander des ouvrages de vulgarisation et de lecture courante, tandis que ces dépôts devraient être réservés aux recherches ayant pour but des travaux approfondis et originaux d'érudition, de critique et de science.

A Paris et dans les grandes villes, entre les bibliothèques populaires et les bibliothèques scientifiques d'un ordre élevé devraient se placer des bibliothèques intermédiaires, composées d'un nombre restreint d'ouvrages usuels, 100.000 au maximum et quelquefois moins de 10.000, dans lesquelles les habitués et notamment les hommes de lettres ayant des articles à impro-

viser, n'auraient pas à subir les lenteurs de communication inévitables dans les dépôts où le nombre des agents préposés au service ne sera jamais en rapport avec les distances à parcourir à travers un dédale de galeries où se pressent sur des rayons mal éclairés des millions de volumes et de brochures.

De ce côté il y aurait à accomplir une réforme qu'on ne saurait trop préconiser et qui ferait grand honneur à la ville de Paris si elle en prenait l'initiative.

Une autre réforme non moins utile consisterait à ne confier une part dans l'administration des bibliothèques qu'à des personnes sérieusement préparées à ce genre de fonctions. Bien des gens s'imaginent encore qu'un poste de bibliothécaire est une sorte de canonicat littéraire, et il est généralement admis dans le monde que, pour être bibliothécaire, il suffit d'avoir le goût des livres et une certaine culture intellectuelle. Ces conditions ont même paru superflues dans quelques villes dont les autorités ont agréé comme bibliothécaires des candidats qu'on n'aurait peut-être pas trouvés capables d'occuper une place de commis ou de concierge. On ne saurait trop répéter que la profession de bibliothécaire demande des aptitudes spéciales, une instruction solide et variée, des connaissances techniques longues et difficiles à acquérir, beaucoup de mémoire et un esprit d'ordre poussé jusqu'à la minutie. Aujourd'hui un apprentissage est aussi indispensable pour administrer une bibliothèque que pour conduire un bateau, pour construire un édifice ou pour monter, entretenir et faire marcher sans accidents les différentes pièces d'un mécanisme compliqué. Le jour où cette vérité sera bien comprise, on n'osera plus récompenser un agent électoral illettré par une nomination à un poste de bibliothécaire.

En dehors du régime des bibliothèques, il est des questions dont l'examen et la solution ne sauraient s'ajourner. N'y a-t-il pas à préparer des réformes ayant pour but de tirer dans l'avenir

un meilleur parti de nos collections bibliographiques ? Un immense progrès a été accompli par la publication des catalogues de tous les manuscrits de Paris et des départements, publication entreprise il y a plus d'un demi-siècle, poussée très activement dans les vingt-cinq dernières années et qui est à la veille d'être achevée. Le catalogue général des incunables de nos bibliothèques, dont le premier volume a obtenu un succès dont il était digne à tous égards, se continuera de façon à réunir les suffrages des bibliographes les plus exigeants. Le nombre des catalogues particuliers que publient différentes bibliothèques de Paris et des départements s'augmente chaque jour dans des proportions considérables, et, après bien des retards, bien des tâtonnements, notre génération a vu s'achever l'élaboration du catalogue de tous les livres imprimés du plus grand dépôt littéraire de la France. Depuis déjà plusieurs années, il n'existe plus à la Bibliothèque nationale un volume ou une brochure qui ne soit régulièrement coté et représenté par des notices destinées à former le Catalogue général. Les longues et délicates opérations que nécessitent la mise au point, l'unification et le classement définitif de ces millions de notices se poursuivent avec activité; l'impression en marche régulièrement, et le xix^e siècle ne se clora pas sans que l'Imprimerie nationale ait mis en circulation les cinq volumes où sont décrits, au nombre de plus de 60.000, les volumes et les pièces composés par les auteurs dont le nom commence par la lettre A. On peut apprécier les services que rendra notre publication d'après l'usage qui se fait, même en dehors de l'Angleterre, du Catalogue des livres imprimés du Musée britannique, mémorable et gigantesque entreprise à l'achèvement de laquelle une assemblée comme la nôtre doit applaudir avec un sincère enthousiasme.

Mais l'utilité de notre catalogue s'augmentera singulièrement le jour où les indications qu'il contient seront complétées par la mention d'une foule de pièces que la Bibliothèque nationale ne possède pas et dont il y a des exemplaires soit à la Mazarine, soit

à Sainte-Geneviève, soit à l'Arsenal. S'imagine-t-on qu'aujourd'hui un savant qui n'a pas trouvé à la Bibliothèque nationale un volume ou une pièce dont il a besoin doit aller successivement frapper à la porte des trois autres bibliothèques, et que, même après ces voyages, il n'a pas la certitude que le texte désiré n'est pas dans un de ces dépôts ? Formons donc des vœux pressants pour que toutes nos bibliothèques parisiennes soient dotées de catalogues absolument complets, dont les articles soient rédigés selon les principes suivis à la Bibliothèque nationale, de façon à permettre de les classer et de les fondre dans le catalogue de celle-ci. Espérons que, l'an prochain, quand nous aurons mis en distribution les cinq premiers volumes de notre Catalogue général, c'est-à-dire ce qui répond à la lettre A dans la série alphabétique des noms d'auteurs, nos excellents collègues de la Mazarine, de Sainte-Geneviève et de l'Arsenal tiendront à honneur de signaler, pour cette série, des centaines, sinon des milliers, d'articles représentés dans leurs collections et dont il n'y a point d'exemplaires à la Bibliothèque nationale.

Une autre raison milite en faveur de l'unification des catalogues des bibliothèques de l'État. Ces dépôts renferment des séries considérables de livres doubles, qui aujourd'hui restent le plus souvent sans emploi. Il y a là une précieuse réserve pour remplacer dans l'avenir des exemplaires qu'un trop fréquent usage obligera nos successeurs à réformer. Mais, sans nous priver de cette ressource, nous pouvons dès maintenant appeler ces doubles à un service d'activité.

Quand l'État possède dans ses dépôts parisiens jusqu'à une dizaine d'exemplaires de tel ou tel ouvrage rarement consulté, pourquoi ne pas mettre, pour un temps limité, à la disposition des savants de province, quelques-uns de ces exemplaires ? Pourquoi ne créerait-on pas sur le papier les cadres d'une sorte de bibliothèque circulante, dont le premier fonds, à peu près uniquement composé de vieux livres, ne tarderait pas à prendre de grands développements. A coup sûr, des dons et des legs lui

seraient faits par de généreux bienfaiteurs, et elle aurait des droits tout à fait particuliers à être largement comprise dans la distribution des ouvrages que publient et patronnent les administrations publiques et les corps savants.

Je sais bien que l'organisation d'un tel service rencontrerait actuellement de sérieuses difficultés et que la Bibliothèque nationale ne possède pas des locaux appropriés à l'extension que prendrait à bref délai notre bibliothèque circulante, fût-elle, comme de raison, uniquement consacrée à faciliter les travaux scientifiques entrepris en province. Mais nous devons espérer que, grâce à une judicieuse et incomparable munificence, nous pourrons un jour disposer à Paris même d'une annexe où s'effectueraient commodément les opérations dont il s'agit et qui justifieraient, encore plus que par le passé, la qualification de nationale donnée à notre grande bibliothèque.

Je vous demande pardon, Messieurs, de m'être laissé attarder à vanter ainsi les bienfaits, encore hypothétiques, de la publication et de l'unification de nos catalogues. Ce résultat obtenu, quand on aura, dans un répertoire facile à consulter, l'inventaire complet des livres conservés dans les bibliothèques de l'État à Paris, on admirera à coup sûr la composition de beaucoup d'anciennes séries. Mais, à côté d'éblouissantes richesses, que de lacunes ! Nous en connaissons, hélas ! un grand nombre, et malheureusement dans presque tous les compartiments du cadre bibliographique. Beaucoup portent sur les séries anciennes, mais beaucoup aussi résultent de faits déplorables qui se passent journellement sous nos yeux et auxquels nous sommes condamnés à assister impuissants et désarmés.

Léggalement, la Bibliothèque nationale devrait recevoir un exemplaire de tous les volumes et de toutes les pièces imprimées en France. En fait, beaucoup de publications auxquelles elle a droit lui échappent, et souvent les exemplaires qu'elle reçoit sont tout à fait défectueux. Certains imprimeurs vont

jusqu'à s'abstenir systématiquement de déposer les tirages à part, pour lesquels la loi n'a point créé d'exception et auxquels nous attachons beaucoup d'importance, parce que, faute de les posséder, nous ne pouvons pas enregistrer dans notre catalogue nombre de travaux d'une réelle valeur.

Pour les livres publiés à l'étranger les lacunes tiennent à une autre cause. Les fonds mis à notre disposition sont beaucoup trop restreints pour nous permettre d'acquérir tout ce que le public lettré aurait intérêt à trouver chez nous. La production littéraire et scientifique augmente d'année en année; les recueils périodiques se multiplient; les éditeurs abaissent le chiffre des tirages et élèvent démesurément les prix de vente pour que l'écoulement d'un petit nombre d'exemplaires couvre en peu de temps les frais de la publication. La photographie permet d'ajouter à beaucoup d'ouvrages d'art, d'archéologie, de paléographie, d'ethnographie, de topographie, d'histoire naturelle et de sciences appliquées, de luxueux atlas qui en font porter le prix à un taux excessif. Les crédits inscrits au budget sont depuis longtemps restés stationnaires; moins que jamais ils sont en rapport avec la production intellectuelle des différents pays du monde civilisé.

Dans la catégorie des livres anciennement publiés, chaque jour nous fait constater l'absence de livres très curieux à étudier, même pour l'histoire de la France et de la littérature française. Le somptueux monument que l'Imprimerie nationale élève en ce moment à la gloire de notre vieille typographie n'a pu s'édifier qu'en recourant, pour des chefs-d'œuvre, de nos ateliers du xve et du xvi^e siècle, à des exemplaires conservés dans les bibliothèques de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Angleterre. Quand une occasion se présente de combler quelques-unes de ces très regrettables lacunes, l'exiguïté de nos ressources nous réduit presque toujours à l'humiliation de nous effacer devant des concurrents plus heureux.

Dans les trente dernières années, les pouvoirs publics ont pris en considération les doléances des établissements d'instruction supérieure. Reconnaissant que l'outillage de nos laboratoires et de nos observatoires était ridiculement insuffisant, ils ont pris des mesures pour le mettre à la hauteur de ce que les savants étrangers avaient à leur disposition. Dans le même ordre d'idées, ils ont amélioré la situation des musées, en leur affectant une caisse spéciale richement dotée. L'outillage des bibliothèques, s'il est permis d'employer cette expression, est, lui aussi, à mettre au niveau des exigences actuelles du travail scientifique et littéraire, et la nécessité d'augmenter les ressources de ces établissements devient de plus en plus urgente.

On se félicite d'avoir prolongé de plusieurs heures la durée de l'ouverture quotidienne des salles de travail ; on applaudit en voyant s'élever d'année en année le nombre des lecteurs qui les fréquentent, et celui des volumes dont la communication y est demandée. Mais on ne semble pas prêter une attention suffisante à la conséquence la plus naturelle de tels progrès.

A l'accroissement des collections, à l'augmentation de travail qu'entraîne la manutention de collections de plus en plus nombreuses, aurait dû correspondre une augmentation du personnel chargé de classer les livres, de les conserver en bon ordre et en bon état, d'en perfectionner les catalogues et surtout d'en assurer la prompte communication à un public de plus en plus exigeant.

D'autre part, beaucoup de nos livres s'usent à vue d'œil ; de temps à autre, nous devons remplacer des exemplaires qui tombent en décomposition et dont le maniement peut inspirer des craintes pour la santé des personnes qui ont à les feuilleter. C'est par milliers qu'il faut compter les volumes modernes que la mauvaise qualité du papier a voués fatallement à une mise hors d'usage dans un avenir plus ou moins rapproché. Le danger s'augmente encore par l'impossibilité où nous sommes de faire relier beaucoup de volumes, dont la conservation est compromise

par un long séjour sur les rayons à l'état de brochure. Le nombre des ouvrages dont la reliure est en souffrance s'élève chaque année dans une effrayante proportion.

Un autre sujet de préoccupation, c'est le sort des livres imprimés et manuscrits qui sont exposés sous vitrine dans la galerie Mazarine. Il y a là un choix de volumes qui ont été disposés pour mettre sous les yeux des visiteurs des exemples de ce que l'art des copistes et des enlumineurs, des typographes et des relieurs a produit de plus remarquable depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Improvisée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, cette installation avait un caractère essentiellement temporaire; elle aurait dû disparaître depuis déjà bien des années et faire place à un aménagement définitif combiné de façon à mettre à l'abri de toute détérioration des œuvres d'art d'un prix inestimable. Qu'il nous soit permis d'élever la voix pour apitoyer sur le sort de ces malheureux livres que le xx^e siècle pourra nous reprocher de n'avoir pas traités avec tous les égards dont ils sont dignes.

Si les bibliothécaires éprouvent une véritable satisfaction en faisant largement profiter le public des trésors de tout genre confiés à leur garde, l'usage qui en est fait n'est pas sans leur causer souvent de réelles inquiétudes. Je parlais tout à l'heure des livres imprimés dont la mauvaise qualité du papier amènera la destruction. Mais que dire de manuscrits, souvent uniques, fréquemment communiqués et parfois feuilletés par des mains peu soigneuses ? Plusieurs, et non des moins beaux, ont, hélas ! perdu depuis une cinquantaine d'années une partie de leur éclat primitif et d'une fraîcheur à laquelle de longs siècles de vie n'avaient porté aucune atteinte. Que dire des dangers que font courir à beaucoup de pièces, et surtout aux estampes, les déplacements et les manipulations qu'occasionne la reproduction photographique, demandée pour des entreprises auxquelles l'art

et la science sont absolument étrangers ? Que dire des déchirures causées par le trop hâtif et imprudent déploiement des planches ou des cartes insérées dans certains volumes ? Que dire enfin du criminel enlèvement de feuillets que des lecteurs indignes d'entrer dans une bibliothèque s'approprient pour s'épargner la peine de copier quelques pages ?

Mais aurais-je dû, Messieurs, vous entretenir de ces misères ? Si j'ai été amené à vous prendre pour confidents de mes soucis, c'est qu'au fond beaucoup d'entre vous doivent les partager. Tous, en effet, nous devons nous préoccuper de l'avenir, aussi bien que du présent, de nos bibliothèques, et tous, plus ou moins, nous nous trouvons en présence des mêmes embarras : insuffisance de ressources pour faire face à des besoins de plus en plus étendus et variés ; difficulté de concilier une extrême libéralité dans les communications avec les précautions qu'exige la conservation des trésors amassés par nos devanciers et que nous devons transmettre intacts et grossis à nos successeurs.

A ce double problème se rattachent presque toutes les questions dont nous aurons à nous occuper dans ce Congrès. La longue expérience de beaucoup d'entre vous aidera à les résoudre, et les observations qui seront échangées dans nos réunions mettront en pleine lumière des résultats acquis et des mesures projetées dont la connaissance ne saurait manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le sort des grandes et des petites bibliothèques.

LÉOPOLD DELISLE,

Administrateur général de la Bibliothèque nationale,
Président du Congrès.

II

DE L'ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÉCAIRES

DE

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET COMMENT ELLE PEUT ÊTRE SECONDÉE

UTILEMENT ET PRATIQUEMENT

En général, si l'on examine la situation actuelle des bibliothèques publiques, on ne peut nier qu'il se soit produit dans leur manière d'être une évolution, heureuse sans doute, mais qui, pour la plupart d'entre elles, a certainement modifié leur caractère primitif.

Tandis qu'il y a quelques années encore les bibliothèques publiques, malgré la richesse de leur fonds, avaient une existence presque claustrale, et voyaient seulement pénétrer dans leurs salles, soit des érudits de profession, soit des visiteurs attirés là comme vers des musées ou par la curiosité de bibliophile, elles sont de nos jours fréquentées assidûment par un public dont le nombre sans cesse croissant nous est révélé par les statistiques annuelles.

Certes, le développement de l'instruction, la multiplicité des publications de librairie, l'attention prévoyante du Ministère et des différents pouvoirs ont favorisé ce mouvement qui pousse de plus en plus les lecteurs vers les bibliothèques. Il n'est plus permis de douter aujourd'hui du rôle important qu'elles jouent dans

la vie intellectuelle, et devant la nécessité de maintenir et de développer leur influence, on comprend que, vu *les questions nombreuses, complexes et embarrassantes que soulève le régime des bibliothèques*, le Comité chargé d'organiser le Congrès international ait fait appel à toutes les bonnes volontés. On ne pourrait trop savoir gré au Comité de son initiative si opportune, et c'est à seconder ses efforts que doivent se mesurer les meilleurs remerciements.

Un modeste bibliothécaire de province ne saurait avoir la prétention de donner des conseils aux maîtres dont il vient bien plutôt écouter les avis ; mais, quand son seul désir est la réalisation du mieux, il regarde comme un devoir de ne pas hésiter à exposer ses vues, espérant qu'on voudra bien l'écouter avec une bienveillante sympathie.

Aucun de nous n'ignore que devant l'affluence du public dans nos bibliothèques, le bibliothécaire a besoin d'une activité nouvelle. Son premier souci doit être de faire régner sur les rayons un ordre rigoureux qui permette de délivrer le livre demandé sans retard et sans hésitation. Tout en tenant compte des dimensions des trois formats, le rangement par numéros successifs est le plus rapide et le plus exempt d'erreurs. Grâce à ce système, grâce aussi aux fiches de renvoi remplaçant les volumes absents, le service s'exécute facilement et le contrôle des présences ou absences peut s'effectuer à tout instant.

Mais il ne suffit plus aujourd'hui d'enregistrer des entrées, d'établir les différents catalogues, d'assurer les classements et d'être au courant de la comptabilité réglementaire ; il ne suffit plus de veiller à la conservation des ouvrages et d'employer les instants disponibles à des travaux utiles. L'aide et les renseignements que sollicitent les travailleurs ont largement contribué à augmenter la tâche du bibliothécaire. On peut être très bon bibliothécaire au point de vue professionnel, mais on n'est pas bibli-

thécaire complet si l'on ne connaît intimement les ouvrages qui constituent le fonds. Cette connaissance s'impose, et c'est pour cela qu'il serait désirable que les auteurs et les éditeurs s'entendent pour arriver à seconder l'activité du bibliothécaire.

L'innovation que je propose consisterait à imprimer en double exemplaire, et sur le recto seulement, des tables ou sommaires analytiques de chaque ouvrage; ce double, intercalé en feuilles volantes, serait enlevé et utilisé par le bibliothécaire qui pourrait se constituer ainsi un répertoire sûr, et d'autant plus précieux, qu'il éviterait toutes les lacunes. Cette innovation permettrait de posséder à jour le catalogue analytique des ouvrages, et le bibliothécaire n'aurait plus à se préoccuper que d'établir ou de continuer à établir les analyses antérieures à l'adoption de cette mesure. Les éditions de livres se succèdent et s'accumulent, elles entrent en grand nombre dans nos bibliothèques. Or, malgré les efforts de chacun, dans les conditions actuelles, il faudra compter sur plusieurs générations de bibliothécaires pour arriver à dresser complets et exacts ces catalogues si impatiemment attendus.

Il ne serait pas moins utile d'adopter généralement l'usage de ces papillons volants, sur papier pelure, qui donnent les renseignements bibliographiques indispensables pour la tenue des catalogues alphabétiques. Ces papillons, fournis déjà par plusieurs éditeurs, s'adaptent aisément aux fiches mobiles et ménagent ainsi le temps du bibliothécaire.

En outre, puisque le souci de voir soutenir l'activité du bibliothécaire entraîne plus loin nos réflexions, ne serait-il pas également à souhaiter que la librairie se montrât moins parcimonieuse dans l'envoi de ses catalogues ou de ses bulletins bibliographiques ?

Il existe, dira-t-on, des revues bibliographiques qui peuvent compenser ces inconvénients. C'est, il est vrai, leur plus bel

éloge de constater avec quel soin minutieux ces revues s'appliquent à tenir le journal des diverses publications ; mais leur perspicacité et leur bon vouloir n'atteignent pas tout, et l'attention prévenante des auteurs et des éditeurs ne serait pas superflue. Il serait donc très désirable que des renseignements fussent envoyés directement aux bibliothèques. Nombre d'ouvrages, en effet, faute d'informations précises, attendent d'être achetés, au grand regret des Comités et au détriment des lecteurs. Le remède est, comme on le voit, fort simple, et les éditeurs, il faut l'espérer, voudront bien prendre en considération notre requête.

Qu'il soit permis d'appeler encore l'attention des éditeurs sur un détail matériel qui a son importance pour la conservation du livre ; la couture est devenue trop souvent défectueuse, il en résulte des détériorations prématurées, des déformations vraiment regrettables. La reliure peut, il est vrai, réparer ces désordres, mais c'est là une lourde charge pour le budget des bibliothèques, charge qui vient encore restreindre les crédits affectés aux achats.

Dans un autre ordre d'idées, le bibliothécaire aurait un appui non moins fécond pour son activité, si, dans ses relations avec le Ministère, il lui était possible de produire annuellement une liste relevant les lacunes qui peuvent exister dans les collections ou unités que M. le Ministre a bien voulu mettre à la disposition de la bibliothèque, et si au besoin, par des demandes personnelles, il pouvait provoquer l'envoi des ouvrages qui lui manquent.

Enfin, ce serait mettre le comble à bien des désirs, si, pour étendre le champ d'action des bibliothécaires, les Compagnies de chemins de fer pouvaient, sur la présentation de cartes d'identité et de service, leur accorder des réductions de prix qui permettent de faciliter les relations, souvent si nécessaires, de bibliothèques à bibliothèques.

Je ne pense pas avoir abusé des instants du Congrès en présentant ces observations, qui ont leur portée parmi tant d'autres d'une utilité si évidente, et c'est avec reconnaissance, dans l'intérêt général, que je verrais mes chers et honorés collègues s'associer à ces vues. Je les en rémercie de tout cœur.

PAUL COLAS,

Conservateur de la bibliothèque de la ville de Lorient (Morbihan).

—

III

ÉTUDE SUR LES EFFORTS FAITS EN DANEMARK POUR ÉTABLIR DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DANS LES PETITES COMMUNES

En tête du sommaire sur les bibliothèques circulantes dans l'État de Wisconsin (États-Unis d'Amérique), publié, en 1897, par le Comité des bibliothèques, est inscrite cette devise : « Ce n'est pas, en somme, les quelques grandes bibliothèques, mais bien les mille petites, qui produisent dans le peuple les résultats les plus considérables. »

Ce mot a beaucoup de portée, quand il s'agit du Danemark, où il n'y a pour ainsi dire pas de grandes villes et où la population est presque tout entière disséminée dans de petits villages. Aussi l'attention a-t-elle été chez nous tout particulièrement attirée sur la nécessité de créer des bibliothèques dans toutes les petites communes ou paroisses.

C'est par l'entremise du Comité pour la subvention des bibliothèques populaires et du Comité pour le développement de l'instruction populaire que l'État soutient ces bibliothèques généralement appelées bibliothèques paroissiales.

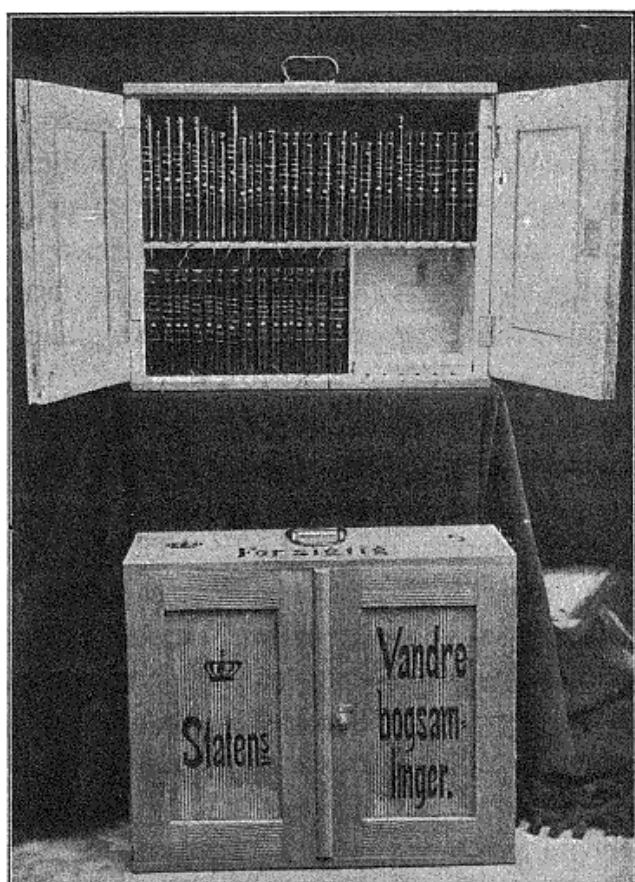
Le Comité pour la subvention des bibliothèques populaires a à sa disposition une somme annuelle de 10.000 francs qu'il distribue entre les bibliothèques des villages par portions de 30 à 200 fr. D'autre part, le Comité facilite la création de bibliothèques dans les petites paroisses où l'établissement en serait presque impossible, à cause de l'insuffisance des cotisations. Ces cotisations, qui sont fournies, d'un côté, par les emprunteurs de livres, et, de l'autre, par la commune, ne permettent point d'acheter un stock de livres assez considérable pour satisfaire aux demandes du public. Aussi le Comité prête-t-il aux communes, pour un délai de six mois, des caisses contenant de 36 à 50 volumes. On trouve aussi dans ces caisses des catalogues imprimés et un appareil d'un maniement facile pour enregistrer les ouvrages empruntés. Les reliures sont faites de telle sorte qu'elles peuvent servir de modèle pour la reliure des livres de la bibliothèque.

Le Comité donne, en outre, des conseils pour la formation des collections de livres, et il distribue gratuitement des catalogues mentionnant les ouvrages qui peuvent convenir aux bibliothèques populaires. Cette année, il va distribuer, au cours de l'automne un travail, fait par l'auteur de la présente *Note*, sur les bibliothèques populaires, leur histoire et leur organisation¹.

Le Comité pour le développement de l'instruction populaire publie des écrits, dont les sujets sont tirés de l'histoire, de la géographie ou des sciences naturelles, ainsi que des éditions annotées des œuvres des auteurs danois; la plupart de ces livres sont illustrés. Subventionné par l'État, le Comité peut céder ses publications aux bibliothèques populaires à des prix très réduits ou même gratuitement.

1. Andr. Sch. STEENBERG, *Folkebogsamlinger, deres Historie og Indretning*, med 40 Billeder. Aarhus og Kobenhavn, i Kommission hos Jydske Forlags-Forretning, Th. Thrues Bogtrykkeri, 1900.

Mais les difficultés ne cessent pas quand dans une paroisse on est arrivé à créer une bibliothèque. On a vu souvent des bibliothèques paroissiales, après plusieurs années d'existence et



Modèle des caisses de livres, dites *Bibliothèques ambulantes de l'État danois*.

de prospérité, mourir peu à peu et disparaître. Cela vient de ce que le plus souvent les bibliothèques paroissiales dépendent uniquement de l'intérêt que peut leur porter un seul homme, ordinairement l'instituteur. S'il meurt, s'il est déplacé, la bibliothèque risque de périr. Mais les bibliothèques paroissiales

périssent fréquemment aussi parce qu'elles ne sont pas assez riches pour contenter à la longue les demandes du public, et, d'autre part, elles ne peuvent pas s'augmenter avec les moyens dont elles disposent. Pour y remédier on a essayé de réunir ensemble plusieurs bibliothèques en faisant ce raisonnement qu'une bibliothèque, après avoir été lue en entier par un certain nombre de lecteurs, peut fort bien être encore utile à d'autres. Le procédé le plus simple pour une réunion de ce genre est celui par lequel plusieurs paroisses se procurent une bibliothèque commune, la divisent en autant de parties qu'il y a de paroisses et font circuler ces parties entre les paroisses respectives. Ainsi a été fait en plusieurs endroits du Danemark. Ce système n'est pas sans défaut : il ne crée pas, en effet, une bibliothèque permanente dans chaque paroisse, et c'est là un grave inconvénient, car il y a certains livres qu'il serait bon de donner à lire à chaque génération et qui devraient par conséquent se trouver toujours dans la bibliothèque.

On a employé encore une autre méthode : on a créé une bibliothèque centrale, d'où on expédie des caisses de livres aux petites bibliothèques, qui augmentent ainsi leur provision de volumes. Ces caisses sont changées sur demande, et les frais d'envoi sont supportés par les petites bibliothèques. L'avantage de ce système est l'existence permanente de la bibliothèque locale.

Disons encore que certaines villes danoises prêtent des livres de leur bibliothèque aux villages environnants, par caisses d'au moins 10 volumes, qui sont changées aussi souvent qu'on le demande.

Dans le monde entier on travaille activement aujourd'hui au développement des bibliothèques populaires, conformément au mot de Danton : « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple ». On fonde de grandes bibliothèques populaires : il ne faut pas oublier les petites. Leur importance peut sembler minime,

mais les résultats qu'elles produisent sont néanmoins considérables, nous en sommes convaincu, et c'est pour cela que nous avons désiré vous exposer brièvement ce qu'on fait pour les petites bibliothèques dans notre petit pays.

ANDR.-SCH. STEENBERG,

Délégué officiel du Danemark,
à Horsens, Danemark.

IV

NOTICE
SUR LA
BIBLIOTHÈQUE DE MATHIAS CORVIN
SUIVIE DE LA DESCRIPTION D'UN INCUNABLE
PROVENANT DE CETTE BIBLIOTHÈQUE
ET CONSERVÉ DANS CELLE DE
L'ARCHI-ABBAYE DE PANNONHALMA
(MARTINSBERG), EN HONGRIE

Les premières bibliothèques furent, en Hongrie, les collections de livres que réunirent les Bénédictins dans leurs couvents de Pannonhalma, Pécsvárad et Bakonybél. Quelque temps après, vinrent s'y joindre les bibliothèques des chapitres, et c'est plus tard seulement que les rois commencèrent à collectionner des livres dans leurs châteaux. En outre, nous savons positivement que les évêques hongrois fondèrent au moyen âge, dans leurs résidences, des collections de manuscrits.

Dès les premiers temps de la Renaissance, les arts et les sciences prirent, dans notre pays aussi, un brillant essor. Les personnages qui favorisèrent le plus ce mouvement furent Jean Vitéz, évêque de Nagyvárad [Gross-Wardein], et Janus Pannonius [Jean de Cisinge], évêque de Pécs [Fünfkirchen], qui fut aussi un des écrivains humanistes connus de son époque. Ce sont eux qui décidèrent le roi Mathias Corvin à fonder la Bibliothèque Corvinienne, une des plus célèbres de son siècle et dont les spécia-

listes se sont beaucoup occupés. A cette époque, les bibliothèques les plus importantes étaient la Bibliothèque Vaticane créée par le pape Nicolas V (1447-1455), puis la Bibliothèque Laurentienne à Florence, la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, celles du comte de Montefeltro à Urbino et du prince Malatesta à Cesena. Au témoignage de Vespasiano Bisticci, la Bibliothèque Corvinienne ne le cérait pourtant en rien à toutes celles que nous venons de mentionner. Pierre Ranzano, qui séjourna à la cour de Mathias Corvin comme ambassadeur du roi de Naples, affirme, lui aussi, que cette bibliothèque contenait plusieurs milliers de volumes. Depuis l'année 1464, date de la fondation de la bibliothèque, Corvin avait affecté chaque année 33.000 marks à en compléter les collections. Trente scribes et enlumineurs étaient constamment occupés au château royal de Bude, sans compter ceux qui travaillaient à Florence et à Venise pour enrichir la Bibliothèque royale. Et comme, en 1473, l'imprimeur André Hess vint s'établir à Bude, où il publia près de 10.000 incunables jusqu'à 1490, on ne saurait suspecter le témoignage de Jean Csontosi, le meilleur connaisseur de la Bibliothèque Corvinienne, qui estime à 16.000 le nombre des volumes qu'elle contenait. Quant aux 50.000 dont parlent les anciens auteurs, c'est là évidemment une exagération. Les manuscrits étaient enluminés sous la direction du fameux peintre Attavante Attavanti, et c'est Marseille Ficin qui remplissait les fonctions de bibliothécaire. La Bibliothèque Corvinienne jouissait d'une telle réputation que plusieurs manuscrits y furent copiés pour la bibliothèque des Médicis et des Sforza et que le célèbre Alde Manuce imprima ses incunables grecs d'après les manuscrits de la Bibliothèque hongroise.

Après la mort du roi Mathias, ces magnifiques ouvrages furent dispersés et il n'en existe plus que 50 volumes dans la Bibliothèque impériale de Vienne, qui, comme on sait, fut fondée par Maximilien avec les nombreux Corvina apportés de Bude par

Jean Cuspinien. Pendant qu'ils occupèrent Bude, les Turcs en détruisirent et en vendirent aussi un certain nombre.

Jean Csontosi a réussi à trouver jusqu'à présent 150 volumes de la Bibliothèque Corvinienne, tous manuscrits, dispersés aux quatre coins de l'Europe; quant aux incunables dédiés au roi Mathias, ils ont disparu, et ce savant n'en connaît qu'un seul. Du reste, les incunables provenant incontestablement des collections en question sont rarissimes et les recherches les plus minutieuses en ont fait découvrir trois seulement.

Dans ces conditions, on comprendra facilement combien j'ai été pénétré de satisfaction et de joie un jour que, étudiant les incunables de la bibliothèque de l'archi-abbaye de Pannonhalma, j'y ai découvert un volume qui a appartenu sans aucun doute au roi Mathias.

Les livres provenant de la Bibliothèque Corvinienne se reconnaissent à trois signes : 1^o le titre porte les armes du roi Mathias, comme c'est le cas, par exemple, pour le manuscrit de l'humaniste Naldo Naldi, *De laudibus augustæ Bibliothecæ, ad serenissimum Mathiam Corvinum, Pannoniæ regem*; 2^o la reliure en cuir brun pressé est décorée d'arabesques ou de motifs hongrois, avec des guirlandes dorées et les armoiries de la Hongrie et de la Bohême; 3^o le livre porte d'anciennes annotations dignes de foi, prouvant qu'il est réellement sorti de la Bibliothèque du roi Mathias. — Or, notre incunable présente deux de ces signes caractéristiques. D'abord, il contient, au fol. 227, une annotation ainsi conçue : « Cum volveretur et ageretur annus 1676, Budæ existens acquisivi ego, Joannes Mersycz, parochus Szödinensis, hunc librum ex bibliotica Matthei Corvini, regis Ungariae, a turca Buliak bassa vocato ». En second lieu, la reliure porte des motifs que le Congrès bibliographique tenu en 1890 à Anvers a reconnu comme des signes caractéristiques des Corvina; malheureusement les fermoirs et les coins ont été détachés de la reliure. On peut néanmoins affirmer que notre incunable pro-

vient incontestablement de la Bibliothèque Corvinienne. Une preuve de plus en est que, suivant des sources historiques hongroises, Buliak pacha était bien gouverneur de Bude à la date indiquée par l'annotation et que Jean Mersyčz fut réellement curé à Szögyén, localité fréquentée par les Turcs.

Cet ouvrage semble être des plus rares, car Proctor, Copinger, Hain et Pellechet ne le connaissent point.

Les 150 manuscrits connus de la Corvinienne se trouvent dispersés dans 45 bibliothèques différentes : aussi semble-t-il probable que de nombreux incunables provenant de cette collection, qui fut dispersée en 1490, existent ignorés dans diverses bibliothèques, car, outre son libraire de Bude (Théobald Feger), Mathias Corvin en avait encore d'autres, à Florence et à Venise, qui lui fournissaient certainement des livres. Nous possédons même des données authentiques, suivant lesquelles le puissant roi s'était réservé la censure des missels et des bréviaires imprimés pour le clergé hongrois. Il est évident que tous ces incunables hongrois se trouvaient dans la Bibliothèque royale, et cependant l'on n'en a pas découvert un seul jusqu'à présent.

Mon exemple pourrait stimuler les grandes bibliothèques à ce que nous coopérions à la reconstitution de cette précieuse collection. La Bibliothèque nationale de Paris possédant quatre manuscrits provenant de la Corvinienne, il est plus que probable qu'il s'y trouve aussi des incunables de même provenance. En outre, la France possède un autre monument important de notre grand roi : la targe authentique de Mathias Corvin, que j'ai vue, il y a plusieurs années déjà, au musée d'artillerie, à l'hôtel des Invalides.

Je crois que les Français obligeraient non seulement la Hongrie, mais le monde civilisé tout entier, s'ils recherchaient dans leurs bibliothèques les ouvrages provenant de la Corvinienne et coopéraient ainsi à la reconstitution d'une des plus riches collections de livres ayant existé au moyen âge.

DESCRIPTION DE L'INCUNABLE DU ROI MATHIAS CORVIN CONSERVÉ A
PANNONHALMA, HONGRIE.

Titre. « Tercia pars summe Anthonini. »

Fol. 1 a. « Incipit tabula titulorum || seu capitulorum vel
rubricarum : que continentur || in hoc volumine. »

Fol. 4. « In nomine sancte et individue trinitatis || Incipit pro-
logus, etc. Astitit regina, » etc.

Fol. 222 v°. « Domini Antonini archiepiscopi florentini di ||
gnissimi sacre scripture interpretis explicit prima || pars, » etc.

Fol. 227. « In nomine sancte et individue trinitatis in || cipit
2^a pars tertie partis summe d. Antonini, » etc.

Fol. 429. « Explicit tertia pars summe beati Antonini ar ||
chiepiscopi florentini : ac sacre pagee interpretis exi || mii :
impressa Venetiis industria atque impensa || Leonardi Wild de
Ratisbona. 1480. »

Il manque à la reliure de cuir les fermoirs et les ornements
d'angles, mais les marques des fermoirs et des clous sont encore
apparents.

A l'extérieur du plat ce titre d'une écriture ancienne, sur une
bande de parchemin :

« Tercia ps. sume Anthonini »

Dr VICTOR RÉCSEY,
Directeur de la bibliothèque de l'archi-abbaye de Pannonhalma.

A la suite de la lecture de cette note, M^{me} Marie Pellechet, qui trois
mois plus tard devait succomber si inopinément, voulut bien faire con-
naître à l'auteur de la présente communication qu'elle avait, elle aussi,
découvert tout récemment à Wolfenbüttel un incunable provenant de la
Bibliothèque Corvinienne et que le volume présentait les mêmes motifs
de décoration des lettres initiales. Qu'on me permette d'ajouter que
par la mort de M^{me} M. Pellechet la science bibliographique vient de faire
une perte irréparable.

Dr V. R.

V

LA LIBRAIRIE
DE LA
CATHÉDRALE D'ANGERS
AU XV^e SIÈCLE

Messieurs,

La fondation de la Librairie de la cathédrale d'Angers avant 1422, son installation dans deux vastes appartements situés au-dessus des cloîtres, et surtout la disposition des manuscrits, enchaînés sur des meubles *ad hoc*, m'ont paru rentrer dans le cercle des études de notre Congrès : permettez-moi de vous en entretenir un instant.

I. *Fondation de la librairie avant 1422.*

Si, dès le xi^e siècle, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers possé-dait 195 manuscrits, dont on peut voir le catalogue aux Archives du département, précédé de ces deux vers :

Nomina nostrorum sunt hic signata librorum,
Ut memor illorum semper sit grex monachorum,

l'église-mère d'Angers devait en être aussi fort bien pourvue. La liste n'en est pas parvenue jusqu'à nous; quelques manuscrits des x^e et xi^e siècles, parmi lesquels il faut citer le beau psautier de la bibliothèque d'Amiens, n° 2, ont échappé à la destruction

et donnent à penser ce que pouvaient être les livres des temps du savant Ulger et de ses prédecesseurs.

Toutefois, les grands travaux de construction de la nef et des ailes de la cathédrale firent négliger les manuscrits, le luminaire, les tentures, les chapes de soie et les autres dépenses accessoires. Il en résulta que l'évêque Guillaume de Beaumont décida en 1218 de retrancher 60 livres du revenu de la trésorerie « *ad scriptores tenendos pro reparatione librorum* » et pour subvenir aux autres nécessités de l'église. Il constate dans cet acte « *quod libri pro vetustate fere deleti erant* ». Les livres furent donc réparés et sans doute en partie renouvelés dans le premier tiers du XIII^e siècle. Bien qu'aucun catalogue de ces manuscrits, dressé à cette époque, ne nous soit parvenu, il est fort probable qu'on n'y rencontrait pas seulement des livres de chœur et qu'une partie de ceux de l'inventaire de 1297 existaient déjà.

Je trouve dans ce document, après les missels, les psautiers et autres livres de chœur, toute une série de volumes désignés par une croix, un X, un J ou par quatorze lettres de l'alphabet A, B, C, etc.

Très laconique, l'inventaire de 1297 se contente de cette classification sommaire ; ceux de 1391 et de 1467 sont heureusement plus détaillés. Ils donnent, en effet, le titre des manuscrits et quelques indications sur chacun de ces volumes, qu'on peut regarder comme ayant formé le premier fonds de la bibliothèque.

Le texte en italique est celui de 1297 ; le reste appartient aux inventaires de 1391 et 1467.

Unum librum, signatum per Crucem in principio. — Epistolas Pauli veteres cum glosa. — Alium librum veterem, signatum per X in principio. — Quatuor libros veteres, signatos per J (duo libri veteres signati per J, et est unus metrificatus et continet vitas sancti Florencii, Magnobodi et aliquas legeendas sanctorum metrificatas, et alter, transactis XII foliis, incipit liber de sacris Ordinibus benedicendis, 1467). — Unum librum, in quo sunt quadraginta expositiones beati Gregorii. — Quatuor-

decim libros signatos per litteras sequentes A. B. C. D. E. F. G. H. K. L. M. N. O. P. (Liber A incipit In illo tempore Maria Magdalena, 1391, — antiquissimæ scripturæ, continens expositiones diei paschæ cum pluribus aliis legendis et sermonibus, 1467). — (Liber B incipit Posito in administratione, 1391, — continens legendas plurimorum sanctorum, 1467). — (Liber C incipit Passio beati Sixti, 1391, — antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber D incipit Sermo sancti Augustini, 1391, — de expositiōibus ac legendis sanctorum, antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber E incipit In illo tempore, 1391, — Omeliarum et expositionum, antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber F incipit In jejunio, 1391, — continens Omelias et expositiones viginti quatuor dominicarum, 1467). — (Liber G incipit Epistola Severi ad Desiderium, 1391, — continens vitas sanctorum Martini et Bricii, 1467). — (Liber H Lectio de trinitate, 1391 et 1467). — (Liber K Karolus Dei fretus auxilio, 1391, — Karolus Dei fretus auxilio, rex Francorum et Longobardorum, antiquæ scriptio[n]is cum diptongis, 1467). — (Liber L Primo tempore, 1391 et 1467). — (Liber M Sermo in conversione sancti Pauli, 1391 et 1467). — (Liber N Sermo beati Leonis, papæ, 1391, — Omeliarum et Expositionum, 1467). — (Liber O Sermones beati Hieronymi, 1391 et 1467). — (Liber P Incipit venerabilis Beda, 1391, — Beda super Mathæum, 1467). — *Duos magnos libros, qui vocantur Totas, quos dedit Gaufridus le Baascle, ut legeretur in eis* (De legendis sanctorum, in grossa littera, 1467). — *Bibliam veterem, in duobus voluminibus, cum ditongis.* — *Aliam Bibliam, quam dedit episcopus Nicolaus.* — *Unum Breviarium pulchrum, notatum in duobus voluminibus, quod dedit Gaufridus le Baascle,* (ut patet in quadam rubrica existente in fine, 1467).

Sous le titre de *Libri particulares*, après la liste des livres liturgiques, l'inventaire de 1391 énumère les ouvrages suivants : *Unum Kalendarium, in quo describuntur anniversaria.* — *Unum volumen de sancto Remigio, cum historia beati Juliani.* — *Legenda beati Ludovici sine asseribus, et beatorum Sirici et*

Julitæ. — Canonicæ beatorum Jacobi et Petri, Johannis et indè cum lamentationibus strenuè glosatum. — Unus liber Decretalium, qui fuit quondam Gaufridi de Mathefelon, cantoris. — Quoddam parvum volumen, quod fuit ejusdem Gaufridi et est penes Petrum Bonihominis. — Duo libri, unus de vita sanctorum ex Legenda aurea, et in alio continentur omnes orationes anni.

Un seul livre nouveau figure dans l'inventaire de 1418 : *Liber logicalis, ubi sunt plures questiones.*

Tous ces volumes étaient enfermés dans des coffres ou enchaînés sur des pupitres disséminés le long des murs de l'église. La pensée de les réunir et d'en former une Librairie appartient au chanoine Thomas Girou, nommé « inchoator ou inceptor Librairie » dans les manuscrits n°s 25 et 218 de la bibliothèque d'Angers. Il mourut en 1422.

II. *Installation de la Librairie au-dessus des cloîtres.*

Le chapitre profita de la reconstruction de la partie des cloîtres adossée au transept sud pour établir au-dessus un vaste appartement, destiné à la bibliothèque. On y accédait par l'escalier des galeries de l'église, dans le massif duquel on perça un passage, muni de quelques marches.

Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis quelques années avant 1422, la bibliothèque était déposée provisoirement dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, toute voisine des cloîtres : il n'est guère probable qu'elle ait été installée avant 1467 dans le nouveau local, s'il faut s'en rapporter au compte de fabrique pour 1466-1467. On y trouve de minutieux détails sur une grande lucarne surmontée d'un épi en plomb, garnie de cinquante pieds de verre blanc par Jean Racoupeau. Les anciennes verrières des fenêtres basses à croix de pierre, dont on voit les vestiges au-dessus des arcades des cloîtres, furent nettoyées par le même vitrier, ainsi qu'une image de Notre-Dame en bois sculpté. Celle-

ci devait figurer à l'extérieur, car Jean Racoupeau fut chargé de la cimenter, « ne pluvia ei obnoceat ». Deux pupitres avec leurs sièges furent exécutés par Pierre le menuisier : le reste du mobilier se fit peu à peu.

La Librairie avait à cette époque (comme les chambres du sacristain d'aujourd'hui), environ 16 mètres de long sur 4 m. 30 dans sa plus grande largeur. Elle devint bientôt trop étroite, tant les manuscrits, donnés par les chanoines, y affluaient. Le 3 février 1472, il fut décidé de prendre une chambre sur la maison canoniale de Saint-Jacques, qui avait une ouverture dans les cloîtres, pour agrandir la Librairie et y entendre les comptes de fabrique. De nouveaux meubles furent placés ; et, après l'installation définitive des livres, le chanoine Charlery en termina l'inventaire le 13 octobre 1472.

III. *Disposition des manuscrits enchaînés dans la Librairie.*

La bibliothèque comprenait alors 134 ouvrages en 142 volumes ; elle s'augmenta des livres légués par plusieurs chanoines et par l'évêque Jean de Rély en 1499. L'inventaire de Charlery est trop détaillé pour pouvoir être reproduit ici : je négligeraï l'énumération des ouvrages pour ne m'attacher qu'aux différents titres de chaque partie de ce document.

Il débute ainsi : *Inventarium librorum affixorum seu incatenatorum in pulpitis et scannis, existentibus in libraria ecclesiae Andegavensis, finitum et completum XIII die octobris anno Domini millesimo CCCC°LXXII°.* Ainsi, les manuscrits étaient enchaînés, pour qu'on ne pût les déplacer sous aucun prétexte : on voit encore un anneau fixé à une plaque de fer, incrustée sur le plat de la reliure en bois couverte de cuir de quelques-uns des manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville.

Les pupitres étaient de deux sortes : les uns à un seul versant, fixés au mur de la bibliothèque, les autres, à deux versants, étaient isolés sur le pavé de l'appartement lui-même :

A *In pulpito parieti navi affixo.* — 1 *In primo pulpito sive scanno super pavimentum erecto et quod intrantibus primum occurrit ab utroque latere...* — 2 *In secundo pulpito sive scanno, precedenti propinquo....* — 3 *In tertio pulpito... — 4 In quarto pulpito sive scanno... — 5 In quinto pulpito sive scanno... — 6 In sexto pulpito sive scanno... — B In pulpito muro cruciatæ ecclesiæ quæ est versus capitulum et claustrum affixo. — C In pulpito parvo, affixo pilleari ecclesiæ juxta ingressum librariæ. — D In pulpito ex opposita parte noviter affixo parieti librariæ versus capellam sancti Johannis Baptistæ...*

Les meubles furent restaurés, peut-être même refaits, en 1508 et adaptés à des armatures de fer, enlevées seulement en 1766. La menuiserie avait coûté, en 1508, la somme de XI livres X sous, et les ferrures une livre : « Cuidam ferrario pro vertebris et aliis ferraturis pro suspensione dictorum pulpitorum », dit le compte de fabrique. Le chapitre, si zélé d'abord pour sa bibliothèque, la négligea peu à peu et finit par la laisser disperser. La chambre, prise en 1472 au logis canonial de Saint-Jacques, lui fut rendue au XVII^e siècle ; on disposa du reste en 1764 pour le logement des sacristains. Qu'eût dit de ce déménagement Charlery, si grand admirateur des manuscrits, auxquels il proclame, dans son inventaire, les épithètes élogieuses de « *volumen pulcherrimum, volumen multum solemne, optimum, notabile, carissimum* », tandis qu'il désigne les livres les plus anciens par ces mots : « *de antiquissima littera* » ? Thorode, secrétaire du chapitre, nous a laissé un inventaire, dressé en 1764, des manuscrits épargnés jusque-là. Il y en avait encore soixante-quatre, dont quelques-uns, enrichis de belles miniatures ou précieux à d'autres titres, lui parurent si intéressants qu'il mit en marge ces mots : *à garder*. Provisoirement, ils furent entassés dans les coffres de la salle du chapitre, servant de sièges aux chanoines. Ceux-ci eurent la barbarie d'en décider la vente : ils n'y purent réussir. Enfin, la Révolution les dispersa. Quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous ; je les signale aux amateurs dans le

troisième volume de la *Monographie de la cathédrale d'Angers*,
pages 261, 265, 273 et 279.

Pour en revenir à l'aménagement intérieur de la Librairie de l'église d'Angers, j'aurais voulu, Messieurs, vous en présenter un dessin exact : il n'en existe pas. Le plan par terre et les textes de Charlery peuvent y suppléer dans une certaine mesure. A chacun de se représenter du mieux qu'il pourra la distribution et les *pulpitra seu scanna* de l'une de ces Librairies, dont les dépouilles ont enrichi nos bibliothèques publiques.

LOUIS DE FARCY.

VI

MÉMOIRE
SUR UN PROJET DE CRÉATION
DANS CHAQUE PAYS
D'UNE
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DES JOURNAUX

Messieurs,

Je vous demande la permission de vous présenter quelques observations sur un sujet qui, peut-être, a déjà attiré l'attention de plusieurs d'entre vous. — Personne assurément n'ignore l'extension presque incroyable qu'ont prise, dans ce siècle qui finit, les publications périodiques. Les journaux et les revues sont devenus aujourd'hui, cela peut se dire sans exagération, innombrables.

Il était de mode autrefois de répéter que le journal tuerait le livre. C'était là ou un paradoxe ou une simple erreur. Le journal ne tuera pas le livre; l'expérience en est faite depuis long-temps, et ni l'un ni l'autre ne pourrait probablement aujourd'hui se passer de la concurrence. Ce sont deux frères, qui, faisant leur besogne à part, s'accordent parfaitement bien; et la meilleure harmonie ne cesserait de régner entre eux si l'on donnait à chacun sa maison particulière. Mais, malheureusement, si mes renseignements sont exacts, il n'en est encore ainsi

Congrès des Bibliothécaires.

7

nulle part. Livres et journaux ont jusqu'à présent vécu côté à côté dans nos grandes bibliothèques publiques. Les journaux, tant qu'ils n'ont pas été trop nombreux, ont été tout d'abord bien accueillis par les livres, premiers occupants; mais voici que ces nouveaux venus, les journaux, plus jeunes, plus entreprenants, et, il faut bien le dire aussi, d'une stature généralement inquiétante, poussent et pressent les livres, s'emparent des moindres coins et envahissent tout l'espace disponible.

La plupart des bibliothèques n'ont pas été faites pour abriter ces géants, et une telle invasion n'avait pas été prévue par les architectes du temps passé.

Vouloir s'obstiner à loger les publications périodiques dans nos bibliothèques de livres me semble un véritable anachronisme. Nous n'essayons pas, permettez-moi cette comparaison familière, d'abriter nos locomotives électriques dans les remises du palais de Trianon. A des choses nouvelles il est juste et indispensable de trouver des appropriations nouvelles.

Si, d'autre part, on réfléchit à la place prépondérante que tient aujourd'hui la Presse périodique dans tout l'Univers, — la première place certainement, puisque c'est elle qui guide l'opinion, — on peut s'étonner à bon droit qu'elle n'ait encore chez aucune nation un asile spécial.

J'ai donc l'honneur de proposer à votre discussion l'opportunité qu'il y aurait à créer dans chaque capitale d'État une bibliothèque spécialement affectée aux journaux, ou, pour parler plus exactement, une bibliothèque chargée de recueillir et de conserver non seulement les journaux proprement dits, mais, d'une manière générale, tous les écrits périodiques, qu'ils soient quotidiens ou hebdomadaires, mensuels ou trimestriels, etc. — Si le principe en était adopté, peut-être y aurait-il lieu de chercher pour un établissement nouveau une désignation nouvelle. Peut-être pourrait-on proposer le mot : *Éphémérithèque* ou *Éphémérothèque*, ou encore, par abréviation : *Hémérothèque*; et nous pourrions voir alors certaines grandes villes dotées de leur *Hémérothèque*.

nationale, à laquelle donneraient leurs soins des *Hémérothécaires*. Mais ce n'est là qu'une question bien secondaire. Qu'on fonde une bibliothèque centrale des journaux, un nom convenable lui sera vite trouvé.

Une installation de ce genre n'exigerait pas des dépenses aussi considérables qu'on pourrait peut-être le supposer. Que les frais en soient supportés par les États, ou qu'ils soient l'objet de la munificence privée, la plus grosse de ces dépenses serait nécessaire par le local et par l'aménagement de ce local. Dans les pays où les bibliothèques sont placées sous la tutelle directe de l'État, il serait possible que celui-ci trouvât le moyen de disposer gratuitement d'un local en faveur du nouvel établissement; mais, n'y aurait-il à pourvoir qu'à l'aménagement, la première mise de fonds serait incontestablement importante.

Une fois installée, une bibliothèque centrale des journaux n'aurait, pour ainsi dire, plus aucun frais à faire pour son augmentation. Ne se trouverait-elle pas, en effet, alimentée tout naturellement par les envois du dépôt légal, auquel sont astreintes les publications périodiques dans la plupart des pays ? Mais, le dépôt légal n'existe-t-il pas, bien des directeurs de journaux et de revues tiendraient sans doute à honneur de faire don d'un ou de plusieurs de leurs numéros à un établissement élevé à la gloire du journalisme et destiné à rendre aux journalistes eux-mêmes les plus grands services, en mettant, facilement et promptement, à leur disposition dans l'avenir les travaux de leurs devanciers. — Tous les collaborateurs de journaux et de revues seraient, cela va sans dire, admis dans l'établissement sans formalités et sur la simple présentation de leur carte.

En somme, les dépenses se réduiraient à deux chefs : d'abord, le traitement des employés, et, en second lieu, la reliure des journaux. Quant à ce dernier article, on n'ignore pas que, pour les journaux, des reliures sans luxe, mais d'une solidité suffisante, peuvent être exécutées aujourd'hui à très bon compte.

Enfin, dans les pays où les bibliothèques sont dans la main de l'État, la partie du budget qui, dans les bibliothèques de livres, est affectée actuellement au service des journaux, pourrait en être distraite pour être reportée sur la nouvelle bibliothèque des périodiques. Ce serait là pourtant, je me hâte de le dire, une mesure peu désirable ; et le mieux serait sans doute de laisser provisoirement aux bibliothèques de livres la faculté de conserver certaines revues et certains journaux à leur choix, suivant la spécialité de chacune d'entre elles.

Pour ce qui regarde la France en particulier, rien ne s'opposerait à ce que la Bibliothèque nationale continuât à recevoir les publications périodiques aussi longtemps qu'elle pourra les accueillir sans dommage pour les livres. Mais, dans toute hypothèse, l'un des exemplaires de dépôt devrait aller à la bibliothèque des journaux. Le rôle de celle-ci consisterait non seulement à centraliser toutes les revues et tous les journaux de Paris, des départements et des colonies, mais encore à se procurer le plus grand nombre possible de publications périodiques étrangères. Sans être prophète, on peut prédire que le temps n'est pas éloigné où les grandes bibliothèques publiques — peut-être la Bibliothèque nationale elle-même — regarteront comme une bonne fortune de pouvoir confier à d'autres le soin de conserver leurs collections de périodiques, ou du moins des parties de ces collections. Certaines bibliothèques d'établissements publics et privés les imiteraient sans doute ; n'en est-il pas qui déjà ont consenti à se dépouiller de collections de journaux qu'elles ne pouvaient plus abriter ? D'autres sont toutes prêtes à faire le même sacrifice. Repoussés faute de place, dédaignés souvent, comme vieillis, dès le lendemain de leur publication, combien de journaux sont destinés à disparaître sans laisser de trace ? Tel périodique peu recherché au moment de son éclosion acquiert avec les années un intérêt considérable, mais à une époque où les exemplaires en sont devenus d'une extrême rareté. Sans dis-

tinction, sans s'inquiéter de la valeur qu'on peut momentanément attribuer aux divers écrits périodiques, la bibliothèque des journaux les recueillerait tous avec un égal empressement.

Elle n'aurait d'abord à se préoccuper que de recevoir le plus grand nombre possible de publications périodiques actuelles. Plus tard, si son budget venait à s'augmenter, elle pourrait songer à acquérir des collections de journaux anciens; mais cela viendrait à son temps.

J'imagine que, dans une bibliothèque ainsi faite, les fonctionnaires, au moins quelques-uns d'entre eux, pourraient utilement employer leurs heures de service à relever sur fiches, au fur et à mesure qu'ils paraîtraien, les principaux articles des revues, des journaux quotidiens même. A la fin de l'année, ces fiches réunies ne constitueraient-elles pas une bien précieuse bibliographie, qui, imprimée, pourrait être d'une utilité incontestable? Puis, si des collections de journaux anciens venaient, soit par dons, soit par achats, prendre place sur les rayons de la nouvelle bibliothèque, qu'un employé dévoué en dresse patiemment la table: avant même que son œuvre soit achevée, historiens et journalistes n'auront pas assez d'éloges pour le remercier dignement du service qu'il leur aura rendu.

Mais je n'ai nullement l'intention de vous exposer le fonctionnement d'un établissement qui n'existe encore que dans notre imagination.

Si la question n'est pas résolue affirmativement dès aujourd'hui, il n'est pas douteux que la discussion s'en impose. Des deux côtés, il me semble, on aurait intérêt à ce qu'un tel projet fût pris en considération: les bibliothèques de livres, d'abord, auxquelles les collections de journaux créeront, dans un avenir très prochain, une situation inextricable; les journaux ensuite,

qui véritablement mériteraient bien d'avoir une maison à eux, dans laquelle ils seraient les maîtres et où ne seraient admis que les livres indispensables, les dictionnaires, les encyclopédies, les classiques, etc.

Il m'a semblé opportun de profiter de ce qu'une pensée commune de confraternité a réuni à Paris des représentants des bibliothèques de tout le monde civilisé pour soumettre ce projet aux délibérations du Congrès. S'il n'y est pas donné suite dès à présent (bien que cela serait utile), ceux qui vivront dans dix ans, dans vingt ans, dans trente ans peut-être, verront, j'en suis convaincu, des bibliothèques spéciales de journaux, des *Hémérothèques*, si l'on veut, établies dans les capitales des États.

Puisse l'idée que je vous soumets, Messieurs, germer et grandir jusqu'à porter des fruits ! Et je crois pouvoir dire que le premier pays qui créera une bibliothèque de journaux aura bien mérité des journalistes assurément, mais aussi qu'il aura droit à la gratitude de tous ceux qui aiment les livres et de tous ceux qui s'en servent.

J'ai donc l'honneur de proposer au Congrès, si, après discussion, l'utilité en était reconnue, le projet de vœu suivant :

Le Congrès international des bibliothécaires émet le vœu que des efforts soient tentés pour arriver à la création, dans les grandes villes, de bibliothèques spéciales chargées de recueillir toutes les publications périodiques.

HENRY MARTIN,
Conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal,
Secrétaire général du Congrès.

VII

ESQUISSE

DE LA

VIE DE FRÉDÉRIC ROSTGAARD
ET DE SON ŒUVRE
DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Les bienfaiteurs des bibliothèques peuvent se classer de différentes manières. Les uns donnent de l'argent pour les fonder ; d'autres les enrichissent de livres plus ou moins précieux ; d'autres rendent utilisables les trésors qu'elles possèdent, manuscrits ou exemplaires uniques, en les faisant reproduire ou réimprimer ; d'autres enfin les empêchent de devenir stériles, ou doublent leur prospérité déjà existante. Il est inutile de dire que ces bienfaiteurs se trouvent aussi bien parmi les profanes que dans les rangs de ceux qu'on peut appeler des bibliothécaires de profession : beaucoup de pays de nos jours offrent des exemples des deux sortes.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, il n'en était pas de même : c'est pour ce motif que je désire présenter au Congrès quelques détails de l'œuvre de Frédéric Rostgaard, chancelier danois, qui florissait à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle.

Nous savons bien que la vie de Rostgaard a fait le sujet d'un mémoire assez considérable de M. Christian Walther Bruun,

de la Bibliothèque royale de Copenhague¹; mais il est à craindre qu'à l'exception de ses compatriotes, l'ouvrage, si intéressant et si soigné de M. Bruun, sur un homme bien connu non seulement dans les bibliothèques danoises, mais aussi dans beaucoup d'autres bibliothèques européennes, ne soit pas à la portée de bon nombre de personnes que ces questions intéressent. Nous nous proposons donc d'abord de donner quelques détails biographiques nécessaires, puis d'insister plus particulièrement sur son œuvre concernant les bibliothèques, qui ne fut, du reste, qu'un côté, bien que très important, de sa carrière si variée.

Rostgaard naquit à Kraagerup en Seelande, en 1671, et fut élevé à Copenhague. Dès son jeune âge, il se fit remarquer par son goût pour l'étude : avant sa majorité, il commença ses voyages à travers l'Europe, non dans un but de plaisir, comme c'était la mode alors, et même plus tard, pour les jeunes gens de bonne famille, mais avec le désir d'augmenter ses connaissances sérieuses. Il visita les plus célèbres Universités de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie. Pendant les années 1690 à 1699, il alla d'une grande bibliothèque à une autre, examinant soigneusement le contenu de chacune. Il découvrit plusieurs manuscrits uniques qu'il fit copier, et en remit les copies entre les mains des divers savants dont il avait fait la connaissance. A son retour à Copenhague, en 1699, il fut nommé à un emploi pour lequel ses connaissances spéciales le rendaient particulièrement apte : celui de conservateur des archives privées du roi de Danemark. En 1702, il fut promu à un poste entièrement différent, celui de conseiller juridique. En 1721, il fut nommé secrétaire en chef de la chancellerie danoise. Quatorze ans plus tard, après avoir reçu une pension considérable, il fut nommé, en 1735, chancelier de conférence. En 1745,

1. Bruun (C. W.), *F. Rostgaard og hans Samtid* (*Rostgaard's Liv og Levnet*), 2 Del. 18. Kjobenhavn, 1870-71.

il termina une carrière, très prospère, il est vrai, mais aussi excessivement laborieuse.

Son biographe, M. Bruun, a publié la correspondance de Rostgaard en un volume séparé. Il est permis de douter que ce fut une idée très heureuse. On peut mieux juger la vie d'un homme, en lisant les lettres qu'il écrivait à chaque incident de sa carrière. Dans l'espèce, cependant, cette publication séparée a l'avantage de faire voir l'étendue du cercle de ses amis. Plusieurs de ses lettres sont adressées à sa femme, pour laquelle il avait une profonde affection ; d'autres à des personnages avec lesquels il avait des rapports officiels, et un bon nombre à des savants et à des auteurs qui lui devaient de la reconnaissance pour ses bons offices en leur donnant communication des manuscrits rares ou uniques dont il est ci-dessus fait mention. Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus tard.

Rostgaard commença ses recherches dans les bibliothèques à un âge très peu avancé. Sa première découverte de quelque importance fut faite à la Bibliothèque royale de Copenhague. C'était le manuscrit unique du troisième volume de l'*Historia rerum Danicarum*¹ de Pontanus. Il le fit copier sans retard, et sa prévoyance conserva à la postérité cet ouvrage dont l'original fut anéanti dans le grand incendie qui détruisit la Bibliothèque en 1728. S'il eût vécu de nos jours, il eût certainement été un partisan acharné de la photo-bibliographie, avec feu M. Henri Stevens et le Dr Richard Garnett².

Il quitta ensuite son pays natal et visita Giessen et Leyde. Puis il se rendit en Angleterre, où il ne tarda pas à aller à Oxford : il y passa l'année 1693. On doit facilement supposer qu'il ne fut pas long à trouver le chemin de la Bodléienne ; il y fit la connaissance de Thomas Hyde, bibliothécaire depuis 1665. Ce grand orientaliste, auteur de l'*Historia religionis veterum*

1. *Transactions and proceedings of the Conference of Librarians* (London, 1877), page 70.

2. Voy. *Essays in Librarianship*, pages 234-252.

Persarum, a dû être pour beaucoup dans l'amour de Rostgaard pour la langue arabe, amour dont il tira plus tard un si bon parti à Copenhague. Sans doute aussi, il consulta fréquemment le catalogue de la Bodléienne rédigé par Hyde ; c'est certainement un des meilleurs exemples d'un catalogue dressé exclusivement par nom d'auteurs. Il a dû également s'inspirer de cette compilation laborieuse dans sa conception de méthodes de classement par titres, bien que les idées de Rostgaard sur un catalogue imprimé fussent, comme nous le ferons voir plus loin, bien plus ambitieuses que celles du savant bibliothécaire de la Bodléienne.

Dans ses *Annales de la Bodléienne*, M. Macray attribue le nombre des visiteurs danois que reçut cette bibliothèque, à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle, aux relations intimes qui s'étaient formées entre le Danemark et l'Angleterre, à la suite du mariage de la reine Anne avec le prince de Danemark. Il est probable, cependant, que les liens de mariage entre les deux cours n'entrèrent que pour peu dans les motifs qui amènèrent Rostgaard en Angleterre, puisqu'il visita également toutes les bibliothèques de l'Europe dont peu de trésors lui échappèrent.

M. Macray ne mentionne pas le nom de Rostgaard dans les *Annales*¹, ce qui peut paraître étonnant, si l'on considère l'intimité qui existait entre lui et Hyde, la correspondance qu'il entretenait un peu plus tard avec Hudson, successeur de Hyde, et le fait que Henry Dodwell aîné fut son professeur de grec.

On ignore absolument si l'Université de Cambridge eut sa visite. M. Bradshaw nous dit² que les archives de cet établissement sont excessivement pauvres et que celles qui existent ne font aucune allusion aux visiteurs. Nous passons donc à son séjour à Paris, qui dura plus de trois années, de 1695 à 1698. Ce fut à la Bibliothèque royale qu'il fit la connaissance de Nicolas Clément et de Boivin, bibliothécaires. Ses recherches

1. *Annals of the Bodleian Library, Oxford*; 2^e éd. (1890), page 189.

2. Bradshaw (H.), *Collected papers*, 1889.

incessantes et assidues lui firent prendre plus d'intérêt à la Bibliothèque que s'il ne l'eût examinée que comme érudit. Clément avait déjà rédigé son second catalogue en vingt-trois divisions, dont un grand nombre, nous dit M. Delisle¹, servent encore de base au classement actuel de la Bibliothèque nationale. Vers 1697, la question de l'impression fut posée : la méthode à adopter pour ce travail ne paraît pas avoir donné naissance à de grandes discussions. Cependant Rostgaard, qui devait, à cette époque, se considérer comme un membre non-commissionné du personnel de la Bibliothèque, se crut autorisé à offrir telles suggestions qui lui semblaient de nature à rendre un catalogue imprimé aussi utile que possible aux habitués. Il avait des idées tellement arrêtées à ce sujet, qu'il ne se contenta pas de les exprimer verbalement ; il les publia dans une brochure intitulée : *Projet d'une nouvelle méthode pour dresser un catalogue, selon les matières, avec le plan*. Cette brochure parut probablement en 1698. Les dispositions principales en sont assez curieuses. L'auteur propose que chaque feuillet soit divisé en quatre colonnes, dans lesquelles les livres seraient respectivement indiqués par formats : in-fol., in-4^o, in-8^o et in-12^o ; les deux premiers formats au verso, les deux derniers au recto.

Le système de classification de Nicolas Clément devait être suivi, et cet arrangement parallèle par colonnes aurait l'avantage, selon Rostgaard, de faire voir d'un coup d'œil le nombre des ouvrages sur tel ou tel sujet, dans chaque format. Il est inutile de dire qu'un pareil arrangement serait presque sans valeur au point de vue moderne ; la classification par formats est incommode et ne fournit aucune indication pratique. En groupant de cette façon les œuvres de tel ou tel auteur, on fait voir, *grossost modo*, que ces œuvres réunies peuvent être in-fol. ou in-4^o, et ses monographies in-8^o ou in-12^o. Rostgaard lui-même prévoit la principale objection que l'on pourrait faire à son plan, c'est-à-

1. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. I (*Introduction*), 1897, p. V.

dire le nombre énorme de vides qui, naturellement, se produiraient dans les colonnes, par suite de l'inégale distribution d'ouvrages sur un même sujet dans les différents formats. Il propose donc de remplir ces vides par la mention à la main des nouvelles acquisitions dans chaque format. Comme exemple de l'effet général de son plan, il classa de cette façon toutes les éditions de Thucydide, dont il avait une belle collection.

Dans l'*Introduction*¹ citée plus haut, M. Delisle a reproduit, d'après les *Mémoires* de Boivin, un récit très détaillé de la controverse entre Clément et Rostgaard. Un des traits les plus remarquables de la réponse de Clément est une inébranlable fermeté mitigée par une courtoisie absolue. Le savant danois aurait trouvé un tout autre accueil de la part de Hyde ou de son successeur Hudson, s'il s'était permis de critiquer les méthodes de classement de la Bodléienne.

La principale objection de Clément portait sur les énormes dimensions que prendraient le ou les volumes d'un catalogue imprimé d'après le plan de Rostgaard. Il admettait que cet arrangement pouvait cependant être adopté pour le manuscrit du catalogue, mais qu'imprimé il ne manquerait pas de déplaire au public.

Rostgaard paraît n'avoir pas tardé à publier une seconde édition de son *Projet*. Il est intéressant de constater que, tandis que M. Delisle dit qu'il n'a pas vu cette seconde édition, c'est la seule que possède le British Museum, où elle se trouve sous deux formes : 1^o séparée in-fol., et 2^o reliée avec : *Sylloge aliquot scriptorum de bene ordinanda... bibliotheca* de Kœhler (1728) in-4^o, comme réimpression. A la fin de la brochure se trouve un appendice intitulé : *Réponses aux difficultés que l'on a trouvées dans le précédent projet, avec d'autres articles qui serviront d'un plus grand éclaircissement*.

La plupart des réponses contenues dans cet appendice se com-

1. *Loc. cit.*, p. IX.

posent d'une récapitulation de certains avantages de très peu de valeur, d'ailleurs, et qui ne sont que plume ou laine dans la balance, opposés au poids de la grande objection formulée par Clément à propos de l'énorme volume d'un catalogue imprimé selon le plan de Rostgaard. Celui-ci met en avant : 1^o que dans les nombreux vides de la colonne des in-fol., contenant en majeure partie les recueils d'œuvres, on pourrait écrire le résumé ou contenu desdites collections ; 2^o qu'il y aurait avantage à voir réunies les différentes catégories de formats ; 3^o qu'il y aurait facilité, pour ceux qui connaissent les livres d'après leur dimension, à trouver les ouvrages dont ils ont besoin... et ainsi de suite.

Dans sa lettre à Rostgaard, Clément propose une méthode bien plus simple : celle d'insérer les livres traitant de la même matière, à la suite les uns des autres, et non par colonnes. Afin d'indiquer les formats, il propose de tracer, sur le côté gauche de chaque page, trois colonnes, où figureraient, en face du titre correspondant, les cotes des in-fol., des in-4^o et des in-8^o et volumes plus petits. Rostgaard ne voulut admettre qu'une succession ininterrompue de tous les ouvrages du même format ; il ne voulut pas consentir à mêler les in-8^o avec les formats moindres, et soutint que les cotes sur trois colonnes seraient un champ fertile pour les fautes d'impression.

Clément, à l'exemple de Rostgaard, imprima ses idées dans une brochure intitulée : *Idée d'une nouvelle manière de dresser le catalogue d'une bibliothèque*.

Puisque le catalogue de la Bibliothèque royale ne fut imprimé que bien plus tard, en 1739, cette controverse amicale (nous nous plaisons à la croire telle) n'eut pas de résultat bien défini. Elle tend toutefois à démontrer que, lorsqu'on parle des âges obscurs de la bibliothéconomie, on se sert de termes assez vides et dénués de sens, puisqu'on voit, dès cette époque, deux savants de nationalité différente rivaliser pour rechercher la meilleure manière de rendre accessibles les trésors contenus dans une grande bibliothèque.

Nous pouvons ajouter que Rostgaard, dans son *Projet*, émet quelques idées fort justes au sujet de la rédaction des titres à cataloguer. Les titres doivent être clairement, mais brièvement décrits ; chaque fois que les renseignements qu'ils fournissent sont insuffisants, comme cela arrive souvent, on doit : 1^o ajouter le nom de l'auteur, quand même ce nom serait déguisé ou caché au moyen d'initiales ; 2^o mentionner, au moyen d'une note, si le livre est en vers ou en prose ; 3^o indiquer la langue dans laquelle il est écrit, quand le titre en cite plusieurs sans les énumérer ; 4^o signaler, dans le cas où le texte et une traduction existent simultanément, si la traduction suit ou accompagne le texte.

Pendant son séjour à Paris, Rostgaard fit deux importantes découvertes. Dans la bibliothèque de Colbert il trouva le manuscrit des lois anglaises de Canut, qu'il communiqua à son compatriote Kofod Ancher. A la Bibliothèque royale, où il travaillait depuis trois ans, il découvrit un manuscrit arabe intitulé *Talim al motallam tarckal tollem*, qu'il fit connaître à Adrien Reland, l'orientaliste hollandais. Dans la suite, Rostgaard traduisit ce manuscrit en latin, avec l'aide d'un savant Maronite. Cette traduction, qui fut publiée par Reland, fut imprimée à Utrecht en 1709.

En 1699, Rostgaard se rendit à Rome et travailla à la Bibliothèque du Vatican. Entre autres découvertes qu'il y fit, il faut citer les importantes variantes de la version teutonique des Évangiles ; ces variantes furent incorporées plus tard dans les *Lèges Francorum salicæ et ripuariorum* de J. G. d'Eckhart (1720), sous le titre de *Emendationes in Otfredi theoticam et metricam paraphrasin Evangeliorum*. Il communiqua également à Fabricius, pour sa *Bibliotheca græca*, les lettres inédites de l'empereur Julien, qu'il découvrit à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan.

Il est superflu de dire qu'à son retour à Copenhague, Rostgaard

se trouva possesseur d'une riche collection de livres et de manuscrits amassés pendant ses voyages. Il profita des quelques loisirs que lui laissaient ses occupations officielles pour en augmenter le nombre, et au bout de quelques années sa bibliothèque devint très considérable, pour ne pas dire immense. A un moment, il céda la majeure partie de ses collections au comte de Dameskiold-Samsoe. Malgré cette saignée, on pourrait comparer la bibliothèque de Rostgaard à une citerne vidée, mais se remplissant sans cesse. Le contenu augmentait toujours et atteignit son maximum en 1726, quand fut publiée la *Bibliotheca Rostgardiana*. Ce célèbre catalogue fut dressé par Rostgaard lui-même. Le classement est presque le même que celui qui avait été adopté par Clément à la Bibliothèque royale. Comme le fait remarquer M. Delisle¹, Rostgaard avait à ce moment complètement abandonné ses théories sur l'arrangement en colonnes par format. Les livres d'un même format sur une même matière sont décrits ensemble, et non pas en colonnes parallèles, d'abord les in-fol., puis les in-4°, les in-8° et les in-12 : ce qui donne lieu à répéter quatre fois chaque division par matières. Ainsi qu'on a pu le constater plus haut, Rostgaard avait été jadis fort opposé à cette méthode. Cette apparente contradiction peut s'expliquer peut-être par le fait que cette fois il dressait un catalogue de vente et non un catalogue de bibliothèque. C'est le prototype de ces catalogues de vente si fréquents de nos jours, et qui dans la suite atteignirent des proportions considérables, comme le témoigne la *Bibliotheca Heberiana*.

La bibliothèque de Rostgaard fut donc vendue aux enchères et dispersée. Cependant, à sa mort, en 1745, il légua à l'Université de Copenhague un nombre considérable de livres et de manuscrits. Deux fois il se sépara de ses livres ; deux fois il trouva moyen de renouveler sa collection, de façon à pouvoir, malgré le grand nombre dont il s'était défait, constituer la riche

1. *Loc. cit.*, p. VII, note 2.

collection qu'il légua à l'Université — intacte, autant que nous pouvons le savoir.

Tel devrait être le but de tout bibliophile. Cependant combien de fois l'amateur de livres n'a-t-il pas à regretter que ce qui devrait être une masse compacte devienne des unités disséminées ?

Les collectionneurs de vieilles porcelaines, de peintures et de meubles précieux montrent beaucoup plus de soucis pour maintenir intacts leurs trésors que les bibliophiles !

Nous pourrions donner beaucoup plus de détails sur l'œuvre de Rostgaard. Nous pourrions le montrer pendant toute sa vie en relation avec tous les savants de l'Europe, qui lui étaient redevables de la communication de nombreux manuscrits précieux. Nous pourrions parler de la somme d'argent qu'il laissa à l'Université de Copenhague pour y fonder une imprimerie persane, en remplacement de celle qu'il avait déjà créée et qui fut détruite par l'incendie de 1728. Nous pourrions énumérer ses travaux généalogiques et admirer ses goûts poétiques. Mais les quelques traits que nous avons l'honneur de présenter au Congrès suffiront, nous l'espérons, à démontrer que Rostgaard, bien que n'étant pas un bibliothécaire de profession, n'en occupa pas moins une position très influente parmi les bibliothécaires de la fin du XVII^e et du commencement du XVIII^e siècle.

•
ARCHIBALD CLARKE,

Sous-bibliothécaire de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres.

(*Traduit de l'anglais par M. G. A. BARRINGER, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.*)

VIII

EXPOSÉ DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
DE LA
BIBLIOGRAPHIE DER DEUTSCHEN
ZEITSCHRIFTEN-LITTERATUR

Messieurs,

En prenant la parole pour vous rendre compte de l'état actuel de notre *Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur*, je dois m'excuser d'abord de le faire moi-même comme éditeur ; mais la sympathie qu'a rencontrée ce travail, aussi bien à l'étranger qu'en Allemagne même, dès le premier volume, et le vif désir de l'améliorer de plus en plus, me font espérer que vous voudrez bien me permettre de vous en faire l'historique et de vous dire comment il nous serait possible d'en faire disparaître les imperfections.

Le premier volume de notre *Bibliographie*, comprenant l'année 1896, a paru vers la fin de 1897. Je n'avais d'autre but alors que de créer pour la littérature allemande un répertoire analogue à l'*Index to Periodicals*, édité pour M. Stead par M^{le} Hetherington à Londres, c'est-à-dire un catalogue annuel des articles de fonds publiés dans les journaux de langue allemande, y com-

pris les journaux autrichiens et suisses, arrangé par ordre alphabétique des matières. *L'Index to Periodicals* comprend principalement des revues d'un intérêt général. Il est surtout destiné à l'usage des Public Libraries, dont l'Angleterre compte plusieurs centaines. En Allemagne nous connaissons à peine ces Public Libraries; j'étais donc forcé, étant donné les conditions spéciales de notre pays, de m'attacher surtout à la littérature scientifique pour engager les bibliothèques universitaires et scientifiques à souscrire. Notre *Bibliographie* a pris ainsi un autre caractère que le répertoire anglais. Mais nous sommes toujours restés fidèles au principe d'offrir au public un catalogue rangé par ordre alphabétique des matières, complété maintenant par une table des noms d'auteurs. Notre publication forme un supplément aux catalogues de Hinrichs et aux bibliographies spéciales systématiques. Quant au classement, il faut dire que les articles ne sont pas rangés d'après le *titre seul*, mais — ce qui est plus important — d'après le *contenu*, tout titre incomplet, inintelligible ou équivoque étant complété ou interprété.

Tandis que le premier volume n'enregistre que 8.500 articles de fonds, contenus dans 375 revues ou journaux, vous trouvez dans le deuxième volume 15.000 articles de 400 revues, et dans le troisième, 16.000 articles de 500 journaux. A partir du quatrième volume, nous nous sommes décidés à continuer la *Bibliographie* comme catalogue semestriel et à y faire figurer le contenu de beaucoup d'autres journaux importants, de livres que nous appelons *Sammelwerke*, comme les *Festschriften* contenant des articles de plusieurs auteurs, et enfin aussi un choix des meilleurs journaux quotidiens : car il faut remarquer qu'en Allemagne les auteurs connus publient souvent leurs essais dans les quotidiens. La liste du tome IV comprend donc plus de 1.000 publications, le tome V plus de 1.100, et le tome VI, actuellement en cours de publication, plus de 1.300. Le manuscrit des derniers volumes se compose d'à peu près 24.000 fiches, non compris la table des noms d'auteurs. De telle sorte que nous pouvons dire aujourd'hui

sans exagération que notre *Bibliographie* enregistre chaque année de 45.000 à 50.000 articles.

S'il nous a été possible d'arriver au point où nous en sommes, c'est grâce surtout à ce fait que les grandes bibliothèques de tous les pays, principalement de l'Amérique du Nord, ont bien voulu souscrire à notre *Bibliographie* dès le commencement. Aujourd'hui l'avenir de la publication est assuré; et je ne veux pas manquer de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours. Des bibliographes, des bibliothécaires m'ont écrit pour m'offrir leur collaboration; il suffira de citer les noms du docteur E. Roth, de M. Grolig, d'Arthur L. Jellinek, et dernièrement encore du docteur E. Maas, l'éditeur bien connu de la *Bibliographie des bürgerl. Rechts*. Il y a quelques semaines à peine, M. le Ministre de l'instruction publique de Prusse a bien voulu honorer notre *Bibliographie* d'une souscription. La critique aussi a accueilli notre ouvrage avec bienveillance.

Vous le voyez, Messieurs, les secours ne nous ont pas manqué; mais ont-ils été suffisants pour que notre répertoire arrivât au point où il pourrait et devrait être? Certainement non; nous en connaissons très bien tous les défauts, et vous me permettrez de citer les principaux:

1^o Malgré sa richesse, la *Bibliographie* n'est pas complète. Faute d'espace, il y manque la littérature concernant l'éducation primaire et la littérature professionnelle et technique. Quant à la médecine, elle y figure à partir du tome IV.

2^o Il serait désirable que chaque section des sciences fût rédigée par un spécialiste, comme cela a lieu pour les sciences naturelles et mathématiques et pour la médecine, et comme cela aura lieu à l'avenir pour la jurisprudence.

3^o On s'est plaint aussi de ce que, pour abréger les titres des journaux, on emploie des chiffres et non pas les sigles connus; mais ces chiffres facilitent grandement le travail et exigent beau-

coup moins de place. Indiquer le titre exact du journal serait augmenter le texte du double au moins.

4^o Les titres des articles sont trop abrégés ; ils ne sont pas imprimés séparément, de sorte qu'on ne peut les découper et les coller sur fiches.

5^o On regrette également l'absence d'un certain ordre sous les mots typiques qui renferment un grand nombre d'articles ; enfin, les mots de référence ne sont pas assez multipliés.

Si nous connaissons tous ces défauts et si nous ne pouvons les éviter, vous devez deviner qu'il y a sans doute une raison très fondée : c'est la question des frais. Les grandes bibliothèques du monde entier ont souscrit peu à peu à notre *Bibliographie* ; mais le nombre des bibliothèques universitaires, royales, nationales est assez restreint. Ce qui nous manque, c'est le secours des bibliothèques moyennes. Si tous les directeurs de bibliothèques considéraient les ouvrages de bibliographie comme les livres les plus nécessaires, la bibliographie aurait déjà pris un tout autre développement. Pour faire disparaître les défauts mentionnés ci-dessus, il nous faudrait au moins encore une centaine de souscripteurs. Peut-être les bibliothèques universitaires pourraient-elles souscrire à un second exemplaire pour les salles d'étude à l'usage du public. Peut-être encore pourrait-on essayer de créer dans chaque pays une union de tous les éléments intéressant la bibliographie et de fonder ainsi une association internationale destinée à soutenir à l'avenir toutes les grandes entreprises bibliographiques.

Comme supplément à notre *Bibliographie* nous publierons à partir de 1900 une *Bibliographie der deutschen Rezensionen*, c'est-à-dire un catalogue annuel des articles de critique parus dans les journaux allemands, classés par ordre alphabétique des titres de livres, avec une table des matières. Dans une assemblée comme la nôtre, Messieurs, il n'est pas besoin d'expliquer la valeur et

la nécessité d'une telle bibliographie. Cette nouvelle bibliographie comprendra, en outre, toute la littérature étrangère.

Messieurs, il y a encore beaucoup à faire dans le domaine bibliographique. Nous avons besoin en Allemagne d'un catalogue hebdomadaire des articles de journaux ; il nous faudrait aussi un répertoire, par période de cinq à dix ans, de ces articles de journaux, une bibliographie complète de toute la littérature allemande comprenant les livres et les articles des revues, des bibliographies spéciales internationales, etc., etc. Travaillons ensemble pour réaliser ces vœux ! Car servir la bibliographie, c'est servir la science et le progrès universel !

FÉLIX DIETRICH,

Bibliographe et éditeur, à Leipzig.

IX

DE L'UTILITÉ

DES

BIBLIOGRAPHIES CRITIQUES

DANS LES BIBLIOTHÈQUES

La bibliographie devient une science de plus en plus complexe et de plus en plus utile. On peut dire sans exagération qu'elle est, dès l'heure présente, l'auxiliaire indispensable du travailleur. Et c'est dans les bibliothèques qu'elle est appelée à rendre les plus grands services.

Jusqu'à la création de l'Institut international de bibliographie, fondé à Bruxelles, en 1895, par les soins du gouvernement belge, les efforts des bibliographes étaient demeurés isolés les uns des autres. L'Office international a entrepris de les grouper en un faisceau. Avec un bel entrain et de nombreux concours, il travaille journalement à dresser un répertoire complet des productions de l'esprit humain depuis l'invention de l'imprimerie. Tâche immense, qui a provoqué de nombreuses critiques, dont plusieurs nous paraissent encore à l'heure actuelle très justifiées. N'en souhaitons pas moins bon succès aux vaillants promoteurs de l'Office international de Bruxelles. Leur œuvre est appelée à nous rendre, à nous autres bibliothécaires, d'autant plus de services qu'elle groupe les fiches de ses catalogues par matières, dans un ordre méthodique.

Nous permet-on d'ouvrir ici une parenthèse ?

Les bibliothèques peuvent être divisées en deux catégories. Dans la première se placent les grandes bibliothèques nationales, la Bibliothèque nationale de Paris, par exemple, ou celle du Musée britannique à Londres. Dans ces gigantesques établissements, où les livres se comptent par millions, et les lecteurs par centaines chaque jour, la tâche du bibliothécaire se borne — il est vrai qu'elle est déjà considérable ainsi — à tenir les livres dans un ordre rigoureux, à faire des catalogues précis et complets, maintenus à jour si possible, puis, le lecteur venant demander tel ou tel ouvrage catalogué, à le lui fournir rapidement.

Dans la seconde catégorie nous rangerons les bibliothèques, de beaucoup les plus nombreuses, où le bibliothécaire se trouve dans une certaine mesure — et souvent dans une mesure assez large — le collaborateur de son client, s'il m'est permis de me servir de ce dernier terme. Telles sont les bibliothèques de dimensions plus restreintes, où les lecteurs, en plus petit nombre, viennent s'entretenir souvent, longtemps parfois, et quelquefois même beaucoup trop longuement, avec les bibliothécaires. Ici le lecteur ne demande plus seulement d'obtenir la communication rapide des ouvrages dont il indique lui-même le titre et le nom d'auteur, il sollicite des indications sur les livres, les articles, les brochures où il trouverait des renseignements intéressant le sujet dont il s'occupe. Il demande en un mot au bibliothécaire de lui esquisser la « littérature », pour reprendre l'expression allemande, de son sujet. J'en parle par quinze années d'expérience.

C'est ici que le répertoire entrepris par l'Office international de bibliographie de Bruxelles rendra, le jour où il sera réalisé, d'inappréciables services. Ce répertoire est groupé, avons-nous dit, par ordre de matières. Le bibliothécaire aura immédiatement sous la main l'indication de tous les livres et articles concernant un sujet déterminé, et l'usage des fiches qu'il trou-

vera ainsi groupées sera d'autant plus fécond qu'il pourra y reporter lui-même les cotes des ouvrages que la bibliothèque où il est employé se trouvera posséder.

Néanmoins, quelque grands que puissent être les avantages qui résulteront du répertoire universel de Bruxelles, ils ne pourront répondre à tous les besoins. Si l'on me permet de reprendre l'expression dont je me suis servi plus haut, je dirai : à toutes les demandes de la clientèle.

On sait l'abondance de la production scientifique et littéraire. La bibliographie de telles et telles questions se chiffre par milliers de numéros. Ce sont des océans de livres, d'articles, de brochures et d'opuscules. M'étant adressé à l'Office de Bruxelles pour des indications relatives à l'étude d'une question relativement restreinte, l'industrie de la dentelle en Flandre, je reçus en retour, de la manière la plus obligeante, cent cinquante fiches bibliographiques. Or, le plus souvent, le lecteur qui se présente dans nos bibliothèques n'a ni le temps ni le désir de lire sur la question qui l'occupe momentanément cent cinquante volumes. Voici un professeur d'histoire dans les classes supérieures d'un lycée qui veut se faire une bibliographie des ouvrages essentiels pour sa leçon hebdomadaire ; voici un journaliste qui désirerait pour sa chronique du lundi une documentation un peu sérieuse — hypothèse invraisemblable, j'en conviens, mais qui, peut-être, pourrait se réaliser — voici un peintre qui voudrait lire les ouvrages les plus importants relatifs à un personnage historique qu'il cherche à représenter ; un étudiant en médecine qui désire les meilleurs ouvrages sur telle ou telle maladie dont il s'occupe pour l'instant. Les exemples se multiplieraient à l'infini. Ils font ressortir l'utilité, je me permets de dire, la nécessité, des bibliographies critiques.

Frappés de ce fait, au dernier Congrès international de bibliographie tenu à Bruxelles, en août 1897, plusieurs de nos collègues ont défendu et fait adopter le vœu suivant :

« La Conférence internationale de bibliographie, réunie à Bruxelles le 3 août 1897, adopte le principe de bibliographies spéciales et critiques comme complément au Catalogue bibliographique général. »

La motion était présentée par MM. Paul Bergmans, chef de bureau à la bibliothèque de l'Université de Gand; Bernhard Lundstedt, conservateur à la Bibliothèque royale de Stockholm; Th. Bouquillon, professeur à l'Université catholique de Washington, et un bibliothécaire français délégué de la Société des études historiques.

Depuis ce jour cette Société, l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne des associations de ce genre existant à Paris, s'est occupée de donner corps au vœu du Congrès de Bruxelles et de réaliser, au moins dans le domaine des sciences morales — Histoire et Géographie, Art, Littérature, Sociologie — la *Bibliothèque de bibliographies critiques*¹ dont le Congrès avait souhaité la création.

Dans la publication inaugurée par la Société des études historiques, chaque matière, que le sujet en soit vaste ou restreint, donne lieu à une bibliographie spéciale et isolée, formant un tout complet. N'y sont indiqués que les ouvrages importants ou utiles à consulter ou intéressants à un titre quelconque sur le sujet en question. A chaque indication sont ajoutés quelques mots très brefs, qui font connaître la valeur et le caractère de chacun des ouvrages cités. La rédaction de ces bibliographies étant confiée à des spécialistes que leurs travaux antérieurs recommandaient particulièrement, le lecteur y trouvera des

1. *Bibliothèque de bibliographies critiques*, publiée par la Société des études historiques (en cours de publication). Librairie Alph. Picard, Paris, 82, rue Bonaparte. Introduction générale par Frantz Funck-Brentano, secrétaire général honoraire de la Société des études historiques. L'œuvre est dirigée par un comité de publication que préside M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne*.

guides précis et autorisés. Chaque bibliographie est datée du jour où s'est arrêtée l'investigation de l'auteur, et la Société des études historiques se réserve la faculté de la compléter ultérieurement par des pages supplémentaires, qui viendront aisément s'adoindre à la bibliographie précédemment publiée le jour où des travaux nouveaux, sur le sujet en question, en auront fait sentir le besoin. Les bibliothèques qui reçoivent la série des fascicules peuvent, sur chacun d'entre eux, noter en marge ceux des ouvrages indiqués qu'elles possèdent sur leurs rayons. L'on voit d'un coup d'œil les services qu'est appelée à rendre dans nos bibliothèques publiques l'œuvre entreprise le jour où elle aura atteint les développements qu'elle doit comporter.

Voici, dans l'ordre où les fascicules ont paru, les divers sujets traités jusqu'à ce jour :

La prise de la Bastille, par Frantz FUNCK-BRENTANO, docteur ès lettres;

L'industrie en France avant 1789, par Germain MARTIN, docteur ès lettres;

Bossuet, par l'abbé Charles URBAIN, docteur ès lettres;

Franz Schubert, par Henri de CURZON, docteur ès lettres;

La guerre de 1870, par Pierre LEHAUTCOURT;

Le trouvère Adan de le Halle, par Henry GUY, professeur à l'Université de Toulouse;

Le théâtre espagnol, par MM. MOREL-FATIO, professeur suppléant au Collège de France, et Léo ROUANET;

Le Forez, par Maurice DUMOULIN, professeur d'Université et bibliothécaire universitaire;

Lucas Cranach, peintre et graveur, par Campbell DODGSON, du département des estampes du Musée britannique à Londres;

La colonisation allemande, par Pierre DECHARME, chargé de mission en Allemagne par le Ministère des colonies français;

Jean-Jacques Rousseau, par Eugène ASSE, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal;

Bourdaloue, par le P. GRISELLE, professeur à la Faculté catholique de Lille.

Près de deux cents bibliographies nouvelles sont annoncées.

Elles ont trouvé des collaborateurs autorisés, non seulement en France, mais en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche. Parmi ces collaborateurs les bibliothèques sont représentées par MM. Ernest Babelon, Henri Omont, Gédéon Huet, Charles de La Roncière, de la Bibliothèque nationale; Charles Mortet, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; Camille Enlart, de la bibliothèque de l'École des beaux-arts; Julien Tiersot, bibliothécaire du Conservatoire; Georges Monval, bibliothécaire de la Comédie-Française; James Weale, ancien conservateur de la *National Art library* de South Kensington, et enfin, je le gardais pour la bonne bouche, le dévoué secrétaire général de notre Congrès, M. Henry Martin, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

Si, d'autre part, nous parcourons la liste des souscripteurs empressés qui, dès les premiers moments, nous ont encouragés de la manière à nos yeux la meilleure, en nous fournissant, par leurs adhésions, ce nerf qui, tout en étant celui de la guerre, se trouve être également par moments celui de l'erudition, nous voyons tout un brillant bouquet de bibliothèques et bibliothécaires : la bibliothèque de l'Institut, celle du Collège de France, celle des Archives nationales, celle de l'École des chartes, celle de la ville de Paris, la bibliothèque du Sénat, les bibliothèques universitaires de Lyon, Toulouse, Besançon, Caen, Bordeaux, Liège, Strasbourg, Gand, Berlin, Leipzig, la bibliothèque de l'Université catholique de Lille, le Musée britannique de Londres et la Bibliothèque royale de Bruxelles, les bibliothèques municipales du Havre, de Nancy, Besançon, Palerme, Francfort, Leipzig; à Paris l'Arsenal, la Mazarine, Sainte-Geneviève, la bibliothèque de la Société d'économie sociale, celle du Musée social, celle du comité de législation au Ministère de la justice; — et je ne dois pas oublier l'un des promoteurs de notre Congrès, M. Mac Alister, qui nous a envoyé de Londres son adhésion la plus cordiale.

Ceux de nos collègues qui ont répondu à notre appel sont donc nombreux, néanmoins pas encore assez nombreux à notre désir : mais n'allez pas vous imaginer, au moins, que ce désir soit pour quelque chose dans l'honneur que je viens d'avoir de prendre la parole devant vous.

Comme la science, l'œuvre entreprise est internationale. Les collaborateurs sont admis à écrire en l'une ou l'autre des langues en usage parmi les érudits. Au nombre des fascicules que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Congrès au nom de la Société des études historiques se trouve précisément l'excellente bibliographie consacrée à Lucas Cranach par notre savant collègue du Musée britannique, Campbell Dodgson ; elle est écrite en langue anglaise.

FRANTZ FUNCK-BRENTANO,

Sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal,
Délégué de la Société des études historiques.

X
SUR
UNE BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE
DE RÉSERVE

Les doubles accumulés de nos bibliothèques constituerait, à eux seuls, un immense dépôt littéraire. Ne serait-il pas possible d'en former à Paris une bibliothèque spéciale?

Ce serait une bibliothèque générale de réserve, dans laquelle seraient centralisés les doubles de nos bibliothèques de province, qui coopéreraient toutes ainsi à la formation du nouvel établissement. Lorsque ces doubles auraient été catalogués, on pourrait disposer des doubles de ces doubles au profit des bibliothèques de province, qui, après avoir vu leurs rayons débarrassés de livres inutiles, recevraient en échange des ouvrages qui leur manquent.

En même temps que le bibliothécaire enverra les doubles revêtus d'une estampille bien apparente, il y joindra un duplicata des cartes correspondantes, cartes¹ qui serviront de certificat d'origine à la bibliothèque de réserve. Les bibliothèques de province n'en subiront aucun préjudice, puisqu'elles resteront en somme propriétaires de ce dépôt pour la part qu'elles y auront apportée. Quant au classement de la bibliothèque de réserve, il y aura lieu

1. Toutes les cartes devront être d'un même modèle, avec œilletts.

d'y procéder de la même façon que dans les autres bibliothèques.

Sur les cartes des doubles de ces doubles expédiés à des bibliothèques de province, qui ne les posséderaient pas, il sera fait mention de l'envoi et de la date de cet envoi. Sur la carte du volume restant à la bibliothèque de réserve, on inscrira le nom de la bibliothèque à laquelle un double a été expédié.

A la carte d'entrée de ce double d'une bibliothèque de province sera jointe une autre carte sur laquelle seront portés les noms des bibliothèques de province possédant le même ouvrage. Il n'y aura plus alors qu'à recopier les noms des bibliothèques ayant envoyé le même double et à mentionner à la suite les bibliothèques auxquelles ces doubles auront été adressés. On n'aura pas ainsi la crainte d'expédier à une bibliothèque un ouvrage déjà remis par elle à la bibliothèque de réserve ou qui lui aurait été envoyé antérieurement.

Pour faciliter le travail de la bibliothèque générale de réserve, les bibliothécaires de province ne devront envoyer leurs doubles que par séries bien déterminées et qu'après avis de la bibliothèque de réserve¹.

Celle-ci ne devra être ouverte au public que le jour où une ou plusieurs sections seront définitivement classées. Peut-être même serait-il bon d'attendre pour cela l'achèvement complet du travail.

Il serait, en outre, désirable que cette bibliothèque de réserve posséderait tous les ouvrages importants de bibliographie, et notamment les catalogues imprimés des bibliothèques de province, afin que les lecteurs pussent y trouver, à défaut du livre même qu'ils désirent, au moins l'indication de la bibliothèque dans laquelle ils rencontreraient l'ouvrage demandé.

Les savants de Paris, de province, de l'étranger, les libraires, éditeurs, imprimeurs, et toutes les personnes désireuses d'obtenir

1. Les bibliothécaires de province devront aussi envoyer une liste des ouvrages qui leur seraient le plus nécessaires, étant donné la région où se trouve leur bibliothèque.

un renseignement quelconque par correspondance pourraient donc se servir de l'intermédiaire de la bibliothèque générale de réserve et de son annexe bibliographique pour leurs recherches et leurs travaux, en payant une indemnité à établir suivant la nature et l'importance des recherches ou des copies demandées, ainsi qu'il est d'usage de le faire dans les greffes des tribunaux.

Les sommes provenant de cette source pourraient être employées à l'entretien de l'établissement, qui arriverait de la sorte à n'être pas une charge pour l'État.

Enfin, cette bibliothèque générale de réserve serait autorisée à recevoir des dons de livres, qu'elle aurait le droit, dans le cas où elle posséderait déjà les ouvrages ainsi acquis, de distribuer aux bibliothèques de France. Il appartiendrait alors au conservateur de la bibliothèque de réserve d'apprécier s'il convient de garder l'exemplaire même de la bibliothèque ou celui qui lui a été offert.

FERDINAND VUACHEUX,
Publiciste au Havre.

XI

NOTE

SUR UN

PROCÉDÉ DE DÉMÉNAGEMENT
D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Messieurs,

La question dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir pendant quelques minutes n'intéresse ni la vie quotidienne des bibliothèques, ni leur fonctionnement normal. Elle ne concerne qu'un accident, heureusement assez rare, mais toujours périlleux à tous égards, de la vie de quelques-unes d'entre elles. Je veux parler de leur déménagement.

Cependant les besoins, toujours plus nombreux, de travailleurs devenus plus exigeants, condamnent fatallement à une réfection plus ou moins prochaine bon nombre de vieux bâtiments affaiblis tant bien que mal, et plutôt mal que bien, à des dépôts de livres.

C'est pourquoi notre très distingué collègue, M. Henry Martin, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal et secrétaire général de notre Congrès, m'a gracieusement engagé à vous présenter une relation succincte des principaux procédés employés pour le déménagement de la bibliothèque municipale de Poitiers, dans la pensée qu'elle ne serait pas absolument dépourvue d'intérêt pour

quelques-uns d'entre vous, pour ceux au moins qu'une pareille éventualité pourrait menacer.

La bibliothèque municipale de Poitiers contient environ 70.000 volumes. Elle a été transférée du 23 au 28 avril 1900 dans une ancienne église aménagée provisoirement à cet effet, pendant la reconstruction, aujourd'hui commencée, des anciens bâtiments. En dehors des vacances régulières de Pâques, le service du public n'a pas été interrompu plus d'une semaine.

Les conditions dans lesquelles se trouvent deux bibliothèques appelées à être transférées étant rarement identiques, je ne m'attarderai pas à la description aussi fastidieuse qu'inutile de toutes les mesures que m'imposaient les conditions spéciales qui m'étaient faites. Je me bornerai à vous indiquer deux de ces mesures qui m'ont grandement facilité, l'une la rapidité du transfert en bon ordre des volumes, l'autre le classement de ceux-ci dans les locaux provisoires qui nous sont affectés pendant la reconstruction de notre bibliothèque.

Le premier de ces procédés, purement matériel, consiste dans l'aménagement des voitures destinées au transfert. Celles-ci furent garnies, sur trois de leurs côtés, de six rayons superposés. Le milieu resté libre, ainsi que l'arrière, formait un couloir central permettant le chargement et le déchargement rapide des paquets de volumes et facilitait la surveillance de cette double opération. Une fermeture rudimentaire appliquée sur chacun de ces trois côtés garnis les transformait, pendant la marche, en autant d'armoires closes¹. Il serait peut-être téméraire de prétendre qu'un aménagement si simple n'ait été pratiqué nulle part ailleurs.

Le transport des volumes des rayons aux voitures était fait à dos d'homme sur des crochets garnis de toile.

1. La bibliothèque universitaire de Poitiers a utilisé avec avantage pour son propre déménagement, qui a suivi immédiatement le nôtre, les voitures ainsi disposées.

Le second des procédés utilement employés a consisté dans la division du local provisoire qui nous était affecté en travées de même contenance, composition et appellation, que les travées correspondantes du local abandonné.

Cette copie artificielle des divisions anciennes nous était imposée par l'absence de numérotation des volumes et par la rédaction des fiches de nos différents catalogues portant seulement pour chaque ouvrage l'indication de la salle, de la travée et du rayon où il était placé.

Je remédiai à l'absence de numéros d'ordre des volumes par la mise en paquets d'épaisseur uniforme (0 m. 25) de tous les ouvrages de notre dépôt et par le numérotage, sur une étiquette de toile, de tous les paquets, et je dressai, en double exemplaire, un registre topographique de nos anciens locaux.

Ce registre contenait les indications suivantes :

1^o La surface linéaire des rayons de chaque travée, ou produit de la largeur de cette travée par le nombre des rayons qu'elle comportait ;

2^o Les numéros des paquets de volumes compris dans la travée ;

3^o Des observations sur la composition de chacune, ou sur les rapprochements à faire pour des groupes importants d'une même matière, séparés, faute de place, dans les anciens locaux¹.

Par suite des différences considérables entre les dimensions des anciennes travées, les unes fournissant à peine 2 mètres courants de rayons quand d'autres dépassaient 25 mètres, il était impossible d'exiger des entrepreneurs des divisions identiques dans un local provisoire et hâtivement aménagé.

Je dus donc créer artificiellement ces divisions, au fur et à

1. C'est ainsi notamment qu'à l'aide d'un simple renvoi à la colonne des observations de ce registre, nous avons pu réunir, au cours même du déménagement et sans qu'il en résulte aucun retard ni aucun trouble, dix-sept travées de théologie situées dans les combles aux cinq travées de la même matière placées dans l'ancienne salle du public.

mesure de l'arrivée des volumes, à l'aide de petites lattes aux angles arrondis. A la réception des paquets composant une travée quelconque, il suffisait de diviser le nombre de mètres occupés par cette travée dans l'ancien local par le nombre de rayons du nouvel emplacement, le quotient donnant ainsi la largeur nécessaire à la travée nouvelle. Les paquets y étaient déposés dans l'ordre de leurs numéros et constituaient ainsi une travée semblable à l'ancienne. Une étiquette préparée d'avance et reproduisant la lettre désignant la salle et le numéro de la travée était immédiatement fixée à son sommet.

Grâce à ce procédé, les références de nos anciennes fiches nous permettent de retrouver sans grande difficulté et à un ou deux rayons près, malgré l'absence de numéros, l'ouvrage demandé.

ÉMILE GINOT,
Bibliothécaire archiviste de la ville de Poitiers.

NOTE SUR LES INSECTES QUI RAVAGENT LES BIBLIOTHÈQUES

Plusieurs genres d'insectes vivent aux dépens de nos collections de livres. Ce sont les *Dermestes*, les *Anthrènes*, les *Ptilins*, les *Ptines*, les *Anobiums*, etc. Il incombe au naturaliste de faire des études techniques : il suffit au bibliothécaire d'en donner une courte description qui lui permettra de reconnaître l'infime ennemi qui dévaste ses livres, d'en connaître les transformations, les mœurs ; il lui sera plus facile de rechercher les moyens de le combattre.

Le genre *Anobium* comprend diverses espèces : *Anobium tessellatum*, *Anobium striatum*, *Anobium pertinax*, etc., dont plusieurs attaquent le bois, la farine, les matières sèches.

Celles qui vivent dans les livres et au milieu des livres sont l'*Anobium striatum* et le *paniceum* ; elles y trouvent le vivre et l'habitat. L'*Anobium paniceum* est un petit coléoptère long de 3 à 4 millimètres au plus, de couleur châtain, corps oblong, tête enfoncée dans le corselet. Les antennes sont composées de onze articles ; les trois dernières, beaucoup plus allongées, sont en forme de masse : c'est la caractéristique du genre.

La bouche est remarquable ; la lèvre supérieure est cornée, un peu avancée, la lèvre inférieure est large et également cornée. Les

mandibules sont courtes, très dures et terminées par trois dents aiguës ; ce qui permet de se rendre compte de la facilité avec laquelle ces coléoptères peuvent percer à travers le bois ou les livres ces trous si réguliers qui semblent faits à la vrille et qui leur ont fait donner le nom de *vrillettes*. Les élytres sont convexes, striées de petits points et de la longueur de l'abdomen ; au-dessous des élytres il y a deux ailes membraneuses repliées.

Ces insectes ont une habitude singulière ; au moindre attouchement ils replient leurs antennes et leurs tarses sous le corps et font le mort.

Cette description concerne l'insecte parfait ; mais c'est à l'état de larve que l'*Anobium* fait beaucoup de dégâts et devient trop souvent un véritable fléau.

C'est alors un petit ver blanc, mou, ridé, allongé, à six pattes petites et courtes ; sa tête est écailleuse et se termine par deux mâchoires en forme de pinces fortes et tranchantes, tridentées, qui lui servent à creuser des galeries en tous sens et à ronger la colle durcie en même temps que le papier qui en est imprégné, dont il se nourrit et qu'il rend en petits grains de la couleur du cuir et du papier qu'il mange avec une voracité insatiable.

Lorsqu'il a acquis tout son développement, il tapisse, pour se métamorphoser, un recoin de son habitat, s'y change en nymphe, et au bout de quelque temps devient l'insecte parfait, qui sortira par le trou qu'il perce, pour jouir de sa liberté et vaquer aux soins de la propagation.

Après l'accouplement, la femelle vient déposer ses œufs à l'intérieur des livres dans le mors, entre la garde et la contre-garde. Ordinairement, elle s'introduit dans le livre du côté de la tranche-file par la tête du volume, où elle pratique un passage. Quelquefois elle y pénètre par un petit trou qu'elle a foré sur le dos de la couverture.

Dans les vignes ravagées par le phylloxera, la terrible invasion ne se révèle à l'extérieur qu'au bout de trois et quatre ans, lorsqu'elles sont déjà menacées d'une ruine certaine ; il en est de

même pour l'*Anobium* : rien ne laisse soupçonner la présence des larves que lorsque le livre est déjà irrémédiablement atteint.

On peut remarquer que l'*Anobium* se met de préférence dans les livres reliés en basane (peaux de mouton préparées de diverses façons et teintes en diverses nuances), beaucoup moins solides que les peaux de veau ou de chèvre. Il semble que la basane, plus tendre, lui offre une nourriture préférable et une matière plus facile à percer.

On a recherché et préconisé bien des panacées pour la défense des livres contre les vers. En dehors des moyens ordinaires de propreté et de préservation qu'un bibliothécaire soigneux ne néglige jamais, on a proposé de mêler à la colle des relieurs de la farine de marron d'Inde ; il est facile de faire l'expérience de ce remède anodin. Assurément une colle composée de telle sorte que le ver ne pourrait s'en nourrir et ainsi l'éloignerait serait le vrai remède ; mais, en attendant que l'on ait trouvé et éprouvé la colle préservatrice si désirée, il faut prendre la résolution de remuer et de nettoyer les livres souvent et minutieusement.

L'emploi de la benzine rectifiée donne d'excellents résultats ; on passe les volumes au pinceau et à l'intérieur on badigeonne principalement les mors et les gardes. Mais la benzine est fugace, la vie de la larve est dure ; et pour être certain que l'opération a tué les insectes il faut la recommencer au bout d'un instant : entre temps, on s'occupe du volume suivant.

Les soins préventifs ne doivent pas être négligés ; il est nécessaire de traiter tous les livres comme si tous ils étaient atteints.

Pour une bibliothèque déjà envahie il faut plusieurs années de soins assidus et réguliers pour arriver à la destruction complète des vers.

Les époques les plus favorables pour les recherches à faire aux livres en vue de la destruction des vers sont : 1^o la fin de l'hiver, le mois de mai, lorsque les larves ne sont pas encore

transformées, qu'on peut les découvrir dans les livres et les enlever; 2^o les mois de septembre et d'octobre, époque à laquelle la ponte des œufs est terminée. Ces deux opérations obligent en même temps à remuer les livres préventivement. Les insectes ne s'attardent pas aux livres souvent maniés, ils n'y sont pas tranquilles; jamais un *Dictionnaire Larousse* ne sera attaqué dans une bibliothèque un peu fréquentée.

Après avoir soigneusement nettoyé, benziné chaque volume à l'intérieur et à l'extérieur, on le met sur le rayon que l'on a préalablement lavé et benziné aussi. On est alors convaincu d'avoir fait une besogne radicale, et l'on est surpris que peu de temps après, soit l'année suivante, l'envahissement a continué; c'est que l'ennemi s'est réfugié dans des coins inaccessibles de la place sous forme d'œufs. Avec de bons yeux ou armé d'une bonne loupe on pourra découvrir ces œufs à l'intérieur des livres et dans les galeries creusées par les insectes. Cela ne suffit pas encore; il faut dans quelques volumes couper sans hésiter les ficelles qui attachent la couverture au livre et l'on trouvera des quantités d'œufs que l'insecte précautionneux et instinctivement méfiant a déposés sous le dos de la couverture.

En somme, il y a lieu de croire que, dans l'état actuel, il n'y a d'autre remède et d'autres panacées que les soins les plus minutieux et les plus continuels, absolument nécessaires pour conserver les livres et les préserver des causes multiples de destruction qui les menacent.

LÉON HIRIART,

Bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.

XIII

RAPPORT
SUR LA
BIBLIOGRAPHIE TCHÈQUE
ET SUR L'ÉTAT ACTUEL
DES BIBLIOTHÈQUES EN BOHÈME

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport succinct sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohême.

La science bibliographique a eu en Bohême, pays de 5.000.000 d'habitants, un sort peu digne d'envié. Après le grand travail de Joseph Jungmann, *Histoire de la littérature tchèque*, qui contient un tableau systématique des œuvres tchèques depuis l'origine jusqu'à 1846, et le *Manuel de l'histoire de la littérature tchèque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* par Joseph Jireček, il restait une lacune déplorable. Les trois classes de personnes qui y sont le plus directement intéressées et qui doivent avoir le plus grand souci de la bibliographie, c'est-à-dire les savants, les chefs de bibliothèques et les libraires, voyaient avec peine cet état de choses, et ils firent plusieurs fois des tentatives dans le but de combler la lacune qui existe entre les bibliographies de Jungmann

et de Jireček et la période contemporaine. C'est ainsi que Vaclav Hanka publia un catalogue des incunables tchèques (*Česke prvočasy*, 1852), que sur la bibliographie tchèque moderne nous avons l'œuvre de François Doucha ; ce dernier ouvrage fut publié dans le Journal du Musée tchèque (*Časopis Českého Musea*, 1849-1864). Plus tard le libraire François-August Urbánek, de Prague, publia un Dictionnaire bibliographique tchéquo-slovaque (*Knihopisný slovník česko-slovenský*), qui contenait les livres imprimés depuis 1774 jusqu'à 1865 et qui était rédigé par François Doucha, F. A. Urbánek et Joseph Alois Dundr. C'était un grand pas en avant. Jusqu'à l'année 1865 nous avions donc un manuel bibliographique complet. Mais les difficultés ne cessaient pas encore tout à fait. La continuation de cette œuvre devait être un journal bibliographique mensuel, qui paraissait chez Urbánek (*Věstník bibliografický*, 1869-1872). Ce journal remplit son devoir très consciencieusement, mais son existence ne fut, hélas ! qu'éphémère. Le défaut de ressources matérielles mit fin à une publication coûteuse.

Quelques années s'écoulèrent alors sans que rien fût tenté pour la bibliographie. Il n'y eut pas de généreux Mécène pour faire paraître une œuvre bibliographique trop coûteuse et trop peu vendue. Il n'y a guère, en effet, que quelques savants, quelques bibliothèques et quelques libraires qui achètent une bibliographie ; le grand public n'en a pas besoin. Enfin, la Société des employés de librairies tchéquo-slaves, société qui ne disposait que d'assez faibles ressources, commença à éditer une bibliographie slave, c'est-à-dire tchèque, polonaise, russe et serbe (*Slovanský katalog bibliografický*, 1878-1881). De l'année 1881 à 1889 il y eut de nouveau une lacune, que la même Société des employés de librairies tchéquo-slaves s'est efforcée de combler en faisant paraître une nouvelle bibliographie tchèque (*Český katalog bibliografický*) de 1890 jusqu'à nos jours.

Si nous résumons ce petit tableau de l'état de la bibliographie tchèque, nous voyons clairement qu'après les œuvres de

Jungmann et de Jireček, on ne chercha guère qu'à remplir les lacunes bibliographiques dans un but pratique. Le développement de la science et de la littérature tchèque en général fut si rapide et si considérable, que les trois classes de personnes dont j'ai parlé plus haut, les savants, les bibliothécaires et les libraires sentirent la nécessité d'un grand ouvrage de bibliographie, qui pourrait commencer où finit Jungmann, et qui continuerait jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, nous ne l'avons pas encore ; mais on en voit déjà la préparation, et nous en avons des spécimens dans les œuvres de M. Truhlář, sous-chef de la bibliothèque de l'Université à Prague, qui dresse le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, de M. Patera, bibliothécaire de la bibliothèque du Musée tchèque (*Catalogue des incunables tchèques*, qui sont conservés dans cette bibliothèque), et de M. Zibrt, employé du même établissement (*Bibliographie de la chanson nationale tchèque*, 1895, et surtout sa monumentale *Bibliographie de la littérature historique tchèque*, œuvre dont la première partie, qui vient de paraître, contient près de 23.000 numéros bibliographiques), etc.

La cause principale qui amena jadis le grand insuccès de l'œuvre bibliographique en Bohême n'existe plus aujourd'hui. Le généreux Mécène est trouvé : c'est l'Académie tchèque des sciences, lettres et arts, fondée en 1890 par M. Joseph Hlávka, architecte, aujourd'hui président de l'Académie, et placée sous le patronage de S. M. François-Joseph I^{er}, empereur d'Autriche, et de S. A. I. l'archiduc François-Ferdinand d'Este. Depuis dix ans qu'il existe, cet établissement a favorisé le développement de toutes les branches de la littérature et des arts. Disposant de plus de 800.000 francs, l'Académie tchèque soutient richement toutes les entreprises littéraires et artistiques, couronne des œuvres, donne des bourses pour les voyages scientifiques ; en un mot, l'Académie tchèque est devenue la protectrice généreuse de la science en Bohême. Pour ce qui regarde la bibliographie, elle a le mérite de lui avoir accordé dans sa troisième

classe — la classe de philologie — une section spéciale dont j'ai l'honneur d'être le délégué. C'est grâce à cette section de bibliographie que nous pouvons avec confiance attendre une grande œuvre bibliographique, qui nous donnera un tableau complet de la riche littérature tchèque.

Avec le secours de l'Académie tchèque et d'une nouvelle Société bibliographique va paraître un journal bimensuel consacré spécialement à l'œuvre bibliographique, *České knihovnictví* (La science des bibliothèques tchèques), dont le rédacteur est le jeune historien Tobolka.

Pour ce qui concerne les bibliothèques, je noterai l'extraordinaire succès qu'ont obtenu les bibliothèques populaires en Bohême. Il n'y a aujourd'hui presque aucune ville, même aucun village, qui ne possède une bibliothèque publique, grande ou petite. Mais ce sont les grandes bibliothèques de la capitale du royaume de Bohême, celles de Prague, dont je veux faire ici mention.

Tout d'abord la Bibliothèque impériale et royale publique et de l'Université doit attirer notre attention. Cette bibliothèque, à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché, sert au public en général et à l'Université tchèque et allemande en particulier. Le personnel des employés appartient aux deux nationalités. Il y a 17 fonctionnaires, 11 tchèques, 6 allemands. Les employés doivent être docteurs en philosophie, en droit ou en médecine. Cette bibliothèque, fondée en 1370 par l'empereur Charles IV, contient aujourd'hui 245.095 volumes (la section la plus considérable est la section tchèque), 3.888 manuscrits et 1.528 incunables. La dotation est de près de 40.000 francs par an. C'est la bibliothèque la plus fréquentée de Prague. La plupart des fonctionnaires se sont fait connaître par des travaux littéraires. Le directeur est le bibliographe bien connu, M. Kukula, ancien rédacteur de la *Minerva*; le premier sous-chef, M. Truhlář, travaille à une œuvre monumentale, le *Catalogue des manuscrits tchèques*; le deuxième sous-

chef, M. Tadra, est un historien connu. Les jeunes employés sont de même adonnés à la littérature scientifique ou aux belles-lettres.

Après cette bibliothèque, la plus considérable est celle du Musée tchèque, c'est-à-dire le Musée royal de Bohême, fondé en 1818 pour conserver surtout les *bohemica*. Elle contient plus de 200.000 volumes, 4.427 manuscrits et 10.000 lettres. Le chef de cette bibliothèque, M. Patera, a publié plusieurs documents en ancien tchèque : il travaille au catalogue des manuscrits de la capitale. Les employés, MM. Lego, Zibrt, Kolář et Řezníček, sont des historiens connus. La dotation est de 6.000 francs.

La bibliothèque de la Société royale des sciences, fondée en 1770, contient plus de 30.000 volumes.

La bibliothèque publique de la ville de Prague, fondée en 1891, renferme plus de 32.400 volumes ; elle est la plus grande des bibliothèques populaires de la Bohême. En 1899, elle fut fréquentée par 32.676 lecteurs. Le chef de cette bibliothèque est le poète bien connu chez nous, M. Sova.

La bibliothèque du couvent de Strahov, la plus ancienne de Prague, fondée en 1140, contient plus de 80.000 volumes et plus de 1.200 manuscrits ; elle possède, en outre, 600 incunables.

Parmi les bibliothèques particulières, je dois citer d'abord celle de feu M. Naprstek, un des Mécènes de la littérature tchèque, qui renferme 49.875 volumes. Fondée en 1858, elle est établie sur le plan des bibliothèques américaines. Après celle-ci, il faut nommer la bibliothèque de M. le prince de Lobkowicz, qui contient plus de 40.000 volumes.

Tel est le tableau général de l'état actuel des bibliothèques principales de Prague. Qu'on me permette encore de faire cette remarque que dans la Bohême entière il y a plus de 140 bibliothèques tchèques publiques, dont plus de 45 à Prague.

Voilà donc un certificat assez favorable pour la petite, mais active et intelligente nation tchèque. C'est pourquoi on ne trouve

chez nous que 3 % d'illettrés, c'est-à-dire moins que partout ailleurs en Autriche-Hongrie. En Hongrie, par exemple, il y en a 43 %, en Pologne 70 %, en Bukovine 80 %, en Bohême au contraire seulement 3 %.

Cet état florissant de la culture intellectuelle de la nation tchèque est incontestablement l'œuvre des bibliothèques publiques.

Dr BOŘIVOJ PRUSIK,

Amanuensis à la Bibliothèque impériale et royale de Prague,
Délégué de l'Académie tchèque des sciences,
lettres et arts de Prague,

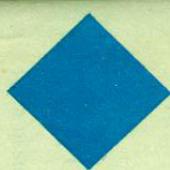
BIBLIOTHÈQUES DE BAR-LE-DUC

Signes distinctifs de Catégories d'ouvrages.

Texte grec

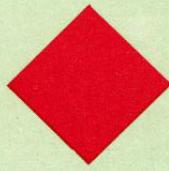
ou

traduction grecque.



Auteur grec

(dont le texte grec n'est pas inséré).



Texte latin

ou

traduction latine.



Auteur latin

(dont le texte latin n'est pas inséré).

Tables des matières. Tables alphabétiques. Tables analytiques. Tables numériques. Comptes faits. Tables de logarithmes. Indices auctorum. Tables générales et Tables spéciales. Bibliographies et Répertoires bibliographiques.



Auteur arabe

(dont le texte arabe n'est pas inséré).



Catalogues de Librairies, de Bibliothèques et de Musées. Inventaires d'objets d'art et d'ameublement. Catalogues d'actes divers.

Traduction française en prose
(de texte ou d'auteur grec, latin, ou arabe).

Dictionnaires et Encyclopédies et leurs annexes. Dictionnaires généraux et Dictionnaires spéciaux.



XIV

SUR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES DE COULEURS POUR DÉSIGNER CERTAINES CATÉGORIES D'OUVRAGES

Il existe des bibliothèques dans lesquelles on a imaginé d'adopter diverses couleurs pour la reliure des livres suivant leur catégorie, sciences, médecine, jurisprudence, histoire, etc. Cette disposition est une excellente mesure d'ordre intérieur.

A défaut de reliures, toujours dispendieuses, on peut se servir simplement d'étiquettes de couleurs. C'est ce que j'ai mis en pratique dans les bibliothèques de Bar-le-Duc, et j'ai fait choix des couleurs suivantes, découpées en petits carrés de 12 à 20 millimètres de côté, dans du papier glacé à nuances vives : bleu azuré, jaune de chrome, vermillon, cendre verte, violet et blanc. Les étiquettes, collées sur le dos de l'ouvrage, sont placées d'équerre ou en losange, et on se familiarise promptement avec leur signification conventionnelle :

	CARRÉS	LOSANGES
<i>Bleu.</i>	Texte grec en pages.	Auteur grec dont le texte n'est pas inséré.
<i>Jaune.</i>	Texte latin en pages.	Auteur latin dont le texte n'est pas inséré.
<i>Blanc.</i>	Texte arabe en pages.	Auteur arabe dont le texte n'est pas inséré.

Congrès des Bibliothécaires.

10

	CARRÉS	LOSANGES
<i>Vermillon</i>	Traduction française en prose.	Tables des matières.
<i>Cendre verte.</i>	Traduction française en vers.	Catalogues.
<i>Violet.</i>	(Non encore utilisé. Pourra désigner les annuaires statistiques et administratifs et les almanachs).	Dictionnaires et encyclopédies.

La pensée d'aboutir promptement m'a engagé à adopter la forme carrée pour découper les étiquettes nécessaires.

Il est évident que l'emploi de petits disques enlevés à l'emporte-pièce donnerait six autres catégories conventionnelles, correspondant aux six couleurs déjà expérimentées.

Il est à peine utile d'ajouter que d'autres couleurs non encore employées, telles que vert foncé, rose clair, orangé, etc., donneraient de nouvelles combinaisons permettant d'obtenir des subdivisions importantes, par exemple : histoire, géographie, philosophie, etc. Je me suis borné à celles que j'ai indiquées, laissant à l'œuvre du temps le soin de décider d'autres essais.

Je ne m'arrêterai pas à essayer de démontrer les grandes facilités qu'en retirent bibliothécaires et chercheurs dans la livraison d'un ouvrage et sa remise en place, et pour les opérations du contrôle.

Le papillonnement des étiquettes me paraît aussi jeter une note gaie et nullement criarde sur la masse un peu grisâtre des différents volumes.

C'est une façon économique de mêler l'utile à l'agréable dans le domaine austère de nos bibliothèques.

HENRI BROCARD,

Bibliothécaire de la Société des lettres, sciences et arts, de la Société de géographie de l'Est (Section Meusienne) et de la Commission météorologique de la Meuse, à Bar-le-Duc.

XV

DE LA COOPÉRATION
DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
ET DES
ÉCOLES PUBLIQUES AUX ÉTATS-UNIS

Les premières bibliothèques établies dans les Colonies appelées plus tard les États-Unis étaient, ou bien attachées à des maisons d'éducation, ou fondées par de petites sociétés d'immigrés, qui, ne participant ni aux nouvelles, ni aux idées, ni aux diverses connaissances humaines de l'époque (ce qui était alors en grande partie la vie de l'Anglais), se réunirent dans le but de mettre en commun leurs bibliothèques particulières, d'importer du Vieux Monde les principales publications nouvelles, d'encourager la presse de leur propre pays, et d'augmenter par des prêts mutuels l'avoir littéraire propre à chacun d'eux. La plus ancienne bibliothèque de cette sorte, et qui est toujours florissante, est la Library Company de Philadelphie, fondée en 1731 par Benjamin Franklin. Pendant longtemps la bibliothèque à abonnement fut tout à fait suffisante. La base de la nouvelle République, avec ses idées démocratiques, était l'éducation publique; et des écoles libres dirigées par les Colonies par l'entremise du peuple avaient été établies longtemps avant la Déclara-

ration de l'Indépendance, écoles ouvertes à tous, sinon tout à fait entretenues par tous.

La population était alors homogène, et il n'y avait pas cet influx immense et continual d'autres races et d'autres nations qui fait maintenant que beaucoup d'Américains, patriotes mais craintifs, mettent en doute l'utilité de l'expérience démocratique. Les écoles publiques furent regardées comme le remède universel, et la plus grande partie de la population les appréciait et s'en servait. Les villes étaient relativement petites et n'étaient point encore les réceptacles de l'écume humaine que sont devenues quelques-unes d'entre elles aujourd'hui. Il y avait assez de liberté pour ceux qui voulaient vivre honnêtement, et deux générations élevées dans l'atmosphère indépendante d'un pays où tous s'unissaient pour faire les lois, puis s'y soumettaient volontairement, ne se rendirent pas compte de ce que nous autres plus tard avons dû apprendre, à savoir que l'expérience dont ils croyaient avoir fait une épreuve suffisante ne venait que de commencer.

A mesure que le problème se complique, qu'au lieu d'une démocratie théorique une vraie démocratie apparaît, les écoles ainsi que les bibliothèques à abonnement deviennent insuffisantes pour l'éducation publique. Il y avait tant d'immigrants, jeunes encore, mais déjà trop âgés pour aller à l'école, tant de familles pauvres forcées d'utiliser le travail de leurs enfants pour gagner du pain après trois ou quatre années d'école publique ! Comment tous ceux-ci eussent-ils pu payer l'abonnement de la bibliothèque ? Aussi le besoin de livres autres que les livres de classe commença-t-il à se faire sentir dans les écoles mêmes. En 1835, l'État de New-York établit de petites bibliothèques, à l'entretien desquelles il pourvut, dans les *écoles de districts*, comme on appelait alors les écoles publiques. Le mouvement en faveur de la bibliothèque libre pour tous gagnait du terrain chaque jour, mais ce n'est qu'en 1852 que la première de ces bibliothèques ouvrit ses portes, celle de Boston, qui

est encore aujourd'hui le modèle de la plupart des grandes bibliothèques libres de notre pays.

En 1853 fut fait le premier pas vers une organisation professionnelle, au cours d'une conférence de bibliothécaires réunis pour faire connaissance et pour discuter les problèmes communs à toutes les bibliothèques; mais ce n'est que vingt-trois ans plus tard, à l'occasion de l'exposition centenaire de Philadelphie, que cette conférence fut suivie d'une seconde, inaugurant ainsi la série de conférences annuelles qui depuis lors n'a pas subi d'interruption.

Cette première conférence de 1853 porta des fruits néanmoins. En 1853, il n'y avait qu'une seule bibliothèque libre et publique, c'est-à-dire entretenue par le public; en 1876, il y en avait près de 2.000. Le recensement de 1900 en indiquera plus de 4.000.

A présent, presque tous nos États ont des lois pour régler la fondation des bibliothèques. Des commissions ont été établies pour encourager ces fondations, pour donner des conseils aux Comités et pour les aider pécuniairement.

Dans les premiers temps de l'Association nationale — *American Library Association*, ou *A. L. A.*, comme nous avons l'habitude de dire par abréviation — on s'occupait surtout des méthodes et du côté technique du travail des bibliothèques, de sorte qu'il en résulta une certaine harmonie, voire même une certaine uniformité, créant en même temps, par le moyen du *Journal des bibliothèques*, un corps de littérature professionnelle que les bibliothécaires ont pu consulter comme référence. Mais aujourd'hui ces questions, ayant reçu une solution dans la plupart des bibliothèques, ont un peu perdu de leur importance; et l'esprit, qui, d'ailleurs, n'a jamais manqué d'avocats, commence à prendre plus d'importance que la lettre. L'œuvre de la bibliothèque libre et publique, considérée depuis longtemps par beaucoup de bibliothécaires comme un facteur méconnu de

l'éducation publique, commence enfin à fixer l'attention des personnes vouées à l'enseignement. En 1898, une assemblée annuelle très importante de directeurs et de maîtres d'écoles publiques, l'Association nationale d'éducation, établit une section pour étudier la coopération des écoles et des bibliothèques. Chaque année, depuis lors, les séances de cette section ont attiré un plus grand nombre de maîtres d'écoles, hommes et femmes. Les procès-verbaux et communications en sont imprimés dans le rapport annuel de l'Association, et, de cette façon, l'idée de la coopération peut pénétrer dans toutes les écoles du pays. Évidemment le bibliothécaire, qui connaît les ressources de sa bibliothèque, comprend beaucoup mieux que le maître ou la maîtresse d'école les possibilités de l'œuvre que la bibliothèque peut faire pour l'école, du secours qu'elle peut prêter ; ceux-ci, en effet, ont regardé la bibliothèque un peu du dehors et n'ont que vaguement compris l'usage qu'ils en pourraient faire. Le bibliothécaire a saisi l'occasion pour démontrer aux maîtres et aux élèves la valeur et l'utilité de sa collection, avec un zèle qui le place au rang des vrais éducateurs.

Voici, en peu de mots, l'histoire de la coopération.

En 1876, M. Charles Francis Adams, du Massachusetts, qui a suggéré tant de nouveaux points de vue et balayé tant de théories surannées dans l'éducation, fit un discours *Sur l'usage qu'on peut faire de la bibliothèque publique de la ville dans ses rapports avec les écoles publiques en général et en particulier avec les écoles supérieures et les écoles inférieures du plus haut rang* (celles qui s'appellent chez nous *Grammar Schools*). « Nous apprenons à lire aux enfants, disait-il, mais nous ne leur enseignons pas comment il faut lire. » Il suggérait l'idée que le maître d'école (chez nous plutôt la maîtresse d'école) empruntât à la bibliothèque un nombre considérable de volumes pour les faire circuler parmi ses élèves. Il proposait que, quand les maîtres commencerait à demander les livres nécessaires pour leurs

études et celles de leurs élèves, la bibliothèque en fit imprimer la liste et fit retirer ces livres de la circulation générale pour les mettre dans un endroit facilement accessible aux maîtres et aux élèves.

Il y a vingt-quatre ans de cela, et le petit morceau de levain a fait lever toute la pâte, mais très lentement. Peut-être cette dernière proposition contribua-t-elle à introduire la pratique qui existe maintenant dans beaucoup de bibliothèques des États-Unis, celle d'admettre le public sans restriction au milieu des rayons pour examiner les livres avant d'en faire un choix. Bien entendu, la plupart de ces bibliothèques ont sur ces rayons une collection spéciale de livres convenables pour tout le monde.

En 1879, une autre note de progrès se fit entendre et propagea l'idée, aujourd'hui généralement acceptée, que la bibliothèque doit concourir à l'éducation des enfants. M. Foster, bibliothécaire à Providence, Rhode Island, présenta un mémoire à la conférence annuelle dans lequel il soutenait que le bibliothécaire doit connaître les principes qui gouvernent la nature et le développement de l'esprit de l'enfant, l'ordre dans lequel sont reçues les idées et apparaissent les divers procédés intellectuels. Il appuyait avec force sur l'importance d'une connaissance personnelle des instituteurs, parce que, en les connaissant et en leur faisant sentir son influence, le bibliothécaire pourrait multiplier à l'infini ses soins pour les enfants. Il proposait aussi que l'on donnât quelque instruction dans les écoles au sujet du maniement, de la manière de se servir des livres.

La première bibliothèque qui fit un rapport sur sa coopération avec les écoles fut celle de Worcester, Massachusetts, sous la direction de son bibliothécaire, M. S. S. Green. M. Green présenta un mémoire à ce sujet à une séance de l'Association de la science sociale en 1880. L'œuvre avait été commencée l'année précédente, après consultation entre les autorités scolaires et le bibliothécaire. Depuis ce jour-là, le nombre des bibliothèques

qui ont quelque genre de coopération avec les écoles se trouve presque égal à celui des bibliothèques publiques du pays.

Jusqu'à présent on ne prévoit pas que les deux systèmes doivent arriver à se fusionner, ce qui ne serait pas du reste à désirer, car l'œuvre des bibliothèques ne se limite pas, loin de là, au secours qu'elles donnent aux écoles; mais la coopération devient toujours plus amicale et plus étroite. Naturellement, elle fait des progrès plus rapides dans certains endroits que dans d'autres, généralement à cause de l'attitude plus bienveillante et du concours plus intelligent qu'elle trouve auprès des maîtres d'écoles.

Les méthodes d'assistance et de coopération sont presque aussi nombreuses que les bibliothèques elles-mêmes. Les plus communes sont les suivantes :

1^o Visites des maîtres d'école, accompagnés de leurs élèves, à la bibliothèque, pour voir les gravures, les photographies, les cartes géographiques, etc., servant d'illustration et d'explication au sujet que la classe est en train d'étudier. En même temps on fait voir des livres — les meilleures autorités — pour donner aux élèves la connaissance de sources autres que des livres de classe. Il y a des bibliothèques qui fournissent des salles exprès pour cet usage des livres et des gravures.

2^o Délivrance de cartes spéciales pour les maîtres, leur donnant le droit d'emprunter plusieurs livres à la fois — généralement six — et de les garder un mois. Quelques-uns se servent de ces livres chez eux, pour leur propre travail; d'autres les gardent dans la salle de classe, les mettant à la disposition des élèves.

3^o Achat des classiques anglais ou de livres de marque, *Standard Works*, par la bibliothèque pour les prêter aux écoles, pendant un trimestre ou plus, comme livres de classe ou de lecture supplémentaire. Quelquefois, au lieu d'un certain nombre de livres, l'achat consiste en plusieurs exemplaires du

même ouvrage, afin de pouvoir les employer comme livres de classe. Cette dernière méthode n'a pas l'approbation de beaucoup de bibliothèques, qui soutiennent que les écoles doivent se procurer elles-mêmes leurs livres de classe sans secours.

4^o Visites du bibliothécaire aux écoles pour éveiller l'intérêt des maîtres et des élèves.

5^o Livres nécessaires à une classe qui étudie un sujet spécial mis de côté par la bibliothèque pour la période voulue; ou, si la bibliothèque est assez riche, achat de doubles dans ce même but.

6^o Exposition de gravures ou de photographies sur les murs de la bibliothèque, pour illustrer les leçons données dans les écoles ou pour appeler l'attention sur un sujet peu connu et sur les livres qui traitent de cette matière.

7^o Livres prêtés au maître d'école, avec faculté de les emporter pendant les longues vacances d'été.

8^o Préparation de listes de livres et d'articles pour les élèves qui ont des compositions à faire ou qui doivent prendre part à un débat scolaire.

9^o Livres illustrés pour l'enfance, prêtés aux écoles primaires et aux écoles maternelles.

10^o Désignation de certains rayons dans la bibliothèque comme appartenant à certains maîtres, qui y placent les livres qu'ils veulent recommander à leurs élèves. On fixe au rayon le nom du maître, et les élèves témoignent beaucoup d'intérêt pour ces livres, en même temps qu'ils montrent un peu d'orgueil de propriétaires.

J'ai énuméré quelques-unes des nombreuses méthodes qui permettent aux bibliothèques de se mettre au service des écoles. On en a suggéré d'autres encore, mais elles n'ont pas été généralement adoptées.

Dans une de nos villes, Milwaukee, on a incorporé le catalogue des livres pour les enfants dans le Manuel d'instruction pour les écoles, dont chaque maître possède un exemplaire.

Ailleurs, on a proposé un cours de bibliographie élémentaire et d'instruction dans la littérature écrite pour les enfants, comme partie du cours régulier pour les étudiants des écoles normales.

Du côté des maîtres d'école on a suggéré ce qui suit :

Des visites de chaque classe à la bibliothèque à tour de rôle, sous la conduite d'une personne connaissant bien les livres pour les enfants, dans le but d'examiner ces livres, d'en entendre expliquer l'utilité, etc. La première difficulté dans ce cas est de trouver une personne douée de cette connaissance libérale et profonde de la littérature convenable aux enfants; car, hélas ! nous nous apercevons que nous nous sommes trop fiés aux éditeurs à cet égard, et qu'il faut extirper d'une façon générale les mauvaises herbes qui ont crû parmi le blé. Par bonheur, l'éducation spéciale qu'on donne maintenant aux étudiants dans nos écoles de bibliothéconomie semble promettre un examen plus critique, plus rigoureux, de ces aspirants à l'affection des enfants. Nous pouvons donc espérer voir de bons auteurs trop oubliés aujourd'hui revenir prochainement en faveur.

Un autre maître d'école conseille que l'on garde des livres variés dans la salle d'école, pour les prêter à l'élève comme récompense quand il aura bien appris ses leçons.

Le Commissaire d'éducation des États-Unis insiste sur les avantages qu'il y aurait pour les élèves, même pour ceux des écoles inférieures, à se servir de plusieurs autorités au lieu de la seule autorité de leur livre de classe. L'un des principaux de ces avantages serait l'augmentation du vocabulaire de l'élève, à force de lire beaucoup d'auteurs. Le Commissaire d'éducation établit encore que la méthode *séminaire* (comme on l'appelle chez nous), c'est-à-dire la façon d'étudier plusieurs auteurs sur le même sujet, en vérifiant leurs assertions, en les confrontant, en séparant le vrai du faux dans ce qu'ils disent, ne peut réussir que lorsque les élèves se servent d'une bibliothèque, et dans ce cas que cette méthode peut être employée, non seulement

par les collèges, mais par les écoles supérieures et même par les écoles d'un rang moins élevé.

L'œuvre faite par les bibliothèques qui fournissent régulièrement leurs livres aux écoles s'appelle la coopération organisée ; mais la majeure partie du secours donné par les bibliothèques s'adresse aux individus, maîtres et élèves, qui viennent le chercher ; de ce secours non organisé le bibliothécaire peut parler plus intelligemment puisqu'il traite alors directement avec ceux qui en bénéficient.

Quoiqu'il y ait vingt ans et plus que l'idée de la bibliothèque publique, comme réserve pour les écoles, ait pénétré l'esprit des bibliothécaires, ce n'est que depuis peu d'années que cette phase de son œuvre se présente comme de première importance. Venir en aide aux maîtres et aux élèves, depuis les écoles maternelles jusqu'au collège, combler les lacunes de l'éducation de ceux qui se trouvent obligés de quitter l'école avant d'arriver à l'école supérieure, aider l'ignorant qui commence à se rendre compte de son manque d'instruction : voilà en général comment nos bibliothèques viennent compléter l'œuvre de nos écoles.

L'établissement de salles et de collections particulières pour les enfants a inauguré une œuvre sérieuse et prospère pour les classes élémentaires. Aussitôt qu'on eut mis les enfants à part et qu'on eut commencé à les observer, on se vit obligé d'adopter des méthodes différentes pour pourvoir à leurs besoins intellectuels. Il en résulta la fondation dans deux écoles de bibliothéconomie d'un cours spécial pour l'instruction des bibliothécaires pour enfants.

A la bibliothèque de Pratt Institute, que j'ai l'honneur de représenter ici, on a admis dans la salle des enfants la maîtresse d'école primaire et les rares parents qui témoignent

quelque intérêt pour la lecture que poursuivent leurs enfants. De cette façon nous espérons unir les parents, le maître et le bibliothécaire dans un effort commun pour l'avancement de l'enfant.

Le garçon américain qui quitte l'école publique sans arriver à l'école supérieure sort généralement de familles de petits commerçants. Chez lui, en général, il n'y a pas de livres; dans son entourage, respectable d'ailleurs et honnête, il n'y a pas d'éducation proprement dite; les journaux qu'on lit sont de catégorie inférieure, et c'est tout ce qu'on lit. Comment aider à élever cet enfant au-dessus de ce modeste niveau? Car élever l'individu, voilà le seul moyen sûr de faire germer la grande semence de la démocratie. Les écoles peuvent donner à l'enfant l'instruction absolument nécessaire pour concourir avec les autres dans la lutte pour la vie, mais il lui faut l'association de penseurs et de personnes de bonne éducation pour le pousser à penser lui-même, et pour développer les rudiments du bon goût et de la perception esthétique. Or, où peut-il rencontrer ces penseurs, ces personnes de bonne éducation? Les amis de ses parents sont comme eux; ses propres amis sont des enfants qui grandissent dans des conditions semblables aux siennes. Son association avec le maître de l'école publique, avec le maître de l'école du dimanche (s'il y en a) n'est pas assez intime ni d'assez longue durée pour lui profiter beaucoup; mais il peut avoir à toute heure la compagnie des livres qui lui offrent un monde de pensées supérieures, d'idéal élevé, de langue correcte et pure. C'est pour cela que le choix des livres de lecture, c'est-à-dire principalement des livres d'imagination, est si important. La peinture de mœurs simples et sincères, l'élimination du compliqué, du fin-de-siècle, du vulgaire, devraient caractériser les livres donnés aux enfants d'une démocratie, enfants qui, un de ces jours, auront le droit de faire les lois et de préparer l'éducation d'une autre génération. Aussi longtemps que nous céderons aux persistantes réclames de ces mauvais livres, autant

nous retarderons le progrès du peuple vers le vrai idéal de la République, la liberté d'esprit, la fraternité d'efforts, l'égalité dans la poursuite du succès.

MARY WRIGHT PLUMMER,

Librarian, Pratt Institute, Brooklyn, New-York,
Déléguée officielle des États-Unis d'Amérique.

DES CATALOGUES IMPRIMÉS D'ANONYMES

Les catalogues imprimés de bibliothèques présentent, au point de vue de leur rédaction et de leur usage, des caractères différents, suivant que les notices des livres y sont classées méthodiquement, dans un ordre alphabétique par mots typiques, ou dans un ordre alphabétique par noms d'auteurs.

Les catalogues méthodiques et les catalogues alphabétiques par mots typiques sont à la fois des bibliographies et des catalogues de bibliothèques. En tant que bibliographies, ils fournissent, grâce à leur mode de classement, des références à des ouvrages traitant d'une question déterminée, en même temps qu'ils donnent la cote affectée à ces ouvrages dans une bibliothèque. Mais ces bibliographies, par le fait même qu'elles sont en même temps des catalogues, ne peuvent être des bibliographies satisfaisantes ; en effet, la richesse de leur information est subordonnée à la richesse de l'établissement auquel se réfère le catalogue, et, si riche que soit cet établissement, elle reste encore sujette, du fait de cette subordination, à des lacunes accidentielles tout à fait étrangères à des considérations scientifiques.

Enfin, il est une poussée au détail à laquelle ont résisté jusqu'ici les catalogues et à laquelle au contraire les biblio-

graphies doivent céder, c'est le dépouillement des périodiques. Or, l'objet réel d'une bibliographie est de faire connaître ce qui a paru sur un sujet, et c'est singulièrement en diminuer la portée que de l'enfermer dans les limites étroites que peuvent lui imposer la localisation des volumes dans un établissement particulier ou le mode de publication des travaux à inventorier.

En tant que catalogues, ces mêmes répertoires présentent également des inconvénients dus, à l'encontre du cas précédent, à la prétention qu'on a eu d'en faire des instruments bibliographiques. En effet, la recherche d'un ouvrage déterminé dans une liste de livres classés méthodiquement suppose une connaissance du cadre de classement, l'aptitude particulière de l'ouvrage cherché à entrer dans une subdivision déterminée de ce cadre, enfin la communauté d'opinion sur ce point entre le rédacteur du catalogue et tous ceux qui utiliseront son œuvre. La recherche analogue dans une liste de livres classés par ordre alphabétique de mots typiques suppose un accord complet entre tout le monde pour le choix du mot typique, alors que le titre d'un livre peut présenter plusieurs mots susceptibles d'être adoptés comme tels. C'est ainsi que l'usage d'un plan scientifique, ou le choix arbitraire d'un mot typique rendent la pratique de ces catalogues difficile et incertaine. Or, ce qu'on doit demander avant tout à un catalogue de bibliothèque, c'est d'être simple à l'usage, sûr à la consultation, c'est *de fournir, par un procédé pratique, l'assurance qu'un livre est ou n'est pas dans une bibliothèque, et, s'il y est, d'indiquer la cote qui permettra de le retrouver sur les rayons*. C'est là l'objet même du catalogue, objet auquel rien ne doit être sacrifié.

Les catalogues par ordre alphabétique de noms d'auteurs répondent à ces desiderata, car ils reposent sur des principes simples, et c'est le seul procédé mécanique de l'ordre alphabétique qui préside à leur classement. Ils empruntent à chaque titre de livre un élément commun à tous et particulier dans chacun d'eux ; cet élément est le nom de l'auteur. L'ordre alphabétique permet

alors de classer les différents noms d'auteurs, la différence des prénoms permettant de classer de même entre eux les noms des auteurs homonymes.

Mais, si tout ouvrage a un auteur, il ne s'en suit pas que le nom de cet auteur soit toujours connu, directement ou indirectement. C'est le cas des ouvrages dits *anonymes*. Ces ouvrages, à défaut du nom d'auteur, peuvent fournir un autre élément commun à tous et particulier pour chacun d'eux, élément qui permettra d'aboutir au classement alphabétique; cet élément est le premier mot du titre, ou les premiers mots du titre s'il faut, pour différencier les titres, un groupe de plusieurs mots.

Ce mode de classement est le seul sûr, mais il présente dans la pratique de sérieux inconvénients. En effet, le ou les premiers mots des titres dans les anonymes sont souvent communs à un très grand nombre d'ouvrages, souvent aussi ce sont des termes vagues dont il est difficile à la mémoire, voire même à la tradition écrite, de retenir la forme exacte; en outre, le même ouvrage anonyme a pu, par le fait d'éditeurs différents, recevoir des titres sensiblement dissemblables, soit dans une même langue, soit dans des langues diverses.

A ces inconvénients on a voulu apporter des correctifs, soit par la suppression de certains mots préliminaires, soit par l'emploi de mots typiques. On a rédigé à cet effet des instructions qui, malgré leur longueur et leur précision, sont encore impuissantes à prévoir tous les cas difficiles à résoudre. Or, comment faire connaître au public toujours mouvant d'une bibliothèque les règles en vertu desquelles on aura négligé tel ou tel mot, classé de telle ou telle façon? Comment multiplier les mots typiques dans un catalogue imprimé sans se trouver entraîné à un accroissement de dépense? Ce sont là des mesures bonnes pour un catalogue manuscrit, qui n'est qu'à l'usage du personnel technique d'un établissement, impossibles pour un catalogue imprimé mis entre les mains du public. C'est du cas d'un catalogue imprimé que nous nous occupons ici.

A défaut du premier mot du titre comme élément de classement, il faut, respectant le plus possible le principe sur lequel repose le catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs formulé plus haut, chercher dans les titres d'ouvrages anonymes un mot de nature à fournir un élément de classement, qui soit, sinon commun à tous, du moins commun à un très grand nombre d'entre eux et en même temps particulier à chacun d'eux. Les noms de lieux, d'individus, de personnes morales peuvent être choisis comme tels.

Sous les noms d'hommes viendront se ranger les innombrables plaquettes dont le titre affecte la forme d'une adresse, les publications anonymes ayant un caractère biographique ;

Sous un nom de lieu, les monographies dont le titre localise l'objet au point de vue géographique, les publications officielles et les publications de sociétés dont le titre comporte une expression géographique ;

Sous le nom du groupe, c'est-à-dire de la personne morale, qui est l'auteur de l'ouvrage, les publications des corps constitués, des administrations, des sociétés dont le nom ne comporte pas de nom de lieu. Pour les seules publications administratives il serait peut-être nécessaire d'accorder quelque chose au système alphabétique des mots typiques.

En effet, quand le nom des services commence par ces mots BUREAUX, DIRECTION et même MINISTÈRE, où pourrait classer au nom de la chose administrée et non au mot qui indique la place, toujours variable avec le temps, qu'occupe le service dans la hiérarchie administrative. Cette concession est la seule que la nécessité de rendre pratique l'usage des catalogues nous paraisse imposer en faveur du système des mots typiques. Ainsi limité, le recours à ce système ne donnera pas au catalogue alphabétique d'anonymes la fausse apparence d'une bibliographie, danger qui nous paraît devoir être évité le plus possible dans l'intérêt des lecteurs.

Quelques exemples sont ici nécessaires.

Les publications officielles des départements, des municipalités, les mémoires, bulletins, comptes rendus pourront être classés au nom de ces départements et municipalités suivis du nom du groupe auteur de la publication, ainsi :

PARIS (Ville de). *Commission du vieux Paris.*

PARIS (Ville de). *Direction de l'Enseignement.*

SEINE-ET-OISE. *Archives départementales.*

Ce dernier exemple nous fournit un spécimen de l'application du principe consistant à classer le plus possible au nom d'auteur le plus particulier. En effet, les publications des archives départementales ont été et sont encore faites sous les auspices d'un ministère ; la collection de ces inventaires fournit même le nom de différents ministères, suivant que le service des archives départementales a ressorti d'un ministère ou d'un autre. Or, si le ou les ministères ont présidé aux publications faites par les archives, ce sont cependant les archives seules qui sont les auteurs.

Le même principe aboutit au même résultat pour les publications faites par des groupes dont le nom ne comporte ni nom d'homme ni nom de lieu. L'on classera à ARCHIVES NATIONALES, sans tenir compte des ministères, les publications anonymes des Archives nationales, de même qu'à ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, SÉNAT, CHAMBRE DES DÉPUTÉS les publications de ces assemblées ; enfin, pour les administrations nationales non localisées par un nom de lieu dans le titre, à DOUANES (Direction des), les publications anonymes faites par ce service autonome de l'administration des finances ; à ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Direction de l'), BEAUX-ARTS (Direction des), les publications de ces mêmes services qui dépendent tous deux du Ministère de l'instruction publique.

L'on a fait allusion plus haut aux ouvrages dont le titre a pu varier avec les éditions, soit parce que ce titre n'est pas ou n'a pas toujours été fixé sous une forme définitive, soit parce que ce titre a été traduit en une langue différente de la langue du texte original, soit enfin parce que ce titre ne se réfère qu'à une partie

déterminée d'un ouvrage. Il va de soi qu'un catalogue de bibliothèque doit, afin de rendre son usage pratique, remédier à l'inconvénient que présentent, pour un répertoire alphabétique, ces variations de titre d'un même ouvrage; on y parviendra aisément en affectant à un ouvrage le titre le plus usuel, soit dans sa langue originale, soit dans la langue de l'auteur du catalogue. C'est ainsi que dans un catalogue de bibliothèque française on portera aux mots **BIBLE**, **CAPITULAIRES**, **COUTUMES**, **SEPT SAGES**, **TALMUD**, etc., toutes les éditions partielles ou complètes de ces ouvrages, et en quelque langue que soit rédigé leur titre.

Je ne crois pas m'abuser en estimant que le nombre des anonymes résistant au traitement qui vient d'être préconisé peut être réduit ainsi à presque rien, et cela grâce à une convention unique, le choix du nom d'homme, de lieu ou de personne morale, convention qui n'est pas plus extraordinaire que celle qui consiste à prendre le nom de l'auteur pour cataloguer un ouvrage non anonyme, convention qui ne suppose aucune règle spéciale dont l'ignorance nuit à l'usage pratique du catalogue, convention qui permet de conserver le système du classement alphabétique, qui n'exige aucun effort de réflexion ni de mémoire.

Quant au résidu des ouvrages anonymes non catalogués ainsi, il n'y a pas d'autre parti à prendre que de les ranger suivant l'ordre alphabétique des premiers mots de leurs titres, en réduisant le plus possible le nombre des mots dont il n'y a pas lieu de tenir compte dans le classement, en le réduisant par exemple aux seuls articles, déterminatifs sans valeur, noms de nombre indiquant la place occupée par un volume dans une collection.

ALEXANDRE VIDIER,
Sous-bibliothécaire au département des imprimés
de la Bibliothèque nationale.

LE DÉPÔT LÉGAL FRANÇAIS

Le 16 décembre 1899, le *Journal officiel*¹ insérait une note invitant les imprimeurs français à se conformer plus rigoureusement aux prescriptions de la loi régissant le dépôt légal; cette note était ainsi conçue : « Le Ministère de l'intérieur a constaté que le dépôt des livres et des écrits périodiques qui est réglé par les articles 3 et 10 de la loi du 29 juillet 1881, n'est effectué, le plus souvent, que longtemps après la publication et d'une façon très irrégulière. Ces irrégularités provoquent fréquemment, à juste titre, des réclamations de la Bibliothèque nationale. L'administration croit donc devoir rappeler à MM. les Imprimeurs et à MM. les Gérants les prescriptions formelles des articles de loi précités, et les prévient en même temps qu'elle se verra dans la nécessité d'en poursuivre l'application. »

Cette communication était l'aveu implicite que le service fonctionne mal et que de nombreuses infractions à la loi ont été constatées. Le rapport² qu'a présenté, en 1883, pour modifier cette loi, M. Georges Picot, membre de l'Institut, est certainement très instructif, mais les solutions préconisées dans cette

1. Page 8107.

2. *Le dépôt légal et nos collections nationales* (Paris, A. Picard, 1883, in-8° de 26 pp., extr. du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1882).

brochure n'ont pas abouti, par indifférence générale, et l'état de choses est tel aujourd'hui qu'il était antérieurement à 1883.

Il suffit à un esprit attentif de comparer les catalogues de tel ou tel libraire, la chronique de certains périodiques, les annonces même du *Journal de la Librairie* avec la partie officielle de ce journal où sont inscrites les nouvelles publications françaises au fur et à mesure de leur arrivée au Ministère de l'intérieur, pour constater des omissions et des lacunes énormes, non seulement dans le service de la librairie courante, mais encore et surtout pour ce qui est publications du gouvernement, des Chambres et des ministères, rapports parlementaires, statuts de sociétés, bilans de banque, brochures, placards, plaquettes de circonstances, cartes, plans, musique, etc.¹. Pourquoi les publications faites par les soins ou aux frais du gouvernement échapperaient-elles aux règlements communs? L'Imprimerie nationale elle-même, si jalouse de ses priviléges, ne se met-elle pas parfois en dehors du droit commun en omettant le dépôt légal de quelques-unes de ses publications? A peine ai-je besoin d'ajouter que les publications officielles aussi bien que privées de l'Algérie, de la Tunisie et des colonies françaises sont presque totalement inconnues au dépôt légal, et que l'on chercherait en vain à la Bibli-

1. Je dois à la vérité de reconnaître que beaucoup de ces publications arrivent au dépôt légal, qui en transmet un exemplaire à la bibliothèque des Archives nationales, désignée pour les recevoir, et où elles sont cataloguées et conservées avec soin; mais je n'ai jamais pu m'expliquer pourquoi le *Journal de la Librairie* n'en faisait nulle mention. Beaucoup de ces publications ont une valeur actuelle, d'autres en auront plus tard; pourquoi donc les laisser ignorer au public qui pourrait les utiliser? Au point de vue financier, administratif, politique, il y a là quantité de documents inconnus. La *Bibliografia italiana*, organe officiel de la Librairie italienne, dont j'ai dit ailleurs déjà tout le bien que j'en pense, réserve, dans chacun de ses numéros, une place à part aux publications et rapports des Chambres, une autre aux *statuti, bilanci*, etc.; chacun est libre d'y recourir ou non, mais au moins la trace s'en trouve quelque part. Pourquoi ce système n'existe-t-il pas en France?

thèque nationale la plupart des travaux typographiques édités à Tunis, à Saïgon, à Tananarive et à Nouméa ; ce ne sont pourtant pas les moins dignes d'intérêt, ni les moins utiles à consulter parfois¹.

Pour l'utilité du plus grand nombre et sans préjudice pour personne, il faudrait donc arriver à une plus stricte et plus minutieuse application d'une loi, qui, d'ailleurs, est difficilement exécutable dans la plupart des cas, puisqu'elle laisse actuellement trois mois seulement comme délai de réclamation. Ce délai devrait être beaucoup plus long, car c'est toujours, ou presque toujours, au delà de ces trois mois que l'on parvient à connaître l'existence des récentes publications ayant échappé au dépôt légal. En outre, dans l'état actuel, l'imprimeur est seul responsable, ce qui amène la Bibliothèque nationale à recevoir par le dépôt légal des exemplaires de livres illustrés, par exemple, où toutes les planches manquent, parce que l'imprimeur, chargé exclusivement de la composition du texte, n'avait pas et ne pouvait pas avoir à se préoccuper du dépôt des planches fabriquées chez un graveur indépendant et non responsable. De même tous les tirages à part de publications périodiques devraient être expressément déposés, tout comme un volume complet, car il peut y avoir intérêt à savoir s'il existe un tirage à part d'un article perdu dans une revue peu connue ou peu répandue.

Mais il y a un point capital sur lequel il importe d'appeler l'attention. La loi en vigueur ordonne le dépôt de deux exemplaires à la sous-préfecture ou à la préfecture dans le ressort de

1. Je me ferais fort, si j'en avais le loisir, de publier un gros volume in-8° de supplément au *Journal de la Librairie*, en indiquant les omissions constatées dans les dix dernières années de ce recueil, et en me confinant aux publications d'un caractère juridique, historique, littéraire, statistique, géographique, scientifique, économique et officiel.

laquelle se trouve l'atelier typographique d'où sortent les exemplaires d'un livre, plan ou gravure quelconque. De cette sous-préfecture ou de cette préfecture ces exemplaires vont, quand ils ne se perdent pas en route pour un motif ou pour un autre, au Ministère de l'intérieur, puis au Ministère de l'instruction publique. Celui-ci adresse à son tour un des exemplaires à la Bibliothèque nationale ; quant à l'autre, il est destiné tantôt à la Bibliothèque Mazarine, tantôt à la Bibliothèque de l'Arsenal, à celle de l'Université, du Muséum, de l'École de pharmacie, aux Archives nationales, ou à tel autre établissement. Or, il n'est pas rare de voir une bibliothèque recevoir le tome II d'un ouvrage dont elle n'a jamais vu le commencement, et je sais tel périodique, très régulièrement déposé par son imprimeur, dont le second exemplaire arrive d'une façon plus qu'intermittente à la bibliothèque de Paris qui a été désignée pour le recevoir. Notez encore que ces allées et venues d'un livre imprimé en province — et c'est le cas du plus grand nombre — ont pour résultat de le faire arriver à sa destination définitive, je veux dire à la Bibliothèque nationale, avec plusieurs mois de retard, et, partant, qu'il ne pourra être consulté par les lecteurs de cet établissement qu'un an (et souvent plus) après le moment où il a vu le jour.

On conviendra que ce système n'est pas à recommander, et on pensera qu'il y aurait grande utilité à le modifier. Ne pourrait-on, par exemple, avec le second exemplaire disponible du dépôt légal (le premier étant naturellement destiné à la Bibliothèque nationale) constituer et développer dans les bibliothèques des villes ou des universités des collections régionales aussi précieuses dans leur ensemble que nécessaires aux érudits locaux, comprenant ainsi toutes les publications sortant des presses locales ? Les bibliothèques de province, au budget toujours si limité, trouveraient un élément de richesse dans cette innovation qui mériterait, croyons-nous, d'être prise en considération¹.

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai trouvé la même idée exprimée dans les mêmes termes dans un intéressant article de M. Jules Laude

Innovation en France, mais non, il est vrai, à l'étranger; l'Allemagne et l'Italie ont adopté cette combinaison qui n'a produit que d'excellents résultats.

En résumé, il est hors de doute que le système de dépôt légal actuellement en vigueur est très défectueux, et qu'un nouveau texte de loi seul peut l'améliorer. Il importe qu'avec ce nouveau texte le service soit efficacement assuré, que les réclamations puissent être adressées à qui de droit pendant un délai assez long, et que les transmissions inutiles, intermédiaires entre l'atelier typographique et la Bibliothèque nationale, soient sérieusement abrégées. Et qu'on ne vienne plus évoquer devant nous le spectre de la police politique. Le service de la police de la librairie est une institution de l'ancien régime, qui lui a survécu et qui avait peut-être encore sa raison d'être sous un gouvernement impérial, mais il n'existe plus aujourd'hui que de nom, car le bureau chargé, au Ministère de l'intérieur, de la centralisation de toute espèce de publications n'est plus autre chose, à l'heure actuelle, qu'un bureau de transmission dont il n'y aurait aucun inconvénient à souhaiter la prompte disparition.

M'inspirant de ces considérations et de la proposition présentée¹ par M. Alf. Mézières à la Chambre des députés le 19 mars 1883 dans le but aussi de faire réviser le texte insuffisant de 1881, j'ai l'honneur de formuler un texte de loi nouveau dont l'adoption par les pouvoirs publics pourrait rendre véritablement efficace le dépôt légal français pour le xx^e siècle.

ARTICLE PREMIER. — Toute publication imprimée, gravée, lithographiée ou reproduite par un procédé quelconque, qui sera

sur les bibliothèques universitaires allemandes (*Revue des bibliothèques*, 1900, p. 143). Peut-être arrivera-t-on à créer un mouvement d'opinion dans ce sens.

1. Mais non discutée.

publiée en France, est soumise au dépôt légal de deux exemplaires ; les exemplaires de dépôt doivent se trouver dans la condition exacte de ceux mis en vente.

ART. 2. — L'imprimeur, le graveur, ou, à leur défaut, l'éditeur et l'auteur sont déclarés responsables de toute infraction à l'article premier ; ils peuvent être poursuivis pour dépôt non fait pendant trois années à dater de l'année qui figure sur l'impression, et pendant dix années pour les publications non datées.

ART. 3. — Toute infraction à cette loi, aussi bien pour livres que pour plaquettes, placards, plans, cartes, musique, brochures, tirages à part, sera punie d'une amende de 16 à 300 francs, au bénéfice du Trésor public, ladite amende ne pouvant en aucun cas être inférieure à la valeur vénale de deux exemplaires de la publication ; elle sera applicable à l'imprimeur tout d'abord.

ART. 4. — L'amende pourra être de 75 à 500 francs en cas de récidive et pour chaque infraction constatée.

ART. 5. — Un exemplaire sera déposé à l'une des bibliothèques publiques de la ville où l'ouvrage a été imprimé ; si cette ville n'a pas de bibliothèque régulièrement constituée, il ira de droit à la bibliothèque du chef-lieu du département ou à la bibliothèque de l'Université dans le ressort de laquelle elle se trouve administrativement placée.

ART. 6. — L'autre exemplaire sera expédié sans frais par la poste au Ministère de l'intérieur, pour la Bibliothèque nationale (ou mieux encore directement à la Bibliothèque nationale), qui en délivrera immédiatement un reçu.

ART. 7. — Les inspecteurs généraux des Bibliothèques et des Archives auront tout pouvoir, aussi bien que l'administration de

la Bibliothèque nationale et les bibliothécaires des villes intéressées, pour réclamer, dans les délais indiqués, les publications qui ne leur seraient pas parvenues par les voies légales.

ART. 8. — Ces articles sont applicables aux colonies et aux pays de protectorat français, le chef-lieu de la colonie ou du pays de protectorat étant assimilé au chef-lieu du département français.

HENRI STEIN,

Archiviste aux Archives nationales.

XVIII

LES ÉCHANGES DE LIVRES
ENTRE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
D'UN MÊME PAYS

Mesdames, Messieurs,

Cette question ne figure pas parmi celles que la Commission d'organisation a proposées. La seule qui s'en rapproche (la troisième de la première division) est la question des échanges internationaux ; mais la Commission a bien voulu permettre que l'on discutât tel ou tel sujet qui, sans avoir été prévu par elle, intéresserait les bibliothécaires ou les bibliothèques, et c'est à la faveur de cette décision que je viens traiter ou plutôt poser la question des échanges de livres entre bibliothèques publiques d'un même pays.

Je dois avant tout faire une réserve formelle.

Autant j'apporterai de soin à présenter les arguments qui, selon moi, peuvent faire valoir l'échange des livres en double ou multiple exemplaire, autant je serai disposé à repousser l'application de l'échange à des unités, si peu utiles qu'elles soient aux yeux des fonctionnaires et des comités chargés de la conservation et de l'administration des bibliothèques où le projet d'un tel échange aurait été conçu. Personne, selon moi, n'est auto-

risé à préjuger l'inutilité et à prononcer la distraction d'un livre appartenant à la catégorie de ce que j'appellerai les bibliothèques encyclopédiques, ce qui est le caractère de toute bibliothèque dite publique ou communale. Le dépôt d'un livre entré dans une bibliothèque qui a ce caractère doit être inaliénable, par la simple raison que tout livre a ou peut avoir tôt ou tard l'utilité qu'on lui aurait prématûrément contestée.

Il ne s'agit donc ici que des livres en double exemplaire, et encore, parmi ces livres, y en aura-t-il qui doivent être gardés, les uns parce qu'ils sont très rares, les autres à cause du fréquent usage qui en est fait par les lecteurs, d'autres enfin qui ne peuvent être communiqués au dehors qu'à la condition d'être en double exemplaire. La distraction des premiers serait pour la bibliothèque qui les possède une perte peut-être irréparable ; et les seconds, promptement fatigués, demandent à être remplacés par leurs doubles, s'il en existe. Inutile de démontrer la nécessité d'exclure les troisièmes.

Par une anomalie assez étrange au premier abord, mais dont on se rend compte à la réflexion, les échanges de livres sont généralement admis entre bibliothèques de pays différents, tandis que certains gouvernements, notamment celui de la France, n'autorisent l'échange des livres que dans certains cas très rares, tellement rares que l'on pourrait le considérer comme interdit en principe.

Une règlementation assez libérale a depuis longtemps établi la pratique des échanges dits internationaux, et notre Congrès pourra, sous forme de vœux, y proposer des améliorations ; mais j'estime qu'il s'honorera en essayant de faire tomber les barrières légales qui s'opposent encore aux autres échanges ; et je serais heureux de provoquer à ce sujet une discussion internationale qui me paraît particulièrement opportune.

Si l'on part de ce fait que, dans les pays tels que la France, où les bibliothèques publiques sont sous la tutelle de l'État, la nation est en quelque sorte le propriétaire des livres contenus dans ces bibliothèques, il y a lieu de se demander pourquoi ce propriétaire n'aurait pas le droit de déplacer les livres qui lui appartiennent lorsqu'il leur trouve un placement plus utile aux lecteurs et, tout d'abord, quand l'intérêt bien entendu de deux bibliothèques données conseille à ceux qui les administrent un échange de leurs doubles. J'ai dit : tout d'abord, car l'initiative de ces échanges laissée aux bibliothèques est un point sur lequel nous devons insister et revenir chaque fois que notre motion risquera d'amener l'aliénation de ce qui reste de liberté à la bibliothèque publique. L'État n'est que trop enclin à se faire le seul juge de l'intérêt général, et notre devoir, à nous bibliothécaires, est de rivaliser de zèle avec lui et, dans l'espèce, de revendiquer le droit d'initiative, dès que surgira un projet d'échange. Loin de moi la pensée d'échapper au contrôle de l'État. Il est nécessaire, indispensable, car l'administration de nos dépôts a parfois besoin d'être ramenée, par une autorité extérieure et supérieure, à la notion de son propre intérêt. Seulement nous demandons que les conservateurs en chef de deux bibliothèques publiques, leur comité consultatif entendu, soient légalement admis à présenter avec chance de succès telle proposition d'échange qu'ils jugent profitable à leur public.

Il est, paraît-il, des bibliothèques qui vendent leurs doubles. Cette manière de les aliéner me semble offrir plus d'inconvénients que d'avantages, en livrant au commerce des livres portant une estampille, lors même que cette estampille est annulée par un timbre de sortie. Ce timbre a-t-il été apposé dans des conditions régulières ? On peut parfois en douter.

Nous voudrions que les bibliothèques qui peuvent recevoir plusieurs exemplaires d'un même ouvrage fissent paraître à cer-

tains intervalles une liste de leurs livres en double admis à l'échange. Or, c'est le cas des bibliothèques approvisionnées tout ensemble par leurs achats, par les concessions ministérielles et par les dons particuliers. Cette liste serait mise en circulation et communiquée à d'autres dépôts publics pourvus pareillement de doubles.

L'administration supérieure a déjà plus d'une fois autorisé, encouragé même l'abandon de livres jugés inutiles, comme étant en double, dans une bibliothèque, en faveur de telle autre de son choix. Il n'y a donc plus qu'un pas à faire pour obtenir de l'État qu'il autorise des échanges de livres entre deux bibliothèques disposées à contracter ces échanges. Ce serait pour elles un moyen économique de s'enrichir et, en quelque façon, d'augmenter leur crédit pour acquisitions, puisque, sans bourse délier, elles pourraient ainsi accroître leur fonds d'ouvrages dont l'achat leur aurait paru nécessaire.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les principales considérations que je crois avoir à faire valoir pour provoquer, je le répète, dans notre Congrès, une discussion sur le projet de vœu suivant :

Le Congrès international des bibliothécaires, tenu en 1900, émet le vœu que toute facilité soit accordée pour favoriser l'échange des doubles entre les bibliothèques d'un même pays.

Les termes de la formule que je propose n'ont rien d'absolu, et il va de soi que je souscris d'avance à toute autre teneur qui serait soumise à nos confrères par un membre du Congrès partisan d'un vœu à émettre dans le même esprit.

CH.-EM. RUELLE,

Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

XIX

NOTE AU SUJET

D'UNE

SALLE DE LECTURE PARTICULIÈRE

INSTALLÉE A LA BIBLIOTHÈQUE DE BORDEAUX

Frappé des inconvénients du prêt, au dehors de la bibliothèque, de certains ouvrages qui peuvent être demandés par des lecteurs, et désireux cependant d'offrir le plus de facilités possible aux travailleurs sérieux, M. Céleste, conservateur de la bibliothèque de Bordeaux, a provoqué, il y a plusieurs années, la création d'une salle spéciale où peuvent travailler à l'aise douze lecteurs. Elle est ouverte de huit heures du matin à dix heures du soir. Un côté de la salle est garni de petites armoires où l'on dépose les livres servant aux lecteurs privilégiés. Ces armoires ont chacune deux clefs; l'une est remise au lecteur et l'autre reste entre les mains du bibliothécaire, qui peut ainsi communiquer à un lecteur ordinaire, dans la salle publique, un des volumes empruntés, lorsque le lecteur privilégié n'en fait pas usage.

Les volumes empruntés de cette façon, ne sortant pas de la bibliothèque, échappent aussi à de nombreuses causes de détérioration dues à leur transport ou à leur séjour dans des locaux peu appropriés à la conservation de livres souvent précieux et rares.

Il serait à souhaiter que d'autres villes, imitant la ville de Bordeaux, pussent arriver, par l'installation de ce prêt dans l'intérieur de la bibliothèque, à concilier les désirs des travailleurs et le soin des volumes qu'elles ont reçus des générations passées et qu'elles doivent transmettre aux générations futures.

MARIE PELLECHET,
Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale.

XX

SUR L'UTILISATION

DE

FICHES IMPRIMÉES

POUR LE CATALOGAGE

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen un projet dont la réalisation intéresserait, je crois, quelques-uns d'entre nous. Il s'agit de l'utilisation de fiches imprimées pour le catalogage, question inscrite au programme du Congrès. Je considérerai d'abord l'application de ce système aux écrits académiques français et étrangers ; ses avantages ressortiront ainsi d'une manière plus probante.

Tous mes collègues savent, par expérience, combien est fastidieux le catalogage des quelques milliers de brochures qui nous sont adressées chaque année par le service des échanges internationaux. Aussi, dans certaines de nos bibliothèques universitaires, ce travail, devant lequel on recule instinctivement, est en retard de plusieurs années ; dans d'autres, il n'a même pas été encore entrepris. Il serait donc urgent d'apporter des améliorations à cette tâche, la plus pénible de celles qui nous

incombent, en vue d'y atteindre le maximum de simplicité et de rapidité. Le système actuel est à cet égard bien imparfait. Il consiste à employer les catalogues sur papier pelure publiés à cet effet en France, en Allemagne et en Suisse. On découpe ces catalogues par petites bandes que l'on colle sur les cartes. Ces deux opérations, presque aussi longues que l'inscription directe sur la fiche, donnent d'assez médiocres résultats. Les cartes, sous l'influence de la colle, ne tardent pas à s'incurver, de sorte que les catalogues offrent un aspect déplaisant et sont, en outre, d'un maniement incommodé. Tous ces inconvénients disparaîtraient si, au lieu de catalogues sur papier pelure, on nous fournissait des fiches imprimées, toutes prêtes à être insérées dans les catalogues. Cette manière de procéder, à laquelle on a eu recours pour différentes bibliographies, et notamment pour celles qui sont publiées par l'*Institut international* de Bruxelles, me paraît incontestablement supérieure à l'usage des catalogues sur papier pelure.

Il y a lieu maintenant de répondre à deux objections qu'on ne manquera point de me faire. D'abord, me dira-t-on, l'emploi des fiches imprimées serait, sans doute, beaucoup plus coûteux. C'est évident, mais qui de nous hésiterait à dépenser davantage pour s'épargner un travail inutile, une perte de temps considérable, tout en obtenant un résultat meilleur? Ensuite, et c'est là l'inconvénient le plus sérieux que l'on puisse invoquer, on me fera observer que les catalogues déjà existants sont constitués avec des fiches de grandeur très différente, suivant les bibliothèques. Cette diversité de modèles est assurément une source de complications au point de vue bibliographique, et il serait désirable que, dans un Congrès comme celui-ci, on convînt d'adopter un type uniforme. Mais en attendant que cette question soit résolue, si jamais elle doit l'être, il est aisé, dans le cas actuel, comme dans beaucoup d'autres, de lever toute difficulté au moyen d'un artifice bien simple que je vais indiquer. Il

suffirait de choisir des fiches dont les dimensions soient supérieures à celles des fiches le plus communément en usage. Le libellé de la notice bibliographique y serait mentionné en lignes:

OMONT, HENRI.

1898.— Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1896-1897. Inventaire sommaire.

Paris, ERNEST LEROUX. In-8°, 57 p.
[Extr. de : Bibliothèque de l'Ecole des chartes, vol. 59, p. 81-135.]

d'une justification inférieure à la largeur des fiches du plus petit modèle connu. Rien ne serait alors plus facile, dans chaque bibliothèque, à la réception des fiches, que de les faire rogner aux dimensions convenables. La hauteur et la largeur du gabarit représenté dans la figure ci-jointe sont respectivement de douze

centimètres et de treize centimètres, le carré réservé à la notice bibliographique ayant six centimètres de côté. Ces dimensions, d'après les données numériques que j'ai recueillies, peuvent s'adapter à la très grande majorité des cas. Il sera toujours facile de faire tenir le texte dans les trente-six centimètres carrés qui lui sont attribués. Quant à l'apparence disgracieuse provenant de cette disposition, le rognage la fera très souvent disparaître. Ce n'est là d'ailleurs qu'un point fort secondaire.

Je viens de vous exposer les avantages que l'on retirerait de l'emploi de fiches imprimées pour le catalogage des écrits académiques. Ces avantages subsistent naturellement pour le catalogage des autres catégories de publications. Ainsi, ne serait-il pas grandement à souhaiter que, dans tous les périodiques scientifiques, pour chaque article, des fiches confectionnées de la manière proposée fussent jointes par les éditeurs à chaque livraison ?

Enfin, le Catalogue général des acquisitions des bibliothèques universitaires, que l'on doit à l'heureuse initiative de l'un des membres les plus autorisés de notre corps, rendrait d'inappréciables services, s'il était conçu dans ce sens. Jusqu'à présent l'emploi de ce répertoire est demeuré assez restreint ; cela tient, très vraisemblablement, à ce qu'il implique l'usage du papier pelure.

Messieurs,

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet qui comporterait encore bien des développements. Le projet, essentiellement pratique, dont j'ai cru devoir vous entretenir, n'est pas, me semble-t-il, sans importance ; j'ose espérer, en vous remerciant de l'attention que vous m'avez accordée, que vous voudrez bien l'accueillir favorablement.

Vœu proposé :

Le Congrès international des bibliothécaires émet le vœu que les bulletins ou catalogues imprimés sur papier pelure, ainsi que les recueils de fiches imprimées, soient établis désormais sur fiches satisfaisant aux conditions suivantes :

Les dimensions de ces fiches, afin de permettre leur insertion dans tous les catalogues déjà existants, devront être en hauteur de douze centimètres et en largeur de treize centimètres, la justification du texte à partir du bord de la fiche ne dépassant pas six centimètres.

MAURICE GODEFROY,

Bibliothécaire de la Faculté des sciences de Marseille

NOTE SUR DIVERS MANUSCRITS

DE

MATHIAS CORVIN

CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

A la suite de l'intéressante communication qui nous a été faite, dans la séance de lundi, sur la « librairie » de Mathias Corvin, j'espérais un peu que M. Poëte, conservateur de la bibliothèque de Besançon, nous apprendrait, ce que n'ignore pas le docteur Récsey, mais ce que nous ne sommes pas tous obligés de savoir, que le dépôt dont il a la garde a recueilli des épaves de cette importante collection. M. Poëte m'a laissé ce soin.

Ainsi que la Bibliothèque nationale, Besançon a la rare bonne fortune de posséder quatre manuscrits qui ont été ou semblent avoir été faits pour Corvin.

Le doute n'est pas possible pour deux; d'abord pour celui qui porte le n° 166 du catalogue rédigé par le regretté Castan et qui est un recueil de divers traités en latin de Denis l'Aréopagite. Il a été exécuté en 1457. A la première page, il porte un écusson aux armes de Mathias Corvin; la reliure en bois, couverte de veau brun, est du xvi^e siècle; sur les deux plats, on remarque

une riche gaufrure de style italien et des traces de quatre fermoirs en velours vert, retenus par des clous en cuivre à têtes étoilées. Diverses notes consignées sur un feuillet de parchemin qui double le plat intérieur de la couverture nous font connaître que ce manuscrit, provenant de la bibliothèque de Bude, pillée par les Turcs et transportée à Constantinople, fut donné, en 1550, dans cette ville par Jean-Marie « Malvezius » à Marc Singkhnoser, conseiller et secrétaire de l'Empereur; en marge de la première page, est l'ex-libris d'Alphonse de Gamitz et une note indiquant que le manuscrit fut acheté au mois de mars 1573 : l'auteur de la note ne dit pas par qui ou pour qui, mais ce fut certainement pour le cardinal de Granvelle.

C'est aussi par les Granvelle qu'est arrivé à Besançon le manuscrit n° 170, contenant les *Divinæ institutiones* de Lactance, de la seconde moitié du xv^e siècle. En effet, on voit au recto du premier feuillet de garde la signature d'un des neveux du célèbre cardinal, « Granvele C de Cantecroy ». Ce volume a mérité d'être signalé par Mabillon dans son *Iter germanicum*, p. 8; il porte les armoiries des rois de Naples de la maison d'Aragon, vraisemblablement celles de Béatrix, deuxième femme de Mathias Corvin. La reliure originale a été remplacée par un méchant cartonnage du xvii^e siècle.

Castan considère aussi comme une épave de la bibliothèque de Corvin le n° 431, *Secretum secretorum*, ouvrage apocryphe attribué à Aristote. Il ne porte qu'une mention, « Constantinople », du xviii^e siècle, qui permette de croire qu'il a fait partie de la collection Corvinienne. Aucune armoirie; l'attribution qu'en a donnée Castan est basée sur l'écriture du manuscrit et sa reliure gaufrée à l'orientale, autrefois pourvue de fermoirs, maintenant disparus.

Enfin le quatrième, n° 481, est la *Tabula primi mobilis*, de Jean Müller, de Kœnigsberg, l'astronome plus connu sous le nom de « Regiomontanus ». Exécuté dans la seconde moitié du xv^e siècle, il débute par une préface à Mathias Corvin, mais les

armoiries qui figurent aux angles des plats sont celles des Jagellons (Pologne et Lithuanie), famille à laquelle appartenait Ladislas, roi de Bohême, qui devint roi de Hongrie, en 1490, après la mort de Mathias Corvin.

De même que ses manuscrits, les livres imprimés par les soins de Mathias Corvin ou recueillis par lui ont été dispersés. Le docteur Récsey a pensé que quelques-uns de ceux-ci pourraient bien être là où sont quelques-uns des premiers. J'ai recherché dans le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon*, également dû à Castan, si ce dépôt en possède. Je ne le pense pas, car il est certain que si, parmi les nombreux livres de la fin du xv^e siècle qui font, à cet égard, de la bibliothèque de Besançon la plus riche des départements après celle de Cambrai, elle en contenait qui lui eussent semblé provenir de cette source, il n'aurait pas, avec la sagacité qui le caractérisait, manqué de le remarquer et de donner son opinion, même sous une forme dubitative.

Après avoir rendu à Castan ce qui lui revient légitimement, je vous demanderai la permission de combler une petite lacune du mémoire du docteur Récsey. Il aurait pu nous apprendre que, sur les trente-cinq manuscrits de la « Corvina » restés en Hongrie, douze sont visibles dans la salle 11 du Pavillon hongrois, qui renferme tant de merveilles de toute sorte et qui est incomparablement le plus intéressant de la rue des Nations. Ils y figurent à côté des plus anciennes impressions de ce pays, au milieu d'ouvrages reliés avec un luxe inouï. Ceux d'entre vous qui auront la curiosité de visiter ce Pavillon en sortiront ravis.

ULYSSE ROBERT,
Inspecteur général des Bibliothèques et Archives.

XXII

LES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ET LES

SOCIÉTÉS SAVANTES

Il serait bon de chercher à décider les Sociétés savantes des départements à verser leurs collections de livres dans les bibliothèques municipales des villes où elles ont leur siège.

Il en résulterait de très grands avantages pour tout le monde.

1^o Lesdites Sociétés auraient ainsi un local tout trouvé pour y installer les publications, souvent fort nombreuses, qu'elles reçoivent, soit de leurs membres, soit du Ministère de l'instruction publique, soit surtout des autres Sociétés savantes avec lesquelles elles correspondent.

2^o Ces volumes, confiés à des bibliothécaires de profession, seraient classés et conservés dans les meilleures conditions possible.

3^o Les bibliothèques municipales étant ouvertes d'ordinaire beaucoup plus souvent que celles de Sociétés savantes, les membres desdites Sociétés pourraient user beaucoup plus facilement de leurs collections.

4^o Les municipalités dont on enrichirait ainsi les bibliothèques seraient très certainement disposées à augmenter les subventions qu'elles accordent ordinairement aux Sociétés savantes de leur ville.

5^o Les travailleurs qui fréquentent les bibliothèques publiques n'auraient qu'à se féliciter d'avoir à leur disposition des collections qu'il est souvent très difficile, pour ne pas dire impossible, de se procurer.

Ces versements pourraient se faire, soit à titre de *dons* gratuits, soit à titre de *dépôts*. Dans l'un et l'autre cas, il suffirait de tenir un registre spécial des entrées de cette provenance, et d'appliquer sur les volumes, à côté du timbre de la bibliothèque municipale, un timbre au nom de la Société qui verserait. De cette façon, on aurait un titre de propriété pour les livres qui ne seraient que *déposés*, et une marque d'origine pour ceux qui seraient *donnés*.

L'expérience de ces versements a été faite depuis longtemps déjà et a donné les meilleurs résultats.

A Nancy, l'Académie de Stanislas, depuis un siècle et demi, *dépose* à la bibliothèque municipale tous les volumes qu'elle reçoit; c'est pour cet établissement public une source d'accroissement considérable et jamais on n'a eu qu'à se louer du fonctionnement de ce service.

La Société des sciences de la même ville (ancienne Société des sciences de Strasbourg) s'est décidée, dans le courant de l'année 1900, à imiter l'Académie de Stanislas, qu'elle a même dépassée en ce sens que ses versements se font à titre de *dons*.

Il en résulte qu'aujourd'hui la bibliothèque municipale de Nancy peut mettre à la disposition de ses lecteurs, en tout

temps et à toute heure, les *Mémoires* de plus de trois cents Sociétés savantes qui, de tous les pays du monde, échangent leurs publications avec l'Académie de Stanislas et la Société des sciences de cette ville.

J. FAVIER,

Conservateur de la bibliothèque municipale de Nancy.

XXIII

DES IMPRIMÉS

QU'IL Y AURAIT LIEU

D'ASSIMILER AUX MANUSCRITS

AU POINT DE VUE DES

RÈGLES A SUIVRE POUR LEUR CONSERVATION

Messieurs,

Je désirerais appeler en quelques mots l'attention des bibliothécaires sur une question qui n'est sans doute pas de première importance, mais qui offre cependant un certain intérêt, parce qu'elle est d'un caractère général et se relie à l'étude des principes. Elle se rattache, d'ailleurs, à la cinquième question de la troisième division du programme.

Il n'y a peut-être pas de bibliothèque où l'on ne rencontre de ces imprimés que l'on appelle des pièces, des pièces volantes ou détachées, des factums. Quel traitement leur applique-t-on ? Les ouvrages de bibliothéconomie sont, en somme, assez vagues à leur sujet. Ils n'en parlent que pour conseiller, suivant le système qui a les préférences de l'auteur, ou de les relier tous ou de les mettre tous en carton. A vrai dire, les bibliothécaires américains paraissent s'en être davantage préoccupés ; seulement ils n'ont cherché à fonder une distinction entre les brochures, comme ils

disent souvent, et les autres imprimés que sur le fait, purement accidentel, de la reliure¹. La question est, je crois, plus complexe, et, pour se rendre compte de ce que sont ces imprimés et, par suite, des règles qu'il y a lieu de leur appliquer, il est nécessaire de les examiner de plus près.

On s'aperçoit vite qu'ils appartiennent à des catégories très diverses : les uns sont des pièces administratives, d'autres des pièces judiciaires, d'autres particulièrement des affiches, ceux-ci des pièces littéraires, ceux-là des pièces de publicité, ou encore des chansons et morceaux de musique. Suffit-il de les classer ainsi par catégories ? Non, car il y a, selon moi, un principe à considérer à propos de chacun d'eux. Ce principe, c'est que, les bibliothèques étant avant tout des dépôts d'ouvrages, des imprimés qui ne sont des ouvrages à aucun degré ne doivent pas y être traités comme s'ils en étaient. Puisque précisément on trouve dans les bibliothèques des manuscrits, des estampes, que l'on catalogue à part et que le plus souvent on conserve classés de même séparément, pourquoi ne pas assimiler aux manuscrits des pièces qui ont beaucoup plus de rapports avec eux qu'avec les ouvrages imprimés ? Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que les manuscrits qui entrent à présent dans les bibliothèques sont en grande partie, non pas des livres en parchemin, mais des correspondances, des feuilles volantes, des dossiers, et que parmi ces dossiers les pièces imprimées sont nombreuses.

Les archivistes distinguent les imprimés à conserver avec les pièces manuscrites de ceux qui prennent place dans la bibliothèque administrative. Chez les bibliothécaires je ne vois guère trace d'aucune préoccupation analogue. Il en résulte une situation qui donne l'idée du désordre ou du moins un manque trop grand d'harmonie.

1. *The Library Journal*, 1893, t. 18, p. 236-38, et 1898, t. 23, p. 618.

A la Bibliothèque nationale de Paris, le département des imprimés possède dans sa collection de l'histoire de France, on peut le constater par le catalogue qui en a été publié, un nombre assez considérable de lettres, d'arrêtés et autres documents de différents corps administratifs, alors qu'il n'y en a peut-être pas moins au département des manuscrits. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est qu'ils échappent aux recherches de bibliographes très exercés, mais qui ont pu croire que les classements étaient plus méthodiques. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, quelque chose de choquant à voir confondue avec les livres telle pièce qui n'a qu'une page et pas de titre et qu'on ne peut véritablement désigner que par une analyse ? Or, c'est le titre qui doit servir à distinguer des autres imprimés les ouvrages de bibliothèque, et par titre j'entends la page affectée au titre, non pas seulement le titre de départ. Qu'est-ce qu'un livre auquel il faut que le bibliothécaire confectionne un titre ? Je ne parle pas ici, bien entendu, de la période qui va des débuts de l'imprimerie au milieu du xvi^e siècle, période où le livre se constitue.

On a eu l'heureuse idée à la Bibliothèque nationale de former une grande collection de lettres de faire-part. Mais que viennent faire des documents de ce genre dans la section des imprimés ? On répondra peut-être que ce sont des imprimés aussi. Il faudra donc classer avec les livres les textes lithographiés ? Et les autographies ? Et les autocopies ? Et les impressions vitrifiées ? Et les lettres composées à l'aide de la machine à écrire ? La distinction fondamentale entre imprimés et manuscrits a pu être bonne, il y a cent ans et plus; elle est un peu puérile aujourd'hui; si j'osais, je dirais qu'elle est aussi paresseuse : elle n'aboutit qu'à créer la confusion.

C'est faute de vouloir respecter la nature des différents dépôts et de leurs sections rationnelles qu'à mon sens, en France tout au moins, on laisse non seulement les sections des imprimés et des manuscrits se développer irrégulièrement dans les bibli-

thèques, mais aussi les bibliothèques empiéter sur les archives et les musées éclipser à la fois les archives et les bibliothèques.

Mais, sans traiter ici la question de la pièce d'archives qu'on pourrait définir en elle-même, bien qu'on ne donne jamais que la définition du fonds d'archives, sans traiter davantage la question de l'imprimé d'archives, distinct de l'imprimé de bibliothèque, ou celle de l'inscription qui ne doit appartenir aux collections des musées que sous certaines réserves, j'en viens à poser brièvement les quelques règles particulières que je voudrais voir appliquées dans les bibliothèques :

1^o Tous les imprimés et textes dus à un procédé quelconque de publication ou de reproduction en remplacement de l'écriture seraient, s'ils n'avaient pas de page spéciale réservée au titre, conservés avec les manuscrits mêmes et dits « imprimés assimilés aux manuscrits » ;

2^o Exception serait faite pour les ouvrages antérieurs au milieu du XVI^e siècle environ ;

3^o Exception serait faite aussi pour celles des publications périodiques et des publications musicales qui n'ont pas de page spéciale réservée au titre, afin de ne pas subdiviser respectivement en deux grandes séries les imprimés de cette nature qu'il y a intérêt à trouver groupés plus ou moins, non pas uniquement sur le papier, et qui devraient même former toujours des sections, comme c'est le cas pour les estampes, que leur provenance par dépôt légal n'empêche pas de classer à part ;

4^o En vertu de la règle précédemment posée, les cartes et plans autres que ceux qui figurent dans des atlas (je ne dis pas des recueils factices) feraient partie des manuscrits dont ils formeraient ou non une annexe ;

5^o Les affiches et placards seraient tous classés pareillement aux manuscrits, étant entendu qu'il ne s'agit pas ici des publications relatives aux affiches ayant pour objet par exemple d'en donner des reproductions;

6^o Les catégories diverses de tous ces imprimés seraient conservées autant que possible reliées en recueils montés sur onglets, avec classement, suivant les différents cas, par dates, par matières ou par noms d'auteurs, et aucune pièce très courte ne serait cartonnée isolément (système à la fois peu logique, incommodé et coûteux);

7^o Autant que possible aussi, ces recueils comprendraient les pièces de même nature faisant partie intégrante de dossiers où elles seraient remplacées par des fiches de déplacement, et, à défaut des pièces, les recueils pourraient contenir des fiches de renvoi.

Si l'on objectait maintenant qu'on peut suivre à peu près toutes ces règles en continuant à regarder les imprimés dont il s'agit comme des annexes des livres, je répondrais que, tandis que la section des imprimés, où il n'existe pas de véritables fonds, a toujours la faculté de se dessaisir au profit de la section des manuscrits, celle-ci ne serait certainement pas en situation de le faire dans bien des cas, de sorte que l'on retomberait dans l'inconvénient de la dispersion. Cette autre solution serait en outre préjudiciable aux intérêts des archives, ou plutôt contraire à leurs droits, puisqu'elle impliquerait qu'il est admissible de les déposséder de beaucoup de leurs documents sous ce prétexte qu'ils sont imprimés.

Et qu'on me permette de dire que les bibliothécaires ont au fond les mêmes intérêts que les archivistes : sans qu'on doive s'en étonner à une époque où le mot *musée* est si fort à la mode, les conservateurs de musée en viendront même à prétendre que

les correspondances par cartes postales illustrées rentrent dans leur domaine.

Enfin, il faut tenir compte aussi de ce fait qu'il y a dans les grandes bibliothèques des bibliothécaires spécialement préposés à la garde des manuscrits et que ces fonctionnaires qui ont à répondre à un moins grand nombre de lecteurs sont mieux placés pour s'occuper de recherches plus délicates, portant sur des imprimés spéciaux. Je pourrais même ajouter que les pièces ici examinées constituerait en quelque sorte une partie vivante du service pour les conservateurs de manuscrits qui risqueraient de ne plus trouver dans leurs dépôts complètement catalogués assez d'aliments à leur activité professionnelle.

Telles sont, Messieurs, les idées très simples, somme toute, que j'ai cru devoir vous communiquer. Au cas où elles vous paraîtraient un peu indépendantes, vous voudriez bien considérer, je l'espère, qu'elles émanent d'un membre du Congrès qui, en fait, n'est pas bibliothécaire, mais archiviste.

MARIUS BARROUX,

Archiviste adjoint de la Seine.

XXIV

SUR UN

MOYEN DE DÉSINFECTION

DES

VOLUMES PRÊTÉS A DOMICILE

La communication des livres dans les salles de lecture des bibliothèques n'est pas sans offrir des inconvénients au point de vue de la salubrité et de l'hygiène. Le prêt des livres à domicile en présente de plus graves encore, parce qu'il fournit une occasion favorable à la transmission des bacilles.

Je veux signaler quelques-uns des moyens facilitant cette transmission et indiquer les procédés que j'ai employés pour l'empêcher.

Parmi les livres prêtés, il en est qui sont rendus souillés de grosses taches huileuses ou graisseuses, preuve évidente qu'ils ont été lus à table ou déposés sur des tables de toilette. Il suffit d'agiter un peu les feuillets de certains autres pour qu'il s'en exhale aussitôt une odeur de parfums plus ou moins agréables. Si l'on considère le bas du recto des feuillets, on y verra la trace de doigts qui n'ont pas toujours été nettoyés. Lorsque des ouvriers en métaux viennent emprunter des

volumes, qui leur sont communiqués avec plaisir et empressement, je leur recommande avec toutes sortes d'instances de ne jamais mouiller leurs doigts pour tourner les pages, de se laver les mains avant de prendre le livre ; je les préviens même que le prêt cesserait si mes observations étaient négligées. Que dire des personnes, qui, n'ayant pas de coupe-papier et dédaignant de prendre un couteau, se servent d'une épingle à cheveux, qui laisse trop souvent à l'extrémité des feuillets une marque indélébile ? N'ai-je pas vu un jeune collégien me rapporter un ouvrage, dans lequel il avait mis, comme marque, une feuille d'arbre, qui avait été oubliée ? Quand le livre fut ouvert, quelle ne fut pas ma surprise d'y voir une foule de petits insectes ! Il me faut encore signaler certaines trouvailles que je puis appeler honteuses : ce sont des insectes, soit aptères, comme le *Pediculus capitis*, le *Pediculus vestimenti*, le *Pulex irritans*, soit hémiptères, comme le *Cumex lectularius*. Les livres sont lus au lit et déposés sur des oreillers ou sur des couvertures dans des appartements d'une propreté plus que douteuse. — Ne sont-ce pas là des sources de bactilles ?

Ces détails, que je pourrais augmenter et dont je ne parle qu'après les avoir constatés avec une expérience de quatorze années, pour être graves, ne sont rien, pour ainsi dire, auprès de ceux que je veux signaler.

Il y a des personnes malades auxquelles le prêt semble indispensable. Peuvent-elles mieux adoucir leurs souffrances qu'en lisant tranquillement dans leur chambre, au coin d'un bon feu ? Mais aussi que de graves inconvénients ! Ces personnes sont affectées d'une laryngite tuberculeuse, d'une maladie de poitrine. Qu'elles viennent à tousser, à éternuer sur un volume ; qu'elles déposent par oubli, par imprudence, leurs mouchoirs sur un livre ouvert : ne peut-on pas redouter un dépôt de microbes ? — Ces livres, une fois rendus, peuvent tomber entre les mains de lecteurs dont la gorge ou les poumons sont plus ou moins

préparés à recevoir la maudite semence : quels affreux ravages engendre un simple bacille qui, pour se développer, n'attend qu'une occasion favorable !

Je ne veux pas en approfondir les terribles conséquences. La conclusion, qui s'impose, serait d'interdire le prêt aux personnes atteintes de tuberculose. Mais souvent on ignore leur maladie ; et, quand bien même on la connaîtrait, ne serait-il pas cruel de le leur manifester, en refusant de prêter un volume ? C'est là un des plus graves inconvénients du prêt.

Quels sont les moyens de remédier à la transmission des maladies contagieuses occasionnées par le prêt des livres ?

Je pourrais entrer dans de longs détails, en résumant tout ce qui a été écrit sur ce sujet de la plus haute importance.

Les formules bibliothérapeutiques ont une portée trop générale pour être appliquées ici.

Le bichlorure de mercure, mélangé par les relieurs à leur colle, constitue, dit-on, un excellent moyen de préserver les livres contre les mites, les larves et les insectes venus du dehors.

L'aldéhyde formique (formol, formaline, formaldéhyde) a été employé avec succès, ainsi que la téribenthine et le camphre, indiqués par le Dr Graesel, dans son excellent *Manuel de bibliothéconomie*.

Je me sers avec succès d'un mélange d'eau de Javelle, de poivre, de vinaigre, de téribenthine et de pétrole, dont on enduit les rayons et les planches avec une éponge ou un linge.

Ces moyens sont excellents d'une façon générale. Nulle part, que je sache, on n'a indiqué le moyen de remédier à la transmission des maladies contagieuses.

Qu'on me pardonne ma tentative.

Voici ce que j'ai fait dans le seul intérêt des nombreux lecteurs de notre bibliothèque publique.

Un docteur, grand ami des livres, avait constaté lui-même la présence d'un des insectes que j'ai signalés plus haut et qui était endormi depuis des années peut-être. Souvent je lui avais communiqué mes craintes et la part indirecte de responsabilité que je croyais encourir. Chimiste distingué, il a envoyé à l'Académie des sciences plusieurs mémoires lus avec intérêt. Naguère encore il déposait à cette même Académie une nouvelle découverte, attendant une occasion favorable pour demander l'ouverture de l'enveloppe qui contient le secret. Je le suppliai de m'aider dans mon œuvre et de diriger ses recherches scientifiques vers le but que je poursuivais.

Nous avons réussi.

Les livres empruntés ne sont pas rendus en grand nombre à la fois, quatre au plus, et ce ne sont pas des in-folios qui ne se prêtent jamais. J'ai fait construire une boîte en bois de chêne vieux et sec, aux parois épaisses, mesurant cinquante centimètres sur toutes les faces, avec un couvercle mobile, mais fermant hermétiquement, et deux petites ouvertures en face l'une de l'autre. Les livres déposés dans cette boîte sont ouverts le plus possible. Aussitôt, par les trous, un pulvérisateur à tube en métal nickelé, avec un bout mobile, plongé dans une composition chimique, lance, par la seule pression de la main, d'abord un jet de liquide plus ou moins fort, puis une poussière de plus en plus fine. Les trous sont à l'instant fermés par un bouchon. En quelques heures l'opération est terminée et les insectes, microbes et bacilles, sont asphyxiés. Le liquide, d'une couleur rougeâtre, ne tache le livre en aucune façon, s'évapore promptement et l'odeur dégagée n'est point désagréable.

La composition reste le secret du Dr Foucault.

Puisse ce modeste essai, que j'ai tenté et qui a réussi, se répandre dans toutes les bibliothèques !

Je serais heureux qu'il pût enfin remédier aux dangers de transmission des maladies contagieuses et diminuer, en quelque sorte, les inconvénients du prêt des livres des bibliothèques publiques.

CHARLES CUISSARD,
Bibliothécaire de la ville d'Orléans.

VOEUX SUR L'ORGANISATION

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES¹

La longue pratique des bibliothèques publiques me porte à formuler les vœux suivants :

1^o Que la loi sur le dépôt légal étende à un an la durée du droit de réclamation pour non dépôt;

2^o Qu'un exemplaire de tout journal et de tout ouvrage quelconque, imprimé dans un département, soit déposé à la préfecture pour la bibliothèque de la ville chef-lieu départemental;

3^o Que la loi sur le dépôt légal soit appliquée dans toute sa rigueur, et qu'à cet effet des postes d'inspecteurs soient créés, au moins dans les grands centres;

4^o Que toute bibliothèque ait son catalogue imprimé; que ce catalogue soit établi économiquement, en petits caractères, et vendu au public au prix de revient;

1. La Commission d'organisation croit devoir faire remarquer que ces *Vœux*, ainsi que celui qui fait l'objet de la communication XXVII, p. 217, n'ayant pu, faute de temps, être discutés par le Congrès, ne sont reproduits ici qu'à titre de simples documents.

5° Qu'un catalogue sur fiches des entrées, établi au jour le jour, soit constamment mis en un lieu apparent, à la disposition du public ;

6° Que les bibliothécaires des villes soient tenus de présenter chaque année un Rapport sur les accroissements et les besoins du dépôt confié à leurs soins ; que ce Rapport, après visa du Maire, soit imprimé au moins dans un journal du pays ;

7° Que les timbres apposés sur les livres soient de tout petit format (exemple : Carnavalet), et frappés désormais au verso des titres, afin de ne point maculer ceux-ci ; et, comme conséquence, que ce timbrage soit fait de façon qu'on ait horizontalement devant les yeux la légende du timbre ;

8° Que le titre de tout livre en langue étrangère soit traduit en français au faux-titre ;

9° Qu'un aménagement nouveau permette de réunir dans la salle de travail le plus grand nombre possible des ouvrages habituellement consultés ;

10° Qu'autant que possible encore les ouvrages concernant la ville et le département soient réunis ensemble dans un même meuble de cette salle ;

11° Que des instructions soient envoyées aux bibliothécaires pour fixer particulièrement leur attention sur la nécessité de recueillir et de conserver les brochures qui n'ont été que trop souvent dédaignées ;

12° Qu'il leur soit, en outre, prescrit de conserver les catalogues de ventes de livres, tableaux, etc., qui ont lieu dans la région et de former une collection des catalogues de *livres spéciaux* qui leur sont envoyés par les libraires ;

13^o Que les livres et brochures, lithographiés et autographiés, soient désormais classés dans les bibliothèques à la suite des manuscrits, la lithographie, suivant l'expression de l'orientaliste Bianchi, n'étant « véritablement qu'un fac-similé de l'écriture », et ces sortes d'impressions, toujours tirées à petit nombre, devenant aussi rares que les manuscrits ;

14^o Que partout les demandes de livres ou de manuscrits fassent l'objet d'un bulletin, ce qui empêchera les soustractions et permettra de dresser une statistique exacte des travailleurs sur place et des emprunteurs ;

15^o Que les droits et devoirs respectifs des bibliothécaires et des membres des Comités d'inspection soient mieux et plus complètement définis ;

16^o Qu'il soit procédé rigoureusement au remplacement des membres de ces Comités qui n'assistent presque jamais aux séances, et que deux de ces séances, au moins, soient, chaque année, accessibles au public ;

17^o Que les vacances des bibliothèques publiques des villes de province, dont la durée est exagérée, soient réduites au strict nécessaire ;

18^o Que les heures d'ouverture de ces bibliothèques soient uniformément fixées de neuf heures à midi et de deux heures à cinq heures ;

19^o Que les titres des publications du gouvernement et des diverses administrations soient toujours libellés de façon à faciliter le classement des volumes ; qu'on évite par conséquent les titres vagues ou qui ne répondent pas exactement au contenu des volumes ; que le dos de ces volumes reproduise tout ou

partie des titres et ne reste jamais en blanc. Nous n'irons pas jusqu'à demander avec Guéret, dans son *Parnasse réformé*, l'établissement en titre d'office d'un « contrôleur général de tous les titres de livres », mais les auteurs devraient bien seconder la tâche des bibliothécaires, en surveillant un peu plus la composition des titres de leurs ouvrages qui trop souvent déroutent le bibliographe ;

20^e Que les manuscrits prêtés par les bibliothèques soient toujours déposés directement dans une bibliothèque, sans intermédiaire, et que ces prêts ne puissent jamais excéder la durée d'une année ;

21^e Qu'à l'avenir les *errata* soient toujours placés en tête des volumes, et que tout livre entrant dans une bibliothèque publique soit, d'après l'*errata*, corrigé par les soins du bibliothécaire avant d'être mis à la disposition du public ;

22^e Que tous les cinq ans, ainsi qu'au remplacement d'un bibliothécaire de province, la partie des registres, correspondances, papiers de toute nature, ne servant plus à l'usage courant, soit déposée, avec inventaire, aux Archives municipales.

VICTOR ADVIELLE,
Ancien bibliothécaire.

XXVI

NOTE COMPARATIVE SUR LE NOMBRE DES LIVRES AFFECTÉS AU PRÊT A DOMICILE OU A LA SEULE COMMUNICATION SUR PLACE DANS LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES D'ALLEMAGNE, D'ANGLETERRE ET DE FRANCE

Les "Free Public Libraries" en Angleterre, les "Bibliothèques municipales" et les "Bibliothèques populaires" en France, aussi bien que les "Volksbibliotheken" et les "Öffentlichen Bücherräumen" en Allemagne, diffèrent en général sensiblement dans leur organisation, et ces différences sont beaucoup plus grandes que celles qu'on observe dans les bibliothèques scientifiques des mêmes pays. Tandis que l'existence des bibliothèques scientifiques y est regardée comme quelque chose de tout à fait naturel, les opinions sur l'utilité et sur la tâche des bibliothèques destinées à l'usage de toutes les classes de la population y varient au contraire beaucoup. Et ce sont sans doute ces différentes opinions qui, régnant ou ayant régné dans les pays dont je parle, sont la cause des différences que présentent ces bibliothèques dans leur développement.

C'est sur un des côtés de l'évolution des bibliothèques populaires que je prends la liberté d'attirer votre attention. Le point

Congrès des Bibliothécaires.

14

dont je veux parler non seulement ne peut pas être compris dans les différences générales, mais, chose remarquable, il semble en contradiction avec les usages particuliers aux divers pays.

Le bibliothécaire est habitué, par tradition, à distinguer les livres que les lecteurs peuvent emporter chez eux de ceux dont l'usage ne leur est permis que dans les salles de lecture de l'établissement. Certes, il y a des bibliothèques, comme le British Museum à Londres, qui ne prêtent pas un seul livre au dehors et dont les richesses bibliographiques ne peuvent être utilisées que sur place. Mais en général, cependant, les livres qu'il est permis d'emporter forment la majorité dans la plupart des bibliothèques, tandis qu'il n'y a qu'un petit nombre de volumes, tels que les ouvrages extrêmement précieux ou les livres de recherches, les atlas, etc., qui ne doivent être consultés que dans les salles de lecture.

Il faut observer ici ce fait curieux que les bibliothèques de l'un des États que j'ai nommés ne permettent que sur place la lecture de la plus grande partie de leurs livres, même s'ils ne sont pas très précieux, tandis que les bibliothèques populaires du troisième pays prêtent à domicile presque tous leurs volumes. Le second pays occupait naguère à peu près le milieu entre ces deux systèmes ; mais aujourd'hui il s'approche de plus en plus de la dernière méthode — méthode plus libérale, du reste.

Ce sont incontestablement les bibliothèques anglaises qui ont fait les plus grandes avances à leurs visiteurs ; il serait donc naturel de penser que l'Angleterre doit, à cet égard, occuper le premier rang, tandis que l'Allemagne et la France devraient traiter leur public d'une manière plutôt bureaucratique. Il n'en est rien, cependant. Au contraire, l'Angleterre est le pays dont je disais que ses bibliothèques populaires ne permettent l'usage de la plus grande partie des livres que dans les salles de lecture. En

Allemagne on évite, de propos délibéré, une telle restriction, et la France se place de plus en plus au même point de vue que l'Allemagne en s'éloignant du modèle anglais qu'on y avait préféré autrefois.

On dira peut-être que les Free Public Libraries anglaises, étant plus spacieuses que les bibliothèques populaires allemandes, n'ont pas besoin de prêter tous leurs livres pour être lus à domicile. Mais, dans l'administration de toute bibliothèque populaire, la première règle devrait être l'usage intensif de *tous* les livres qui s'y trouvent, et c'est la tâche essentielle d'une bibliothèque de ce genre de rendre, autant que possible, accessibles au public tous les ouvrages qu'elle possède. Pourquoi rendrait-on ce but illusoire en introduisant des restrictions qui ne sont nullement nécessaires ? Si l'on disait que la règle de ne permettre l'usage de certains livres que dans la bibliothèque s'applique exclusivement à des volumes de grande valeur et qu'il serait impossible de remplacer, je serais tout à fait d'avis d'une telle restriction, qui serait, non seulement compréhensible, mais même absolument nécessaire. Malheureusement, je suis bien sûr que cette préoccupation n'a en vue qu'une partie extrêmement restreinte des divisions de livres en question, et que la tendance de quelques bibliothécaires anglais d'agrandir leurs " Reference Libraries ", c'est-à-dire les divisions dont les ouvrages ne peuvent être lus que dans les bibliothèques même, résulte d'autres causes.

Je crois que ces causes sont de deux sortes. — D'abord il faut bien savoir que les Free Public Libraries des villes anglaises, comme j'ai essayé de le montrer dans mon livre *Freie öffentliche Bibliotheken* (Volksbibliotheken und Lesehallen)¹, n'ont pas eu pour but à l'origine de servir à l'éducation de *toutes* les classes de la population, mais qu'elles ont été plutôt fondées pour per-

1. Dr Ernst SCHULTZE, *Freie öffentliche Bibliotheken* (Volksbibliotheken und Lesehallen), Stettin, H. Dannenberg et Cie, 1900, p. 77.

mettre à la bourgeoisie de poursuivre son instruction *scientifique*. L'exemple du British Museum a sans doute plané devant les yeux des bibliothécaires de ces premières Free Public Libraries : le premier bibliothécaire de la première Free Public Library, celle de Manchester, avait été pendant de longues années dans les services du British Museum. Or, l'un des traits caractéristiques de l'organisation du British Museum est précisément cette règle que ses livres ne peuvent être consultés que sur place. — En second lieu, beaucoup de Public Libraries anglaises semblent avoir eu une crainte exagérée que tels ou tels livres pourraient être détournés par les emprunteurs, point de vue qui, chose étonnante, n'a pas encore tout à fait disparu à l'heure actuelle. C'est pour cela que les bibliothèques ont été entourées d'un véritable rempart de règlements et d'ordonnances qui devaient empêcher les vols, mais dont la conséquence évidente a été de défendre ou du moins de rendre fort difficile l'accès des bibliothèques à bien des gens qui seraient devenus, sans cela, des lecteurs zélés. Cet amoncellement de difficultés dans l'usage des bibliothèques me semble être encore aujourd'hui la principale cause de ce fait que la plupart des Free Public Libraries anglaises conservent de grandes quantités de livres dans leurs « Reference Libraries », au lieu de les prêter à domicile.

Pour ne pas dépasser les limites de ce mémoire, je me contenterai de citer seulement quelques chiffres. Si nous examinons la petite Public Library de Swansea, nous y voyons que pour cent volumes dans la division « Prêt à domicile », on en trouve deux cent cinquante-quatre dans la « Reference Library ». A la bibliothèque populaire de Maidstone la proportion des deux divisions est de cent volumes contre cinq cent soixante-dix-sept.

Les bibliothèques populaires allemandes qui, malheureusement, ne peuvent encore, sous aucun rapport, être mises en parallèle avec celles de l'Angleterre, ont eu du moins jusqu'ici la bonne fortune d'éviter que leurs « Reference Libraries » ne soient

disproportionnément grandes. Certes, nous cherchons, nous aussi, à joindre des salles de lecture à nos bibliothèques populaires, mais nous n'exigeons pas qu'on ne fasse usage de la plupart de nos livres que dans ces salles. Nous permettons à tout lecteur de se servir d'un livre quelconque de la bibliothèque dans la salle de lecture, mais nous nous gardons soigneusement de l'y forcer, à moins que la valeur du volume ou l'impossibilité de le remplacer ne rende cette mesure absolument nécessaire.

Qu'on ne dise pas que ce système a pour résultat fâcheux d'enlever à l'usage des lecteurs des ouvrages scientifiques souvent consultés, et cela au profit d'un seul à qui il plaira d'emporter le volume chez lui. — D'abord n'y a-t-il pas plus de chances pour qu'une étude soit sérieuse et suivie quand on peut travailler chez soi? Il est impossible d'obtenir le silence absolu dans une salle de lecture; on y est, d'autre part, assujetti à des heures fixes (bien que les séances y soient maintenant prolongées jusqu'à dix heures du soir); enfin on y a toujours ce souci qu'un autre lecteur va peut-être demander le même livre. — En second lieu, il y a un moyen fort simple de mettre les livres scientifiques souvent demandés à la disposition des lecteurs sur place, même en les prêtant à domicile: il suffit d'en acheter deux exemplaires, dont l'un sera placé dans la salle de lecture, tandis que l'autre sera affecté au prêt.

Comme en Angleterre, on a commencé en France par ne permettre la lecture des livres des bibliothèques municipales que dans l'établissement même. Mais bientôt on s'est demandé: Est-ce que les livres, achetés pour les bibliothèques municipales, mais dont on ne peut faire usage que dans la salle de lecture, remplissent vraiment leur but? La crainte que ces livres pourraient être dérobés, en étant prêtés à domicile, est-elle vraiment fondée? C'est à la suite de ces réflexions qu'on a totalement renoncé à exiger une caution pour les livres empruntés, et qu'on a réduit considérablement le nombre des volumes qui ne doivent

être lus que sur place. La conséquence de ces mesures a été excellente. Bientôt on a vu grossir, dans de très fortes proportions, la liste des livres consultés ; et les bibliothèques municipales de Paris, qui prêtent actuellement près de deux millions de volumes par an, en rendent témoignage. Le nombre des livres prêtés à domicile par ces établissements en 1897, qui est la dernière année dont les résultats aient été publiés, s'élève à un million neuf cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-neuf, tandis que le nombre des livres lus sur place ne se monte, dans la même année, qu'à cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-six.

PARIS 1897	PRÉTÉS À DOMICILE	LUS SUR PLACE	NOMBRE TOTAL DES VOLUMES UTILISÉS
Bibliothèques municipales	1,724,113	155,493	1,879,696
Bibliothèques populaires libres	221,746	37,433	259,179
	1,945,859	192,926	2,138,875

Ces chiffres, aussi bien que ceux qui ont été publiés par les bibliothèques populaires allemandes, montrent clairement que les lecteurs ont intérêt à emporter les livres chez eux, qu'ils le préfèrent, et qu'on leur fait tort si l'on veut les forcer à ne se servir des livres scientifiques que dans les salles de lecture. On a pu en même temps se convaincre que c'était une crainte tout à fait chimérique de penser qu'en prêtant des ouvrages scientifiques du prix de dix ou vingt francs on verrait augmenter le nombre des livres volés. A Paris, comme en Allemagne, l'expérience a été concluante ; le nombre des volumes dérobés est tout à fait insignifiant, et cela ne peut entrer en ligne de compte si l'on examine

les heureux résultats auxquels on arrive en se débarrassant de tous les règlements qui causent des restrictions gênantes.

Dr ERNST SCHULTZE,

Bibliothécaire en chef de la Öffentliche Bücherhalle,
à Hambourg.

VŒU
POUR UNE REVISION DES RÈGLEMENTS
RELATIFS A L' « ENFER » DES BIBLIOTHÈQUES¹

Nul de nos savants confrères n'ignore ce qu'on entend par « enfer » dans une bibliothèque publique, mais ce qu'on sait peut-être moins, c'est la topographie exacte, c'est la population réelle d'une région où dorment, dans une réclusion perpétuelle, des livres que l'ancien régime vouait d'ordinaire aux flammes. Aujourd'hui la peine de mort est abolie pour ces ouvrages, que l'on condamne seulement à la prison ; mais aucune loi ne détermine d'une façon précise où commence ni où finit leur indignité. Ici l'enfer s'ouvre pour le *Cabinet satirique du XVI^e siècle*, là pour les *Mémoires de Casanova*, plus loin pour *Faublas*, etc. Je ne parle pas des livres obscènes, avec ou sans gravures, qui sont de droit les hôtes de l'enfer.

La constitution de ces prisons de livres date de loin : ne semble-t-il pas qu'il y aurait lieu d'en ouvrir aujourd'hui la porte à bon nombre des détenus ? Tels de nos romans modernes mériteraient certes mieux de figurer dans l'enfer que beaucoup

1. Voy., au sujet de ce *Vœu*, la note de la p. 205.

d'ouvrages qui n'y sont maintenus que par tradition, parce qu'ils y ont été déposés anciennement.

D'autre part, l'influence funeste des livres pernicieux sur l'esprit humain suffit-elle à rendre légitimes les préoccupations de l'administration pour la santé intellectuelle des lecteurs dans les bibliothèques? Les exploits de *Rocambole* ont armé, paraît-il, la main de malfaiteurs; condamne-t-on à l'enfer la littérature de Ponson du Terrail? *Paul et Virginie* a détraqué des cerveaux que *Justine* n'a su émouvoir. Quel bibliothécaire, à l'heure présente, refuserait de communiquer l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, ou délivrerait, à première réquisition, celui du marquis de Sade?

Quant aux livres qui sont, avec juste raison, les habitants de cette région maudite, ne pensez-vous pas que les formalités auxquelles on doit avoir recours pour en obtenir la communication pourraient être simplifiées? Il est bien entendu que ces livres ne sauraient être communiqués aveuglément à des enfants, à des adolescents, à des malades, etc. Mais lorsqu'un travailleur réunit toutes les conditions requises pour être admis librement dans une bibliothèque, il semble bien qu'en un temps où l'on a le droit de tout dire et de tout écrire, il devrait être admis librement aussi à consulter tous les livres dont il peut avoir besoin.

HENRI QUENTIN (PAUL D'ESTRÉE).

LE CONCILIUM BIBLIOGRAPHICUM

Depuis 1889, un mouvement a été organisé par les zoologistes pour établir un centre unique et international destiné à réunir tous les travaux courants de zoologie et des sciences voisines, à dépouiller les documents ainsi réunis, à en enregistrer et classer les données scientifiques en un répertoire universel, et enfin à rendre celui-ci accessible au plus grand nombre de chercheurs possible.

En 1893, après de longues discussions dans la presse scientifique de tous les pays, le Congrès international de Leyde vota à l'unanimité la fondation d'un tel centre à Zurich (Suisse). Un grand nombre de Sociétés savantes et de particuliers ont accordé des dons ou des subventions annuelles à l'œuvre qui a reçu du reste l'appui moral et financier des autorités suisses.

Cette entreprise est unique au monde. La bibliographie est imprimée sur des fiches mobiles, et c'est dès aujourd'hui la bibliographie sur fiches la plus vaste qui ait jamais existé : elle se compose de cinquante mille indications et de plus de cinq millions de fiches. Bibliographie analytique, elle donne des indications sommaires sur le contenu des divers travaux. Elle comprend,

à l'heure actuelle, la zoologie, la biologie générale, la microscopie, la paléontologie, l'anatomie et la physiologie. La botanique et l'anthropologie sont en préparation. Cette bibliographie embrasse l'ensemble des publications, livres, articles de journaux, thèses, etc., publiées depuis 1896.

On admet des abonnements spéciaux pour n'importe quelle question : par exemple, pour la faune des insectes de la Loire-Inférieure, les carabes de Madagascar, le mimétisme des insectes, les dégâts des insectes, pour les travaux publiés par un auteur déterminé, les articles parus dans tel ou tel recueil, les travaux français de zoologie, etc. — Le Concilium tient, en effet, à ne jamais refuser un renseignement.

Le Concilium n'est pas une entreprise commerciale. Les frais généraux sont payés surtout par les autorités suisses. Il offre de nombreux abonnements dont le montant ne dépasse pas cinquante centimes par an et qui lui occasionne des pertes d'argent, mais il reste fidèle à son programme.

Du côté technique, il est à remarquer que le Concilium est propriétaire d'une imprimerie, ce qui lui permet de faire composer les indications bibliographiques des travaux même sans l'intervention de manuscrits souvent illisibles. Les fiches sont classées par noms d'auteurs et par ordre méthodique, suivant la classification décimale. Pour l'usage intérieur de l'Office, il y a d'autres classements encore. Le format des fiches est de 75×125 millim. ; ces fiches sont trouées comme celles qui sont en usage aux États-Unis. Il y a deux éditions : l'une sur papier gris très fort, l'autre sur carton.

Le Concilium met volontiers ses prospectus, etc., à la disposition des membres du Congrès international.

HERBERT HAVILAND FIELD,
Directeur du Concilium bibliographicum.

XXIX

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DE

SANTIAGO DU CHILI

On peut dire que la Bibliothèque de Santiago, qui naquit avec la révolution de l'Indépendance, a suivi le même développement que la République.

Une proclamation du Gouvernement de 1813, faisant appel au patriotisme des citoyens, les invita à contribuer par des dons de livres à la formation d'une Bibliothèque publique qui fût un centre de lumière et de culture intellectuelle; elle nomma une Commission chargée de recueillir les ouvrages offerts. Cet appel au don gratuit était l'unique moyen auquel on pût alors avoir recours pour former une Bibliothèque publique, puisqu'il n'était pas possible de songer à se procurer des livres par voie d'achats. Le commerce, en effet, n'en importait dans les colonies espagnoles qu'en très petit nombre et à des prix extrêmement élevés; ces livres, en outre, n'étaient presque toujours que des ouvrages de théologie ou de droit.

Le nouvel établissement fut ouvert au public dans une des

salles de la « Factoria general del Estanco », aujourd'hui « Palacio de los Tribunales de justicia », situé dans la partie la plus centrale de la ville ; il fut placé sous la direction de don Agustín de Olavarrieta, fonctionnaire connu, qui venait d'abandonner la charge de chef de la « Factoria ». Au fonds des publications reçues en don, fonds qui n'était pas très considérable, vint s'ajouter l'ancienne bibliothèque des Jésuites, qui, depuis l'expulsion de l'Ordre, était conservée, sans profit pour personne, à l'Université de San Felipe.

La révolution chilienne ayant, à la fin de 1814, succombé sous le triomphe des armes espagnoles, la Bibliothèque fut fermée et ne rouvrit ses portes que lorsque l'indépendance nationale fut définitivement assurée, en 1818.

Don Manuel de Salas, un des hommes les plus éclairés et les plus instruits de son temps, qui avait été le promoteur enthousiaste de la fondation de l'établissement, se chargea de la réouverture et dirigea la Bibliothèque jusqu'en 1823, époque à laquelle lui succéda son ami Camilo Henriquez, le journaliste de la révolution, qui, déjà malade et dégoûté de la vie publique, se retira la même année.

Les vicissitudes inséparables des premiers essais de vie libre que faisait le pays, vicissitudes qui troublerent d'une façon déplorable toutes les branches de l'administration, se firent également sentir à la Bibliothèque en en retardant le développement régulier. Sous la direction de don Manuel Gandarillas, successeur de Henriquez, un décret du Gouvernement convertit la Bibliothèque en un simple cabinet de lecture, qui devait se borner à procurer au public les papiers politiques du jour, et le pis est que, durant cette période, on ne prit pas même le soin de former des collections des journaux qu'on recevait

Enfin, en 1825, fut placé à la tête de la Bibliothèque un véritable administrateur, don Francisco Garcia Huidobro, qui, grâce à son amour pour l'étude et pour une vie solitaire, sut se contenter d'un emploi si modeste. On vit alors la Bibliothèque commencer à s'enrichir des ouvrages des écrivains nationaux et étrangers, obéissant à un plan qui jusque-là n'avait pas encore été suivi. Garcia Huidobro resta à la tête de la Bibliothèque pendant vingt-sept ans, et à cette période correspond une augmentation considérable des fonds du droit, des sciences, des classiques anciens et de la littérature française. Mais ce qu'il y eut alors de plus important fut la réunion de presque toutes les publications imprimées au Chili depuis 1846, date à laquelle, sur les indications du même Garcia Huidobro, un article de la loi sur la presse imposa aux éditeurs chiliens l'obligation de déposer à la Bibliothèque de Santiago deux exemplaires de chaque ouvrage qu'ils mettent au jour. A cette époque encore survint la mort d'un éminent homme d'État, don Mariano Egaña, qui laissait une très précieuse collection de livres dont la plupart avaient été achetés par lui-même en Europe. Cette mort permit à l'État d'acquérir la collection, qui fut installée à la Bibliothèque dans une salle spéciale portant le nom de son ancien possesseur. A cette période de l'administration de Garcia Huidobro correspondent aussi le premier règlement qu'a eu l'établissement et une loi de propriété littéraire dont le contrôle est confié au directeur de la Bibliothèque : ces deux dispositions datent de 1834. Il est regrettable que durant ce temps il n'ait pas été tenu un état du nombre des lecteurs, parce que cela nous eût donné une idée des services que rendait déjà l'établissement.

Sous la direction de don Vicente Arlegui, avocat et député au Congrès national, fut publié le premier catalogue imprimé qu'a eu la Bibliothèque. Ce catalogue comprend deux volumes : l'un pour le fonds général, l'autre pour le fonds Egaña.

En 1864 succéda au précédent don Ramón Briceño, ancien professeur de philosophie à l'Institut national et secrétaire de la Faculté des Humanités de l'Université du Chili. Briceño s'était fait connaître comme un bibliophile patient et laborieux par la publication, sous le titre de *Estadística bibliográfica de la literatura Chilena*, d'un catalogue qui embrasse toute la production de la presse nationale, de 1812 à 1860. Plus tard il compléta son œuvre par un second volume allant jusqu'à 1876. M. Briceño établit le service des échanges avec les Républiques américaines. Les bibliothèques de ces pays reçoivent nos publications officielles et celles qui, dans ce but, sont acquises au Chili, afin de recevoir en retour des publications analogues.

Après la mise à la retraite de M. Briceño, l'établissement, qui contenait environ 59.000 volumes, allait recevoir une impulsion nouvelle, grâce à son installation dans un édifice spécial élevé de deux étages et pourvu d'un atelier de reliure. En outre, son budget allait être augmenté et devenir ainsi beaucoup plus élevé que celui qui, depuis le temps de García Huidobro, lui était alloué annuellement.

A M. Briceño succéda le directeur actuel, don Luis Montt, avocat, ancien député au Congrès et ancien professeur de littérature à l'Institut national. C'est lui qui opéra la translation de la Bibliothèque dans l'édifice qu'elle occupe depuis 1886.

Cet édifice, qui couvre une superficie de 2.084 mètres carrés et qui contient 695 mètres linéaires de tablettes, a pu recevoir également les archives de l'administration coloniale. Ces archives, qui maintenant sont closes et ne sauraient s'accroître, n'ont plus désormais qu'un intérêt historique et se trouvent tout à fait à leur place dans un dépôt comme la Bibliothèque nationale.

Une grande salle y a été affectée à l'installation d'un musée bibliographique, où sont exposés des autographes de personnalités illustres, les premières éditions sorties des presses de

l'Europe et de l'Amérique et une collection numismatique qui est en voie de formation.

La Bibliothèque possède aujourd'hui 101.242 volumes, répartis de la manière suivante :

Arts et industries.....	5.763
Beaux-arts, critique et histoire littéraire	3.696
Bibliographie.....	542
Sciences physiques et mathématiques.....	8.688
Sciences médicales	2.151
Sciences naturelles	1.398
Droit, législation, administration, politique, diplomatie et économie politique.....	9.662
Éducation.....	879
Encyclopédies, revues et périodiques.....	14.818
Philologie et linguistique.....	2.989
Géographie et voyages	4.673
Histoire et biographie	9.919
Nouvelles, contes, théâtre et poésie.....	11.190
Polygraphie ou miscellanées.....	4.657
Théologie, religion, morale et philosophie.....	13.869
Manuscrits.....	6.348

Il faut remarquer que le chiffre de 101.242 correspond aux volumes reliés; mais beaucoup d'entre eux sont des recueils, qui, comme ceux dont sont formées les sections du Chili et de l'Amérique, comprennent 3, 4, et parfois jusqu'à 10 opuscules et plus, de sorte qu'on peut admettre que le nombre des ouvrages est bien supérieur à celui du double des volumes indiqués.

Depuis 1886, la Bibliothèque a entrepris la publication d'un *Annuaire* donnant l'indication de tout ce qui lui est envoyé par la presse chilienne, et cette publication permet d'apprécier le développement que prend d'année en année l'imprimerie au Chili et qui suit la même marche que le développement général du pays.

Le nombre des lecteurs qui, chaque jour, fréquentent l'établissement dépasse la centaine ; mais à Santiago, comme en bien d'autres villes, il y a lieu de regretter que beaucoup de ces lecteurs y viennent chercher seulement des œuvres d'imagination et de passe-temps.

Selon le règlement qui régit actuellement la Bibliothèque, ses départements intérieurs sont divisés de la façon suivante :

- 1^{re} section. — Fonds général.
- 2^e section. — Lecture à domicile.
- 3^e section. — Manuscrits, estampes et médailles.
- 4^e section. — Service public.
- 5^e section. — Échanges et reliures.

LUIS MONTT,

Directeur de la Bibliothèque nationale de Santiago du Chili.

(Traduit de l'espagnol par M. Henry MARTIN, secrétaire général du Congrès.)

XXX

LA QUESTION
DE LA CONSERVATION DU PAPIER
DANS LES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET PRIVÉES
ET UN MOYEN DE LA RÉSOUDRE

« La découverte d'un papier inaltérable ne serait pas une cause absolue de survie, à cause de la tentation d'employer à mille autres usages ce papier trop solide. Ainsi la valeur du parchemin a souvent déterminé le sacrifice d'un manuscrit. » Voilà ce que dit un écrivain contemporain des plus observateurs, M. Remy de Gourmont, dans une très suggestive dissertation sur « la gloire et l'idée d'immortalité ».

Les papiers modernes, il faut l'avouer, n'auront pas à redouter que l'excellence de leur qualité les mette jamais à pareille épreuve. Ce, d'autant plus qu'avant qu'on en éprouve le besoin, chose peu probable, leur liquéfaction ou pulvérisation, selon le régime humide ou sec auquel ils se seront trouvés soumis, en aura occasionné sans aucun doute la disparition anticipée, en même temps que celle des œuvres plus ou moins dignes d'être transmises à la postérité par leurs auteurs ingénus ou trop confiants.

Depuis les perfectionnements introduits par l'industrie dans la confection du papier, depuis le remplacement partiel,

puis total, du chiffon de toile pure employé jadis exclusivement, par des matières végétales et minérales destinées à permettre l'abaissement du prix de vente, la conservation future du papier est devenue fort problématique ou plutôt impossible.

C'est vers 1830 qu'en a commencé à modifier la nature des matières entrant dans la composition de la pâte du papier. Et déjà, depuis une trentaine d'années, nous sommes en mesure de constater les tristes conséquences des innovations réalisées, tout au moins au point de vue de la durée des produits. Papiers piqués, roussis, émiétés sont devenus la règle, et les quelques exemplaires parvenus jusqu'à nous, dont la mention figure sur les catalogues des librairies d'occasion, la voient rédigée d'une façon uniforme : « en mauvais état, comme tous les papiers de l'époque ». Des ouvrages relativement récents ont même complètement disparu de la circulation, ou sont devenus plus rares que les *incunables*, quand une notoriété, reconnue et méritée, ne leur a pas fait consacrer, au préalable, une ou plusieurs réimpressions.

Il est de toute évidence que, plus nous allons, plus le mal empire, plus les fabricants de papier, poussés inconsciemment par les éditeurs qui sont à leur tour talonnés par le public, cherchent à réduire le prix du papier afin d'augmenter ou de maintenir leurs bénéfices tout en abaissant le prix de vente. Il se produit ainsi une sorte de surenchère pour diminuer la valeur au détriment de la qualité, dont la conséquence inévitable est la destruction à bref délai, et sans autre cause, des éditions tirées sur ces matières absolument éphémères.

Le gros du public, dans sa recherche du bon marché et son insouciance pour la conservation des livres imprimés, ne paraît pas s'en apercevoir. Mais on comprend que les érudits et les bibliophiles s'en préoccupent davantage, et que les bibliothé-

caires, sur lesquels pèse, en plus, la responsabilité de laisser en parfait état à leurs successeurs les dépôts précieux dont ils ont la garde, se montrent sérieusement inquiets.

· A la rigueur, les bibliophiles peuvent encore espérer, en consacrant plus d'argent à acheter des exemplaires tirés sur papier de choix, voir leurs bibliothèques courir moins de chances de destruction. Mais, pour notre part, nous pensons qu'ils se font plus ou moins illusion. Les prétendus papiers de choix, pur fil, japon, chiné, présentent un aspect pleinement satisfaisant, mais aucun contrôle, aucune analyse, n'a permis à leurs « consommateurs » de s'assurer que les éléments entrant dans leur confection sont scientifiquement exempts de principes destinés à amener leur destruction à une date plus ou moins rapprochée.

· Nous dirons plus, c'est que les fabricants de papier ne peuvent eux-mêmes garantir leur fabrication, les matériaux employés par eux ne leur offrant aucune sécurité depuis que l'industrie des tissus emploie des ingrédients où la chimie industrielle joue un rôle plutôt néfaste que bienfaisant, au point de vue spécial et nécessaire de la durée.

Pour obtenir un papier irréprochable, il faudrait, en effet, ne se servir que de pâtes fabriquées avec du chiffon pur fil, absolument vierge de préparations minérales ou végétales susceptibles de compromettre leur conservation ultérieure. Ce papier aurait naturellement un prix de revient très majoré, mais, comme il en serait employé des quantités minimes dans une édition, le sacrifice ne pourrait être bien élevé.

Les manufactures de papiers de luxe prétendent nous offrir des papiers présentant toutes garanties, mais (qu'elles veuillent bien excuser notre méfiance) cela ne suffit pas. Nous voudrions voir, à l'appui de leurs prétentions, de belles et bonnes analyses émanant de tiers experts non intéressés qui puissent nous con-

vaincre qu'ils ne se trompent ou ne nous trompent pas involontairement. Ce n'est plus dans quelque vingt ans qu'il sera loisible de réparer les suites d'une incurie actuellement à craindre.

Si ces papiers, atteignant un prix élevé, correspondant à l'aspect flatteur qu'ils offrent, sont à la portée des bibliophiles, ils ne cadrent pas avec le budget plus modeste de nos bibliothèques, aux ressources modérées, alimentées en partie par les envois de l'État. Ce qu'il faudrait, avant tout, serait donc une qualité moyenne en pur fil, dont la conservation soit assurée pour une période prolongée.

Voilà le moyen, à notre avis, d'obtenir cette certitude de bonne durée que nous entendons et cela motive l'exposé, peut-être un peu long, que nous venons de développer. On s'étonnerait si nous ne cherchions pas à en dégager une conclusion pratique.

Cette conclusion est, pensons-nous, qu'il suffirait à l'État d'user de son autorité en sa qualité d'acheteur, souvent même de gros acheteur, de faire savoir à MM. les éditeurs désireux d'être favorisés de sa clientèle, qu'il ne pourra désormais donner suite à leurs propositions, quand elles ne se rapporteront pas à des ouvrages imprimés sur des papiers conformes à des types analysés au préalable dans les laboratoires officiels, soit à la Banque de France, soit à la Chambre de commerce de Paris, soit dans tout autre établissement public présentant pleine et entière garantie.

Les bibliothèques de l'État n'auraient qu'à suivre cet exemple, et elles ne tarderaient pas à trouver de nombreux imitateurs parmi les Sociétés de bibliophiles, les officiers ministériels et les particuliers, qui ont intérêt à la conservation de leurs imprimés ou archives.

Les fabricants seraient les premiers à subir ces justes exigences et à préparer les qualités imposées, et, au bout d'un temps relativement court, on obtiendrait ainsi, sans difficulté, l'établissement d'une démarcation nette et précise entre le papier temporaire des éditions courantes et celui dont la préservation offrirait le plus de chances.

L'État et les bibliothèques ne souscrivant plus qu'aux tirages sur ce type accepté, nos dépôts publics ne seraient plus exposés à entasser sur leurs rayons des ouvrages destinés à une prompte disparition, et elles pourraient consciencieusement remplir vis-à-vis des générations futures le rôle que leurs devancières ont joué vis-à-vis d'elles-mêmes.

Une modification du régime actuel sur le dépôt légal devrait intervenir, tout en introduisant les sanctions indispensables propres à assurer son fonctionnement intégral, pour exiger que les exemplaires remis en exécution de la loi fussent également tirés sur des papiers de pur fil. Cela n'entraînerait, en somme, qu'un bien faible débours de la part de l'éditeur, mais ce serait là le rêve et il est peut-être trop beau pour qu'on puisse espérer le voir se réaliser immédiatement.

PIERRE DAUZE.

XXXI

SUR

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

DES

BIBLIOTHÈQUES DES ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE

Les notes réunies dans le résumé qui suit ont été rassemblées pendant un séjour fait aux États-Unis par l'auteur du présent mémoire, qui a personnellement visité et étudié, de 1894 à 1898, les établissements suivants : bibliothèques de l'Université Harvard (Cambridge, Mass.), de la ville de Boston (Mass.), de l'Athenaeum de Boston, bibliothèque Newberry (Chicago), bibliothèque de la ville de Chicago (Illinois), bibliothèque de l'Université de Chicago, bibliothèques Astor, Lenox, « Mercantile », « Free Circulating », « Apprentices », « Historical Society » à New-York, bibliothèques « Library Company », Ridgway, Université de Pensylvanie, « Mercantile », Athénée, « Law Institute » à Philadelphie (Pensylvanie), bibliothèque publique de Buffalo (New-York), bibliothèques de Cleveland (Ohio), bibliothèques de l'Université et du Parlement à Québec (Canada), bibliothèque du Parlement du Canada à Ottawa, bibliothèque de l'Université Mac-Gill à Montréal (Canada), bibliothèques de l'Université, des trois collèges « Trinity », « Mac Master » et « Victoria », et du Parlement de la province d'Ontario à Toronto (Canada), petites bibliothèques locales des villes de Cambridge, Woburn, Malden,

Arlington, Brookline, Lynn, Nahant, Newton, Somerville, Watertown, Medford, Winchester, Dedham, Lexington, etc. (Massachusetts), Newport (Rhode Island), Portland (Maine), Oberlin (Ohio), Springfield (Ohio), Denver (Colorado), Cheyenne (Wyoming), Salt Lake City (Utah). Dans les évaluations de prix, les sommes indiquées ci-après sont données en dollars, le *dollar* valant 5 fr. 20 cent.

Une visite, même rapide, dans les bibliothèques américaines cause au voyageur européen un profond sentiment d'admiration pour l'ordre matériel et la propreté irréprochable qui y règnent, et pour l'esprit de sérieux, de respect et d'application intense qui se montre chez tous les lecteurs, même chez les enfants. La bibliothèque est un instrument de civilisation à tous les degrés : éducation nationale dans les petites localités, travail scientifique dans les grandes bibliothèques, privées, municipales et universitaires.

I. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

L'administration est un des points par lesquels les bibliothèques américaines diffèrent le plus des nôtres.

Bibliothèques de souscription (Society ou Subscription Library). — Les bibliothèques de société ou de souscription sont la forme la plus ancienne que l'institution des bibliothèques ait revêtue aux États-Unis d'Amérique. Franklin raconte dans ses mémoires la fondation de la première bibliothèque de Philadelphie, qui reçut le nom de *Philadelphia Library Company* et dut son existence à une des plus ingénieuses applications de l'esprit d'association : 50 personnes firent un premier versement de 40 shillings et payèrent une cotisation annuelle de 10 shillings. Dès son origine, cette bibliothèque fut une bibliothèque de prêt ; les amendes furent du double de la valeur des volumes perdus ou détériorés (1732). Jusque vers le milieu du xix^e siècle, cette

forme de bibliothèque fut à peu près la seule en usage. La souscription fut abaissée à 5 dollars (Athenaeum de Boston), quelquefois même à 1 dollar seulement (Cleveland). Le nombre des souscripteurs s'élevait souvent à plusieurs milliers. Ces bibliothèques sont presque partout remplacées par des bibliothèques publiques et ont eu pour continuation les sociétés de bibliophiles, à cotisation plus ou moins élevée, dont les principales sont le *Grolier Club* de New-York et le *Club of Odd Volumes* de Boston, ainsi que les *Book-Clubs* de diverses autres villes.

Bibliothèques fondées par les particuliers (Free Library). — « Une bibliothèque, a dit Carnegie, est le meilleur cadeau que l'on puisse faire à une municipalité. » Depuis que le développement du commerce et de l'industrie a donné aux États-Unis d'Amérique cinq mille millionnaires, ce principe a été très largement appliqué. Les bibliothèques de ce genre portent le nom de leur fondateur : c'est ainsi que les bibliothèques *Enoch Pratt* (Baltimore), *Astor* et *Lenox* (New-York), etc., sont des fondations faites par des membres des familles Pratt, Astor, Lenox. On a essayé, notamment à New-York, l'unification de plusieurs bibliothèques en une seule et unique, beaucoup plus grande et mieux dotée. Quand la bibliothèque a été fondée spécialement en mémoire d'un des membres d'une famille, le nom de la famille est suivi des mots *Memorial Library*. Le prénom du fondateur se met rarement avant le nom de famille. Les sommes de dollars consacrées aux fondations de bibliothèques sont souvent énormes : Carnegie a donné 3.000.000 (Pittsburgh) ; Crerar, 2.500.000 (Chicago) ; trois des chefs de la famille Astor, de 1854 à 1881, 2.000.000 (New-York) ; Rush, 1.500.000 (Philadelphie), etc. Il est arrivé que les familles des héritiers ont contesté plusieurs fois les testaments qui contenaient des libéralités de ce genre, comme pour la fondation Tilden, à New-York, en 1886. La valeur totale des dons des particuliers pour les bibliothèques était déjà évaluée, en 1894,

à 20.000.000 de dollars. Pour les petites bibliothèques, il y a eu plus de 60 donations variant de 50.000 à 200.000 dollars. Le même millionnaire fonde souvent plus d'une bibliothèque : le métallurgiste Carnegie en a fondé une dans la Pensylvanie, une dans l'Iowa et trois en Écosse, son pays natal. Les donations des particuliers sont généralement faites sur les bases suivantes ; le terrain est concédé gratuitement par la municipalité ; l'édifice est construit aux frais du particulier, qui fournit aussi une grande partie des livres ; l'entretien et les dépenses annuelles sont à la charge de la municipalité. Pour les bibliothèques Carnegie à Pittsburgh, les frais annuels sont de 40.000 dollars, à la charge de la ville. Dans la plupart des États autres que ceux de la Nouvelle-Angleterre, les bibliothèques sont des dons de particuliers (Nouvelle-Orléans et Memphis dans le Sud, etc.). Les dons en volumes sont fort nombreux : c'est par des dons de ce genre, dont les premiers furent faits par la reine d'Angleterre, que la bibliothèque de Chicago commença à se reconstituer après l'incendie de 1871. Ticknor a légué sa précieuse collection de livres espagnols à la bibliothèque de Boston, avec une rente destinée à de nouvelles acquisitions pour cette collection. Les bibliothèques fondées par les particuliers sont toujours entièrement publiques¹.

Bibliothèques municipales. — Ces bibliothèques sont originaires, aux États-Unis, de la Nouvelle-Angleterre et principalement du Massachusetts. Elles eurent pour noyau les bibliothèques

1. Les pays d'Europe ne possèdent guère que quatre bibliothèques publiques de fondation particulière : la bibliothèque John Rylands, à Manchester ; la bibliothèque Rothschild, à Francfort-sur-le-Mein ; la bibliothèque Raczyński (fondée en 1829), à Posen (Voy. Schwenke, *Adressbuch der deutschen Bibliotheken*, 1893, p. 297) ; la bibliothèque Gehe, à Dresde (*Gehe-Stiftung*, fondée en 1885, Société pour l'étude des questions sociales), dont le catalogue, t. I^{er}, a été publié en 1900. Il y a, en outre, en Angleterre, dans diverses localités, des bibliothèques populaires fondées par de riches propriétaires. On ne peut guère citer en France, sur ce type, que la petite bibliothèque de Gouvieux (Oise), fondée par le baron Henri de Rothschild.

administratives des hôtels de villes, augmentées des dons des particuliers, et furent accrues au moyen de taxes municipales spéciales (Voy. *Budgets*). Les plus anciennes remontent à 1830 environ. La bibliothèque de Boston, construite de 1888 à 1895, est le plus beau spécimen de bibliothèque municipale.

Bibliothèques d'États. — Elles ont très peu d'importance et sont presque exclusivement composées de documents administratifs et de journaux. Chacun des États de la Fédération Américaine en a une dans son « capitole » spécial. L'une des plus importantes est la *State House Library* du Massachusetts à Boston (décrite en détail, avec six gravures, dans un numéro du journal *Boston Post* du 16 décembre 1894).

Bibliothèques de Sociétés. — Elles rentrent dans les conditions de ces mêmes bibliothèques en Europe et sont réservées aux membres des Sociétés. Telles sont les bibliothèques des Sociétés historiques de Chicago, de Long Island (Brooklyn), la *Société historique et littéraire* de Québec (20.000 volumes), etc., et enfin les Sociétés d'unions chrétiennes de jeunes gens ou *Young Men's Christian Associations* (écrit en abrégé : Y. M. C. A.), qui se trouvent dans toutes les villes américaines et ont souvent de fort jolies collections (New-York).

Bibliothèques universitaires. — Elles rentrent dans la catégories des bibliothèques précédentes, soit qu'elles appartiennent aux Universités de fondation privée (Harvard, Yale, Chicago, Cornell, etc.), ou aux Universités d'États, beaucoup moins importantes que les autres.

Bibliothèques privées. — Elles acquièrent de jour en jour plus d'importance. Celles de New-York sont assez connues. Chicago en possède une trentaine, parmi lesquelles il faut citer les bibliothèques E.-E. Ayer (ethnographie américaine), C.-J.

Gunther (manuscrits et incunables), J.-W. Ellsworth (incunables). On sait qu'une des Bibles de Gutenberg est actuellement dans une bibliothèque privée de Chicago.

Succursales (Branch-Library). — Les succursales des bibliothèques principales sont un des caractères particuliers des bibliothèques américaines dans les grandes villes. Elles s'appellent « branches ». Elles sont destinées à mettre les quartiers éloignés en rapport avec la bibliothèque centrale. Elles occupent souvent des édifices importants, comme la branche de Roxbury à Boston. La bibliothèque publique de Boston a 25 branches dans cette ville et dans ses faubourgs ; celle de Chicago en a 6 ; celle de Pittsburgh, 7 ; celle de Baltimore, 6, etc.

Stations intermédiaires (Delivery-Station). — Ces stations sont destinées aux quartiers dans lesquels il n'y a pas de branches de la grande bibliothèque. Elles ne servent qu'au prêt. On choisit généralement la boutique d'un commerçant, très souvent celle d'un pharmacien, pour recevoir les bulletins de demande des particuliers et leur transmettre les livres (Voy. 2^e part., *Prêt*). Chicago possède 40 *delivery-stations*.

Conseils d'administration (Board of Trustees). — Ce sont les célèbres *Trustees* qui font l'originalité la plus grande de l'organisation des bibliothèques américaines. La direction des affaires de la bibliothèque, y compris la nomination et la révocation des employés, est entièrement entre leurs mains. Le conseil d'administration de la bibliothèque publique de Boston est composé de 5 *trustees*, nommés par le maire de la ville et chacun pour cinq années, de façon que chaque année il y en ait un qui soit renouvelé. Ces fonctions de *trustee* sont gratuites à Boston et sont exercées par des membres de la haute société de la ville. A la bibliothèque de Pittsburgh, ce conseil est composé par moitié de conseillers municipaux et de personnes

choisies par le fondateur. La future bibliothèque de New-York unifiée (Astor-Lenox-Tilden) doit avoir un conseil de 21 *trustees*, 7 pour chaque bibliothèque.

Commissions des bibliothèques. — Ce sont des créations récentes dues à l'administration des États pour l'inspection des bibliothèques publiques. Celle du Massachusetts (*State Library Commission*), qui fonctionne depuis 1891, se compose de 5 personnes nommées par le gouverneur. Elle a commencé par publier un gros volume de rapports sur l'histoire et la statistique de chaque bibliothèque du Massachusetts, avec des photographies de presque tous les édifices (p. p. Tillinghast).

Employés des bibliothèques. — Le bibliothécaire en chef (*Principal* ou *Chief Librarian*) est toujours un homme dans les grandes bibliothèques. Dans les petites bibliothèques, principalement dans les États de l'Ouest des États-Unis, les femmes sont très souvent appelées aux fonctions de bibliothécaires. Dans les grandes villes, on cherche moins aujourd'hui des spécialistes en bibliothéconomie que des administrateurs et des financiers, pour les placer à la tête des grandes bibliothèques. Les employés subalternes sont très nombreux et, comme au British Museum à Londres, beaucoup sont de jeunes garçons de 10 à 12 ans (*Messengers*). La bibliothèque publique de Boston a un personnel total (*Staff*) d'environ 200 employés.

Sociétés de bibliothécaires. — Voilà encore une institution qui exige à un haut degré l'esprit d'association qui est l'une des forces des races germaniques. C'est un des côtés de la vie de *club* qui existe à tous les degrés de l'échelle sociale dans les pays anglo-saxons. C'est aussi une véritable application du régime parlementaire à la bibliothéconomie, car les vœux des congrès annuels de l'*American Library Association* (en abrégé : A. L. A.), fondée en 1876, n'ont pas qu'une valeur théorique. Il est vrai

que, pour être fructueuse, une association de ce genre exige aussi l'esprit de voyage et de déplacement, sans compter les ressources à ce nécessaires, car on sait que le siège des congrès des bibliothécaires est transporté d'une extrémité à l'autre des États-Unis (Voy. Fletcher, *Publ. Lib. in Am.*, chap. X). Il existe aussi des associations locales de bibliothécaires, nommées *Library Clubs*, à New-York, Boston, Chicago, etc.

Budgets. — Les ressources financières constituent la force la plus apparente des bibliothèques, comme de toutes les autres institutions des Américains. Elles sont hors de toute proportion avec nos budgets européens. Pour les bibliothèques publiques, les villes ont institué des taxes spéciales. Ces bibliothèques sont dites *supported by taxation*. La petite ville de Petersborough, dans le New-Hampshire, fut la première qui affecta certains impôts aux frais de la bibliothèque (1833). Boston fut la première ville qui établit un impôt spécial à cet effet (1847). Les budgets des principales bibliothèques se chiffrent comme suit : Chicago, environ 250.000 dollars par an, dont 30.000 pour les acquisitions ; — Boston, 200.000 dont 175.000 fournis par la ville, le reste en rentes et dons ; — Minneapolis, 80.000 ; — la bibliothèque Astor (fondation particulière) de New-York dispose de 400.000 dollars pour les acquisitions. A Boston, les abonnements aux journaux sont faits avec la rente d'un fonds de 50.000 dollars donné par W. C. Todd. Il existe des subventions des États pour faciliter la fondation des bibliothèques dans les petites villes. Enfin on a assez souvent recours aux souscriptions publiques : c'est ainsi que pour le remaniement de la bibliothèque de l'Université Harvard en 1897, une somme de 13.000 dollars provint d'une souscription des étudiants. Les traitements des employés sont généralement doubles de ceux de nos bibliothèques, qui sont en moyenne de 150 à 200 francs par mois pour les traitements de début, — de 400 à 500 francs pour les grades supérieurs. Les augmentations de traitement sont aussi

beaucoup plus rapides. Ces chiffres sont d'autant plus importants que les frais de la vie journalière, partout ailleurs que dans les quartiers centraux des grandes villes, sont beaucoup moindres qu'on ne le croit généralement en Europe. Les frais de construction des bibliothèques sont très élevés : 2.500.000 (Boston), 2.500.000 ou 3.000.000 (future bibliothèque de New-York), 1.500.000 (Chicago), 1.000.000 (Newberry, à Chicago), 800.000 (Ridgway, à Philadelphie).

Acquisitions. — On sait que les bibliothèques américaines s'accroissent dans des proportions quelquefois phénoménales. On achète des bibliothèques particulières en bloc (Univ. de Chicago). Les bibliothécaires sont envoyés aux grandes ventes de livres qui ont lieu en Amérique et même en Europe, pour y faire des acquisitions pour leurs bibliothèques. La bibliothèque Lenox de New-York fait acheter de cette façon beaucoup de livres rares.

II. — INSTALLATION MATÉRIELLE.

C'est le côté matériel de l'installation des bibliothèques qui est le plus généralement connu en Europe, au moins depuis la publication de quelques ouvrages, qui ont tenu compte des procédés américains, et notamment du *Handbuch der Architektur* publié par J. Durm, dont la quatrième partie (Bâtiments pour l'éducation, la science et l'art) contient 177 pp. et de nombreux dessins sur les bibliothèques. Pour le matériel en usage dans le fonctionnement des bibliothèques, on sait qu'il s'est fondé à Boston une sorte d'agence pour la vente du matériel des bibliothèques, le *Library Bureau*, qui a pris un caractère semi-officiel, car certaines parties de son outillage, notamment les fiches et les boîtes à fiches, sont aujourd'hui adoptées dans toutes les bibliothèques de fondation récente. Le *Classified illustrated Catalog* du *Library Bureau* (1891 et 1900, in-8, 172 pp.) constitue, à ce

Congrès des Bibliothécaires.

16

point de vue, un véritable musée technique de bibliothéconomie pratique. Il y a eu aussi, sans parler des ouvrages d'architecture proprement dits (notamment celui de Burgoyne), quelques traités didactiques sur ce sujet, notamment *A Hand-book of Library appliances* par J.-D. Brown (Londres, 1892, in-8, 56 pp. et 17 grav.), publicat. de la *Library Association* de la Grande-Bretagne.

Édifices. — Leur construction est très soignée. Les architectes tiennent compte, dans les dispositions intérieures, des modifications que l'expérience a fait juger nécessaires aux bibliothécaires. On ne craint pas non plus d'apporter des modifications aux projets primitifs, même en cours d'exécution. C'est une combinaison ingénieuse de la méthode *à priori* et de la méthode expérimentale. Il va sans dire que la plus grande initiative est laissée aux comités et aux personnes qui dirigent tous les travaux. On connaît le plan de bibliothèque, avec annexes d'agrandissement, dû à Poole et qui est appliqué dans la grande bibliothèque de Washington. La portion de l'installation des bibliothèques dans laquelle les Américains déployent le plus de luxe est l'ornementation intérieure. On connaît les magnifiques peintures de Puvis de Chavannes, aujourd'hui dans les escaliers et les vestibules de la bibliothèque publique de Boston. La salle du prêt de la même bibliothèque est ornée d'une autre série de tableaux, la « légende du Saint-Graal » par le peintre américain Abbey, et l'entrée du troisième étage, de « l'histoire des religions », par J. Sargent. Les incendies étant beaucoup plus fréquents en Amérique que chez nous, les précautions contre ce danger sont toujours très considérables : usage étendu des traverses en fer dans les murs, portes de fer (*Iron-Shutters*) isolant les différentes parties des magasins (Chicago), etc. En outre, les tuyaux d'incendie sont toujours en permanence dans les salles, placés en paquets, facilement déroulables, sur des appliques à pivot fixées dans les murs. Le style architectural des édifices

de bibliothèques se ramène aux trois types : classique pur, *romanesque* ou médiéval, moderne ou composite. Lenox, Boston, Chicago, Washington, Ridgway, sont classiques dans leur style. Astor, Newberry, Harvard, Minneapolis, Ottawa, Toronto (univ.) sont « romanesques », etc. A l'occasion de leur inauguration, plusieurs bibliothèques ont publié des brochures descriptives très intéressantes, intitulées *Exercises at the Opening*, etc. (Cornell, Buffalo, Montréal, Minneapolis, etc.). L'édifice est très souvent situé au milieu d'un parc (Harvard, Cornell, Toronto, etc.).

Magasins (Stack, Repository). — Le magasin ou dépôt des livres est en fer. Il est autant que possible placé latéralement à l'édifice et isolé sur trois côtés (Cambridge, Pittsburgh, etc.). Dans le système de Poole, il y a autant de magasins que de parties différentes dans le classement de la bibliothèque (Newberry, à Chicago). Il y a généralement 6 étages, et chaque étage a un plancher en fer ajouré comme à la Bibliothèque nationale à Paris, ou quelquefois en carreaux de verre dépoli (Univ. de Toronto).

Rayonnages (Shelves, Shelving). — Les rayons sont presque toujours des tablettes de bois. Dans la bibliothèque du Congrès à Washington, on a appliqué un système de tablettes en forme de grilles en fer, empêchant l'accumulation de la poussière et même de l'humidité. Les tablettes sont toujours mobiles. Le système le plus simple pour les fixer est celui des clavettes, petites tiges rondes en fer, assez solides pour supporter le poids de la tablette chargée de livres et qui s'engagent dans une série de trous ronds percés dans le montant du rayon (Chicago). Les grands formats sont toujours placés à plat, sur des tablettes spéciales ajourées et munies, dans leurs intervalles évidés, de petits rouleaux de métal ou de bois (*Roller-Shelf*), sur lesquels les gros volumes roulent au lieu de glisser avec un frottement

très dur. L'appui-livre a été très simplifié : à Harvard, c'est une simple brique de construction, enveloppée de papier bulle et dont le poids suffit à maintenir debout les in-octavos et les in-quartos. Sur les rayons, un grand espace vide est toujours laissé à la suite de chaque subdivision, et les subdivisions sont très multipliées, afin de ménager de la place pour les acquisitions et d'éviter les remaniements trop fréquents dans le classement des livres en place. Les cartes géographiques sont conservées dans des étuis en carton placés sur des rayons à entailles hémisphériques (Buffalo), quelquefois dans des tubes faisant partie des murailles elles-mêmes et fermés par des couvercles attachés à des chaînettes (Brooklyn).

Transport mécanique des livres. — Les Américains ont inventé des procédés beaucoup plus perfectionnés que le chariot (*Trück*) et le monte-charge (*Lift*). Le système le plus complet a été appliqué à la bibliothèque publique de Boston. Les bulletins de demande sont transmis à l'intérieur de la bibliothèque par des tubes pneumatiques. Les livres sont placés sur de petits wagonnets qui roulent sur des rails, passant le long des rayonnages, au moyen de longs câbles actionnés par l'électricité (*Automatic carrying Basket*). Ce système est un agrandissement du *Cash-Carrier* (wagonnet de caisse) qui sert à envoyer et à retourner l'argent des acheteurs des caisses particulières à la caisse centrale dans tous les grands magasins commerciaux des villes américaines.

Salles des collections spéciales. — Le principe dominant est aujourd'hui de multiplier les salles, par spécialités et par collections. Dans toutes les bibliothèques, les ouvrages précieux et les livres à gravures et à plans (*Art Works*) sont placés à part. Toutes les bibliothèques ont aussi une salle spéciale pour les brevets d'invention, qui trouvent beaucoup de lecteurs (*Patent Room*). Celle de Chicago doit comprendre les brevets de tous les

pays. Les documents administratifs (*Public Documents*) sont aussi mis à part, quelquefois avec les brevets d'invention. Les journaux sont rangés à part, généralement dans les sous-sols. Chicago a même prévu une salle pour les ouvrages destinés aux aveugles. Dans le système de Poole, les différentes parties de la bibliothèque sont autant de salles spéciales. La bibliothèque Newberry à Chicago en a actuellement six : A. Histoire, Voyages, Sciences naturelles ; — B. Religion ; — C. Médecine, Économie politique ; — D. Périodiques ; — E. Documents administratifs et journaux ; — F. Beaux-Arts, Musique, Littérature, Philologie (Voy. également la 4^e part. du présent mémoire).

Bureau du Prêt (Delivery-Room ou Distribution-Room). — C'est souvent la partie la plus importante de la bibliothèque (Voy. la 4^e part. du présent mémoire). Il se compose d'une grande salle, où le bureau des bibliothécaires forme un comptoir d'une grande surface, pour y mettre les livres empruntés ou rapportés. Des bancs d'attente, fixes ou mobiles, sont placés dans cette salle. Les emprunteurs sont appelés nominalement pour venir prendre les livres qu'ils ont demandés. A Chicago, les 200.000 volumes les plus habituellement demandés ont été placés à part et à proximité du bureau du prêt. Pour l'envoi des livres dans les *Branches* et dans les *Delivery-Stations* (Voy. ci-dessus), on se sert de solides caisses en bois qui sont envoyées et rapportées à heures fixes.

Salles de lecture (Reading Room). — Les grandes salles carrées ou oblongues, avec deux ou trois galeries latérales (Baltimore, New-York, etc.), sont aujourd'hui complètement abandonnées. Les salles rondes, imitées du British Museum, se rencontrent dans quelques grandes bibliothèques (Ottawa, Washington, Columbia College, etc.). Dans les bibliothèques de fondation récente (Boston, Chicago, etc.), la salle du public ne contient jamais d'autres livres que ceux qui sont à la libre disposition des lecteurs.

Salles des dames et des enfants. — Beaucoup de bibliothèques américaines ont des salles de lecture spéciales pour les dames. Une table leur est tout au moins toujours réservée, tant dans la salle du public que dans celles des périodiques et des journaux. — Les salles des enfants sont moins habituelles, mais se rencontrent dans les grandes bibliothèques (Boston) et surtout dans les petites (Brookline, Malden, Pittsburgh, etc.). Il existe aussi des clubs d'enfants (New-York, etc.) pourvus de leurs salles de bibliothèque.

Casiers des catalogues. — Les catalogues sur fiches sont originaires de l'Europe, mais le casier à catalogue, contenant les tiroirs où sont placées les fiches, n'est nulle part aussi pratique qu'aux États-Unis. Jamais il ne repose directement sur le sol, mais il est toujours à la hauteur du bras, soit que la partie inférieure soit occupée par des rayons à livres ou à registres (Harvard), soit que le casier soit placé lui-même sur une table (Lenox). Jamais les tiroirs à fiches ne reposent à découvert sur des tables. A côté des casiers à catalogue, les lecteurs ont à leur disposition des tables pour y consulter à leur aise les tiroirs dont ils ont besoin (Boston, Harvard, etc.). Malgré les déplacements des tiroirs, il est rare qu'il en résulte beaucoup de désordre dans les casiers.

Livres nouveaux. — Une pratique générale dans les bibliothèques des États-Unis est de réserver, dans la salle du public ou dans la salle du bureau du prêt, un casier à plusieurs rayons, pouvant quelquefois contenir plusieurs centaines de volumes (Boston, Harvard, etc.) pour les livres nouveaux. Quelques bibliothèques mettent à part les livres pour les enfants (Toronto). Dans les grandes bibliothèques, les livres nouvellement arrivés sont généralement placés derrière un grillage qui permet de voir leurs titres, mais qui empêche de les prendre sans autorisation (Voy. la 4^e part. du présent mémoire). A Harvard, les dernières

nouveautés parisiennes étaient connues quinze jours après leur publication, bien avant d'être entrées à la Bibliothèque nationale. Quand le casier des livres nouveaux est plein, les derniers arrivants remplacent les plus anciennement arrivés.

Matériel d'installation. — Les tables portent toutes des becs d'éclairage électrique. Elles ont quelquefois une séparation médiane (Harvard), comme au British Museum. Rarement il y a des tables individuelles (Philadelphie), comme dans d'autres pays, notamment à la Bibliothèque royale de Stockholm. Dans l'intérieur des magasins des bibliothèques, il y a toujours des tables pour les lecteurs qui y sont admis, de deux en deux travées (Harvard), ou dans des tourelles latérales (Toronto), etc. Pour éviter le bruit causé par les chaises, leurs pieds sont munis de pointes en caoutchouc (*Chair Tips*).

Matériel de travail. — Les Américains ont à leur disposition un matériel de papeterie très perfectionné. Dans les bibliothèques, le support à livres ou pupitre (*Book-Frame*) fait rarement défaut pour les grands formats.

Salle de travail (Reference Room). — Depuis que l'instruction a commencé à se développer aux États-Unis, on a réservé des salles pour les travailleurs scientifiques. Quoiqu'elles soient d'un accès aussi facile que les autres, il est rare qu'elles soient envahies par des catégories de lecteurs autres que ceux auxquels elles sont destinées. La "bibliothèque de référence" (livres mis à la disposition des lecteurs) est très considérable : 20.000 volumes (Harvard), 10.000 (Boston), etc. A Chicago, il y a en outre un *Special Study Room*, pour les spécialistes ayant des travaux prolongés à faire.

Salle des périodiques (Periodical Room). — Les derniers numéros des principales revues littéraires et scientifiques d'Amé-

rique et d'Europe sont placés sur des tables ou sur des pupitres inclinés. Chaque périodique a toujours sa place marquée par un casier vertical ou horizontal.

Salle des journaux (Newspaper Reading Room). — Toutes les bibliothèques d'Amérique donnent une grande importance à cette salle, en raison de la diffusion et de la valeur des journaux politiques. Les journaux sont placés sur des pupitres doubles inclinés, sur lesquels ils sont fixés au moyen de tringles qui les serrent par le milieu. Les journaux les moins importants sont placés sur des râteliers (*Newspaper Racks*). La plupart des petites bibliothèques ont également leurs salles de journaux. Leur accès est entièrement libre.

Salles de conférences. — Beaucoup de bibliothèques de petites villes ont des salles de ce genre. On en a installé une dans la nouvelle bibliothèque publique de Boston en 1899.

Salles de sociétés. — Certaines bibliothèques donnent des salles spéciales aux Sociétés patriotiques, littéraires ou scientifiques pour leurs réunions et leurs conférences particulières.

Bureaux. — Les *trustees* ont souvent des salles de réunion décorées avec beaucoup de luxe (*Committee-Room*). Le bureau du bibliothécaire en chef est toujours très bien installé (*Librarian's Office*).

Salles du service. — Elles sont nombreuses et spacieuses : *Cataloguers' Room* (bureau du catalogue), *Ordering Room* (comptabilité), *Shipping-Room* (service du prêt dans les branches, etc.), *Repair-Room* ou *Book-Infirmary* (réparations), *Book-Bindery* (reliure), etc. Il y a très souvent une imprimerie dans les grandes bibliothèques (*Printing Office*).

Bibliothèques-musées. — Les bibliothèques auxquelles sont adjoints des musées de peinture et d'histoire naturelle sont assez nombreuses. La bibliothèque de Pittsburgh comprend un musée de peinture, un musée d'histoire naturelle et une salle de concert. La bibliothèque Lenox a une galerie de peinture et de sculpture (New-York). C'est surtout dans les États du Far-West que ce genre de bibliothèque était répandu (*Pioneer Library*).

Éclairage. — Les conditions de l'éclairage pendant le jour sont bien meilleures qu'en Europe, car l'espace ne fait jamais défaut et très souvent la bibliothèque est située au milieu d'un jardin ou d'un parc (Harvard, Cornell, Toronto, etc.). L'éclairage de nuit se fait à l'électricité, généralement par une installation d'appareils électriques (*Plant*) placée dans le sous-sol.

Ventilation. — Les appareils de ventilation filtrent l'air dans des tubes de toile avant de l'introduire dans les salles (Boston). Pendant l'été, il y a des petits ventilateurs à hélice (*Ventilating Fan*) dans les principales salles.

Chaufrage. — Les calorifères à eau chaude sont généralement employés. Les chaudières (*Boiler, Furnace*) sont placées dans le sous-sol.

Lavabos (Toilet Room). — Cette partie essentielle de l'hygiène de la propreté dans une bibliothèque est très soignée. A Boston, il y a deux lavabos pour le public, dont un à côté de la salle des journaux.

Toutes les dispositions matérielles qui viennent d'être énumérées n'exigent pas toutes des ressources budgétaires considérables pour être imitées en Europe. Il y a beaucoup de choses qui se font aux États-Unis et qui ne demandent absolument que de l'intelligence, sous la forme de sens pratique (casiers des

livres nouveaux, casiers des catalogues, appui-livres, tablettes *Roller*, tubes à cartes géographiques, tuyaux d'incendie sur supports).

III. — CLASSEMENT ET CATALOGUES.

Les systèmes de classement des Américains forment une des parties les plus célèbres de leur bibliothéconomie et aussi celle qui peut s'apprécier le plus commodément avant aucune inspection personnelle. Le Congrès de bibliographie américain, tenu à Montréal (1900), annexe du Congrès des bibliothécaires, est entré à ce sujet dans de très grands détails.

Numérotation. — On cherche constamment à éviter les inconvénients de l'insertion des sous-lettres, sous-chiffres, exposants et signes intercalaires de divers genres, qui causent souvent une grande confusion dans nos bibliothèques anciennes. Les séries générales des numéros sont disposées de façon à laisser de grands vides, pour les additions, à la suite de chaque subdivision. On a cherché quelquefois à faire correspondre la numérotation des volumes en place avec leur emplacement même sur les rayons, ex. : 75.323 désignait le 3^e volume du 2^e rang de la 3^e section d'une travée correspondant au n° 75 (Harvard). Quand les travées étaient pleines, on réservait à la fin de chaque section plusieurs travées dites d'*Overflow*. Ce système, qui ne peut pas être utile très longtemps, quand les accroissements sont rapides, a été abandonné.

Catalogue. — Les règles de rédaction du catalogue sur fiches (*Card Catalogue*) ont été l'objet de publications officielles faites à Washington (« Règles » de Cutter à la suite du *Report on Libraries du Bureau of Education*). Depuis quelques années, le *Library Bureau* de Boston fait imprimer des cartes de catalogue

portant les titres des livres nouveaux publiés en Angleterre et aux États-Unis et les fournit aux bibliothèques à un prix d'abonnement annuel. Les avantages de ce système, au point de vue de la rapidité et de l'uniformité, l'ont fait adopter par un assez grand nombre de bibliothèques américaines. Quelques bibliothèques d'État ont commencé la publication de tables spéciales des articles de journaux (Boston).

Publication des catalogues. — On ne publie plus de catalogues généraux des grandes bibliothèques. On imprime les bulletins mensuels des nouvelles acquisitions, qui sont donnés gratuitement aux citoyens de la ville, à Boston (*Accession List*). Ces bulletins sont souvent aussi imprimés sur des feuilles séparées, qui sont apposées contre le mur de la principale salle de la bibliothèque (Harvard, etc.). Les grandes bibliothèques publient également des monographies bibliographiques des parties les plus importantes de leurs collections. Les catalogues méthodiques sommaires (*Finding Lists*) sont importants dans les grandes bibliothèques (Chicago).

IV. — COMMUNICATIONS OU SERVICE PUBLIC.

Ouverture. — Les bibliothèques américaines diffèrent beaucoup des nôtres par leurs heures d'ouverture, qui s'étendent de 9 h. du matin à 10 h. du soir en été et 11 h. en hiver. Depuis quelques années, un certain nombre de bibliothèques ouvrent le dimanche (Boston).

Lecteurs. — Dans la salle du public, le lecteur remet un bulletin de demande (*Application* ou *Order Slip*). A Boston, ces bulletins sont déposés dans une petite boîte placée à l'extrémité des tables, où les employés viennent les prendre. L'admis-

sion des lecteurs dans l'intérieur des bibliothèques est très générale aux États-Unis. Elle est de règle dans les bibliothèques universitaires pour les professeurs, les anciens élèves et les personnes spécialement autorisées. La bibliothèque Astor donne souvent des autorisations aux lecteurs de ce genre (*Alcove Readers*). La nouvelle bibliothèque publique de Boston n'a pas adopté ce système, qui a évidemment des inconvénients quand il prend trop d'extension.

Prêt. — L'organisation du service du prêt constitue peut-être la plus grande différence entre les bibliothèques d'Amérique et celles d'Europe. Les lecteurs à domicile (*Home Readers*) sont plus nombreux que ceux qui viennent dans les salles de lecture. Les emprunteurs, présentés par deux personnes se portant comme leurs cautions (*Bondsmen*), se font inscrire avec différentes formalités de garantie (*Registration*) et obtiennent une carte de prêt (*Library Card*), qui est visée à chaque emprunt. Un certain nombre de bibliothèques prêtent les numéros des périodiques pour quelques jours seulement. Les livres prêtés pour trois jours, huit jours, etc., sont munis des mentions *Three days book*, *Eighth days book*, etc. Les livres nouveaux sont également prêtés pendant quelques jours. La circulation des livres est considérable et le même volume est prêté souvent six ou sept fois pendant la même année.

Réserve. — Toutes les bibliothèques possèdent une pièce bâtie à l'épreuve de l'incendie (*Safety Vault*) et où sont rangés les livres ou manuscrits les plus précieux de la bibliothèque. Cette pièce est généralement très petite et n'a qu'une seule ouverture, sa porte en fer.

Conférences. — Des conférences publiques se font très souvent dans les bibliothèques, généralement sur des sujets littéraires,

tels que le théâtre de Shakespeare. C'est une extension du rôle éducateur dévolu à la bibliothèque.

Expositions temporaires (Loan Exhibitions). — Les bibliothèques américaines ont peu de vitrines permanentes. En revanche, on y fait un assez grand nombre d'expositions temporaires de livres rares, autographes, cartes, photographies, ex-libris, etc., prêtés par les particuliers à la bibliothèque pour quelques semaines ou pour quelques mois. Les Sociétés de bibliophiles ont aussi leurs expositions annuelles, faites par leurs membres, comme celles des *Odd Volumes* de Boston. — Il ne faut pas oublier que les manuscrits et les chartes du moyen âge qui se trouvent dans les bibliothèques des États-Unis sont déjà assez nombreux et que, outre les livres d'heures et les manuscrits de chœur, on y rencontre des documents importants au point de vue historique : la bibliothèque de Boston possède un tropaire du XIII^e siècle, la bibliothèque Newberry a une collection de chartes espagnoles des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles formée par H. Probasco, etc. Quelques collectionneurs de New-York ont fait imprimer des éditions fac-simile de leurs manuscrits. Les bibliothèques Lenox, à New-York, et Sutro, à San-Francisco, sont les plus riches en incunables.

V. — BIBLIOGRAPHIE.

Comme la bibliographie bibliothéconomique américaine et anglaise est déjà très considérable, le présent mémoire ne se propose que d'indiquer quelques spécimens d'un genre de publications moins connues en Europe, les revues illustrées ou *magazines*, au nombre d'une cinquantaine aux États-Unis. Toutes les grandes bibliothèques s'y trouvent décrites dans des articles accompagnés de très belles photogravures, qui pourront former, pour les lecteurs européens, un complément souvent indispen-

sable des études plus substantielles contenues dans le *Centralblatt*, la *Revue des bibliothèques*, le *Library Journal* et la *Rivista delle biblioteche*, mais trop rarement accompagnées de dessins explicatifs dans ces recueils techniques. La grande publication officielle du « Bureau of Education » sur la bibliothéconomie en 1876 (*Public Libraries in the United States*), qui forme comme une encyclopédie volumineuse et pour ainsi dire une véritable bible de la science des bibliothèques, est rééditée avec de nouvelles augmentations (1899). Sur les publications officielles en général, on peut consulter un article de A. R. Spofford, ancien bibliothécaire du Congrès des États-Unis, dans *The Forum*, ann. 1895, p. 343. Une dizaine de cours de bibliographie existent aux États-Unis. On a malheureusement encore peu fait connaître les bibliothèques américaines à l'Europe, si ce n'est par une monographie contenue dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, ann. 1898 (par Schinz).

I. — GÉNÉRALITÉS SUR LA BIBLIOTHÉCONOMIE.

PUTNAM (H.). — *The great Libraries of the United States*, dans *The Forum*, 1895 (juin), pp. 484-494.

(Caractère général de l'organisation des bibliothèques des États-Unis : bibliothèques municipales publiques, bibliothèques publiques fondées par les particuliers, spécialisation et unification des bibliothèques [Chicago, New-York], admission des lecteurs dans l'intérieur des bibliothèques, commissions administratives des bibliothèques, etc.)

FLETCHER (W.-I.). — *The Public Library movement*, dans *The Cosmopolitan*, 1894 (novembre), pp. 99-106.

(Résumé de *Public Libraries in America* du même auteur, publié dans la collection *Columbian Knowledge Series* p. p. TODD, t. II [Boston, 1894, in-12]. — Parmi les 10 gravures qui accompagnent cet article, plusieurs ne figurent pas dans ce dernier ouvrage : intérieur de la bibliothèque Astor à New-York [p. 104], intérieur de la bibliothèque de souscription *New-York Society Library* à New-York [p. 186].)

II. — BOSTON (MASSACHUSETTS).

GARNSEY (E.-Ellsworth). — *The Boston Public Library*, dans *The Peterson Magazine*, 1894 (novembre), pp. 1013-1025.

(Description de la nouvelle bibliothèque publique de Boston. — Grav. : extérieur [1 fig.] ; grande salle de lecture [1 fig.] ; salles de collections spéciales ou *Special Library* [2 fig.] ; salles du conseil des *Trustees* [2 fig.] ; escalier, portes et plafond en mosaïque [4 fig.] ; cour intérieure [2 fig.].)

BRAYLEY (A.-W.). — *Boston Public Library : closing of old Bates Hall and opening of the new*, dans *The Bostonian*, 1895 (mars), pp. 633-639.

(Histoire de la nouvelle bibliothèque publique de Boston [inauguration du 31 janvier 1895]. — Grav. : grande salle de lecture [2 fig.] ; bibliothécaires [1 fig.].)

WALKER (C.-Howard). — *The Boston Public Library*, dans *The New England Magazine*, 1895 (mai), pp. 258-272.

(Description de la nouvelle bibliothèque publique de Boston. — Grav. : extérieur [3 fig.] ; grande salle de lecture [1 fig.] ; escalier et vestibules [7 fig.] ; cour intérieure [2 fig.] ; salle du conseil des *Trustees* [1 fig.] ; bureaux du catalogue [3 fig.] ; bureau du prêt ou *Delivery Room* [1 fig.].)

CARPENTER (E.-J.). — *The story of the Boston Public Library*, dans *The New England Magazine*, 1885 (août), pp. 737-756.

(Histoire et organisation de la bibliothèque publique de Boston. — Grav. : extérieur et intérieur de l'ancienne bibliothèque de Boylston street [2 fig.] ; portraits du fondateur, Josué Bates, des donateurs, organisateurs, etc., Everett, Winthrop, Phillips, Lawrence, Parker, Bowditch, Ticknor, Brown, et des bibliothécaires, Capen, Jewett, Winsor, Green, Chamberlain, Putnam [15 fig.] ; fac-simile de la lettre de donation de J. Bates en 1852 [3 fig.] ; étiquettes actuelles d'origine et de fonds [7 fig.] ; ancien hôtel de ville de Boston [1 fig.] ; branche ou succursale de la bibliothèque publique de Boston à Roxbury [1 fig.].)

SULLIVAN (T.-R.). — *The new Building of the Boston Public Library*, dans *Scribner's Magazine*, 1896 (janvier), pp. 83-97.

(Description de la nouvelle bibliothèque publique de Boston. — Grav. : extérieur [2 fig.] ; grande salle de lecture [1 fig.] ; escalier et vestibules [6 fig.] ; cour intérieure [2 fig.] ; bureau du prêt ou *Delivery-Room* [1 fig.] ; marteau de porte [1 fig.].)

WINSLOW (E.). — *The Boston Athenæum*, dans *The Bostonian*, 1895 (décembre), pp. 227-236.

(Histoire et organisation de la bibliothèque de société ou de souscription appelée l'*Athénée* de Boston. — Grav. : extérieur [1 fig.]; salle de lecture [1 fig.]; escalier ancien [1 fig.]; portrait du bibliothécaire C. Folsom [1 fig.]; lecteurs et lectrices [4 fig.]; vue de l'édifice primitif [1 fig.]; armes de la famille Perkins [1 fig.].)

III. — CHICAGO (ILLINOIS).

KEITH (Mercia Abbott). — *Recent American Architecture : the Chicago Public Library*, dans *Godey's Magazine*, 1898 (août), pp. 185-194.

(Description et organisation de la nouvelle bibliothèque publique de Chicago. — Grav. : extérieur [1 fig.]; escalier [3 fig.]; bureau du prêt [2 fig.].)

HERRICK (R.). — *The University of Chicago*, dans *Scribners' Magazine*, 1895 (octobre), pp. 399-417.

(Université fondée par Rockefeller à Chicago. — Parmi les nombreuses gravures qui accompagnent cette étude se trouvent : la salle provisoire de la grande bibliothèque [1 fig., p. 411] et la bibliothèque d'un séminaire [1 fig., p. 407].)

IV. — NEW-YORK.

WILLIS (S.-Turner). — *The proposed Public Library of New-York*, dans *The Peterson Magazine*, 1895 (juin), pp. 638-646.

(Unification des bibliothèques Astor, Lenox et Tilden à New-York. — Grav. : bibliothèque *Astor* [New-York], extérieur [1 fig.] et intérieur [2 fig.]; bibliothèque *Lenox* [New-York], extérieur [1 fig.] et intérieur [3 fig.].)

BILLINGS (J.-S.). — *The New-York Public Library, by John S. Billings, Director of the Library*, dans *The Outlook*, 1898 (janvier), pp. 55-61.

(Projet de construction de la bibliothèque Astor-Lenox-Tilden à New-York. — Grav. : plans [4 fig.]; élévation extérieure [1 fig.].)

V. — PHILADELPHIE (PENNSYLVANIE).

ADAMS (J.-Howe). — *The University founded by Franklin*, dans *The Peterson Magazine*, 1895 (mars), pp. 227-244.

(Université de Pensylvanie à Philadelphie. — Grav. : bibliothèque [pp. 232 et 238], etc.)

VI. — PITTSBURGH (PENNSYLVANIE).

SHAW (W.-B.). — *The Carnegie Libraries : Notes on a popular educational movement in « the greater Pittsburgh »*, dans *The Review of Reviews*, 1895, pp. 429-435.

(Histoire et organisation des bibliothèques populaires fondées par Carnegie à Pittsburgh, Allegheny et Braddock, c'est-à-dire dans la ville de Pittsburgh et ses environs. — Grav. : extérieur de la bibliothèque-musée de Pittsburgh [1 fig.] et des bibliothèques d'Allegheny [1 fig.] et de Braddock [1 fig.]; intérieur de la bibliothèque de Pittsburgh [1 fig.]; salle de lecture de la bibliothèque de Braddock [1 fig.]; portraits de A. Carnegie, du bibliothécaire E. H. Anderson, etc. [3 fig.]; plan de l'emplacement des bibliothèques et de leurs *branches* [1 fig.].)

GARNSEY (E.-E.). — *The Carnegie Library of Pittsburgh*, dans *The Peterson Magazine*, 1895 (septembre), pp. 910-921.

(Description de la bibliothèque populaire fondée par Carnegie à Pittsburgh [Pennsylvanie]. — Grav. : extérieur, notamment le magasin ou *Stack* [3 fig.]; vestibules [2 fig.]; salle de travail ou *Reference Library* [1 fig.]; salle du bureau du prêt [1 fig.]; salles du musée, etc. [2 fig.]; plans du premier et du second étage [2 fig.]; portrait de A. Carnegie [1 fig.].)

VII. — PETITES BIBLIOTHÈQUES.

COREY (D.-P.). — *Two Centuries and a half in Malden*, dans *The New England Magazine*, 1899 (mai), pp. 357-378.

(Histoire de la petite ville de *Malden*, près de Boston, dans le Massachusetts. — Parmi les nombreuses gravures, se trouvent : vue extérieure et vue intérieure de la bibliothèque, fondée par la famille Converse et construite par le grand architecte américain Richardson [pp. 367-368 et 377].)

THOMSON (Edith Parker). — *A remarkable Boys' Club*, dans *The New England Magazine*, 1898 (décembre), pp. 488-497.

(Club d'enfants de la ville de *Fall-River* dans le Rhode Island. — Grav. : vue extérieure de l'édifice [p. 489], salle de la bibliothèque [p. 494], etc.)

HARPER'S WEEKLY, le grand journal hebdomadaire illustré (New-York, in-folio) est plus connu en Europe que les revues précédemment énumérées. De 1894 à 1899, il contient un certain nombre de monographies de bibliothèques publiques et de bibliothèques universitaires des États-Unis, pour la plupart fondées ou réorganisées à cette époque, notamment la bibliothèque *Newberry* (Chicago), la nouvelle bibliothèque publique de *Boston*, la bibliothèque de l'État de New-York à *Albany*, les bibliothèques des Universités *Columbia College* (New-York), *Harvard* (Cambridge-Boston), *Cornell* (Ithaca), *Princeton*, *Yale* (New-Haven), etc. Ses gravures et photogravures sont généralement de grand format.

E.-DANIEL GRAND,

Archiviste-paléographe,

A. M. (Harv.)

CONCOURS

POUR L'ÉTUDE DES INSECTES ENNEMIS DES LIVRES

Au cours du Congrès, ainsi qu'on a pu le voir consigné au procès-verbal de la séance du jeudi soir 23 août (pp. 44-45 du présent volume), deux donateurs, désireux de garder l'incognito, ont institué, pour l'étude des insectes ennemis des livres : le premier, un prix de 1.000 francs et un autre de 500 francs ; le second, un prix unique de 1.000 francs. Nous sommes autorisés maintenant à dévoiler l'anonymat du premier de ces donateurs et à dire que les deux prix de 1.000 francs et de 500 francs sont dus à la généreuse initiative de M^{lle} Marie Pellechet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale et membre du Congrès. — La mort si inopinée de M^{lle} Marie Pellechet, survenue le 11 décembre 1900, a douloureusement surpris et frappé tous ceux qui avaient eu l'honneur de la connaître. Cette perte ne sera pas moins vivement ressentie par ceux qui s'intéressent à la bibliographie : depuis 1886, époque à laquelle elle publia le *Catalogue des incunables de la bibliothèque publique de Dijon*, M^{lle} Pellechet avait poursuivi, avec un zèle infatigable et une remarquable compétence, ses études sur les productions typographiques de nos premiers imprimeurs. Après avoir fait paraître divers travaux importants, presque tous relatifs aux plus anciens ouvrages imprimés, elle en arriva à donner, en 1897, le tome I^{er} du *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*. On pouvait espérer que

M^{me} Pellechet, qui était née en 1840, mettrait elle-même la dernière main à l'œuvre considérable qu'elle avait entreprise avec un dévouement et un désintéressement au-dessus de tout éloge. La mort ne le lui a pas permis.

La modestie de notre regrettée collègue s'était toujours obstinément refusée à ce que son nom fût prononcé; mais nous avons pensé que ce serait aujourd'hui rendre un légitime hommage à sa mémoire que d'inscrire sous son nom les prix qui sont dus à sa générosité.

Nous reproduisons ci-après le programme du Concours pour l'étude des insectes qui s'attaquent aux livres.

La publication de ce programme s'est trouvée retardée par suite de la mort de M^{me} Marie Pellechet; aussi remarquera-t-on que la date primitivement fixée pour le dépôt des mémoires présentés au concours a été reportée du 31 décembre 1901 au 31 mai 1902. M^{me} Pellechet désirait qu'il s'écoulât environ une année entre la publication du programme et le dépôt des manuscrits: c'est donc pour se conformer à la volonté, plusieurs fois exprimée, de la principale donatrice, que cette date de la remise des mémoires a dû être ainsi modifiée.

PROGRAMME DU CONCOURS

Au cours du Congrès international des bibliothécaires, tenu à Paris les 20, 21, 22 et 23 août 1900, M^{me} Marie PELLECHET, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale et membre du Congrès, a institué deux prix, l'un de 1.000 francs, l'autre de 500 francs, destinés à récompenser les deux meilleurs mémoires relatifs aux insectes qui détruisent les livres. Ces prix seront décernés sous le nom de PRIX MARIE PELLECHET.

Au cours du même Congrès, un second donateur, qui désire garder l'incognito, a fondé un prix unique de 1.000 francs à décerner à l'étude la plus sérieuse présentée sur le même sujet, mais dans laquelle l'auteur se sera plus spécialement occupé des insectes qui s'attaquent aux reliures des volumes. Ce prix est dénommé **PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES**.

La Commission d'organisation du Congrès des bibliothécaires, autorisée par les fondateurs, a arrêté, ainsi qu'il suit, les conditions du concours.

Art. I^{er}. **PRIX MARIE PELLECHET.** — Un premier prix de 1.000 francs et un second prix de 500 francs seront décernés en 1902 aux deux meilleurs mémoires présentés sur ce sujet : *Étudier d'une façon scientifique les insectes ou vers qui s'attaquent aux livres; en déterminer les genres et les espèces; en décrire les modes de propagation, les mœurs, les ravages; mentionner les parasites qui vivent à leurs dépens; définir les matières dont ils se nourrissent, celles qui les attirent, celles qui les font fuir ou les font périr; indiquer les meilleurs moyens à employer pour les détruire et les chasser quand ils ont envahi une bibliothèque, pour prévenir de leur invasion les bibliothèques encore indemnes.*

Art. II. **PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES.** — Un prix unique de 1.000 francs sera décerné, à la même époque et dans les mêmes conditions, à un autre mémoire sur le même sujet, mais avec cette différence, toutefois, que le mémoire qui pourra être récompensé par ce prix sera consacré à l'étude des insectes ou vers qui s'attaquent plus particulièrement à la reliure des livres.

Art. III. — Le jury chargé d'examiner les mémoires et de décerner les prix, est formé du bureau de la Commission du Congrès des bibliothécaires, auquel sont adjoints des membres de la Commission et des zoologistes. — Les membres du jury sont : MM. D. Blanchet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, *secrétaire du Congrès*; E.-L. Bouvier, professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle; J. Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, *trésorier du Congrès*; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *président du Congrès*; J. Deniker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, *vice-président du Congrès*; P. Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de

pharmacie de Paris ; A. Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine ; Alfred Giard, membre de l'Institut, ancien président de la Société entomologique de France ; Jules Künckel d'Herculais, assistant au Muséum d'histoire naturelle (chaire d'entomologie) ; Paul Marais, conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine, *secrétaire du Congrès* ; Paul Marchal, professeur de zoologie à l'Institut national agronomique ; Henry Martin, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, *secrétaire général du Congrès* ; Charles Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, *secrétaire du Congrès* ; Edmond Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; Émile Picot, membre de l'Institut, *vice-président du Congrès*. — Le jury conserve, en outre, le droit de faire appel, s'il y a lieu, à tels spécialistes dont le concours lui semblerait utile.

Art. IV. — Les mémoires pourront être rédigés, non seulement en français ou en latin, mais aussi en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

Art. V. — Les auteurs ne doivent pas se faire connaître avant la décision du jury ; mais chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un pli cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur.

Art. VI. — Les mémoires devront être adressés, avant le 31 mai 1902, au secrétaire général du Congrès des bibliothécaires.

Art. VII. — Si les mémoires présentés à la date du 31 mai 1902 ne semblent pas au jury d'un mérite suffisant pour obtenir les récompenses offertes, le concours sera prorogé jusqu'au 31 mai 1903. Si à cette date encore aucun mémoire digne d'être récompensé n'avait été présenté, le concours serait prorogé une seconde fois jusqu'au 31 mai 1904 ; mais les prix qui n'auraient pu être décernés après ces deux prorogations seraient définitivement retirés.

Art. VIII. — Les auteurs devront inscrire, en tête de leurs mémoires, les mots PRIX MARIE PELLECHET, ou PRIX DU CONGRÈS DES BIBLIOTHÉCAIRES, suivant qu'ils auront en vue l'un ou l'autre de ces concours.

Art. IX. — Il est bien entendu que le désir des donateurs n'est pas

de faire attribuer une récompense aux personnes qui enverraient simplement des formules et recettes ou qui signaleraient des moyens empiriques généraux pour détruire les insectes ou les éloigner des livres.

Art. X. — Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les mémoires, ainsi que les demandes de renseignements, doivent être adressés à M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès des bibliothécaires, à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Règlement et programme du Congrès international des bibliothécaires	1
Bureau du Congrès.....	10
Liste des membres du Congrès	11
Procès-verbaux des séances.....	29
Mémoires présentés au Congrès.....	59
I. L. DELISLE. — Discours d'ouverture.....	59
II. P. COLAS. — De l'activité des bibliothécaires de bibliothèques publiques et comment elle peut être secondée utilement et pratiquement.....	71
III. A.-S. STEENBERG. — Étude sur les efforts faits en Danemark pour établir des bibliothèques populaires dans les petites communes.....	77
IV. V. RÉCSEY. — Notice sur la bibliothèque de Mathias Corvin, suivie de la description d'un incunable provenant de cette bibliothèque et conservé dans celle de l'archi-abbaye de Pannonhalma (Martinsberg), en Hongrie.....	83
V. L. DE FARCY. — La librairie de la cathédrale d'Angers au xv ^e siècle.....	89
VI. H. MARTIN. — Mémoire sur un projet de création, dans chaque pays, d'une bibliothèque centrale des journaux.....	97
VII. A. CLARKE. — Esquisse de la vie de Frédéric Rostgaard et de son œuvre dans les bibliothèques.....	103

VIII. F. DIETRICH. — Exposé de l'économie générale de la <i>Bibliographie der deutschen Zeitschriften-Litteratur</i>	113
IX. F. FUNCK-BRENTANO. — De l'utilité des bibliographies critiques dans les bibliothèques.....	119
X. F. VUACHEUX. — Sur une bibliothèque générale de réserve.....	127
XI. E. GINOT. — Note sur un procédé de déménagement d'une bibliothèque publique.....	131
XII. L. HIRIART. — Note sur les insectes qui ravagent les bibliothèques.....	135
XIII. B. PRUSIK. — Rapport sur la bibliographie tchèque et sur l'état actuel des bibliothèques en Bohême.....	139
XIV. H. BROCARD. — Sur l'emploi d'étiquettes de couleurs pour désigner certaines catégories d'ouvrages.....	145
XV. M.-W. PLUMMER. — De la coopération des bibliothèques publiques et des écoles publiques aux États-Unis...	147
XVI. A. VIDIER. — Des catalogues imprimés d'anonymes....	159
XVII. H. STEIN. — Le dépôt légal français.....	165
XVIII. CH.-EM. RUELLE. — Les échanges de livres entre bibliothèques publiques d'un même pays.....	173
XIX. M. PELLECHET. — Note au sujet d'une salle de lecture particulière installée à la bibliothèque de Bordeaux..	177
XX. M. GODEFROY. — Sur l'utilisation de fiches imprimées pour le catalogage	179
XXI. U. ROBERT. — Note sur divers manuscrits de Mathias Corvin conservés à la bibliothèque de Besançon....	185
XXII. J. FAVIER. — Les bibliothèques publiques et les Sociétés savantes.....	189
XXIII. M. BARROUX. — Des imprimés qu'il y aurait lieu d'assimiler aux manuscrits au point de vue des règles à suivre pour leur conservation.....	193
XXIV. CH. CUISSARD. — Sur un moyen de désinfection des volumes prêtés à domicile.....	199
XXV. V. ADVIELLE. — Vœux sur l'organisation des bibliothèques publiques.....	205
XXVI. E. SCHULTZE. — Note comparative sur le nombre des livres affectés au prêt à domicile ou à la seule communication sur place dans les bibliothèques populaires d'Allemagne, d'Angleterre et de France.....	209

TABLE DES MATIÈRES

267

XXVII. H. QUENTIN. — Vœu pour une revision des règlements relatifs à l'« Enfer » des bibliothèques.....	217
XXVIII. H.-H. FIELD. — Le Concilium bibliographicum.....	219
XXIX. L. MONTT. — Notice historique sur la bibliothèque nationale de Santiago du Chili.....	221
XXX. P. DAUZE. — La question de la conservation du papier dans les bibliothèques publiques et privées et un moyen de la résoudre.....	227
XXXI. E.-D. GRAND. — Sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques des États-Unis d'Amérique.....	233
Concours pour l'étude des insectes ennemis des livres.	259

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

